



Rapport annuel Document de référence

2006



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

1	PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE S.A.	p.3
	Message du Président et du Directeur général	p.4
	Chiffres clés 2006	p.6
	Données boursières 2006	p.8
2	GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE	p.13
	Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2007 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne	p.14
	Rapport des Commissaires aux comptes	p.33
	Informations sur les mandataires sociaux	p.34
	Composition du Comité exécutif	p.47
3	CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN 2006	p.49
	Historique	p.50
	L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	p.51
	2006, UNE ANNÉE DE CONQUÈTE	p.52
	Les métiers de Crédit Agricole S.A.	p.56
4	RAPPORT DE GESTION	p.69
	Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A.	p.70
	Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.	p.72
	Tendances récentes et perspectives	p.105
	Analyse des comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	p.109
	Informations sociales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.	p.117
5	ÉTATS FINANCIERS	p.141
	Comptes consolidés au 31 décembre 2006 Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 6 mars 2007	p.142
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p.244
	comptes individuels au 31 décembre 2006 - en normes françaises - arrêtés par le Conseil d'administration en date du 6 mars 2007	p.246
	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p.290
6	INFORMATIONS GÉNÉRALES	p.293
	Renseignements concernant la Société	p.294
	Renseignements concernant le capital	p.309
	Renseignements complémentaires	p.312
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p.313
	Exercice clos le 31 décembre 2006	p.313
	Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 23 mai 2007	p.315
	Personne responsable du document de référence	p.327
	Table de concordance	p.329

Rapport annuel Document de référence 2006



Profil

Aux côtés des Caisses régionales, avec le réseau LCL et les filiales spécialisées par métier, Crédit Agricole S.A. occupe des positions de premier plan en France et en Europe dans la banque de proximité et les métiers qui lui sont liés. Calyon, sa filiale de banque de financement et d'investissement, compte parmi les premiers acteurs européens. Son dispositif international lui permet d'accompagner ses grands clients dans le monde.

Fidèle à son engagement d'une croissance durable et rentable, Crédit Agricole S.A. met en œuvre un modèle équilibré, diversifié et à fort potentiel. Son objectif est double : renforcer les positions de leader du groupe Crédit Agricole en France et assurer le développement des acquisitions réalisées à l'international en 2006.

Dans le respect de son organisation décentralisée, le Groupe fonde son développement sur des valeurs partagées de cohésion, d'ouverture et de responsabilité.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2007 sous le numéro D.07-0214, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

→ 1

PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE S.A.



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

p. 4

CHIFFRES CLÉS 2006

p. 6

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

p. 6

RENTABILITÉ DES MÉTIERS

p. 6

STRUCTURE FINANCIÈRE

p. 7

NOTATIONS DES AGENCES DE RATING

p. 7

EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE

p. 7

DONNÉES BOURSIÈRES 2006

p. 8

DONNÉES RELATIVES À L'ACTION

p. 8

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006

p. 8

L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE S.A.

p. 9

AGENDA 2007 DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

p. 11

CONTACTS

p. 11

→ MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2006 a été riche en événements pour Crédit Agricole S. A. Dans la lignée du plan de développement 2006-2008 présenté fin 2005, le Groupe s'est rassemblé autour de ses deux objectifs centraux : renforcer ses positions de leader en France et développer ses activités à l'international. L'année s'est ainsi placée sous le signe de la conquête, alliant croissance organique et croissance externe à un rythme accéléré.

Des investissements pour le futur

Des initiatives majeures au plan commercial ont accompagné la dynamique des Banques de proximité en France : les Caisses régionales ont poursuivi la stratégie d'innovations produits au service d'une relation durable ; LCL a affirmé son positionnement tout en restructurant son organisation commerciale. Le partage des moyens de production a été lancé pour gagner en productivité. Les offres ont été enrichies dans les métiers spécialisés. La Banque de financement et d'investissement a poursuivi sa stratégie de développement fondée sur une offre produits complète, un réseau international étendu et une politique d'investissement progressive et régulière.

Dans le même temps, les bases de la croissance hors de France ont été renforcées. Après les acquisitions d'Emporiki, la 4^e banque grecque, et celles de Cariparma et FriulAdria en Italie, le Groupe maîtrise désormais quatre grands réseaux de banque de détail dans trois pays européens. Dans le même temps, ses autres activités se sont fortement internationalisées, mouvement renforcé par deux opérations de croissance externe, dans l'assurance avec le BES au Portugal, et dans le crédit automobile dans 13 pays, en partenariat avec Fiat.

Dès 2006, le rééquilibrage géographique des revenus est sensible : l'activité internationale en représente désormais 42 %, contre 35 % il y a un an. Avec l'achat de plus de 660 agences en Italie, effectif début 2007, le Groupe se donne les moyens d'atteindre l'objectif affiché de 50 % du produit net bancaire réalisés à l'international.

Une amélioration sensible de la rentabilité

À 4 920 millions d'euros, le résultat net part du Groupe enregistre une croissance de 26,4 % par rapport à 2005. Obtenu dans un environnement mondial globalement porteur, ce résultat traduit la croissance vigoureuse de l'activité dans tous nos métiers. Il traduit

aussi une nette amélioration de l'efficacité opérationnelle avec un résultat brut d'exploitation en progression de 28,8 % et un nouveau gain de près de 3 points du coefficient d'exploitation. Il traduit enfin une augmentation sensible de la rentabilité des capitaux propres à 17,0 %, contre 15,8 % en 2005.

Ces résultats confirment les caractéristiques de notre modèle économique : équilibre entre les activités, forte récurrence des revenus, savoir-faire industriels et, désormais, niveau élevé d'internationalisation. Le modèle du Crédit Agricole n'est pas seulement robuste, du fait de la diversité des activités, mais il recèle aussi un potentiel significatif de développement. Les multiples moteurs de croissance mis en œuvre en 2006 commenceront à produire leurs effets dans les mois à venir. Dans tous les métiers, les dispositions ont été prises pour poursuivre le développement du Groupe et accroître ses performances, suivant les lignes tracées dans le plan 2006-2008.

Des avancées concrètes au service de nos valeurs

En même temps que nous développons et élargissons le périmètre de nos activités, nous nous attachons, avec une extrême vigilance, à la diffusion des valeurs qui cimentent le Crédit Agricole. Uni et décentralisé, notre Groupe est attentif à conserver les spécificités culturelles de chacune de ses entités, tout en capitalisant sur ses atouts de première banque de détail en France, banque historique des agriculteurs, parmi les premières banques mutualistes mondiales.

Thème central en 2006, la prise en compte des impacts directs et indirects de nos activités sur l'environnement a été considérablement renforcée. À la suite des résultats du bilan carbone réalisé en 2006, des objectifs prioritaires de réduction des émissions de CO₂ ont été fixés, accompagnés de la formation de groupes de travail chargés des thèmes transports, énergies et matières premières. Concernant les impacts indirects, le Crédit Agricole a agi de manière incitative auprès de sa clientèle en lançant des produits financiers favorisant le respect de l'environnement.

Face à la diversité accrue de nos activités et de nos implantations, la vision que nous avons de notre responsabilité d'entreprise s'adapte. Cette vision doit s'exprimer au plus proche du terrain et dans l'exercice de chacun des métiers, afin de prendre en compte les attentes de toutes leurs parties prenantes. La réponse à ces

attentes va structurer le déploiement de la démarche développement durable du Groupe, dans les années à venir. Elle se concrétisera par la définition d'un plan d'actions pour chaque entité.

Un profit utile pour un développement utile, dans la fidélité à nos engagements

Depuis l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. il y a cinq ans, nos revenus ont été multipliés par 2,6 et le résultat net part du Groupe par 3,3. La valorisation du cours de bourse et la hausse des dividendes distribués ont permis aux actionnaires qui ont investi à ce moment de bénéficier d'une rentabilité de 18 % par an en moyenne. Nous proposerons à l'Assemblée générale une nouvelle hausse sensible du dividende, + 23,4 % à 1,15 euro par action, ce qui, compte tenu de l'augmentation de capital de janvier 2007, représente une augmentation de 35 % de la part du bénéfice distribué.

En l'espace de cinq ans, nous avons considérablement enrichi notre profil d'activités et nos résultats confirment le bien-fondé des choix opérés. Après le succès de l'intégration du Crédit Lyonnais, la mise en œuvre à un rythme accéléré des principales orientations définies par le plan de développement 2006-2008, permet au Groupe d'atteindre en un an la plupart des objectifs qu'il s'était assignés. Avec, hors de France, un nombre d'agences multiplié par 4 et un nombre de clients multiplié par 3, l'accélération de la croissance internationale s'effectue conformément aux priorités sectorielles et géographiques que nous avons établies. En France, le Crédit Agricole est toujours le 1^{er} employeur et le 1^{er} recruteur du secteur bancaire, avec 7 500 recrutements en 2006.

Dans son nouveau cadre d'activités élargies, le Crédit Agricole reste attaché aux valeurs fortes issues de ses racines mutualistes, attentif aux territoires sur lesquels il est implanté. Il allie efficacité économique et responsabilité de long terme, pour un développement utile à ses collaborateurs, ses clients et ses actionnaires.

→ CHIFFRES CLÉS 2006

→ ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2006 IFRS	2005 IFRS	2004 IFRS*	2004 pro forma	2003 pro forma	2002 pro forma
Produit net bancaire	16 187	13 693	12 107	12 513	12 721	11 659
Résultat brut d'exploitation	5 832	4 527 **	3 528 **	3 761 **	3 832 **	2 959
Résultat net	5 319	4 249	2 798	2 507	1 493	1 421
Résultat net part du Groupe	4 920	3 891	2 501	2 203	1 140	1 246

ACTIVITÉ

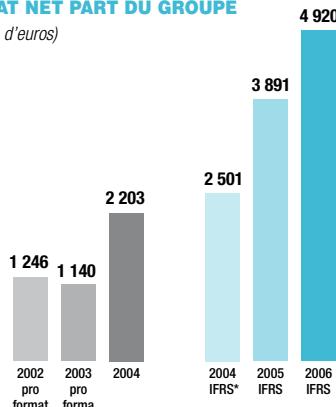
(en milliards d'euros)	31/12/2006 IFRS	31/12/2005 IFRS	31/12/2004 IFRS*	31/12/2004 31/12/2004	31/12/2003 31/12/2003	31/12/2002 31/12/2002
Total du bilan	1 261,3	1 061,4	933,3	815,3	786,0	756,5
Prêts bruts	336,3	261,4	209,3	259,1	262,2	272,2
Ressources de la clientèle	513,6	416,5	391,0	406,2	388,3	374,7
Actifs gérés (en gestion d'actifs, assurances et banque privée)	636,9	562,7	406,7	406,7	379,8	343,5

* Les données 2004 en IFRS sont celles issues des données financières comparatives incluant les normes IAS 32 et IAS 39.

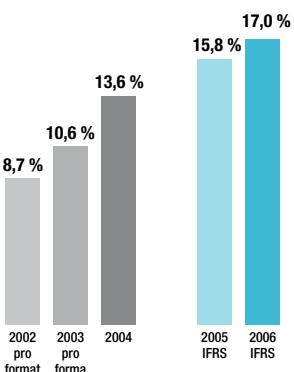
** Avant coûts liés au rapprochement.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



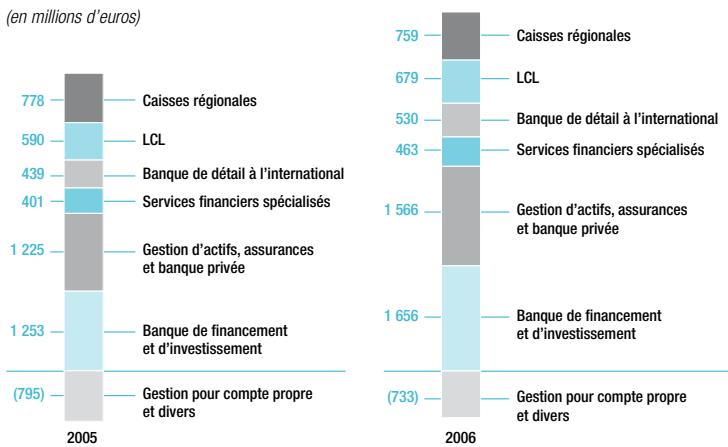
RENTABILITÉ DES CAPITAUX PROPRES (ROE)



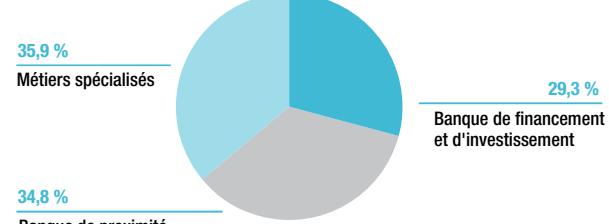
→ RENTABILITÉ DES MÉTIERS

CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)

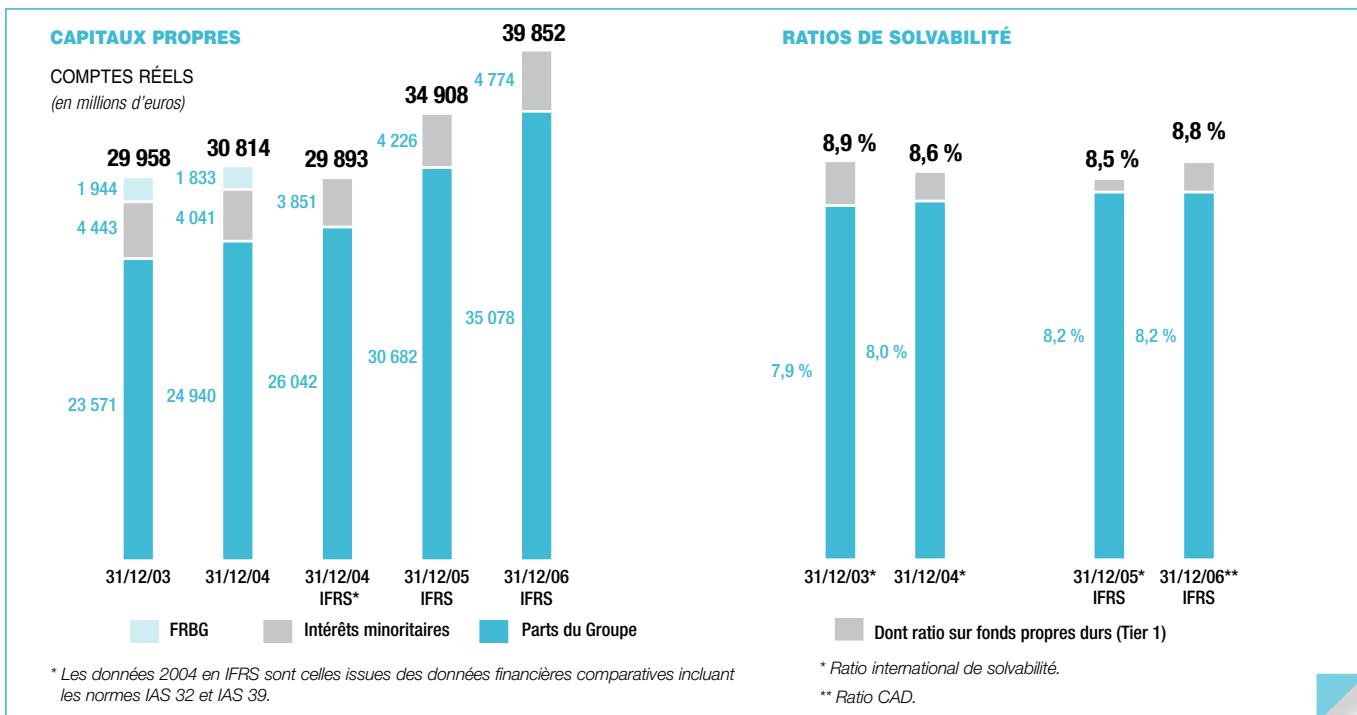


RÉSULTATS DES PÔLES



En % du résultat net part du Groupe des métiers (hors gestion pour compte propre et divers).

→ STRUCTURE FINANCIÈRE

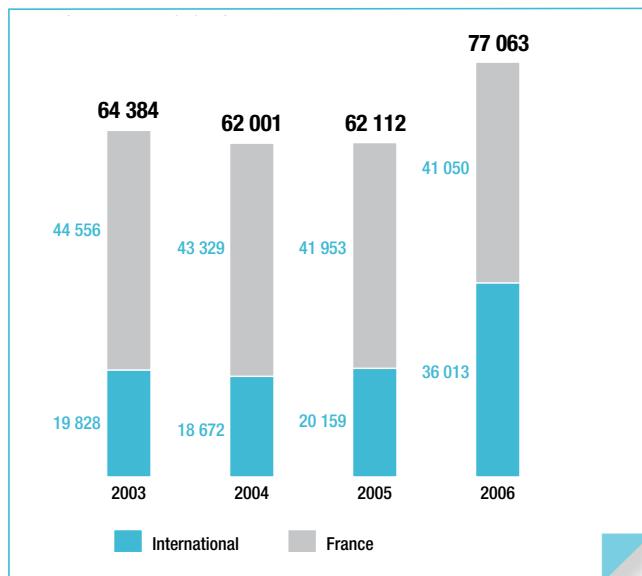


→ NOTATIONS DES AGENCES DE RATING

NOTATION COURT TERME	
Moody's	P1
Standard and Poor's	A1+
FitchRatings	F1+
NOTATION LONG TERME	
Moody's	Aa2
Standard and Poor's	AA-
FitchRatings	AA

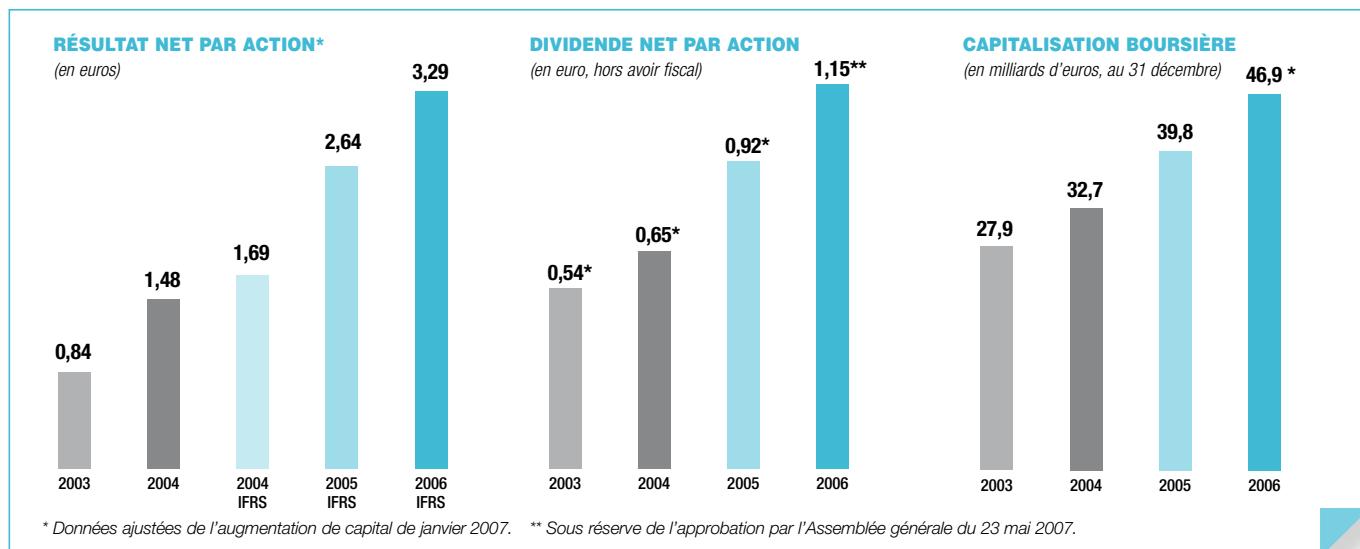
→ EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE

(en unités de temps plein)



→ DONNÉES BOURSIÈRES 2006

→ DONNÉES RELATIVES À L'ACTION



→ COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006

Au 31 décembre 2006, le capital social de Crédit Agricole S.A. se composait de 1 497 322 301 actions. À cette date et à la

connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue la Boétie	819 541 855	54,73	55,29
Actions en autodétenzione	15 144 404	1,01	0,00
Salariés (FCPE)	84 297 953	5,63	5,69
Investisseurs institutionnels	445 679 533	29,77	30,07
Actionnaires individuels	132 658 556	8,86	8,95
TOTAL	1 497 322 301	100,00	100,00

Toutes les actions sont entièrement libérées, de forme nominative ou au porteur au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double, ni aucun droit à dividende majoré attaché à ces valeurs mobilières.

Une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription a été réalisée du 4 au 23 janvier 2007. D'un montant de 4 milliards d'euros, elle permettait la souscription d'une

action nouvelle à 26,75 euros pour 10 actions anciennes. Les 149 732 230 actions nouvelles ont été créées jouissance 1^{er} janvier 2006.

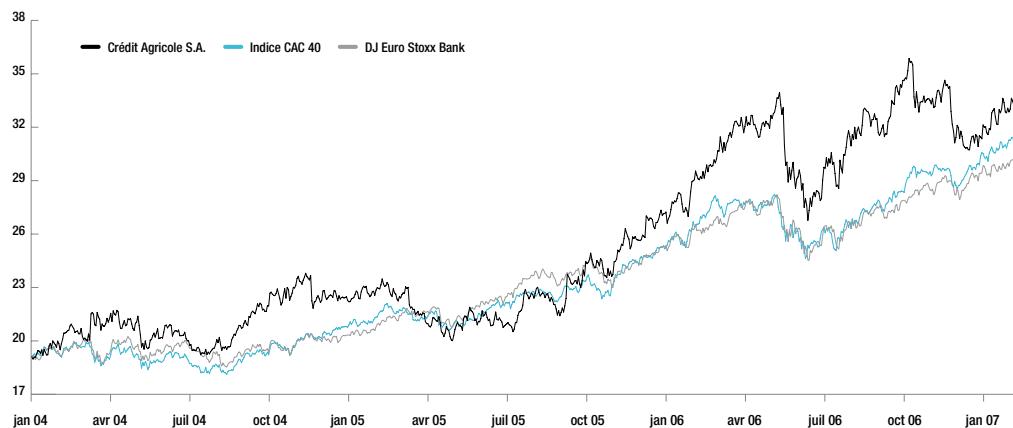
Au 6 février, jour du règlement-livraison de l'opération, le nombre d'actions composant le capital social s'établit ainsi à 1 647 054 531, et la capitalisation boursière à 54,7 milliards d'euros.

→ L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE S.A.

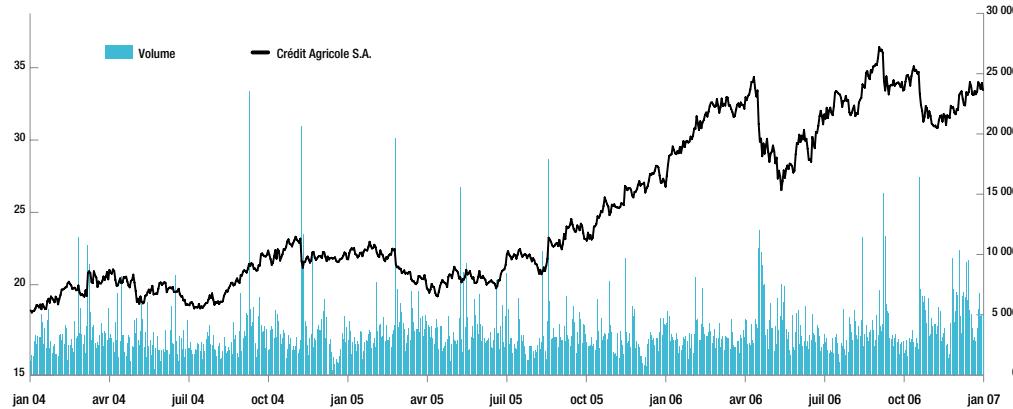
Évolution du cours de bourse

COURS DE L'ACTION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2004

Comparaison avec les indices DJ Euro Stoxx Bank et CAC 40 (indices recalculés sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A.).



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ET DU VOLUME DES TITRES ÉCHANGÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2004



Après une année 2004 où l'action Crédit Agricole S.A. a réalisé de très bonnes performances (12^e meilleure hausse parmi les valeurs du CAC 40 et surperformance de 10 points par rapport à l'indice CAC 40), l'année 2005 a également été positive pour l'action Crédit Agricole S.A. ; dans un contexte de marché relativement porteur, elle a clôturé à 26,61 euros et affiché une hausse de 20 % sur l'année, légèrement inférieure à celle de l'indice CAC (+ 23 %).

Le parcours boursier de l'action au cours de l'année 2006 a enregistré quatre phases bien marquées. En hausse régulière jusqu'à la mi-mai, l'action s'est repliée sensiblement pour se reprendre jusqu'à un plus haut historique de 36,15 euros en séance le 5 octobre ; après une courte période baissière, le cours s'est

stabilisé dans la zone des 31 euros. L'action a clôturé fin décembre à 31,35 euros, en hausse de 19,73 % sur l'année, surperformant l'indice CAC 40 (+ 17,53 %).

Sur une plus longue période, depuis l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., le 14 décembre 2001, le cours de l'action a progressé de 89 %, évolution qui se compare très favorablement à celle du CAC 40 (+ 28 %).

Le nombre total de titres échangés au cours de l'année 2006 a atteint 963,3 millions.

Le volume mensuel des titres échangés a évolué dans une fourchette de 53,2 à 119,3 millions de titres.

(en euros)	Cours le plus haut	Date	Cours le plus bas	Date	Cours de clôture moyen	Volume quotidien moyen échangé
1 ^{er} trimestre 2006	32,20	20/03/2006	26,22	02/01/2006	29,31	3 390 526
2 ^e trimestre 2006	33,62	11/05/2006	26,23	13/06/2006	29,98	4 233 548
3 ^e trimestre 2006	34,32	29/09/2006	27,47	17/07/2006	31,27	3 333 240
4 ^e trimestre 2006	35,57	05/10/2006	30,26	28/11/2006	32,55	4 187 506

Source : Euronext.

Indices boursiers

L'action Crédit Agricole S.A. est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, éligible au SRD (Service de règlement différé), groupe continu A, code ISIN : FR0000045072.

L'action Crédit Agricole S.A. fait partie de 5 indices : CAC 40, DJ Euro Stoxx 50, DJ Euro Stoxx Banks, ASPI Eurozone et FTSE 4 Good.

Données boursières

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Capital social en nombre de titres	1 497 322 301	1 497 322 301	1 473 522 437	1 473 522 437
Capitalisation boursière (en milliards d'euros)	46,9 *	39,8	32,7	27,9
Bénéfice net par action (BNPA) (en euros) *	3,29	2,64	1,48	0,84
Actif net par action (ANPA) (en euros) *	21,82	19,24	16,01	15,20
Cours/ANPA	1,44	1,36	1,36	1,22
PER (cours/BNPA)	9,4	9,9	14,8	22,2
Cours extrêmes de l'année (en euros) *				
Plus haut	35,57	26,90	23,42	18,64
Plus bas	26,22	19,69	18,67	12,45
Dernier	31,35	26,18	21,84	18,64

* Données ajustées de l'augmentation de capital de janvier 2007.

Dividende

Au titre de chacun des exercices 2001 à 2003, Crédit Agricole S.A. a distribué un dividende net par action de 0,55 euro ; celui-ci a été porté à 0,66 euro pour 2004 et à 0,94 euro pour 2005.

Au titre de l'exercice 2006, le Conseil d'administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée générale le paiement d'un dividende net par action de 1,15 euro.

(en euros)	Au titre de l'année 2006	Au titre de l'année 2005*	Au titre de l'année 2004*	Au titre de l'année 2003*
Dividende net/action	1,15	0,92	0,65 ⁽¹⁾	0,54
Dividende global	1,15	0,92	0,80 ⁽¹⁾	0,81

(1) Dont 0,30 euro d'acompte versé le 16 décembre 2004.

* Données ajustées de l'augmentation de capital de janvier 2007.

L'avoir fiscal pour les dividendes mis en distribution à compter du 1^{er} janvier 2005 a été supprimé.

Rentabilité pour l'actionnaire

Le tableau ci-dessous présente le rendement global d'un investissement réalisé par un actionnaire individuel en actions Crédit Agricole S.A.

Le calcul, fondé sur les cours de bourse au moment de l'investissement (introduction en bourse le 14 décembre 2001 ou début d'année dans les autres cas), prend en compte le réinvestissement des dividendes perçus (avoir fiscal compris jusqu'en 2005 au titre de 2004, qui représentait 50 % du montant distribué). Les valorisations se font au cours de clôture du jour de l'investissement.

On considère que l'investisseur a cédé ses DPS et réinvesti le produit de la cession, lors de l'augmentation de capital de fin octobre 2003. Tous les résultats sont donnés avant impact de la fiscalité.

Ainsi, à titre d'exemple, l'actionnaire ayant souscrit à l'entrée en bourse de Crédit Agricole S.A. et réinvesti les dividendes perçus en cours de période en actions Crédit Agricole S.A., aurait enregistré un rendement annualisé moyen, à la fin 2006, de 18,2 %.

Durée de détention de l'action	Rentabilité brute cumulée	Rentabilité moyenne annualisée
1 exercice (2006)	20,4 %	20,4 %
2 exercices (2005-2006)	47,3 %	21,4 %
3 exercices (2004-2006)	82,9 %	22,3 %
4 exercices (2003-2006)	151,4 %	25,9 %
5 exercices (2002 – 2006)	116,7 %	16,7 %
Depuis le 14 décembre 2001 ⁽¹⁾	131,0 %	18,2 %

(1) Introduction en bourse à 16,60 euros.

→ AGENDA 2007 DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

7 mars	Publication des résultats annuels 2006
16 mai	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2007
23 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris
30 août	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2007
14 novembre	Publication des résultats des 9 premiers mois 2007

→ CONTACTS

Relations investisseurs

Denis Kleiber

Tél. : 01 43 23 26 78

Relations investisseurs institutionnels

Tél. 01 43 23 23 81

Relations.investisseurs@credit-agricole-sa.fr

Relations.investor@credit-agricole-sa.fr

Relations actionnaires individuels

N° vert : 0 800 000 777

Infos.actionnaires@credit-agricole-sa.fr

www.credit-agricole-sa.fr

→ 2 GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2007 SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

p. 14

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

p. 14

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

p. 22

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

p. 33

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

p. 34

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

p. 34

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

p. 37

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS

p. 46

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

p. 47

→ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2007 SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

au titre de la loi 2003-706 de "sécurité financière" du 1er août 2003 (Code de commerce, art. L. 225-37 ;
Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3)

Exercice 2006

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Crédit Agricole S.A., portant notamment sur l'information comptable et financière.

L'établissement du rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la loi de sécurité financière concerne, dans le groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales, ainsi que les principales filiales du Groupe, que celles-ci soient émettrices d'instruments financiers par appel public à l'épargne ou en tant que bonne pratique de contrôle interne.

Crédit Agricole S.A. dispose ainsi d'une vision homogène du fonctionnement des organes délibérants des entités du Groupe et d'une information sur les procédures de contrôle interne de ces entités complémentaire par rapport aux reportings internes.

Le présent rapport a été finalisé sous mon autorité, en coordination avec les responsables de l'Inspection générale Groupe, du Secrétariat général, de la Conformité, des Risques et Contrôles Permanents Groupe, des Finances Groupe, sur la base de la documentation disponible en matière de contrôle interne et de pilotage et de contrôle des risques au sein du Groupe. Il a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. le 1^{er} mars 2007 et au Conseil d'administration du 6 mars 2007.

→ PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1 - Présentation du conseil

Présentation générale

Depuis l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., le Conseil d'administration de la société comprend 21 administrateurs et un censeur, répartis comme suit :

18 administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires :

- 12 administrateurs ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole,
- 1 administrateur Président de Caisse régionale représentant la SAS Rue La Boétie,
- 4 administrateurs personnalités extérieures au Groupe Crédit Agricole,
- 1 administrateur salarié de Caisse régionale ;

1 administrateur désigné par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture, conformément aux dispositions de la loi du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole devenue Crédit Agricole S.A. le 29 novembre 2001

2 administrateurs élus par les salariés du groupe Crédit Agricole S.A. ;

1 censeur, personnalité extérieure au Groupe, désigné par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprend 20 administrateurs, M. Yves COUTURIER, administrateur et Vice-Président, ayant cessé ses fonctions à l'issue du Conseil du mois de novembre. Le Conseil a procédé, en janvier 2007, à la cooptation d'un nouvel administrateur sur le poste devenu vacant. La ratification de cette cooptation sera soumise à l'Assemblée générale du 23 mai 2007.

Les administrateurs de Crédit Agricole S.A., Présidents ou Directeurs généraux de Caisses régionales de Crédit Agricole ont la qualité de dirigeants d'établissements de crédit.

La composition du Conseil résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales,

détient 55,29 % des droits de vote au 31 décembre 2006) d'assurer une représentation également majoritaire aux Caisses régionales. De ce fait, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration et des Comités spécialisés est inférieure à celle préconisée dans les recommandations de place (rapport consolidé AFEP-MEDEF 2003, recommandations AFEP-ANSA-MEDEF 2006).

Le Conseil a débattu, lors d'une de ses séances, de la composition ainsi que du mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés, en référence aux recommandations de place précitées concernant les sociétés contrôlées par un actionnaire majoritaire. Il en a conclu que les conditions actuelles de fonctionnement permettaient au Conseil et à ses Comités d'accomplir leurs missions avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance nécessaires, en particulier s'agissant de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts et de la prise en compte équitable des intérêts de l'ensemble des actionnaires.

Sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil a examiné la situation de l'ensemble des administrateurs et conclu que trois d'entre eux pouvaient être considérés comme indépendants selon les recommandations de place précitées :

Administrateur indépendant	Fonction principale	Fonction à Crédit Agricole S.A.
M. Philippe CAMUS	Co-gérant de la SCA Lagardère	Président du Comité des rémunérations Membre du Comité d'audit et des risques
M. Xavier FONTANET	Président-Directeur général d'Essilor International	Président du Comité des nominations et de la gouvernance Membre du Comité stratégique
M. Daniel LEBÈGUE	Président de l'Institut Français des administrateurs	Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité des nominations et de la gouvernance

Trois des quatre Comités spécialisés du Conseil sont présidés par des personnalités extérieures (audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance). Le Président du Comité d'audit et des risques est devenu censeur à l'issue de l'Assemblée générale du 21 mai 2003, pour des raisons de limite d'âge. Le Conseil a décidé de le maintenir à la présidence dudit Comité, eu égard à sa qualité de personnalité indépendante (au sens des recommandations AFEP-MEDEF) et afin d'assurer la continuité de sa mission. Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. assure également la présidence du Comité des risques et comptes de LCL - le Crédit Lyonnais et du Comité d'audit de Calyon. Ce dispositif permet de disposer d'une vision globale de la situation des deux principales filiales de Crédit Agricole S.A.

Au cours de l'année 2006, la composition du Conseil a été affectée par les événements suivants :

- nomination, par l'Assemblée générale du 17 mai 2006, de M. Bruno de Laage, Directeur général de Caisse régionale, en remplacement de M. Pierre Kerfriden, qui a cessé ses fonctions d'administrateur lors de cette Assemblée générale ;

- démission de M. Yves Couturier à l'issue du Conseil du 21 novembre 2006 ;
- élection de deux nouveaux administrateurs (collège cadre et collège techniciens et agents de maîtrise) élus par les salariés du groupe Crédit Agricole S.A. en juin 2006 ;
- renouvellement, en mai 2006, de M. Henri Moulard dans ses fonctions de censeur, pour une durée de trois ans.

La durée du mandat des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est statutairement fixée à trois ans, un administrateur ne pouvant exercer plus de quatre mandats successifs.

L'âge moyen des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est de 57,6 ans. Les statuts de la société prévoient une limite d'âge de 65 ans, à l'exception du Président dont la limite d'âge est fixée à 67 ans.

Conformément à la pratique constante du Groupe, qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées à Crédit Agricole S.A. Cette dissociation a été confirmée par délibération du Conseil en date du 18 mars 2002, ainsi que le permet la loi NRE du 15 mai 2001.

Rôle et fonctionnement général du Conseil

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le règlement intérieur du Conseil d'administration, approuvé par ce dernier en 2004, définit les modalités de fonctionnement du Conseil et de la Direction générale de la société, en tenant compte de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, ainsi que de la mission d'organe central confiée à la société par le Code monétaire et financier. Il comprend cinq articles :

1 - Organisation du Conseil d'administration

Ce chapitre décrit :

- le rôle du Président du Conseil d'administration : "le Président dirige et organise les travaux du Conseil. Il convoque le Conseil et arrête l'ordre du jour des réunions" ;
- le rôle du Bureau du Conseil (composé du Président et des Vice-Présidents) : "le Bureau a pour mission générale de préparer les travaux du Conseil. Il se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative du Président" ;
- les Comités spécialisés constitués au sein du Conseil et dont ce dernier définit la mission, la composition ainsi que le règlement intérieur. Il s'agit du Comité stratégique, du Comité d'audit et des risques, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance.

2 - Pouvoirs du Conseil d'administration et du Directeur général

- **Les pouvoirs du Conseil d'administration :** outre les pouvoirs attribués par la loi, le Conseil "arrête, sur proposition du Président et du Directeur général, les orientations stratégiques du Groupe, approuve préalablement les projets d'investissements stratégiques, arrête les principes généraux en matière d'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole et confère au Directeur général les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions."

Le Conseil "est régulièrement informé, par la Direction générale, des grands risques du Groupe et examine la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an". Le Conseil "prend en outre toutes décisions concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole et relevant de la mission d'organe central confiée à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier".

- **Les pouvoirs du Directeur général :** le Directeur général "est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la société, qu'il représente vis-à-vis des tiers. Il doit toutefois obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour toute création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations en France ou à l'étranger d'un montant supérieur à 150 millions d'euros et pour tout investissement, de quelque nature que ce soit, d'un montant supérieur à 150 millions d'euros. Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer d'une opération répondant aux conditions susmentionnées, le

Directeur général peut, en accord avec le Président, prendre dans les domaines énumérés ci-dessus (*c'est-à-dire dans les domaines relevant d'une décision du Conseil tels qu'indiqués au paragraphe "les pouvoirs du Conseil" ci-dessus*), toute décision conforme à l'intérêt de la société. Il en rend compte au prochain Conseil".

3 - Fonctionnement du Conseil

"Le Conseil se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les intérêts de la société le nécessitent et au moins six fois par an. Le Directeur général ainsi que le ou les Directeurs généraux Délégués participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative. Le Conseil peut nommer un ou plusieurs censeurs, qui participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative."

"Les administrateurs concernés par une délibération du Conseil ne prennent pas part au vote."

"Le Président et le Directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents ou informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission." Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. La transmission de ces documents s'effectue en moyenne 4 jours avant chaque séance du Conseil.

Les membres du Conseil reçoivent toute information pertinente concernant la société, notamment les communiqués de presse qu'elle diffuse.

"À titre exceptionnel, le Conseil peut tenir sa réunion par visioconférence, à condition que trois administrateurs au moins soient physiquement réunis." Conformément à la loi, la visioconférence est écartée pour les décisions suivantes : examen des comptes annuels et du rapport de gestion, établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe.

4 - Comités du Conseil

Quatre Comités ont été créés au sein du Conseil, dont les missions, décrites dans ce chapitre du règlement intérieur, sont rappelées au chapitre 2 du présent rapport ("Présentation des Comités").

5 - Charte de l'administrateur de Crédit Agricole S.A.

Cette charte, en cours d'élaboration sous l'égide du Comité des nominations et de la gouvernance, comprendra notamment les règles déontologiques recommandées aux membres du Conseil, étant rappelé qu'une Charte de déontologie, approuvée par le Conseil de Crédit Agricole S.A. en juillet 2003, a été diffusée au sein du Groupe Crédit Agricole. Par ailleurs, les administrateurs déclarent toutes les opérations effectuées sur le titre Crédit Agricole S.A., dès lors que le cumul de ces opérations dépasse 5 000 euros au cours de l'année civile.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2006 :

Le Conseil s'est réuni à 12 reprises en 2006, dont 5 fois à titre exceptionnel. Le taux d'assiduité très élevé (89 % en moyenne en 2006, dont 94 % pour les réunions initialement programmées et 82 % pour les séances exceptionnelles) traduit l'engagement fort de l'ensemble des administrateurs.

À la suite de l'approbation, en décembre 2005, du plan de développement fixant les objectifs stratégiques du groupe Crédit Agricole S.A. pour la période 2006/2008, en France et à l'international, le Conseil a consacré une large partie de ses travaux en 2006 à l'examen des projets de croissance externe correspondant à la mise en œuvre de ce plan – après étude de ces projets par le Comité stratégique –, ce qui explique le nombre élevé de séances tenues au cours de l'exercice.

Le Conseil a, notamment, décidé, en juin, le lancement d'une offre publique sur les actions de la Banque Emporiki (Grèce) non encore détenues par Crédit Agricole S.A., offre qui a été couronnée de succès. Sur la dernière partie de l'année 2006, le Conseil a examiné les conséquences, pour le Crédit Agricole, du rapprochement entre Banca Intesa et SanPaolo IMI, examiné les options stratégiques et approuvé l'évolution du dispositif du Groupe en Italie.

Les autres dossiers examinés par le Conseil ont concerné :

- le budget de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole S.A. pour l'exercice 2006 ;
- l'arrêté des comptes annuels et l'examen des comptes semestriels et trimestriels de Crédit Agricole S.A., du groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole, après examen de ces comptes par le Comité d'audit et des risques, dont le Président du Comité a rendu compte au Conseil. Lors de chacun des arrêtés, le Conseil a également entendu les Commissaires aux comptes de la société, qui ont exposé les conclusions de leurs travaux, préalablement présentés au Comité d'audit et des risques ;
- l'examen du Rapport annuel de contrôle interne portant sur l'exercice 2005 et de l'information semestrielle (1^{er} semestre 2006) sur le contrôle interne, établis sous la coordination du Contrôle Interne Groupe et examinés préalablement par le Comité d'audit et des risques ;
- la mise en œuvre du dispositif Bâle II au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole, préalablement examinée par le Comité d'audit et des risques ;
- les dysfonctionnements relevés dans diverses entités du Groupe relatifs aux risques de non-conformité, dysfonctionnements dont les plus importants, examinés par le Comité d'audit et des risques, ont fait l'objet d'un rapport oral au Conseil d'administration ;
- le renforcement des fonds propres des filiales de Crédit Agricole S.A., afin de conforter leur solidité financière et d'accompagner leurs développements à l'international, notamment dans le domaine des Services financiers spécialisés et de l'Assurance ;
- les modalités de détermination de la rémunération (fixe et variable) des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations (cf. chapitre 4 ci-après) ;
- au titre de la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis des Caisses régionales de Crédit Agricole, l'examen

de projets de développement de Caisses régionales en Europe, la situation de la Caisse régionale de la Corse et la procédure d'autorisation, par Crédit Agricole S.A., des prêts aux administrateurs de Caisses régionales.

Par ailleurs, à la suite de l'évaluation du Conseil d'administration réalisée en 2005, les orientations arrêtées sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance ont été mises en œuvre en 2006, notamment en ce qui concerne :

- l'implication accrue du Conseil dans la définition de la stratégie du Groupe ;
- l'amélioration de la restitution au Conseil des travaux des Comités spécialisés. En particulier, les travaux du Président du Comité d'audit et des risques font l'objet d'un compte rendu oral à chaque séance du Conseil ;
- l'amélioration de l'organisation des travaux du Conseil, en réservant une place plus importante aux débats ;
- le compte rendu au Conseil des décisions prises par le Directeur général dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil ;
- l'amélioration de l'information préalable des administrateurs sur les dossiers examinés par le Conseil et les Comités spécialisés.

CONVENTIONS "RÉGLEMENTÉES" ET "DÉCLARABLES"

Conventions réglementées

En 2006, aucune convention nouvelle relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été autorisée par le Conseil. Les conventions conclues antérieurement à l'année 2006 et ayant continué à produire leurs effets en 2006 ont été transmises aux Commissaires aux comptes, qui présenteront leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

Conventions dites "déclarables"

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués au Conseil d'administration, qui en a informé les Commissaires aux comptes.

2 - Présentation des Comités

Quatre Comités ont été mis en place au sein du Conseil d'administration : Comité d'audit et des risques, Comité stratégique, Comité des rémunérations, Comité des nominations et de la gouvernance.

Les membres des Comités sont nommés par le Conseil, sur proposition du Président. Les membres des Comités sont désignés pour la durée de leur mandat au sein du Conseil. Le Conseil peut mettre fin à tout moment aux fonctions d'un membre d'un Comité. De même, un membre d'un Comité peut à tout moment renoncer à ses fonctions. Tous les membres des Comités, ainsi que toute personne participant aux réunions des Comités, sont soumis aux obligations du secret professionnel.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques se compose, au 31 décembre 2006, de 7 membres, dont 6 administrateurs et un censeur :

M. Moulard (censeur, Président du Comité), personnalité indépendante ;

M. Camus, administrateur indépendant ;

M. Diéval, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. Gobin, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. Drouet, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. Lebègue, administrateur indépendant ;

M. Mary, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. Drouet a succédé à M. Kerfriden en qualité de membre du Comité d'audit et des risques, à partir du mois de juillet 2006.

Participant aux réunions du Comité d'audit et des risques le Directeur finances Groupe, le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, l'Inspecteur général Groupe, le Secrétaire du Comité de contrôle interne Groupe, le Secrétaire général et le Directeur de la Conformité.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour principales missions :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A. ;
- d'étudier les changements et adaptations des principes comptables utilisés pour l'établissement de ces comptes ;
- d'examiner l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ;
- d'émettre un avis sur les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à 6 reprises en 2006, dont une séance exceptionnelle. Le taux d'assiduité des membres du Comité s'est établi à 81 % en moyenne. *Le programme des travaux du Comité a été particulièrement riche au cours de l'année 2006 :*

- l'examen, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. À cette occasion, le Comité procède à l'audition des Commissaires aux comptes de la société ;
- l'examen du Rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne, ainsi que des rapports de Conformité semestriels, qui comprennent une mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité ;
- l'examen du rapport du Président à l'Assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne ;
- la revue des risques, des provisions et des affaires sensibles à chacun des arrêtés comptables. Le Comité a poursuivi l'examen régulier de l'évolution des risques du Groupe dans différents secteurs d'activité. Ont ainsi été passés en revue les risques sur la filière maritime, le risque sur les professionnels de l'immobilier et le risque sur les pays émergents. Le tableau de bord des risques au 31 décembre 2005 du

Groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit et des risques puis au Conseil d'administration ;

- le projet comptable 2006/2008 du groupe Crédit Agricole, qui vise à améliorer les processus et délais de production comptable au sein du Groupe ;
- le tableau de bord des risques ALM, la présentation des risques financiers du groupe Crédit Agricole, ainsi que la projection de l'évolution des ratios de solvabilité de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole après les opérations de croissance externe décidées ou envisagées ;
- un point d'étape sur la mise en œuvre du projet Bâle II au sein du Groupe Crédit Agricole ;
- la Sécurité et les Plans de Continuité d'Activité, incluant notamment la gouvernance de la sécurité au sein du Groupe et l'état d'avancement des PCA dans les différentes entités ;
- le dispositif de contrôle interne des prestations de services essentielles externalisées, en application du Règlement CRBF 97-02 modifié ;
- l'organisation des lignes métiers finances, risques et contrôles permanents, contrôle périodique et du contrôle interne au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- les missions d'inspection effectuées par la Commission bancaire sur le risque de taux d'intérêt global et sur l'Inspection générale Groupe, ainsi que les dispositions prises à la suite de ces missions, dont l'exposé a été fait au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;
- la présentation régulière de l'activité du contrôle périodique, avec notamment la synthèse des missions d'inspection effectuées dans les Caisse régionales en 2005 et en 2006, un point sur le déroulement du plan d'audit 2006 dans les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que la validation du plan d'audit 2007 de l'Inspection générale groupe de Crédit Agricole S.A. et la présentation du plan d'audit 2007 de Calyon ;
- un point de l'avancement du volet industriel du plan de développement 2006/2008 ;
- le suivi des dysfonctionnements en matière de risques de non-conformité ainsi que le suivi des mesures correctrices prises et le suivi des remarques ou sanctions des autorités de contrôle dans le domaine de la Conformité.

Le Président du Comité d'audit a rendu compte au Conseil des travaux de chacune des séances du Comité. Il lui a également rendu compte, lors de chaque séance, des travaux qu'il a conduits, en tant que Président, entre les séances du Comité.

En outre, chaque séance du Comité donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est diffusé à l'ensemble des administrateurs.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2006, de 4 membres :

- M. Camus (Président du Comité), administrateur indépendant ;
- M. Sander, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Bru, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Pargade, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole.

Le Directeur des ressources humaines Groupe participe aux réunions du Comité des rémunérations.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'établir des propositions relatives, notamment, à la rémunération du Président du Conseil, à la rémunération fixe et variable, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués, au montant de l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires et à la répartition de cette enveloppe entre les membres du Conseil, aux modalités de mise en œuvre des plans de souscription ou d'achat d'actions décidés par l'Assemblée générale.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à 3 reprises en 2006. Le taux d'assiduité des membres s'est établi à 92 %. Les travaux du Comité au cours de l'année 2006 ont porté sur les sujets suivants :

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

- fixation du niveau de la rémunération variable du Directeur général et du Directeur général délégué au titre de l'année 2005 ;
- critères de détermination, au titre de l'année 2006, de la rémunération fixe et de la rémunération variable des mandataires sociaux (Directeur général et Directeur général délégué), en référence aux pratiques du marché et à des critères de performance. Ces propositions ont été validées par le Conseil en mars et juillet 2006 ;
- rémunération du Président de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2006, arrêtée par le Conseil en mars 2006.

Les principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. sont exposés au chapitre 4 ci-après.

AUTRES DOSSIERS EXAMINÉS PAR LE COMITÉ

- jetons de présence : détermination de l'enveloppe au titre de l'année 2006 (approuvée par le Conseil en mars 2006 puis soumise à l'Assemblée générale) et proposition de répartition entre les membres du Conseil (approuvée par le Conseil en juillet 2006), en fonction de leur assiduité et des responsabilités qui peuvent être les leurs au sein des Comités spécialisés du Conseil ;
- plan 2006 d'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., incluant la proposition d'attribution d'options aux mandataires sociaux (Directeur général et Directeur général délégué).

Le Président du Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité dans chacune de ses réunions et présenté les propositions de ce dernier sur les sujets recensés ci-dessus.

Comité stratégique

Le Comité stratégique comprend 6 membres au plus : les membres du Bureau du Conseil (Président et Vice-Présidents), un Directeur général de Caisse régionale et un administrateur personnalité extérieure. Au 31 décembre 2006, sa composition est la suivante :

M. Carron (Président du Comité), Président du Conseil de Crédit Agricole S.A. et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. Sander, Vice-Président du Conseil, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. Dupuy, Vice-Président du Conseil, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. de Laage, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. Fontanet, administrateur indépendant.

La composition du Comité a été affectée en fin d'année par la démission de ses fonctions d'administrateur, Vice-Président et membre du Comité stratégique, de M. Yves Couturier, Directeur général de Caisse régionale, à l'issue du Conseil du mois de novembre. M. Couturier a participé à toutes les réunions du Comité stratégique organisées au cours de l'année 2006. Le Conseil, dans sa séance du 31 janvier 2007, a procédé à la cooptation de M. Jean-Paul Chifflet en qualité d'administrateur puis à sa nomination en qualité de Vice-Président et de membre du Comité stratégique. D'autre part, M. de Laage, Directeur général de Caisse régionale, élu administrateur par l'Assemblée générale de mai 2006, a été nommé membre du Comité stratégique à compter du mois de juillet 2006.

Participant aux réunions du Comité stratégique le Directeur général de Crédit Agricole S.A., le Secrétaire général ainsi que le Directeur Finances et Stratégie Groupe et le Directeur de la stratégie et du développement de Crédit Agricole S.A.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe dans ses différents métiers, en France et à l'international. À ce titre, le Comité examine notamment les projets de croissance externe ou d'investissement à caractère stratégique. Le Comité, par la voix de son Président, rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité stratégique s'est réuni à 5 reprises en 2006, dont 4 séances programmées à l'avance et une séance exceptionnelle. Le taux d'assiduité des membres s'est établi à 100 %. Le Comité a consacré l'essentiel de ses travaux, en 2006, à l'examen des options stratégiques du Groupe ainsi qu'à l'étude des projets d'investissements à l'international s'inscrivant dans le cadre du plan de développement 2006/2008, avant leur présentation au Conseil d'administration. Il a également examiné :

- les projets de croissance externe des filiales du Groupe à l'étranger dans les domaines de l'assurance, du crédit à la consommation et de la gestion d'actifs ;
- un point d'avancement du volet industriel du plan de développement ;
- le positionnement du Groupe Crédit Agricole face à la restructuration du paysage bancaire en France.

Enfin, à la suite de l'annonce du projet de rapprochement entre Banca Intesa et SanPaolo IMI, le Comité stratégique a consacré deux séances à l'examen, d'une part, des conséquences de ce

projet pour le Groupe Crédit Agricole (actionnaire important de Banca Intesa et partenaire de celle-ci en Italie dans la Gestion d'actifs et les Services financiers spécialisés) et, d'autre part, du dispositif envisagé pour assurer le maintien de la présence et le développement du Groupe en Italie. Ce dispositif a été approuvé par le Conseil au mois de novembre 2006.

Comité des nominations et de la gouvernance

Le Comité des nominations et de la gouvernance se compose de 6 membres : les membres du Bureau du Conseil (Président et Vice-Présidents) et deux administrateurs personnalités extérieures. Au 31 décembre 2006, sa composition est la suivante :

M. Fontanet (Président du Comité), administrateur indépendant ;
M. Carron, Président du Conseil d'administration et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
M. Sander, Vice-Président du Conseil et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
M. Dupuy, Vice-Président du Conseil et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
M. Lebègue, administrateur indépendant.

La composition du Comité a été affectée en fin d'année par la démission de ses fonctions d'administrateur, Vice-Président et membre du Comité des nominations et de la gouvernance, de M. Yves Couturier, Directeur général de Caisse régionale, à l'issue du Conseil du mois de novembre 2006. Le Conseil, dans sa séance du 31 janvier 2007, a procédé à la cooptation de M. Jean-Paul Chifflet en qualité d'administrateur puis à sa nomination en qualité de Vice-Président et de membre du Comité des nominations et de la gouvernance.

Participant en tant que de besoin aux réunions du Comité des nominations et de la gouvernance le Directeur général de Crédit Agricole S.A. ainsi que le Secrétaire général.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour missions :

- de faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs et censeurs personnalités extérieures au Groupe Crédit Agricole, étant rappelé que les candidats aux fonctions d'administrateur ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale sont proposés au Conseil d'administration par l'intermédiaire de la holding de contrôle de Crédit Agricole S.A., en application du Protocole d'accord préalable à la cotation de Crédit Agricole S.A., signé entre les Caisse régionales et Crédit Agricole S.A., dont les dispositions figurent dans le document de référence du 22 octobre 2001 enregistré par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro R01-453 ;
- pour les mandataires sociaux :
 - d'émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'administration pour la nomination du Directeur général,

conformément au règlement intérieur du Conseil, et sur les propositions du Directeur général pour la nomination des Directeurs généraux délégués, conformément au règlement intérieur du Conseil,

► s'agissant de la succession des mandataires sociaux, le Comité veille à la mise en place d'une procédure de préparation de plans de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;

- de piloter le processus d'évaluation du Conseil d'administration. À ce titre, il propose, en tant que de besoin, une actualisation des règles de gouvernance de Crédit Agricole S.A. (règlement intérieur du Conseil et des Comités spécialisés du Conseil...).

Le Comité, qui avait en 2005 consacré une large part de ses travaux à la conduite de l'évaluation du fonctionnement du Conseil et à l'élaboration des propositions visant à améliorer ce fonctionnement, a tenu à la fin de l'année 2006 une réunion au cours de laquelle il a dressé un bilan, jugé positif, de l'évolution engagée depuis octobre 2005. Ce bilan a fait l'objet d'une présentation au Conseil du 31 janvier 2007.

D'autre part, le Comité, lors de cette même réunion, a examiné la situation de Crédit Agricole S.A. au regard des recommandations de place concernant les administrateurs indépendants (rapport consolidé AFEP-MEDEF 2003, recommandations AFEP-ANSA-MEDEF 2006). Il a constaté que Crédit Agricole S.A. présente un nombre d'administrateurs indépendants inférieur à celui généralement recommandé pour les sociétés contrôlées par un actionnaire majoritaire. Cet écart se prolonge naturellement dans la proportion d'administrateurs indépendants au sein des Comités spécialisés.

Le Comité a considéré que "les conditions actuelles de fonctionnement permettaient au Conseil et à ses Comités d'accomplir leurs missions avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance nécessaires, en particulier s'agissant de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts et de la prise en compte équitable des intérêts de l'ensemble des actionnaires". Cette appréciation a été approuvée par le Conseil, qui a débattu, dans sa séance du 31 janvier 2007, de la composition ainsi que du mode de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés en référence aux recommandations de place précitées.

Sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil a examiné la situation de l'ensemble des administrateurs et conclu que trois d'entre eux pouvaient être considérés comme indépendants (MM. Camus, Fontanet et Lebègue).

Le Comité ayant également recommandé un renforcement du nombre d'administrateurs indépendants à l'occasion du renouvellement des mandats d'administrateurs personnalités extérieures au Groupe, le Conseil, au cours de cette même séance, a arrêté le principe de soumettre à l'Assemblée générale de mai 2007 la candidature d'une personnalité pouvant être considérée comme indépendante au regard des recommandations de place pour succéder à

M. Passera, qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur de Crédit Agricole S.A. le 17 janvier 2007.

M. Fontanet a souhaité quitter la présidence du Comité des nominations et de la gouvernance. Le Conseil a désigné M. Lebègue pour lui succéder dans ces fonctions, à compter du 31 janvier 2007.

Enfin, le Comité a proposé au Conseil de procéder à une nouvelle évaluation de son fonctionnement. Cette évaluation sera conduite en 2007, avec l'aide d'un cabinet extérieur, sous l'égide du Comité des nominations et de la gouvernance.

3 - Présentation des limitations que le Conseil d'administration apporte au pouvoir du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Crédit Agricole S.A. et pour représenter la Banque vis-à-vis des tiers. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Les limitations apportées par le Conseil au pouvoir du Directeur général sont décrites dans le chapitre 1 ci-dessus.

4 - Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil arrête les principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A., dont le montant figure dans les "Informations sur les mandataires sociaux" ci-après.

Rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Président a bénéficié, jusqu'en 2006, d'une rémunération fixe déterminée en référence aux pratiques du Groupe Crédit Agricole.

Le Comité des rémunérations, sur la base d'un benchmark réalisé par un consultant extérieur, a proposé au Conseil de déterminer la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration, à compter de 2007, par référence aux rémunérations observées, pour des fonctions de même nature, dans les grandes sociétés cotées. Cette proposition a été approuvée par le Conseil dans sa séance du 6 mars 2007.

Le Président bénéficie par ailleurs d'une prime destinée à financer sa retraite. Il bénéficie également d'un logement et d'une voiture de fonction. Le montant correspondant à la prime et à la valorisation de l'avantage logement figure dans le document de référence de Crédit Agricole S.A.

Lors de la mise en œuvre, par le Conseil, sur autorisation de l'Assemblée générale, de plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., aucune attribution n'a été effectuée en faveur du Président.

Rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué

Les principes décrits ci-après concernant la part variable de la rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué ont été arrêtés par le Conseil en juillet 2006 et s'appliquent aux rémunérations variables à verser aux mandataires sociaux en 2007 au titre de l'année 2006.

Rémunération du Directeur général

La **part fixe** de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques du marché, sur la base d'un benchmark présenté par le Comité des rémunérations.

La **part variable**, plafonnée, est déterminée sur la base de deux séries de critères :

- des critères quantitatifs, pondérés à 40 % au titre de l'année 2006, traduisant l'évolution d'indicateurs de performance financière de Crédit Agricole S.A. ;
- des critères qualitatifs, pondérés à 60 % au titre de 2006, traduisant, d'une part, l'avancement de la mise en œuvre des différents volets (opérations de croissance externe, volet industriel, volet managérial) du plan de développement 2006/2008 arrêté par le Conseil et, d'autre part, la maîtrise des charges (évolution du coefficient d'exploitation).

Pour les critères quantitatifs, l'appréciation de la performance du Directeur général est effectuée par comparaison du résultat obtenu avec la cible définie par le Conseil pour chaque indicateur et correspondant aux objectifs du plan de développement. Pour les critères qualitatifs, l'appréciation de la performance est globale.

Le Directeur général bénéficie d'une voiture de fonction. Il ne bénéficie pas d'un logement de fonction, le Conseil ayant décidé, à compter du 1^{er} janvier 2006, d'intégrer dans sa rémunération fixe la valorisation de l'avantage logement dont il bénéficiait auparavant.

Le Directeur général ne bénéficie d'aucune disposition particulière arrêtée par le Conseil en matière de retraite. Il bénéficie du système de retraite complémentaire non individualisable mis en place en faveur des principaux dirigeants du Groupe et dont les caractéristiques générales sont exposées dans le document de référence.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil fixe le nombre d'options attribuées au Directeur général, cette attribution n'étant pas assortie de critères de performance.

Rémunération du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., par ailleurs en charge de la Direction générale de Calyon

La rémunération (fixe et variable) du Directeur général délégué en charge de Calyon est arrêtée par le Conseil de la filiale, sur proposition de son Comité des rémunérations, après examen par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. Cette rémunération fait l'objet d'une présentation au Conseil de Crédit Agricole S.A.

La **part fixe** de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques du marché pour les fonctions de Directeur général délégué.

La **part variable**, plafonnée, est déterminée sur la base de deux séries de critères :

- des critères quantitatifs, pondérés à 50 % au titre de l'année 2006 et traduisant, d'une part, l'évolution d'indicateurs de performance financière de Crédit Agricole S.A. (représentant globalement 20 % et identiques à ceux retenus pour le Directeur général de Crédit Agricole S.A.) et, d'autre part, l'évolution d'un indicateur représentatif de la performance financière de Calyon et pondéré à 30 % ;
- des critères qualitatifs, pondérés à 50 % au titre de 2006 et centrés sur le fonctionnement global de Calyon et la contribution du Directeur général délégué à la résolution de questions d'intérêt général pour le Groupe, telles que définies par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et touchant, en particulier, à la collaboration de Calyon avec les différentes entités du Groupe, la participation à la gestion des ressources dirigeantes du Groupe et au développement d'activités nouvelles participant au développement du Groupe.

L'appréciation de la performance du Directeur général délégué s'effectue selon les mêmes principes que pour le Directeur général. Au-delà de l'appréciation de l'atteinte des critères décrits ci-dessus, le Conseil peut accorder un complément de rémunération variable, sous forme d'un bonus exceptionnel, en fonction de la performance globale de Calyon.

Le Directeur général délégué bénéficie, comme le Directeur général, du système de retraite complémentaire non individualisable mis en place en faveur des principaux dirigeants du Groupe.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil fixe le nombre d'options attribuées au Directeur général délégué, cette attribution n'étant pas assortie de critères de performance.

Rémunération des administrateurs

Les membres du Conseil perçoivent des jetons de présence. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil arrête le montant de l'enveloppe à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires. Les modalités de répartition de l'enveloppe, telles que décrites ci-dessous, sont arrêtées par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations.

La rémunération des membres du Conseil est assise exclusivement sur leur assiduité aux séances du Conseil. Les séances exceptionnelles sont rémunérées au même titre que les séances programmées à l'avance, dans la limite de 10 séances par an, avec une compensation possible, pour chaque membre du Conseil, entre les séances normales et les séances exceptionnelles.

Les Présidents des quatre Comités spécialisés du Conseil perçoivent un jeton annuel forfaitaire, avec une différenciation selon les Comités. Les membres des Comités perçoivent un jeton par séance en fonction de leur participation effective aux séances desdits Comités, sur la base des réunions programmées à l'avance.

Le montant du jeton unitaire par séance du Conseil et par séance de Comité est défini chaque année par le Conseil.

Le Conseil a également mis en place un dispositif de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil, sur la base des frais engagés par chacun d'entre eux au titre de leur participation aux séances du Conseil et des Comités. Ce dispositif est reconduit annuellement par le Conseil.

→ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne du Groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations. Cette définition et les principes qui en découlent sont en cohérence avec les travaux du groupe de Place menés sous l'égide de l'AMF.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;

- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices...).

Il est rappelé que le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre des normes et principes rappelés ci-dessous, est déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du Groupe Crédit Agricole.

1 - Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁽¹⁾, du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière⁽²⁾, du règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes externes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) et à la gestion financière, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole ;
- charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales : Mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 (arrêté du 31 mars 2005) relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement au sein des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., entreprise mère et le cas échéant aux autres entités du Groupe portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques.

Ces notes de procédures comportent notamment les références suivantes :

- notes de procédure 2006-11 relative à l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et 2006-12 relative au Comité de Contrôle Interne Groupe ;
- note de procédure 2006-04 relative au cadre et principes d'organisation de la fonction Audit-Inspection (contrôle périodique) au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- notes de procédure 2006-13 et 2006-14 relatives aux principes clés et à l'organisation de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents au sein du Groupe.

Crédit Agricole S.A. avait, dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la Conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple.

Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

2 - Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;

(1) Article L. 511-41.

(2) Relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, pris en application de l'article précité, homologué le 11 mars 1997 et modifié notamment par arrêté du ministre des finances du 31 mars 2005.

- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques), de taux d'intérêt et de liquidité ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, structuré entre :
 - ▶ contrôles permanents, réalisés par des unités opérationnelles ou intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré, 2^e degré - 1^{er} niveau), ou exercés par des unités exclusivement dédiées aux activités de contrôle, indépendantes des unités opérationnelles (2^e degré - 2^e niveau),
 - ▶ contrôles périodiques (3^e degré) réalisés par l'Inspection générale Groupe, les Inspections générales et unités d'audit - Inspection des filiales et des Caisses régionales.

L'ensemble de ces dispositifs concourent à la promotion d'une culture de contrôle interne.

Pilotage du dispositif

Dans le cadre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006, des évolutions sont intervenues dans l'organisation des dispositifs de contrôle interne du Groupe, tant en ce qui concerne la réorganisation des fonctions de contrôle dédiées, qu'en matière de renforcement des activités de contrôle opérationnelles et de structuration de leurs reportings.

Ainsi, l'obligation a été rappelée, pour chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions supports.

LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Un Comité de contrôle interne Groupe (CCIG) a été créé. Lieu d'exercice de la responsabilité du Directeur général de Crédit Agricole S.A. en matière de contrôle interne, ce Comité assure la coordination des trois fonctions de contrôle : contrôle périodique (Audit-Inspection), contrôle permanent et contrôle de la Conformité.

Le CCIG, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembré du Conseil d'administration. Afin de renforcer la cohérence des actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole et le rôle de l'organe central en matière de pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, le CCIG a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens). Ainsi, le CCIG s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Un responsable du contrôle permanent, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., en charge de la Direction des risques et des contrôles permanents, avait été désigné en 2005, ainsi qu'un responsable du contrôle périodique, en charge de l'Inspection générale Groupe, à l'exclusion de toute autre fonction.

Ces deux responsables sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, le responsable de la Conformité est rattaché au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., membre du Comité exécutif. Les trois responsables (du contrôle périodique, du contrôle permanent et de la Conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, financiers et opérationnels, par la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe (DRG), également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la Conformité (DDC) et par la Direction des affaires juridiques (DAJ). La Direction de la Conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;

- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données (comptabilité, contrôle de gestion, etc.).

EN CE QUI CONCERNE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET SES FILIALES

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A., chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants dédiés à chaque ligne métier.

EN CE QUI CONCERNE LES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-dessus est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales, composé de Directeurs généraux, de cadres de Direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A.

Fin 2005, le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales a émis des recommandations relatives à la mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 (arrêté du 31 mars 2005), portant sur la nouvelle architecture des fonctions de contrôle, le renforcement du contrôle de la Conformité et l'encadrement des prestations essentielles externalisées. Ces recommandations, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., et transmises à chaque Caisse régionale par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., ont été mises en œuvre en 2006.

De manière plus générale, afin de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, la composition, le rôle et les missions du Comité plénier ont été élargis au cours de l'exercice 2006. L'action du Comité plénier est prolongée au moyen

de rencontres régionales régulières et des réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par la Direction des risques et Contrôles Permanents du pôle Caisses régionales et par la Direction de la Conformité.

Rôle du Conseil d'administration⁽³⁾

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Il a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il est régulièrement informé de l'activité et des résultats du contrôle interne et dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. a rendu compte au Conseil du 21 novembre 2006 de la présentation au Comité du rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2006. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2006 aura été présenté au Comité d'audit et des risques du 24 avril 2007 et transmis à bonne date à la Commission bancaire et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Comité d'audit et des risques⁽⁴⁾

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et notamment sur la qualité du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent, y compris comptable et financier, et au contrôle de la Conformité.

(3) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

(4) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Comité d'audit et des risques sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

À ce titre, un rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2006 lui a été présenté par le responsable du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. lors de sa séance du 9 novembre 2006. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2006 lui sera présenté lors de sa séance du 24 avril 2007.

Le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctrices proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3 - Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres...) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le rapport de gestion et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée.

Organisation de la fonction Risques et Contrôles Permanents

La prise en compte des modifications du règlement 97-02 a entraîné la création d'une ligne métier Risques et Contrôles Permanents, selon un dispositif procédural adapté en 2006.

La ligne métier Risques et Contrôles Permanents a en charge à la fois la gestion globale des risques et le dispositif de contrôle permanent du Groupe. Elle gère et contrôle les risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable ainsi qu'à la sécurité physique, des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier s'élèvent à plus de 1 650 personnes (en équivalent temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage Bâle II, le Comité de pilotage contrôle permanent, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information.

FONCTIONS TRANSVERSES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION DES RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la nouvelle Direction des risques et Contrôles Permanents Groupe (DRG), qui succède à la Direction des risques Groupe, assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe. Le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe est assuré de façon centralisée par le pôle DRG/PRG, avec des unités spécialisées par nature de risque ; il définit et met en œuvre les dispositifs de risk-management (normes, méthodologies, système d'information, reporting). En outre, une unité "Contrôles Permanents" assure la coordination de la mise en place d'un dispositif adapté de contrôles permanents à

l'échelle du Groupe (définition des contrôles clés par type de risques, organisation d'un reporting des résultats auprès des différents niveaux de consolidation concernés du Groupe, selon des degrés de synthèse différenciés). Enfin, une unité spécifique "architecture des systèmes d'information" est dédiée à la cohérence des outils de Groupe en matière de risques et contrôles permanents.

Le dispositif PRG comprend également une fonction "suivi métiers" en charge de la relation globale et individualisée entre chacune des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. et la DRG. Sont ainsi désignés des responsables suivi métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe.

La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un pôle spécifique (DRG/DRC), hiérarchiquement rattaché à DRG.

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES PÔLES MÉTIERS DU GROUPE.

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un Responsable risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR Métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. La nomination, les objectifs et l'évaluation du RCPR Métier s'effectuent conjointement entre le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe (RCPR Groupe) et le Directeur général de la filiale ou du métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions des risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la DRG ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une Stratégie Risques, validée par le Comité des Risques Groupe sur avis de la DRG, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- mise en place entre chaque filiale ou métier et la DRG d'une convention de fonctionnement, périodiquement révisée, précisant le mode de déclinaison opérationnelle, au sein de l'entité, des principes du Groupe en matière d'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents, notamment le format du reporting vers la DRG ;
- un principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR Métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de

leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe.

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles dispose d'un responsable des risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et de la conformité du dispositif de contrôle permanent de son entité.

Comme précisé ci-dessus, les risques des Caisses régionales sont consolidés par la DRG qui assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales par le relais de DRG/DRC.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50 %). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ses fonds propres ou fixé en valeur absolue. Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre garantie à Foncaris sur leurs principales opérations offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprecier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., les structures de contrôle permanent de la sécurité et de la continuité d'activités se mettent en place dans le cadre du déploiement de la DRG. Les Plans de repli utilisateurs sont dans un état d'avancement et de tests satisfaisants.

Pour les Plans de Secours informatiques, le schéma cible des implantations des sites de production informatique est en cours d'étude. Au cours de la période sous revue, des progrès ont été enregistrés avec des regroupements progressifs sur trois sites munis chacun de leur secours.

Sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole, les Caisses régionales ont procédé à la nomination de responsables Sécurité informatique et de responsables de PCA. La nomination des responsables de Contrôles permanents permet de passer à l'étape suivante, qui consistera à élaborer et mettre en place les référentiels de contrôles permanents relatifs aux domaines de la sécurité et des PCA.

Le projet de continuité d'activités relatif aux plans de replis utilisateurs note des progrès dans son avancement.

Les Plans de secours informatiques vont être réexaminés suite à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels. Ils feront ensuite l'objet de tests.

La désignation d'un maître d'ouvrage de la sécurité et de la continuité d'activités des infrastructures communes se traduira par une mise en cohérence de ces dernières avec les niveaux de sécurité et les besoins des Plans de continuité d'activité des entités du Groupe.

La mise en place de la gouvernance et de l'organisation de la sécurité de l'ensemble du Groupe permet d'assurer un pilotage unique et cohérent et de procéder à des actions de normalisations.

Les travaux sur les crises extrêmes se font en concertation avec la Place et l'avancement des travaux de cette dernière. La gestion du risque de pandémie grippale s'inscrit dans le cadre des Plans de continuité d'activités et y est traitée à ce titre.

Organisation de la Conformité

Les fonctions de Conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par plus de 450 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et par près de 150 personnes en Caisses régionales.

Des mesures organisationnelles ont été prises dans le groupe Crédit Agricole S.A. pour se mettre en conformité avec certaines dispositions de l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement n° 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et ont donné lieu à la nomination de Responsables Conformité ainsi qu'au rapprochement du département Sécurité Financière (précédemment rattaché à l'Inspection générale Groupe) et de la Direction de la Conformité-Déontologie pour former la Direction de la Conformité.

Le Responsable de la Conformité de Crédit Agricole S.A., rattaché au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., dispose d'une autorité fonctionnelle sur les Responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Une unité dédiée pour les filiales étrangères facilitera la mise en place de dispositifs adéquats pour les récentes prises de contrôles et l'accompagnement des responsables de conformité et leur contrôle.

Il assure le pilotage, la coordination et l'animation du contrôle de la conformité des Caisses régionales.

La fonction du Responsable de la Conformité Groupe comprend l'élaboration des règles relatives au respect des réglementations de marché, leur diffusion et le contrôle de leur observation, des règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et

de gel des avoirs ainsi que la lutte contre la fraude externe liée aux circuits organisés.

Les dispositifs de prévention du blanchiment ont pris en compte les évolutions législatives et réglementaires. En particulier, le champ des déclarations de soupçon de blanchiment des capitaux couvre, au-delà du trafic des stupéfiants et des activités criminelles organisées, la corruption et la fraude aux intérêts financiers des communautés européennes. Ces thèmes ont été intégrés dans les procédures et dans les supports de formation anti-blanchiment.

Cette fonction comprend également la prise de décision pour toutes les opérations détectées au titre des embargos et du gel des avoirs dans un certain nombre de filiales ainsi que la mise en place de dispositifs pour détecter, investiguer et, le cas échéant, alerter de toute opération atypique.

Les missions des responsables Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique et fonctionnel.

La prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité du Groupe Crédit Agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante. Dans ce cadre, la ligne métier Conformité a particulièrement en charge la mise en place, le suivi et le contrôle des normes en matière d'identification et de connaissance des clients. Des plans d'action de vérification de la Conformité des dossiers clients ont été mis en œuvre en 2006 dans les filiales concernées.

Au niveau de chaque Caisse régionale et de chaque filiale et succursale sont désignés un ou plusieurs correspondants du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie chargé du traitement, du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin).

Le Comité de Management de la Conformité, présidé par le Secrétaire général de Crédit Agricole S.A. a assuré le suivi du déroulement du programme renforcé de contrôle de la Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. Réuni mensuellement, ce Comité, auquel participe régulièrement le Directeur général de Crédit Agricole S.A., prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance.

Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

En 2006, la Direction de la Conformité a suivi l'application opérationnelle dans les entités du groupe Crédit Agricole S.A. de ce programme renforcé de contrôle de Conformité demandé par la Commission bancaire et par la Réserve Fédérale des États-Unis.

L'ensemble de ces actions a permis en septembre 2006 au Groupe Crédit Agricole d'obtenir de la Réserve Fédérale américaine le statut de Financial Holding Company, lui assurant la pérennité de certaines activités placées sous statut provisoire, ainsi que la possibilité de développer ses activités dans des secteurs périphériques (assurances, activités de titres, banque d'affaires, gestion d'actifs).

D'autres procédures telles que la remontée des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques propres aux activités financières et bancaires ont donné lieu à des modifications de certaines dispositions du règlement intérieur, en particulier de celui de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, dans les entités concernées du groupe Crédit Agricole S.A., la fonction Conformité a mis en application la directive "Abus de marché" et a impulsé les chantiers d'étude et d'application de la directive "Marché d'Instruments Financiers" qui ont nécessité la constitution d'équipes projet en liaison avec les Directions opérationnelles concernées.

En matière de formation, 75 % des 52 000 personnes formées du groupe Crédit Agricole S.A. en 2005 ont répondu en 2006 à un questionnaire d'autocontrôle dont les résultats traduisent une forte compréhension des enjeux et des principes de la Conformité.

De nouvelles sensibilisations de collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. ont été réalisées en 2006 pour accompagner la mise en place de la transposition en droit français de la directive "Abus de Marché"

Pour l'application de cette dernière directive, Crédit Agricole S.A. poursuit ses actions d'automatisation du renforcement de la Conformité par des contrôles et des détections d'opérations suspectes en adaptant des logiciels de marché communs à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. Le choix d'un logiciel de détection des abus de marché est en cours de finalisation.

De même, un renforcement des contrôles automatisés a été opéré dans le suivi des réglementations du Bank Holding Company Act (BHCA) et de franchissement de seuil et un outil de filtrage centralisé a priori des flux internationaux sur les plates-formes Swift, pour respecter les mesures de gel des avoirs et d'embargos, couvre pratiquement l'ensemble des zones géographiques : France, Europe, Amériques, Asie, Moyen-Orient.

L'implantation d'outils de profilage et de monitoring des comptes clients et des opérations, tant pour la Banque de détail du Groupe que pour la Banque de financement et d'investissement et les activités de gestion d'actifs sera mise en œuvre à compter de 2007. L'utilisation de ces outils renforcera l'efficacité du dispositif de prévention du blanchiment.

Enfin, l'évaluation de la maîtrise des risques de non-conformité relative à la Loi "informatique et libertés" a été placée dans le champ de compétence de la Direction de la Conformité fin 2005 et a donné lieu en 2006 à des actions d'évaluation de la conformité

des traitements de données à caractère personnel ainsi qu'à plusieurs actions de communication interne, de sensibilisation et de formation des collaborateurs.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

RÔLES ET RESPONSABITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction des finances Groupe sont définis par une note de procédure, actualisée au mois d'octobre 2005.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction finances d'un métier et ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur des finances Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction des finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la comptabilité, le contrôle de gestion, la communication financière.

LA FONCTION COMPTABLE

La fonction comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, et l'information sectorielle du groupe Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée par la fonction communication financière. Pour répondre à cette mission, la fonction comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

LA FONCTION DE CONTRÔLE DE GESTION

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction contrôle de gestion Groupe définit les règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation, cohérence des outils de mesure de rentabilité), établit et chiffre le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A. Pour répondre à cet objectif, la fonction contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

LA FONCTION COMMUNICATION FINANCIÈRE

La fonction communication financière et relations investisseurs de Crédit Agricole S.A. assure la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels et à la presse, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction communication financière élaboré, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur des finances Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats du groupe Crédit Agricole S.A. et fournit toute information générale sur le Groupe, permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central, en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier.

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

DONNÉES COMPTABLES

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

En 2006, Crédit Agricole S.A. a initié un projet d'accélération des délais de publication des comptes consolidés des groupes Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. (projet comptable 2006/2008).

DONNÉES DE GESTION

Les données de gestion sont issues de la fonction Contrôle de gestion de la Direction des finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Chaque métier et/ou filiale transmet à Crédit Agricole S.A. ses informations de gestion après réconciliation préalable avec les données comptables du métier ou de la filiale.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR, l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées au regard du règlement européen n° 809/2004 : informations historiques, données pro forma, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul afin de faciliter une meilleure compréhension des investisseurs ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE PERMANENT COMPTABLE

La fonction de contrôle permanent comptable, créée en 2004 au sein de la Direction de la comptabilité, a été transférée en avril 2006 au sein de la Direction des risques et des Contrôles Permanents, conformément à l'organisation cible du contrôle permanent retenue par le Groupe Crédit Agricole. Le rattachement est hiérarchique à DRG et fonctionnel au Directeur des finances Groupe.

La fonction de contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un maillage du dispositif constitué par les responsables des risques et des Contrôles Permanents des filiales et des Caisses régionales. Elle exerce directement des missions de contrôle sur les fonctions d'élaboration de l'information financière groupe de Crédit Agricole S.A.

L'unité exerce dans ce domaine d'activité quatre missions principales :

- définir les normes et les principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent, au sein du Groupe Crédit Agricole ;
- évaluer la qualité des processus Groupe d'élaboration de l'information comptable et financière et du dispositif de surveillance des risques liés à cette information, mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole ;

- assurer la surveillance et le suivi des mesures correctives mises en œuvre au niveau du Groupe ;
- rendre compte de l'évaluation du contrôle permanent de l'information comptable et financière, auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe et, à leur demande, auprès de l'organe délibérant ou du Comité d'audit et des risques.

En 2006, les priorités ont porté, d'une part sur la constitution du référentiel méthodologique du contrôle permanent de l'information comptable et financière du Groupe, d'autre part sur l'évaluation des risques opérationnels et des contrôles des processus Groupe de Crédit Agricole S.A.

Ces travaux ont permis le renforcement de la surveillance des processus comptable par la mise en œuvre d'outils de pilotage adaptés au niveau des risques (indicateurs critiques de surveillance de la qualité, cotation des risques et des contrôles).

PÔLE MÉTIER ASSURANCES DE PERSONNES

En ce qui concerne l'assurance de personnes, Predica avait introduit une procédure d'appel devant le Conseil d'État d'une décision émanant de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutualistes relative, pour l'essentiel, aux contrats à taux garantis. Aucun élément nouveau n'est intervenu dans cette procédure en 2006.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Dans le cadre des évolutions

du dispositif de contrôle interne rendues nécessaires par les évolutions réglementaires, elle a depuis le 1^{er} janvier 2006 pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du Groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène et le pilotage de la ligne métier audit-inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée.

Elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable. Au cours de l'exercice 2006, les missions de l'Inspection générale Groupe ont porté sur diverses unités et entités du Groupe et notamment sur la préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio de solvabilité international ("Bâle II"), les plans de continuité d'activité, la cohérence de la délimitation du périmètre de contrôle interne du Groupe et la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

L'Inspection générale Groupe assure également un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, Calyon et LCL compris, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 656 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2006 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits de Caisses régionales).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, l'audit interne, le Responsable du Contrôle Permanent et le Responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Différents chantiers ont été engagés en 2006 à la suite d'une mission de la Commission bancaire, de manière à renforcer l'efficacité et l'homogénéité d'ensemble du dispositif de contrôle périodique du Groupe.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dont j'assure la présidence, le Comité d'audit et des risques, ainsi que le Directeur général du fait de ses responsabilités propres, sont tenus informés

avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, des axes de progrès constatés en la matière, ainsi que de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Le dispositif et les procédures de contrôle interne font l'objet d'une adaptation permanente, pour répondre aux évolutions de la réglementation, des activités et des risques encourus par la société.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, du rapport de gestion, mais aussi par des reportings réguliers d'activité et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A.

René CARRON

→ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Crédit Agricole S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

→ INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

→ RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conseil d'administration

Les montants bruts perçus par les membres du Conseil de Crédit Agricole S.A. en 2006 au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A. ou dans les filiales du Groupe (Calyon, LCL – le Crédit Lyonnais) sont les suivants :

JETONS DE PRÉSENCE

(montants en euros)	2006				2005
	Crédit Agricole S.A.	Calyon	LCL	Total	
Administrateurs élus par l'Assemblée générale					
René Carron	16 500			16 500	15 000
Jean-Marie Sander	40 000	15 000	10 000	65 000	63 500
Yves Couturier	35 000	15 000	10 000	60 000	60 500
Noël Dupuy	36 500		10 000	46 500	42 500
Pierre Bru	27 000	16 000		43 000	44 500
Philippe Camus	37 000			37 000	16 500 ⁽¹⁾
Alain David	24 000			24 000	12 500 ⁽¹⁾
Bruno de Laage	18 000			18 000	
Alain Diéval	34 500			34 500	34 000
Jean-Roger Drouet	30 500			30 500	
Xavier Fontanet	24 500			24 500	26 000
Carole Giraud	24 000			24 000	25 000
Roger Gobin	33 000	15 000		48 000	46 500
Pierre Kerfriden	15 500		6 000	21 500	39 500
Daniel Lebègue	31 500			31 500	31 500
Jean Le Brun					10 000
Bernard Mary	33 000			33 000	30 000
Gérard Mestrallat					12 500 ⁽²⁾
Michel Michaut	26 500			26 500	25 000
Jean-Pierre Pargade	30 000			30 000	28 000
Corrado Passera	8 500			8 500	10 000
Jean-Claude Pichon					32 500 ⁽³⁾
Membres élus par les salariés					
Henri Corbel	17 500			17 500	25 000
Michel Guermeur	17 500			17 500	25 000
Daniel Coussens	9 000			9 000	
Guy Savarin	9 000			9 000	
Membre représentant les organisations professionnelles					
Jean-Michel Lemetayer	21 500			21 500	20 000
Censeur					
Henri Moulard	34 500	30 000	25 000	89 500	90 000

(1) À partir de mai 2005.

(2) Jusqu'en mai 2005.

(3) Jusqu'en novembre 2005.

L'enveloppe de jetons de présence approuvée par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2006 s'est élevée à 850 000 euros. Le versement des jetons de présence par Crédit Agricole S.A. a été effectué selon les modalités suivantes :

- les séances du Conseil donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 000 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 500 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions ;
- le Président du Conseil ne perçoit des jetons qu'en qualité de Président du Comité stratégique. Sa rémunération au titre de sa fonction de Président du Conseil (précisée ci-après dans la partie "Direction générale") est fixée par ce dernier, sur proposition du Comité des rémunérations ;

- les Présidents du Comité d'audit et des risques, du Comité stratégique, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance perçoivent des jetons supplémentaires : jeton forfaitaire annuel respectivement de 15 000 euros pour le Comité d'audit et des risques et le Comité stratégique, et de 10 000 euros pour le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance ;
- les membres des Comités perçoivent des jetons supplémentaires à raison de 2 000 euros par séance pour le Comité d'audit et des risques et le Comité stratégique et de 1 500 euros par séance pour le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance. Ces jetons sont alloués en fonction de la participation effective aux réunions desdits Comités.

Président, Directeur général et Directeur général délégué

Les montants perçus par les membres de la Direction générale de Crédit Agricole S.A. au titre de leur mandat social et de leur contrat de travail sont les suivants :

Mandataires sociaux (montants bruts en euros)	2006				2005				2006		
	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence versés par les sociétés du Groupe	Avantages ⁽²⁾	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence versés par les sociétés du Groupe	Avantages ⁽²⁾	Stock-options ⁽³⁾ Plans en cours		
	Fixe	Variable			Fixe	Variable			Plan	Nombre	Prix d'exercice
René Carron Président de Crédit Agricole S.A.	288 000		16 500 ⁽⁴⁾	141 000	282 600		15 000 ⁽⁴⁾	139 200	-	-	-
Georges Pauget Directeur général de Crédit Agricole S.A.	800 000	650 000	29 000 ⁽⁵⁾	263 030	495 500	405 000	18 000 ⁽⁵⁾	212 900	2003	40 164	14,59
									2004	70 000	20,48
									2006	100 000	33,61
Edouard Esparbès Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. Directeur général de Calyon	700 000	850 000	8 000 ⁽⁵⁾	403 817	600 000	500 000	8 000 ⁽⁵⁾	254 500	2004	70 000	20,48
									2006	70 000	33,61

(1) Les rémunérations variables correspondent aux bonus versés l'année N au titre de l'année N-1.

(2) Les avantages sont constitués des versements par la société de sommes destinées à financer les départs à la retraite augmentés éventuellement des montants liés à la mise à disposition d'un logement ou d'un véhicule de fonction.

(3) M. Carron n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au titre des différents plans mis en place.

(4) Au titre de son mandat de Président du Comité stratégique de Crédit Agricole S.A.

(5) Au titre de sa fonction de Président de LCL (en 2006) et d'administrateur de Calyon (en 2005 et 2006).

(6) Au titre de son mandat d'administrateur de LCL.

Le Président

La rémunération fixe du Président est composée d'un salaire fixe auquel vient s'ajouter une prime spécifique destinée au financement de sa retraite.

Sa rémunération fixe de l'année 2006 s'élève à 288 000 euros, le montant que constituent la valorisation de l'avantage logement et la prime destinée au financement de sa retraite atteint 141 000 euros.

Le Directeur général et le Directeur général délégué

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a arrêté la structure et le niveau des rémunérations du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Calyon a arrêté la structure et le niveau de la rémunération du Directeur général de Calyon, par ailleurs Directeur général Délégué de Crédit Agricole S.A.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

La rémunération comprend une part fixe et une part variable :

- la part fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ;
- la part variable, plafonnée, comprend elle-même deux éléments :
 - ▶ le premier repose sur des indicateurs de performance financière du Groupe et des résultats des pôles métiers sous la responsabilité des intéressés,
 - ▶ le second est fondé sur une appréciation qualitative établie à partir d'objectifs prédéfinis.

RÉMUNÉRATIONS FIXES 2006

La rémunération fixe de l'année 2006 de M. Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A., a été portée à 800 000 euros sur décision du Conseil d'administration du 7 mars 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, M. Pauget n'a plus le bénéfice d'un logement de fonction.

La rémunération fixe de M. Esparbès, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et Directeur général de Calyon, a été fixée à 700 000 euros pour l'année 2006 par le Conseil d'administration de Calyon.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PERÇUES EN 2006 AU TITRE DE 2005

La rémunération variable de M. Pauget a été fixée par le Conseil d'administration du 7 mars 2006 à 650 000 euros, correspondant au bonus maximum calculé sur les deux périodes du 1^{er} janvier au 12 septembre 2005 (au titre de ses fonctions de Directeur général délégué en charge du Crédit Lyonnais, de l'Assurance et de la Banque privée) et du 12 septembre au 31 décembre 2005 (au titre de ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A.).

Ce montant est déterminé sur la base des critères de performance arrêtés par le Conseil en mars 2005 :

- 40 %, sur le bénéfice net par action de Crédit Agricole S.A. et les résultats du Crédit Lyonnais, du pôle Assurances et de celui de la Banque privée ;
- 60 %, sur la base de l'appréciation portée sur l'élaboration et la mise en place par M. Pauget, en tant que Directeur général, du plan de développement du groupe Crédit Agricole S.A.

Le montant du bonus était fixé :

- pour la période Crédit Lyonnais, en valeur cible à 80 %, le bonus maximum pouvant atteindre 100 % ;
- pour la période Crédit Agricole S.A., en valeur cible à 100 %, le bonus maximum pouvant atteindre 120 %.

Sur l'ensemble des deux périodes, Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A., compte tenu du niveau atteint des indicateurs financiers et des appréciations portées, le bonus a été fixé au taux maximum conduisant à un montant de 650 000 euros.

La rémunération variable de M. Esparbès, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et Directeur général de Calyon, au titre de l'année 2005, a été fixée sur les bases suivantes :

- pour moitié, sur la base d'indicateurs quantitatifs de performance financière du groupe Crédit Agricole S.A. et de Calyon :
 - ▶ 30 %, sur le résultat économique de Calyon (RBE, RBE après coût du risque),
 - ▶ 20 %, sur le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- pour moitié, sur la base de l'appréciation portée sur la gestion rigoureuse des charges et la mobilisation des équipes autour du projet stratégique de la filiale.

Compte tenu des performances il a été retenu de fixer le bonus au taux maximum, conduisant à un bonus à 700 000 euros et de verser en sus une prime exceptionnelle de 150 000 euros.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués bénéficient du système de retraite complémentaire non individualisable mis en place pour les principaux dirigeants du Groupe. Le bénéfice des droits à ce régime est acquis seulement si les bénéficiaires poursuivent leur carrière dans le Groupe jusqu'à leur départ à la retraite. Il s'agit d'un régime de type différentiel qui vient parfaire les pensions de retraite des régimes généraux et des régimes complémentaires obligatoires acquises tout au long de la carrière dans le Groupe ou en dehors du groupe Crédit Agricole. Le provisionnement est établi chaque année de manière globale (sans calcul individualisé propre aux mandataires sociaux) sur la base de profils établis en fonction des caractéristiques des bénéficiaires (âge moyen, niveau moyen de rémunération, carrière type pour reconstituer les droits à la retraite des régimes généraux).

→ MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2006

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
René Carron CRCAM DES SAVOIE 4, avenue du Pré-Félin BP 200 74942 Annecy-Le-Vieux Détient 4 400 actions	20/05/1999	2008	Président du Conseil Président du Comité stratégique et membre du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de la CRCAM des Savoie Vice-Président de la FNCA Membre du Conseil de surveillance de Lagardère Administrateur de Suez Administrateur SACAM et SACAM Participations Vice-Président de CNMCCA Représentant permanent de Crédit Agricole S.A. à la Fondation de France Administrateur à la Fondation du Crédit Agricole Pays de France Administrateur Crédit Agricole Solidarité et Développement Administrateur SCICAM Membre du Comité de directeur et Gérant de l'ADICAM Membre du Comité de direction à GECAM Président de la CICA	Maire de la Commune de Yenne Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo (jusqu'en juin 2005) Conseiller de la Banque de France de la Savoie Administrateur de Crédit Agricole Indosuez (2000 à 2003) Administrateur du Crédit Lyonnais (2002 à 2003) Administrateur du Fonds Coopération Crédit Agricole Mutuel (L1901) (jusqu'en 2003) Président de la FNCA (du 06/07/2000 au 30/04/2003) et Membre de droit de l'Association des Présidents Président de la SAS Rue La Boétie (jusqu'en 2003) Président de la Caisse locale de Yenne jusqu'en 2004 Administrateur et Vice-Président de Banca Intesa (décembre 2006) Conseiller général, Membre de la Commission permanente du Conseil général de la Savoie Président du GIE GECAM (jusqu'en 2004) Administrateur de la société Rue Impériale (jusqu'en 2004) Administrateur de la SAS SAPACAM Administrateur de Sofinco (jusqu'en 2004)
Jean-Marie Sander CRCAM D'ALSACE-VOSGES 1, place de la Gare BP 440 67008 Strasbourg CEDEX Détient 14 635 actions	20/05/1999	2009	Vice-Président du Conseil (représentant de la SAS Rue La Boétie) Membre du Comité stratégique, du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM d'Alsace-Vosges Président de la FNCA Président de la SAS Rue La Boétie Vice-Président de la SAS SACAM Développement Administrateur de LCL et de Calyon Président de la CNMCCA Président du Conseil économique et social d'Alsace. Président de la SACAM Participations (S.A.S. à capital variable) (depuis le 30/04/2003) Président du Comité de direction du GECAM (GIE) (depuis le 30/04/2003) Membre du Conseil d'administration de la SACAM (depuis le 07/09/2000) Membre du Conseil d'administration de la SCICAM (société civile immobilière) (depuis le 07/09/2000) Représentant légal, dans les sociétés suivantes, de la SAS SACAM Participations, Président des dites sociétés : SAS SEGUR, SAS MIROMESNIL, SAS SACAM SANTEFFI, SAS SACAM ASSURANCE CAUTION, SAS SACAM PLEINCHAMP, SAS SACAM EXPANSION, SAS SACAM FIRECA, SAS SACAM PROGICA, GIE CIRECAM	Administrateur de Predica (jusqu'en avril 2004), SAPACAM SA (jusqu'au 27/06/2002), SAS SAPACAM (jusqu'au 30/12/2003)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEB).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Noël Dupuy CRCAM TOURAINE ET POITOU Boulevard Winston-Churchill 37041 Tours CEDEX Détient 844 actions	21/05/2003	2009	Vice-Président du Conseil Membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de la CRCAM de la Touraine et du Poitou Vice-Président de la FNCA Vice-Président de la Caisse locale de la Vallée de l'Indre. Administrateur de LCL Administrateur de Sofipar, SAPACAM, SACAM, SCI CAM, Crédit Agricole Titres Administrateur de Predica, représentant Crédit Agricole S.A. Membre du Conseil de surveillance Eurazeo Administrateur d'IDIA Participations	Néant
Pierre Bru CRCAM NORD MIDI-PYRÉNÉES 219, avenue François-Verdier 81000 Albi Détient 257 actions	25/05/2000	2007	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM Nord Midi- Pyrénées Président de Sodagri Administrateur de Calyon Administrateur Inforsud Gestion, Chabriac, SCICAM, SACAM et SACAM Participations, Idia Participations, Sofipar Administrateur de la Caisse locale de Pont de Salars Président à l'Institut Universitaire Technologique de Rodez, à la SAS NMP Développement, gérant GFA du Pont des Rives, et GAEC Recoules d'Arques Censeur Grand Sud Ouest Capital	Président Caisse régionale Quercy Rouergue (Caisse régionale absorbée par Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées en mai 2004) Président-Directeur général d'Inforsud Gestion (jusqu'en décembre 2004) Président de la Commission nationale de négociation et de la Commission des relations sociales à la FNCA (jusqu'en décembre 2004) AGRICA (de janvier 1999 à décembre 2000) Vice-Président de l'Association des Présidents de Caisses régionales (jusqu'en avril 2001) Administrateur Société des Caves de Roquefort (jusqu'en 2003) Administrateur CAMARCA et CRCCA (Caisse de Retraite Complémentaire du Crédit Agricole)
Philippe Camus LAGARDÈRE 441 2nd Avenue North Naples Florida (USA) Détient 1 364 actions	18/05/2005	2008	Administrateur Président du Comité des rémunérations Membre du Comité d'audit et des risques	Co-gérant de Lagardère SCA Vice-Président, Directeur général délégué de la Sté ARJIL commanditée - ARCO (S.A.) Représentant de la société ARJIL Commanditée - ARCO (S.A.) Membre du Conseil de Surveillance de la société HACHETTE FILIPACCHI MÉDIAS (S.A.S.) Membre du Conseil de surveillance de la société Lagardère Active (S.A.S.) Administrateur des Editions P. AMAURY (S.A.) Représentant permanent de la société Lagardère Active au Conseil d'administration de la société Lagardère Active broadcast (Monaco) Représentant permanent de la société Hachette SA au Conseil d'administration de la société Hachette Distribution services (S.A.) Représentant permanent de la société Lagardère SCA au Conseil d'administration de la société Hachette S.A. Administrateur de ACCOR. Chairman, Président et Chief Executive Officer de Lagardère North America Inc. Président d'honneur du GIFAS Administrateur de CELLFISH Media, LLC. Senior Managing director de EVERCORE Partners Inc.	Président exécutif de EADS (jusqu'au 11 mai 2005) Administrateur chez Dassault (jusqu'au 11 mai 2005) Administrateur du Groupe d'intérêt économique PGS (jusqu'au 29/11/2002) Administrateur du Crédit Lyonnais (jusqu'au 30/07/2003) Co-Président exécutif de la Sté EADS N.V. (jusqu'au 11/05/2005) Co-Président exécutif de la Sté EADS participations B.V. (jusqu'au 11/05/2005) Président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales jusqu'au 11/05/2005 Membre du Comité des rémunérations de la société Airbus (jusqu'au 11/05/2005) Membre du Comité des associés d'Airbus (jusqu'au 11/05/2005) Administrateur de la Société LA PROVENCE (SA) (démission le 16/10/06) Administrateur de la Société NICE MATIN (SA) (démission le 23/10/06)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Alain David CRCAM D'ILLE-ET-VILAINE 45, boulevard de la Liberté 35000 Rennes Détient 794 actions	18/05/2005	2007	Administrateur	Président de la CRCAM d'Ille-et-Vilaine Président de la Commission des ressources humaines à la FNCA Président de la Délégation fédérale de négociation à la FNCA Président et administrateur de la Caisse locale du Grand-Fougeray, de l'intercommunalité du pays du Grand-Fougeray Administrateur de : Crédit Immobilier de Bretagne, Crédit Agricole Titres, Uni Expansion Ouest, Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine Maire du Grand-Fougeray Membre du CES de Bretagne, représentant le Crédit Agricole Chef d'entreprise artisanale Gérant de SCI	Membre de la commission des ressources humaines à la FNCA (depuis mars 2005)
Bruno de Laage CRCAM DE L'ANJOU ET DU MAINE 40, rue Prémartine 72083 Le Mans CEDEX 09 Détient 1 143 actions	Mai 2006	2007	Administrateur Membre du Comité stratégique	Directeur général de la CRCAM de l'Anjou et du Maine Président John Deer Crédit S.A.S. Président du GIE ATLANTICA. Administrateur du Crédit Agricole Titres Administrateur de C.C.P.M.A. Retraite-AGRICA Administrateur de C.C.P.M.A. Prévoyance-AGRICA Administrateur d'UNI-ÉDITIONS Administrateur de Crédit Agricole Private Equity Holding Administrateur d'Uni Expansion Ouest Administrateur de la Société EURO SECURITY PARTNERS Administrateur de CAI Cheuvreux Membre du Comité de direction ADICAM SARL Secrétaire général Adjoint de la FNCA (déc. 2006)	Néant
Alain Diéval CRCAM NORD DE FRANCE 10, square Foch 59800 Lille Détient 2 825 actions	19/05/2004	2008	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Nord de France Président de S.A. Crédit Agricole (Belgique) Président-Directeur général de Vauban Finance Vice Président de Keytrade Bank Administrateur de Crédit Agricole Titres Administrateur de la SA Vauban Partenaires Président de la SA MRACA Secrétaire général de la CAMCA Président-Directeur général de la S.A. Participex Administrateur de la Société Capital-risque régionale Finorpa	Membre de la Commission développement (FNCA) et du Comité de pilotage marketing Membre du Comité d'orientation de la promotion (COP). Président du Comité régional des Banques Nord - Pas-de-Calais (2002-2005). Membre du Directoire Nordpicom Président du Club Télécom (jusqu'en juillet 2004)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Jean-Roger Drouet CRCAM TOULOUSE ET MIDI TOLOUSAIN 6-7, place Jeanne d'Arc BP 40535 31005 Toulouse CEDEX 06 Détient 1 000 actions	Novembre 2005	2008	Administrateur (coopté par le conseil en novembre 2005) Membre du Comité d'Audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Toulouse et Midi Toulousain Membre de la Commission de développement à la FNCA, du Comité des risques et de la sécurité à la FNCA Administrateur Attica, Asterion et Ifcam Directeur délégué de la Fédération Midi Pyrénées du Crédit Agricole (CAMPY) Vice-Président du Comité des banques Midi Pyrénées	Directeur général adjoint de la Caisse régionale du Morbihan (1997-2000) Directeur des relations avec les Caisses régionales de Crédit Agricole S.A. (2001-2003) Administrateur de Cedicam, Difcam, Groupement des Provinces de France et Sofinco (2004) Membre du conseil de surveillance de la Sefa (2004) Membre du Comité exécutif de TLJ (2004) Représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : Administrateur de Foncaris, Sofipaca. Membre du Conseil de surveillance Sofilaro
Xavier Fontanet ESSILOR INTERNATIONAL 147, rue de Paris 94127 Charenton CEDEX Détient 3 273 actions	29/11/2001	2008	Administrateur Président du Comité des nominations et de la gouvernance et Membre du Comité stratégique	Président-Directeur général d'Essilor International Administrateur de : L'Oréal, Essilor of America Inc. (USA), EOA Holding Co Inc. (USA), IMS - Nikon-Essilor Co Ltd. (Japon), Shanghai Essilor Optical Company Ltd. (Chine), Transitions Optical Inc. (USA), Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas) Président du Comité Éthique du MEDEF	Administrateur : Beneteau (28/01/2005), Transitions Optical Ltd. (Irlande) (27/07/2004), IMS - Entreprendre pour la Cité (Ass) (19/10/2005)
Carole Giraud CRCAM SUD RHÔNE-ALPES 15-17, rue Paul-Claudel BP 67 38041 Grenoble CEDEX 9 Détient 10 actions	29/11/2001	2009	Administrateur représentant les salariés des Caisses régionales	Analyste Webmaster à la CRCAM Sud Rhône-Alpes	Analyste Service développement outils et technologies à la CRCAM Sud Rhône-Alpes (oct. 2005) Secrétaire fédérale au sein de la FGA-CFDT en charge de la branche Crédit Agricole (en 2000 et 2001)
Roger Gobin CRCAM ATLANTIQUE VENDÉE La Garde Route de Paris 44300 Nantes Détient 1 402 actions	25/05/2000	2009	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Président de la CRCAM Atlantique-Vendée. Administrateur de Pacifica, Crédit Agricole Leasing et Calyon Administrateur de la Caisse locale de Pornic Président de la S.A.S. Fireca FNCA Membre du Comité financement de l'Agriculture, de la Commission Développement des Caisses régionales, du Comité Entreprises et International, Administrateur Association des Présidents	Président de la Fédération des Caisses régionales Pays de Loire/ Association (2001-2005)
Daniel Lebègue IFA 27, avenue de Friedland 75008 Paris Détient 50 actions	19/05/2004	2008	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de l'Institut français des administrateurs (IFA) Président de Transparency international (France) Président de l'IDDR (Institut du développement durable et des relations internationales), d'Épargne sans frontières et Co-Président d'Eurofi Administrateur d'Alcatel, Technip et Scor	Administrateur de Gaz de France (2005), Thales (2004) Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (1997-2002) Administrateur d'Areva (2006)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Bernard Mary CRCAM du NORD EST 25, rue Libergier 51100 Reims Détient 4 930 actions	29/11/2001	2009	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Nord-Est Vice-Président du bureau de la FNCA Administrateur de S.A. Crédit Agricole (Belgique) Administrateur de CA Cheuvreux, GIE Cirecam, Gecam, Gecica, des SA SAPACAM, SACAM et SACAM Participations, de Sofipar, des Sociétés IDIA Participations, IDIA Agri Capital S.A.S., SCI CAM, Montpensier Finance, FRCA Picardie, de la CAMCA, de la Caisse locale de Développement partagé Administrateur et Secrétaire général FRCA Champagne Ardennes Membre du Comité d'investissement Nord Est Création Représentant permanent de CRCAM Nord-Est : Président de Belgium CA S.A.S Synergie et de l'association industries et agro ressources (pôle de compétitivité) Membre du conseil de surveillance Siparex Développement (SCA)	Administrateur de Crédit Agricole Solidarité et Développement, de Sofipcardie (juin 2005) de Difcam, de l'Ifcam (juin 2005) et de CAELS
Michel Michaut CRCAM DE CHAMPAGNE BOURGOGNE 269, faubourg Croncels 10000 Troyes Détient 1 048 actions	19/05/2004	2008	Administrateur	Président de la CRCAM de Champagne Bourgogne Président de Crédit Agricole Leasing Administrateur de la CAMCA Membre du Comité d'orientation de la promotion Association des Présidents à la FNCA Membre du conseil Commission des relations sociales et de la délégation fédérale de négociation à la FNCA. ADICAM : Membre du Conseil de Direction Associé gérant du GAEC de la Baderie à Lixy	Président de la Fédération des CRCAM de Bourgogne et Membre du Bureau FNCA (2000-2004)
Jean-Pierre Pargade CRCAM D'AQUITAINE 304, boulevard du Président-Wilson 33076 Bordeaux CEDEX Détient 7 082 actions	23/05/1996	2009	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM d'Aquitaine Administrateur de Crédit Agricole Asset Management, CAAMgroup, de Pacifica, FDSEA 40. Président de Foncaris, Président de la Caisse locale de Samadet Vice-Président du conseil économique et social Aquitaine Secrétaire Chambre d'Agriculture des Landes Membre de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine Gérant d'Agri-Informatique Services	Néant
Corrado Passera BANCA INTESA Via Monté Di Pietà, 8 20121 Milan - Italie Détient 10 actions	22/05/2002	2008	Administrateur (démission le 17/01/07)	Administrateur délégué de Banca Intesa Membre du Conseil d'administration de Olimpia S.P.A. et RCS MediaGroup Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif Association Bancaire Italienne (ABI)	Administrateur délégué de Poste Italiane S.P.A. Membre du Conseil d'administration Finmeccanica S.P.A.

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Daniel Coussens CRÉDIT AGRICOLE S.A. ECP/AG 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris Détient : 1 272 actions	Juin 2006	2009	Administrateur représentant les salariés (à partir de juin 2006)	Chargé de marketing professionnel à la Direction des marchés des entreprises, des collectivités publiques et des professionnels	Chargé de mission auprès du service agriculture à la Direction de l'agriculture et collectivités locales (1990-2003)
Guy Savarin CRÉDIT AGRICOLE S.A. SIG/GE 83, boulevard des Chênes 78000 Guyancourt Détient 10 921 actions	Juin 2006	2009	Administrateur représentant les salariés (à partir de juin 2006)	Permanent syndical	Néant
Jean-Michel Lemétayer FNSEA 11, rue de la Baume 75008 Paris Détient 2 196 actions	Novembre 2001	Septembre 2008	Administrateur	Président de la FNSEA Membre du Conseil économique et social Président du SPACE (Salon de l'élevage à Rennes), du Conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes Membre de la FRSEA Bretagne, de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne et du Conseil économique et social régional de Bretagne Administrateur et membre du Conseil de Surveillance du SIAL et de Sopexa Premier Vice-Président du Copa, de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, Vice-Président du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine Vice-Président de la FDSEA d'Ille-et-Vilaine	Président de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) (1995-2002)
Henri Moullard TRUFFLE VENTURE 25, rue Marbœuf 75008 Paris. Détient 10 actions	Mai 2003	2009	Censeur - Président du Comité d'audit et des risques	Président Invest in Europe Président HM et Associés (S.A.S.) Président du conseil de surveillance Dixence Président de Attijariwafra Bank Europe Censeur du Conseil d'administration de Calyon et de LCL Président du Comité d'audit de Calyon et du Comité risques et comptes de LCL Administrateur Elf-Aquitaine (S.A.), Burelle S.A. Administrateur et Membre du Comité d'audit Foncia Administrateur et Président du Comité des rémunérations Unibail Administrateur et Membre du Comité d'audit de Attijariwafa Bank (Maroc) Administrateur et Président du Comité d'audit de la Banque du Sud (Tunisie) Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit de Financière Centuria (S.A.S.) Membre du Conseil de gouvernance et Président du Comité des rémunérations de la Française de Placement Investissement (S.A.S.) Censeur à Gerpro (S.A.S.) Censeur, Président du Comité des Nominations et Membre du Comité d'audit de GFI Informatique Membre du Bureau et Trésorier de la Fondation de France	Président du Directoire de ABN AMRO France (jusqu'en 2001) Président-Directeur général : Generali France Holding, GFA Vie et GFA Iard, France Vie et France Iard, La Fédération Continentale (jusqu'en 2002) Administrateur à l'Équité, Europe Assistance (jusqu'en 2002). Membre du Conseil de surveillance de DIL France (jusqu'en 2003) Administrateur à GFI Informatique (jusqu'en 2002) Administrateur ISIS (filiale IFP) (jusqu'en 2001) Administrateur Corifrance (jusqu'en 2003)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Direction générale de Crédit Agricole S.A.

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Georges Pauget CRÉDIT AGRICOLE S.A. 91-93, boulevard Pasteur 75710 Paris CEDEX 15 Détient 16 531 actions	12/09/2005	Directeur général	Président de LCL Administrateur de Calyon Président du Comité des rémunérations Membre du Comité exécutif de la Fédération Bancaire Française (depuis oct. 2005) et Président de la Commission banque de détail et banque à distance de la FBF Membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace Représentant permanent Crédit Lyonnais Administrateur à la Fondation de France	Président du Cedicam (2003-2006) Administrateur de la Banque de Gestion Privée Indosuez S.A. (2003-2006) Administrateur d'Europay France (2003-2006) Administrateur de Holding Eurocard (2004-2006) Administrateur - Vice-Président de Pacifica S.A. (2003-2006) Administrateur - Vice-Président de Predica S.A. (2003-2006) Président de TLJ SAS, et Membre du Comité exécutif (2003-2006) Président de Uni-Éditions S.A.S. (2003-2006) Administrateur de Predi Retraite (2003-2005) Président de Servicam S.A.S. (jusqu'en 2003) Directeur général de LCL (jusqu'au 03/11/2005) Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. en charge des pôles Caisses régionales, Assurances, Banque Privée (décembre 2003 à septembre 2005) Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A. en charge du pôle Caisses régionales et des activités d'assurances (janvier à décembre 2003) Directeur général de la Caisse régionale Pyrénées Gascogne (jusqu'en 2002) Administrateur de Bankoa S.A. (2005) Administrateur de GECAM (GIE) Administrateur de Crédit Agricole Indosuez S.A. (jusqu'en 2003) Administrateur de Crédit Agricole Indosuez Chevreux S.A. (jusqu'en 2003) Administrateur de Crédit Agricole Indosuez Chevreux Gestions S.A. (jusqu'en 2003) Administrateur du Crédit Lyonnais (jusqu'en 2003) Administrateur de Foncaris S.A. (jusqu'en 2003) Administrateur de Mercagentes, SA, SVB (jusqu'en 2003) Administrateur de SACAM S.A.S. (jusqu'en 2003) Administrateur de SAPACAM S.A.S. (jusqu'en 2003) Administrateur de SCI CAM (jusqu'en 2003) Membre du bureau de la FNCA (jusqu'en 2003) Représentant permanent Crédit Agricole S.A. Membre du Conseil de surveillance du fonds de garantie des dépôts (jusqu'en 2004)	

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues ⁽¹⁾	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Édouard Esparbès CALYON 9, quai du Président- Paul-Doumer 92400 Courbevoie	01/01/2004		Directeur général délégué Membre du Comité exécutif	Directeur général non administrateur de Calyon Membre du Comité exécutif Administrateur de la Banque Al Saudi al Fransi Administrateur de CA Cheuvreux S.A. Administrateur de la Coface S.A. Administrateur de LCL Administrateur de PARIS - ÎLE DE FRANCE CAPITAL ÉCONOMIQUE	Président de SICAV Marianne (jusqu'en 2004) Président, Administrateur de Synergie (GIE) (jusqu'en 2004) Vice-Président d'Euro Securities Partners S.A.S. (jusqu'en 2004) Directeur général de la Caisse régionale Paris Ile-de-France (jusqu'en 2004) Directeur général du Domaine de la Sablonnière SARL (jusqu'en 2004) Administrateur, Vice-Président du Cedicam (GIE) (jusqu'en 2004) Administrateur de SACAM S.A.S. (jusqu'en 2002) Administrateur de SAPACAM (jusqu'en 2002) Administrateur de SCI CAM S.A. (jusqu'en 2002) Administrateur de SACAM Consommation 1 S.A.S. (jusqu'en 2002) Administrateur de Cirecam (GIE) (jusqu'en 2004) Administrateur d'Europay France S.A. (jusqu'en 2004) Administrateur de GECAM (GIE) (jusqu'en 2004) Administrateur de Holding Eurocard S.A. (jusqu'en 2004) Administrateur de Sofinco S.A. (jusqu'en 2004) Membre du Comité exécutif de TLJ S.A.S. (jusqu'en 2004) Membre du Comité stratégique de Fireca (jusqu'en 2004) Secrétaire général adjoint, membre de la commission de développement de la FNCA (jusqu'en 2004) Représentant permanent de la Caisse régionale Paris Ile-de-France Administrateur de Thomas Collet et Cie (jusqu'en 2002) Représentant permanent de la Caisse régionale Paris Ile-de-France Administrateur de la Banque de Financement et Trésorerie (jusqu'en 2004) Gérant de CA Titres CNS (jusqu'en 2004) Gérant de l'Espace Didedot SARL (jusqu'en 2004)

(1) Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE)

Au 31 décembre 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprenait 20 administrateurs, dont un mandataire social de la SAS Rue La Boétie (M. Sander), émanation des Caisses régionales et actionnaire à 54,7 % du capital de Crédit Agricole S.A. et douze mandataires sociaux des Caisses régionales (MM. Carron, Sander, Dupuy, Bru, David, de Laage, Diéval, Gobin, Mary, Michaut, Pargade et Drouet), dont Crédit Agricole S.A. est actionnaire à 25 %. Cette composition, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 62 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie) d'assurer une représentation significative aux Caisses régionales, reflétant la structure décentralisée du groupe Crédit Agricole.

Les intérêts des Caisses régionales et de la SAS Rue La Boétie pourraient être différents de ceux de Crédit Agricole S.A. ou de ceux des autres détenteurs de titres de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait être source de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs qu'ont vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. les personnes occupant à la fois les fonctions d'administrateur de Crédit Agricole S.A. et de mandataire social de la SAS Rue La Boétie ou d'une Caisse régionale et ceux qu'elles ont vis-à-vis de la SAS Rue La Boétie ou d'une Caisse régionale. Il est rappelé, à toutes fins utiles, que Crédit Agricole S.A. exerce, à l'égard des Caisses régionales, les fonctions d'organe central conformément aux dispositions des articles L. 511-30 à L. 511-32 et L. 512-47 à L. 512-54 du Code monétaire et financier.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à Crédit Agricole S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de ce contrat.

Crédit Agricole S.A. se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France. Les modalités en sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'administration à

l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2007 (au titre de la Loi 2003-706 de "sécurité financière" du 1^{er} août 2003) et repris intégralement dans le présent document de référence.

A la connaissance de la Société, à ce jour, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A.

A la connaissance de la Société, à ce jour, aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction :

Une procédure a été initiée début mai 2004 par la CONSOB à l'encontre de la banque italienne BANCA INTESA, ses administrateurs et dirigeants et précédemment ceux des sociétés CARIPLO, COMIT et BAV pour la période comprise entre début 1999 et fin 2002.

Dans ce cadre, le directeur général de Crédit Agricole S.A. de l'époque, M. Jean Laurent, et M. Ariberto Fassati, membre du Comité exécutif, ont reçu en mars 2005 notification par le Ministère de l'Economie et des Finances italien d'amendes d'un montant de 33 800 euros pour M. Jean Laurent et 24 800 euros pour M. Ariberto Fassati pour défaut ou inadaptation des procédures internes des banques italiennes sus mentionnées en matière d'information de la clientèle et d'adaptation des produits à cette clientèle. Il a été fait appel de ces décisions devant la Cour d'Appel de Milan.

Aucun des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A. n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années au moins.

→ OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS

État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par des dirigeants de Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2006, pour ceux dont le montant cumulé desdites opérations excède 5 000 euros (en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers modifié par l'arrêté du 4 janvier 2007) :

Dirigeant	Description des opérations
Yves Couturier	cession de 460 actions pour un montant de 14 536,80 euros acquisition de 460 actions pour un montant de 14 536,80 euros
Alain Diéval	acquisition de 223 actions pour un montant de 7 146,46 euros
Pierre Bru	aquisition de 330 actions pour un montant de 9 661,50 euros

Il n'existe pas de dispositions spécifiques relatives aux restrictions ou interventions des administrateurs sur les opérations sur les titres de la société.

Chacun d'entre eux étant, par définition, un "initié permanent", s'appliquent aux administrateurs les règles relatives aux "fenêtres" de souscription/interdiction d'opérer sur le titre Crédit Agricole S.A.

En outre, l'entrée en vigueur de l'arrêté du 9 mars 2006 modifiant le Règlement général de l'AMF – art 222-14 – a conduit le Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. à rappeler à l'ensemble des mandataires sociaux, lors du Conseil d'administration du 19 avril 2006, les règles de transparence relatives aux opérations effectuées sur les instruments financiers de la société et les obligations déclaratives qui en découlent.

→ COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Au 1^{er} mars 2007

Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Edouard Esparbès, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., Directeur général de Calyon

Mohammed Agoumi, Directeur général délégué de LCL

Aline Bec, Directrice des systèmes d'information et technologie Groupe

Jérôme Brunel, Directeur du pôle Caisses régionales et responsable du pôle Capital-investissement

Agnès de Clermont Tonnerre, Secrétaire générale, Secrétaire du Comité exécutif

Thierry Coste, Directeur gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels, Président-Directeur général de CAAM

Marie-Christine Dumonal, Directrice des ressources humaines Groupe

Christian Duvillet, Directeur général de LCL

Ariberto Fassati, Directeur groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie

Patrick Gallet, Directeur Groupe développement industriel

Marc Ghinsberg, Directeur du budget, du contrôle de gestion et des participations, Directeur de la stratégie et du développement

Jérôme Grivet, Responsable du secrétariat général, de l'organisation, des finances et de la stratégie de Calyon

Jean-Yves Hocher, Directeur du pôle Assurances, Directeur général de Predica

Jacques Lenormand, Directeur Groupe développement en France

Jean-Frédéric de Leusse, Directeur Groupe développement international, Directeur de la Banque de détail à l'international et responsable du pôle Banque privée

Marc Litzler, Directeur général délégué de Calyon

Gilles de Margerie, Directeur finances et stratégie Groupe

Bernard Michel, Directeur du pôle Immobilier, achats et logistique

Yves Perrier, Directeur général délégué de Calyon

Augustin de Romanet de Beaune, Directeur adjoint finances et stratégie Groupe

Alain Strub, Directeur des risques et contrôles permanents Groupe

Patrick Valroff, Directeur des services financiers spécialisés, Président-Directeur général de Sofinco

→ 3 CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN 2006



HISTORIQUE

[p. 50](#)

L'ORGANISATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

[p. 51](#)

2006, UNE ANNÉE DE CONQUÊTE

[p. 52](#)

REFORCER LA PLACE DE N° 1 EN FRANCE DE LA BANQUE DE PROXIMITÉ
PAR UNE DÉMARCHE D'INNOVATION ACTIVE

p. 52

À L'INTERNATIONAL, UN DÉVELOPPEMENT RAPIDE ET CIBLÉ

p. 54

UNE POLITIQUE DE MARQUE AFFIRMÉE

p. 55

LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

[p. 56](#)

SIX PÔLES MÉTIERS

p. 56

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

p. 58

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

p. 59

BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

p. 60

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

p. 60

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

p. 62

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT - CALYON

p. 64

ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES

p. 65

→ HISTORIQUE

→ 1894

Création des premières "sociétés de Crédit Agricole" dénommées par la suite Caisses locales.

→ 1899

Loi fédérant les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole.

→ 1920

Création de l'Office national du Crédit Agricole, devenu Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) en 1926.

→ 1945

Création de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

→ 1988

Loi de mutualisation de la CNCA qui devient une société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe.

→ 1996

Acquisition de la Banque Indosuez.

→ 1999

Acquisition de Sofinco et entrée au capital du Crédit Lyonnais.

→ 2001

Transformation de la CNCA en Crédit Agricole S.A., introduit en bourse le 14 décembre 2001.

→ 2003

Acquisition de Finaref et du Crédit Lyonnais.

→ 2005

Présentation du plan de développement à trois ans de Crédit Agricole S.A.

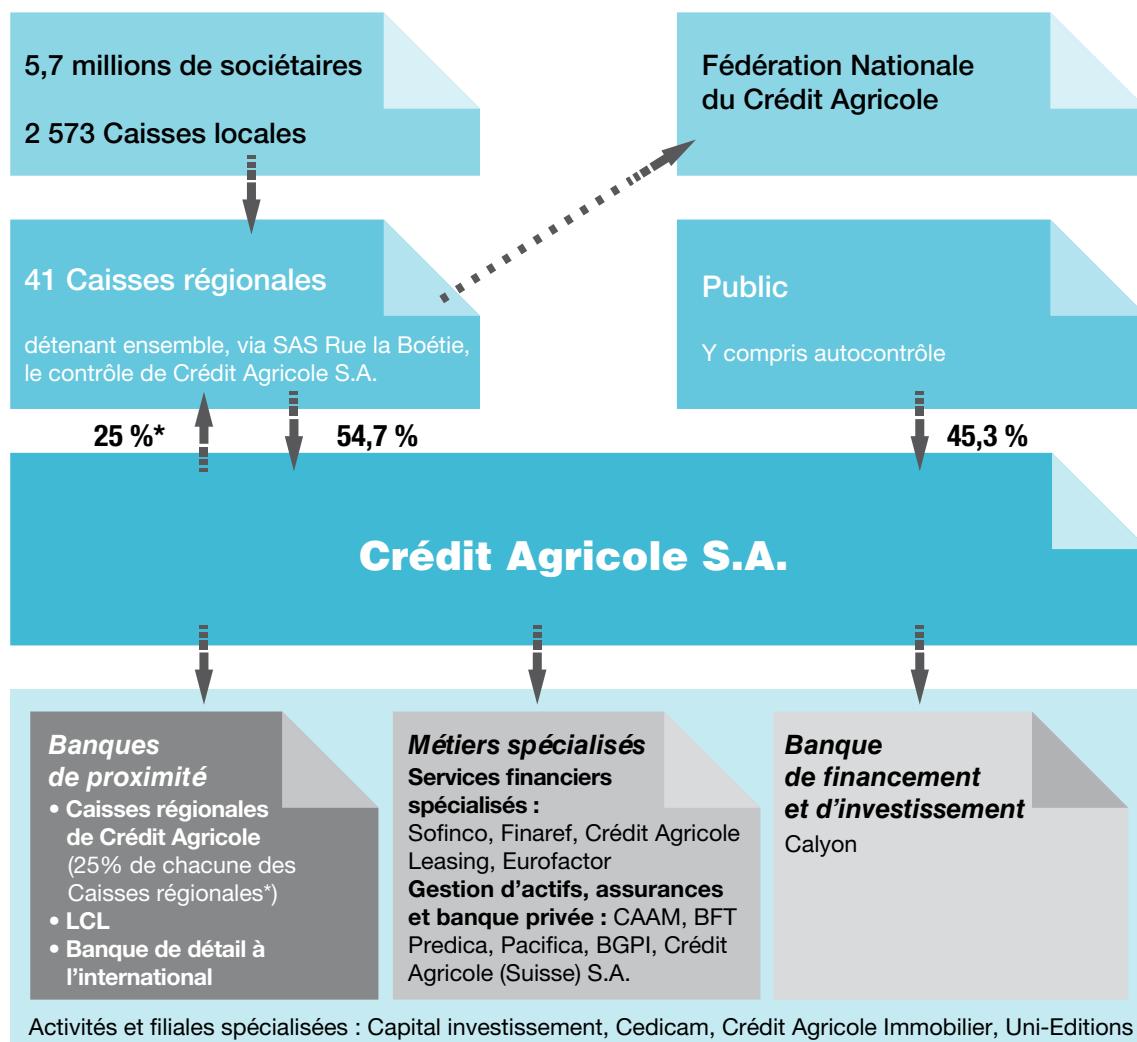
→ 2006

Forts développements dans la banque de détail à l'international, avec notamment l'acquisition d'Emporiki Bank en Grèce et celle annoncée de Cariparma, FriulAdria et de 202 agences Banca Intesa en Italie.

→ L'ORGANISATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Au 31/12/2006

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales



* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse

→ 2006, UNE ANNÉE DE CONQUÊTE

Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre, à un rythme accéléré, les principales orientations définies par son plan de développement 2006-2008. L'année 2006 s'est ainsi placée sous le signe de la conquête. Dans tous ses métiers, le Groupe a réalisé des avancées

majeures fondées sur une politique d'innovation dynamique. A l'international, la croissance externe active et ciblée permet au Groupe d'atteindre en un an les objectifs qu'il s'était assignés.

→ RENFORCER LA PLACE DE N° 1 EN FRANCE DE LA BANQUE DE PROXIMITÉ PAR UNE DÉMARCHE D'INNOVATION ACTIVE

“Une relation durable, ça change la vie”

Le Crédit Agricole propose des gammes de nouveaux produits et services à ses clients.

Épargne et assurances, financement d'équipements respectueux de l'environnement ou financement du logement, services aux professionnels, prise en compte des attentes spécifiques des jeunes actifs... tout au long de l'année, le Crédit Agricole a traduit dans des offres concrètes sa volonté d'être le partenaire de ses clients dans les bons comme dans les moins bons moments. Et ce, auprès de tous les segments de clientèle : particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises ou collectivités.

Janvier

Atout Vivactions et CodeBis, des produits d'épargne innovants.

Mars

L'aide au logement avec Good Loc', les Prêts Verts 1^{er} achat, etc.

Avril

Offre environnement : 12 produits et services destinés aux particuliers et aux professionnels, entrepreneurs et agriculteurs.

Mai

Une gamme de solutions dédiées et le Prêt Repreneur pour les professionnels et les petites entreprises.

Juin

Des solutions clés pour les jeunes actifs, pour les aider à s'installer dans un logement, suivre leur budget, épargner.

Septembre

Quand le Crédit Agricole assure, c'est rassurant ! L'offre d'assurances innovantes intègre le diagnostic prévoyance, une complémentaire santé avec option Médecines douces, l'assurance dépendance, et la Garantie Panne Auto.

“LCL, Demandez plus à votre argent”

LCL a poursuivi l'affirmation de son positionnement consumériste, avec le développement d'offres produits innovantes et assorties d'engagements clients concrets : prêts en deux fois deux jours pour les professionnels, la banque à un euro pour les étudiants, etc.

Juillet

LCL présente la nouvelle organisation du réseau “particuliers et professionnels”, qui vise à placer l'Agence au cœur de la relation commerciale. Appuyée par un fort accompagnement ressources humaines, la nouvelle organisation du réseau s'accompagnera de l'optimisation du réseau physique.

Octobre

LCL renforce son dispositif dédié aux Entreprises en créant 43 Centres d'affaires en France.

Succès

Janvier

Finaref signe un partenariat commercial avec La Maison de Valérie, qui prévoit le développement d'une palette de services financiers pour les clients de cette filiale de Redcats.

Février

LCL reçoit le “Top Com” d'argent 2006, section design, pour la conception et la réalisation de sa nouvelle identité visuelle. Une reconnaissance des professionnels qui vient renforcer le succès de ce lancement.

Mars

Le Crédit Agricole remporte la distribution exclusive du Compte d'Épargne Forestière, un nouveau produit d'épargne administré à destination des collectivités territoriales.

Juillet

Téléshopping choisit Finaref pour développer son offre de financement. La nouvelle carte privative OKshopping permet aux clients de Téléshopping de payer leurs achats en choisissant leur rythme de remboursement.

Septembre

Le Crédit Agricole reçoit la Corbeille-d'Or 2006. Ce prix récompense les performances sur un an de l'ensemble de la gamme de SICAV et FCP du Crédit Agricole, au premier rang des banques à réseau.

Innovation technologique et métiers spécialisés

Juin

- Crédit Agricole Private Equity lance le 1^{er} FCPR dédié aux énergies renouvelables ainsi qu'une activité de financement en fonds propres et quasi-fonds propres des infrastructures en Partenariats Publics Privés.
- Eurofactor déploie trois marques commerciales, chacune dédiée à un réseau d'apport spécifique, et renforce son offre en lançant Eurofactor Alliance.
- LCL lance le crédit à la consommation 100 % en ligne : toute la gamme de crédits à la consommation peut être souscrite en ligne, 7 jours sur 7.
- Finaref innove dans la vente à distance de produits financiers avec la signature électronique. C'est une nouvelle étape dans la dématérialisation des transactions, qui permet de fluidifier les échanges, sans risque sur la sécurité.

Novembre

Sofinco lance ReceiveAndPay, le nouveau moyen de paiement en ligne, avec Fia-Net.

→ À L'INTERNATIONAL, UN DÉVELOPPEMENT RAPIDE ET CIBLÉ

Banque de détail en Égypte

5 janvier : annonce de la prise de contrôle d'EAB, 3^e réseau privé de banque de détail du pays.

1^{er} septembre 2006 : naissance de Crédit Agricole Egypt, après la fusion d'EAB avec Calyon Egypt.

Bancassurance au Portugal

20 février : Crédit Agricole S.A. renforce son partenariat avec Espírito Santo Financial Group, en prenant 50 % du capital et le contrôle du management des filiales de bancassurance vie et dommages d'ESFG au Portugal : Tranquilidade Vida et Espírito Santo Seguros.

Tranquilidade Vida est la 3^e société d'assurance-vie au Portugal, avec 17,6 % du marché. Espírito Santo Seguros se place parmi les 10 premiers assureurs au Portugal.

Banque de marchés en Autriche

7 février : Calyon acquiert 100 % du capital de Omicron Invest Management GmbH, société autrichienne agréée de gestion de CDO, qui gère 1,5 milliard d'euros d'actifs.

Banque de détail en Ukraine

24 mars : annonce de l'acquisition d'Index Bank, qui compte environ 210 000 clients en banque de détail et 20 000 sur le segment des grandes entreprises et des investisseurs institutionnels.

1^{er} septembre : finalisation de l'acquisition et démarrage de l'intégration.

Banque de détail en Serbie

Septembre : Crédit Agricole S.A. porte à 100 % sa participation dans Meridian Bank, dont il avait acquis 71 % du capital en 2005.

Banque de détail en Grèce

4 juillet : Crédit Agricole S.A. lance une offre d'achat en numéraire sur Emporiki Bank, 4^e banque grecque, dont il détenait déjà 8,8 % du capital.

16 août : succès de l'offre publique, Crédit Agricole S.A. obtient 72 % du capital d'Emporiki.

20 octobre : nomination d'Anthony Crontiras, nouveau Directeur général.

10 novembre : lancement du projet *Joining Forces*.

Crédit à la consommation en Europe

6 février : Finaref et Alpha Crédit (groupe Fortis) créent Finalia, société commune de crédit à la consommation en Belgique.

24 juillet : annonce d'un partenariat européen avec le groupe Fiat. Une joint-venture à 50/50 assurera le financement des concessionnaires de Fiat Auto, les services de location bail et de gestion des flottes automobiles ainsi que les activités de financement automobile pour particuliers. Des activités dans 13 pays européens et qui représentent 13 milliards d'euros d'actifs.

28 décembre : l'accord est finalisé. Sofinco procède à l'acquisition de 50 % du capital de Fiat Auto Financial Services.

Développements aux États-Unis

12 septembre : le groupe Crédit Agricole obtient le statut de "Financial Holding Company", qui lui donne la possibilité de développer ses activités aux États-Unis, notamment dans des secteurs périphériques aux activités strictement bancaires.

19 septembre : CASAM acquiert Ursa Capital LLC, spécialisée dans les comptes gérés en gestion alternative, aujourd'hui renommée CASAM Americas. CASAM détient, désormais, aux États-Unis, une société complètement opérationnelle et intégrée, dotée de deux filiales disposant de licences de conseil en investissement.

Banque de détail en Italie

11 octobre : accord sur l'acquisition d'un réseau en Italie, dans le cadre de la fusion de Banca Intesa et San Paolo Imi.

Le Crédit Agricole prendra ainsi le contrôle des banques Cariparma et FriulAdria, et rachètera plus de 200 agences Banca Intesa. Le réseau comptera ainsi plus de 660 agences, dont près de 90 % sont situées dans le nord de l'Italie, dans les régions les plus riches et les plus porteuses du pays. L'opération sera finalisée au 1^{er} trimestre 2007.

→ UNE POLITIQUE DE MARQUE AFFIRMÉE

À l'issue du rapprochement avec le Crédit Lyonnais, une architecture des marques a été mise en place, visant à capitaliser sur la marque source "Crédit Agricole", avec certaines exceptions destinées à préserver un capital marque existant ou une niche de clientèle. Accompagnant le développement à l'international, le même principe a prévalu : l'adoption du système graphique du Groupe à travers notamment le symbole CA et ses couleurs permet de créer un "effet réseau" dans le monde.

→ LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

→ SIX PÔLES MÉTIERS

→ Banque de proximité en France - Caisses régionales*

Résultat mis en équivalence* :
748 millions d'euros

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement, services parabancaires, gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

Ces services sont accessibles par de multiples canaux : le dispositif des agences de proximité et ceux de la banque à distance (serveur vocal interactif, Internet, télévision interactive, téléphone mobile).

- 20 millions de clients**
- 7 160 agences
- première part de marché (source : Banque de France ; Société) :
 - ▶ dans les dépôts des ménages : 24 %
 - ▶ dans les crédits aux ménages : 22 %
 - ▶ auprès des agriculteurs : 80 %
 - ▶ auprès des professionnels : 27 %.

* Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence 25 % de 40 Caisses régionales, la Caisse régionale de la Corse n'étant pas consolidée.

** hors professionnels et entreprises.

→ Banque de proximité en France - LCL

Produit net bancaire :
3,7 milliards d'euros

Banque des particuliers, professionnels et des petites et moyennes entreprises, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance ainsi que des prestations de gestion de patrimoine.

Ces services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution (agences, téléphone, Internet, téléphone mobile, guichets automatiques...).

Les entreprises disposent d'un réseau dédié d'interlocuteurs commerciaux au travers d'un dispositif de spécialistes dans la structuration d'opérations de haut de bilan.

- 6 millions de clients*
- 1 970 agences, dont 50 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants.

* hors professionnels et entreprises.

→ Banque de détail à l'international

Produit net bancaire des filiales consolidées :
824 millions d'euros

Résultat mis en équivalence : 522 millions d'euros

Crédit Agricole S.A. dispose d'une présence très significative en banque de détail en Europe, et plus particulièrement dans la zone euro, ainsi que, dans une moindre mesure, en Afrique/Moyen-Orient et en Amérique latine.

En Italie, le Crédit Agricole est présent sous les enseignes de Cariparma et de FriulAdria ; les 663 agences de ces deux réseaux sont très majoritairement situées dans le nord de l'Italie et sont au service de plus de 1,4 million de clients*.

En Grèce, le Crédit Agricole détient 72 % du capital d'Emporiki, 4^e banque grecque. Forte de 376 agences en Grèce, elle dispose d'une part de marché de 10 %, avec 1,5 million de clients.

Le Crédit Agricole est également très présent au Portugal, au travers de la 3^e banque portugaise, le Banco Espírito Santo dont il détient 23,8 % d'intérêts.

Hors de la zone euro, le Crédit Agricole est opérateur en Serbie (Meridian Bank), en Ukraine (Index Bank) et en Pologne (Lukas S.A.).

Sur le continent africain, Crédit Agricole S.A. dirige le Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt, ainsi que des banques dans 7 pays d'Afrique subsaharienne : Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Madagascar et Djibouti.

Crédit Agricole S.A. est enfin présent en Amérique latine, en Uruguay et au Chili.

* Acquisition finalisée début 2007

→ Services financiers spécialisés

Produit net bancaire :
2,6 milliards d'euros

Crédit à la consommation : Un leader européen, présent dans 19 pays (source : Société).

Sofinco et Finaref sont spécialistes des crédits à la consommation, distribués en France à travers plusieurs canaux : sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison), en direct par un réseau d'agences, et au travers de partenariats avec les Caisses régionales et LCL, ainsi qu'avec la grande distribution, des sociétés de vente par correspondance, des constructeurs automobiles et des institutions financières (compagnies d'assurances notamment).

L'activité de crédit à la consommation est établie dans 19 pays, en Europe et au Maroc.

- 49,5 milliards d'euros d'encours de crédit à la consommation.

Crédit-bail : N° 2 français avec CA Leasing (source : ASF)

Spécialiste du crédit-bail, du financement et location avec services (automobile et informatique) et des partenariats publics privés.

Leader dans le financement immobilier.

L'activité de crédit-bail est également exercée en Pologne avec EFL, leader du crédit-bail dans ce pays.

Encours de crédit-bail : 12,7 milliards d'euros.

Affacturage : N° 1 en France avec Eurofactor (source : ASF) ; 23 % de part de marché

Eurofactor a également des positions importantes dans 5 pays d'Europe.

Chiffre d'affaires facturé : 35 milliards d'euros.

→ Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Produit net bancaire :
3,9 milliards d'euros

Gestion d'actifs : leader en gestion d'OPCVM en France (source : Europerformance)

Le métier de la gestion d'actifs, exercé principalement par le groupe CAAM, englobe la gestion d'OPCVM destinées à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

Actifs sous gestion : 490 milliards d'euros

Assurances : deuxième assureur en France (source : FFSA)

Assurance-vie : deuxième assureur-vie (source : FFSA) avec une offre de produits d'épargne et de prévoyance destinée à la clientèle des Caisses régionales et de LCL.

Actifs sous gestion : 168 milliards d'euros.

Assurance IARD : une large gamme de produits d'assurances dommages sur les marchés particuliers, agricole et professionnels, et d'assurances parabancaires commercialisés par les Caisses régionales et LCL.

Chiffre d'affaires : 1,5 milliard d'euros.

Banque privée : le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur en Banque privée, tant en France où il est leader dans le haut de gamme au travers de BGPI, des Caisses régionales et de LCL, qu'à l'international sur ses places de présence au Brésil, en Espagne, à Monaco, au Luxembourg et en Suisse (y compris ses filiales/succursales aux Bahamas et à Singapour).

Actifs gérés, hors Caisses régionales et assurance-vie de LCL : 88 milliards d'euros.

→ Banque de financement - Calyon

Produit net bancaire :
5,5 milliards d'euros

Sur l'ensemble de l'activité de banque de financement et d'investissement, Calyon, présent dans 55 pays, se positionne parmi les trois premières françaises et les dix premières européennes.

La Banque de marchés et d'investissement rassemble les marchés de capitaux, le courtage et la Banque d'investissement. L'activité marchés de capitaux, présente sur les plus grandes places financières, est organisée autour de 7 lignes produits : change, matières premières, dérivés de taux, debt capital market, structurés de crédit, dérivés actions et trésorerie ; le courtage est assurée par trois filiales, Cheuvreux qui a une forte présence en Europe, CLSA, leader sur les marchés Asie – Pacifique et Calyon Financial, un des leaders mondiaux du courtage sur options et contrats à terme ; la Banque d'investissement rassemble les activités de haut de bilan (fusions et acquisitions, equity capital markets).

La Banque de financement comprend les financements structurés, la syndication de crédits et le corporate banking. Les financements structurés couvrent toute la gamme des financements d'actifs et de la grande exportation, à l'échelle mondiale : financements de projets, financements aéronautiques et maritimes, de commerce international, de l'immobilier et de l'hôtellerie et financements d'acquisitions. Le corporate banking est en charge des activités de banque commerciale, avec une gamme complète de produits et services à valeur ajoutée.

→ BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Activité et organisation

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisse régionales de Crédit Agricole offrent une gamme complète de produits et services financiers à leurs clients, particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités locales. Elles disposent d'un réseau de 7 160 agences, renforcé par 7 500 "points verts" installés chez des commerçants pour offrir à la clientèle du Crédit Agricole les services bancaires les plus courants.

Les Caisse régionales de Crédit Agricole occupent la première place sur la quasi-totalité des marchés de proximité en France. Avec 20 millions de clients, elles représentent environ 24 % du marché des particuliers (source : Banque de France). Dans le secteur des entreprises, plus du tiers (34 %) des petites et moyennes entreprises sont clientes du Groupe (source : TNS - Sofrès).

Les Caisse régionales poursuivent l'élargissement de leur offre de produits et services dans le cadre d'activités qui les associent étroitement à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales. Elles commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : collecte de dépôts, placements d'actions, d'obligations, d'OPCVM et d'assurance-vie, distribution de crédits notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement et de produits d'assurance IARD. Ces services sont accessibles via le dispositif des agences de proximité et celui de la banque à distance (serveur vocal interactif, Internet, télévision interactive, téléphone mobile).

Pour renforcer leur solidité et leur compétitivité afin d'assurer le meilleur service à leurs clients, les Caisse régionales se regroupent. Depuis 1988, leur nombre a ainsi été ramené de 94 à 41 (à fin décembre 2006). Chaque fusion donne lieu à un processus minutieux de préparation permettant au Crédit Agricole de conserver son ancrage sur le terrain et son atout de banque de proximité.

16 Caisse régionales font appel au marché financier par le biais de Certificats Coopératifs d'Investissement cotés.

Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de chaque Caisse régionale (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse).

L'année 2006

Après l'adoption mi-2005 du positionnement fondé sur une relation durable, les Caisse régionales se sont mobilisées tout au long de l'année 2006 ; elles ont développé une activité commerciale très soutenue en s'appuyant sur le lancement de nouveaux produits, utiles et bien adaptés aux besoins des consommateurs.

Ainsi, sur le marché des particuliers, deux nouveaux produits d'épargne et d'assurance-vie, Codebis – qui permet de placer des liquidités à un taux attractif – et Atout Vivactions – qui associe un placement en actions européennes à un processus d'information lors du franchissement de paniers par l'indice – ont rencontré un vif succès. Il en est de même pour l'"Autre Carte" qui propose les services essentiels d'une carte bancaire, pour les nouvelles offres à destination des enfants de clients avec Mozaïc Micro, Mozaïc Permis et le livret Tiwi, pour les prêts immobiliers dont l'offre est l'une des plus complètes du marché (modulation des échéances, modalités particulières pour les primo accédants aux ressources modestes, promotion du prêt à 0 %,...). Dans l'assurance dommages, une palette de nouvelles garanties ont été proposées : la multirisque habitation avec un soutien psychologique en cas de sinistre, la "panne auto" qui prend en charge toutes les pannes sans franchise ni délai de carence, l'assurance dépendance qui garantit le versement de prestations en cas de perte d'autonomie.

Premier bancassureur du monde agricole, le Crédit Agricole poursuit le développement de produits innovants destinés aux agriculteurs, tels la garantie des accidents de la vie. Sur le marché des professionnels, les Caisse régionales ont lancé le "Prêt à piloter", une solution de financement innovante qui s'adapte aux évolutions de l'activité de l'entreprise. Le Crédit Agricole poursuit sa volonté d'accompagnement des entreprises à l'international, et enrichit son offre aux PME de prestations sur mesure. Enfin, acteur de premier plan dans le financement des collectivités publiques et le logement social, le Crédit Agricole se montre précurseur des partenariats publics privés (financements d'hôpitaux, de gendarmeries, établissements scolaires).

Avec leur nouveau positionnement, les Caisse régionales accompagnent ainsi tous leurs clients dans tous les moments de leur vie, avec des produits adaptés à leurs comportements.

→ BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Depuis la mi-2004, les 24 000 collaborateurs de LCL sont mobilisés autour d'un projet d'entreprise ambitieux visant à construire un modèle bancaire unique et fortement différencié de ses concurrents. Opérant sous son enseigne propre lancée en août 2005, LCL est désormais, en France, la seule banque à réseau national qui se consacre exclusivement aux activités de banque de détail sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises.

Activité et organisation

LCL s'est structuré en cohérence avec ses objectifs stratégiques et notamment la priorité donnée à l'accélération du développement commercial. Son organisation, qui intègre par ailleurs les nouvelles dispositions réglementaires relatives au contrôle interne, repose sur trois directions métiers : le réseau d'agences dédié aux clientèles de particuliers et de professionnels, la Banque privée et la Banque des entreprises.

Avec 6 millions de clients, l'activité de banque de détail en France pour les particuliers est le premier métier de LCL. La Banque met ainsi à la disposition de tous les particuliers une offre globale de produits et de services couvrant leurs besoins en matière d'épargne, de placements, de crédits à la consommation, personnels ou immobiliers, de moyens de paiement, d'assurances ou de conseil. Pour répondre à cette clientèle et à son besoin de proximité et de disponibilité, LCL renforce en permanence son offre de distribution "multicanale". LCL dispose d'un réseau de 1 970 agences et 3 000 guichets automatiques à travers la France, qui font l'objet d'un vaste programme d'automatisation et de rénovation échelonné sur 3 ans, correspondant à un investissement de 130 millions d'euros par an. LCL propose également une offre complète et structurée de "banque à distance" : téléphone avec un portail d'entrée unique "Accueil Conseil en Ligne", téléphone portable (suivi de compte par l'Internet mobile et par SMS avec "LCL Avertis"), et Internet. L'offre Internet se compose d'une part de l'Espace Particuliers, site de distribution en ligne des produits et services destinés aux particuliers, et d'autre part, LCL Interactif, site de consultation et/ou de gestion de comptes et de portefeuilles titres. Enfin, e.LCL, l'agence bancaire 100 % en ligne, propose à distance et où que l'on soit dans le monde l'ensemble des produits et services de la Banque, chaque client disposant d'un conseiller attitré, joignable par e-mail ou par téléphone.

Pour bien répondre aux attentes de ses 300 000 clients professionnels et petites entreprises, près de 1 200 conseillers spécialisés sur tout le territoire sont au service des artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs et petites entreprises. Un conseiller financier, interlocuteur unique, accompagne ses clients dans la gestion de leurs affaires au quotidien et dans la mise en œuvre de leurs projets professionnels ou personnels grâce à une offre variée.

Les 25 000 clients entreprises et institutionnels disposent d'interlocuteurs spécialisés sur tout le territoire national, grâce à des réseaux qui leur sont dédiés : pour les entreprises, 65 implantations géographiques au total regroupées au sein de 16 directions entreprises ; pour la clientèle des institutionnels, une direction du réseau à Paris et 9 pôles provinciaux. Leurs activités s'articulent autour de deux grands axes : la banque commerciale qui offre une large gamme de produits et services pour les accompagner dans leurs opérations et besoins courants, et le "*corporate finance*" pour la réalisation de leurs grands projets, activité spécialisée notamment dans les opérations de transmission et de reprises d'entreprises.

L'année 2006

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'entreprise crescendo, LCL a intensifié sa politique de conquête et de fidélisation de sa clientèle, tout en recentrant son organisation sur les attentes et besoins des clients.

Appuyée par une forte présence publicitaire, la marque LCL a poursuivi son implantation dans le paysage bancaire français : désormais, 6 Français sur 10 connaissent LCL. L'affirmation du nouveau positionnement marketing, fondé sur des offres concrètes et des engagements clairs, constitue le levier du développement de la base clientèle. Ainsi, LCL a été la première banque à réseau national à proposer le crédit à la consommation 100 % en ligne ou à proposer la banque à 1 € pour les étudiants. LCL offre également à tout nouveau client particulier le remboursement de 5 % de sa facture d'électricité si elle est domiciliée sur son compte LCL. Pour les professionnels, LCL s'engage à répondre à une demande de crédit en 2 jours, puis à débloquer les fonds en 2 jours et, en cas de non-respect de ces délais, à rembourser les frais de dossier à hauteur de 400 euros.

Dans le même temps, les trois grands métiers de la Banque (réseau d'agences, Banque privée, Banque de l'entreprise) ont fondé des bases nouvelles pour leurs organisations respectives, en fonction de leurs propres activités mais avec des objectifs communs : améliorer la proximité avec les clients et accroître le niveau de responsabilités et l'autonomie des directeurs d'agences ou de centre d'affaires entreprises. Rendues opérationnelles début 2007, ces organisations viendront à court terme améliorer la contribution de chacun des métiers au développement de l'activité et des résultats.

D'autre part, le pilotage par grands processus clients développé dans le cadre de crescendo permet d'accompagner le développement commercial par une amélioration de la qualité perçue par la clientèle, tout en structurant l'action des conseillers, des unités d'appui et des back-offices.

→ BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

Crédit Agricole S.A. est, en banque de détail, significativement présent en Europe et autour du bassin méditerranéen et, dans une moindre mesure, en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Après les acquisitions engagées en 2006, cette présence se traduit par un effectif de 27 000 personnes, au service de 4,7 millions de clients dans 19 pays par l'intermédiaire de 1 900 agences.

L'année 2006

Le Crédit Agricole a sensiblement renforcé sa présence internationale en 2006 : après des acquisitions en Égypte, au Portugal et en Ukraine, il a saisi l'opportunité d'accroître sa présence en Grèce et en Italie.

La réussite de l'OPA sur Emporiki Bank en août permet au groupe Crédit Agricole de disposer du second réseau de points de vente bancaires en Grèce et de la quatrième banque grecque par la part de marché d'environ 10 % tant auprès de la clientèle des particuliers que celle des entreprises.

Par ailleurs, à la suite de la fusion Banca Intesa/San Paolo Imi, Crédit Agricole S.A. a signé un accord avec Banca Intesa pour acquérir ses filiales Cariparma, FriulAdria et quelque 200 agences et former ainsi un ensemble de 663 agences bien concentrées dans les zones les plus riches de la péninsule italienne.

Crédit Agricole S.A. a également renforcé son partenariat avec le groupe Espírito Santo et a porté sa participation directe à 10,8 % du capital de la banque en juin.

En Europe de l'Est, il poursuit sa stratégie de croissance organique de ses filiales (en Pologne, Serbie et Ukraine), dans l'optique du renforcement du fonds de commerce.

En Afrique du Nord, le Crédit du Maroc a accéléré sa politique de développement avec l'ouverture de 19 nouveaux points de vente et le lancement d'offres spécialisées dans des segments à fort potentiel. En Égypte, la fusion d'Egyptian American Bank, acquise en février, avec Calyon Égypte a conduit à la création de Crédit Agricole Egypt, quatrième banque privée du pays.

→ SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Au sein de Crédit Agricole S.A., le pôle Services financiers spécialisés réunit les métiers du crédit à la consommation, du crédit-bail et de l'affacturage.

Crédit à la consommation

Sofinco

Sofinco est présent en France et à l'international (9 pays), principalement en Europe.

En France, Sofinco offre à ses clients et partenaires une gamme complète de crédits à la consommation : crédit amortissable, crédit renouvelable et formules locatives. Ces crédits sont accompagnés d'un ensemble d'assurances et services : carte, entretien, extension de garantie, assistance, programme de fidélisation, etc.

Sofinco distribue sa gamme de produits au moyen de quatre canaux de distribution : en direct sous la marque Sofinco ; sur le lieu de vente, par l'intermédiaire d'apporteurs d'affaires partenaires ; via de grands partenariats nationaux, avec ou sans lien capitaliste, principalement dans les secteurs de l'automobile, de la grande

distribution et des institutionnels (banques et assurances). Enfin, Sofinco assure la gestion d'une partie des crédits renouvelables et des financements automobiles des Caisses régionales de Crédit Agricole, ainsi que la gestion de l'ensemble des crédits à la consommation (crédit renouvelable et prêt bancaire) de LCL.

À l'international, Sofinco développe des activités et des produits comparables au dispositif français, en s'appuyant sur les compétences locales auxquelles il adjoint son savoir-faire. À fin décembre 2006, Sofinco est présent dans 9 pays : Allemagne (Creditplus), Espagne (Finconsum), Grèce (Emporiki Credicom), Hongrie (Credigen), Italie (Agos), Pays-Bas (Ribank), Portugal (Credibom), République tchèque (Credium) et au Maroc (Wafasalaf). Sofinco assure également l'assistance au développement en crédit à la consommation de la filiale polonaise de Crédit Agricole, Lukas, et détient 50 % de Fiat Auto Financial Services, en partenariat avec Fiat.

Lukas

Lukas est le leader du crédit à la consommation en Pologne. Il s'appuie sur son excellente image de marque et une forte présence sur le marché (123 centres de crédit ouverts à fin 2006).

Finaref

Leader des cartes privatives et de la vente à distance de produits financiers, Finaref utilise son savoir-faire sur deux secteurs complémentaires : le crédit et l'assurance.

Finaref crée et distribue à distance des services financiers aux clients particuliers de ses partenaires (La Redoute, Fnac, Printemps, Club Méditerranée, Surcouf, Verbaudet, Cyrillus, etc.) en France comme à l'international. Son développement s'appuie sur une distribution multicanal qui associe la vente directe (centres d'appels et sites de commerce électronique) et un réseau de 250 points de vente chez ses partenaires.

Finaref a développé une activité assurance avec la création d'une plate-forme de gestion multilingue en Irlande, capable d'opérer vers tous les pays de l'Union européenne. L'offre assurance est centrée sur des garanties associées au crédit : l'assurance des emprunteurs, le développement de produits liés aux biens vendus par les enseignes (extension de garantie, remplacement à neuf) et la distribution de produits de prévoyance. Cette activité assurances est comptabilisée dans le pôle Assurances du Groupe.

À l'international, Finaref dispose d'un réseau structuré en Belgique et en Europe du nord (Suède, Finlande, Norvège et Danemark).

Crédit-bail

Crédit Agricole Leasing

Crédit Agricole Leasing apporte des solutions de financement locatif aux entreprises, professionnels, agriculteurs et aux collectivités publiques pour leurs investissements en biens d'équipement mobiliers et immobiliers. Leader en France dans le domaine du crédit-bail immobilier, Crédit Agricole Leasing est numéro 2 en crédit-bail mobilier et location financière. Il est aussi numéro 1 des financements de type Sofergie (source : ASF, Société).

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Grâce à ses filiales dédiées qui disposent chacune d'un réseau commercial distinct, Crédit Agricole Leasing peut se prévaloir de l'offre la plus complète du marché :

- équipement du secteur public et des collectivités publiques (Fip) ;
- projets liés à l'économie et à la production d'énergie et projets environnementaux (Unifergie) ;
- Location Opérationnelle Informatique (LOI) et gestion de parcs informatiques (Etica) ;
- financement et gestion des flottes de véhicules d'entreprises en Location Longue Durée (Ucalease).

Crédit Agricole Leasing a noué des partenariats avec plus de 1 000 constructeurs distributeurs de matériels, qui proposent des solutions de financement pour la vente de leurs équipements à leurs clients. Pour les métiers du crédit-bail mobilier et crédit-bail immobilier, Crédit Agricole Leasing compte également sur ses

propres implantations commerciales dédiées aux clients des Caisses régionales de Crédit Agricole, de LCL et à ceux de HSBC et de ses filiales en France.

EFL

EFL est leader du leasing en Pologne, avec 13,5 % de part de marché.

Affacturage

Eurofactor

Eurofactor, premier réseau intégré d'affacturage en Europe, accompagne le développement de toutes les entreprises. Il construit avec les entreprises la solution de gestion du poste clients la mieux adaptée à leur stratégie, à leur secteur d'activité, à leur taille et à la typologie de leur clientèle, en France et à l'international, en développant notamment une offre paneuropéenne.

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Fort de son réseau exclusif européen déjà implanté en Allemagne, au Benelux, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni, de ses participations au Maroc et en Tunisie, et de son appartenance à l'I.F.G. (International Factors Group), avec 60 partenaires répartis dans 35 pays, Eurofactor garantit à ses clients une gestion de proximité, assurée par des professionnels maîtrisant parfaitement les spécificités économiques, culturelles et juridiques de chaque pays.

Outre le mandat de gestion, Eurofactor commercialise maintenant en France, une solution de syndication qui a déjà fait ses preuves dans les pays anglo-saxons. Fort de ses performances, Eurofactor élargit son offre au recouvrement pour compte, qui permet d'assurer l'intégralité du recouvrement pour un client qui souhaite réduire ses délais de règlement, sans développer d'expertise interne dans ce domaine et en toute confidentialité.

Eurofactor développe un modèle ouvert avec les différents acteurs du marché de l'affacturage : les réseaux bancaires qui représentent environ 50 % de l'activité en France ; les réseaux d'apporteurs d'affaires en France et en Europe ; les partenaires en Europe ; les syndicats professionnels, les métiers et associations connexes.

L'international représente 36 % du chiffre d'affaires factoré.

L'année 2006

En 2006, le pôle a accompli des avancées stratégiques dans ses trois métiers : innovation et dynamique commerciale au service de ses positions de leader en France, renforcement à l'international. À cet égard, la signature en fin d'année du partenariat avec Fiat Auto permet d'étendre à 19 pays européens sa présence en crédit à la consommation.

En crédit à la consommation, l'année a été marquée par de nombreux succès commerciaux. Ainsi, 200 000 clients ont adopté la nouvelle carte Visa lancée par Sofinco en un an. Sofinco a lancé l'activité "Crédit Lift", pour les clients "fragiles", tout en se développant sur les marchés du nautisme et des véhicules de loisirs. En fin d'année, avec "Receive And Pay", une offre de paiement très innovante est venue compléter l'activité liée à l'e-commerce. Finaref, pour renforcer son leadership dans le domaine des cartes privatives, a mis en œuvre deux innovations majeures : la signature électronique en France permettant aux clients internautes de signer en ligne leur contrat pour l'obtention d'une carte Visa, et la première carte de crédit renouvelable sans contact au Danemark avec la chaîne de magasins Fona.

Lukas, leader du crédit à la consommation en Pologne, est devenu le leader de la carte bancaire dans ce pays.

Crédit Agricole Leasing a fortement affirmé sa présence sur tous les métiers de leasing ; il se positionne comme un acteur de référence dans la LOI et la LLD ainsi que dans le financement du développement durable et du secteur public.

EFL, leader du leasing en Pologne, a développé en 2006 l'activité de leasing immobilier.

En affacturage, Eurofactor a lancé de nouvelles marques commerciales (Crédit Agricole Factoring et LCL Factoring) et une nouvelle identité visuelle. Il développe l'"Asset based lending", financement adossé à d'autres actifs que les créances commerciales, et rencontre de beaux succès commerciaux pour l'*European Pass*, solution paneuropéenne de financement et de gestion centralisée du poste clients.

→ GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels

Gestion d'actifs

La gestion d'actifs est exercée en premier lieu par Crédit Agricole Asset Management et ses filiales. Crédit Agricole S.A. détient également la BFT qui propose aux investisseurs institutionnels, aux entreprises, aux établissements bancaires et aux collectivités publiques des produits financiers et des services "sur-mesure".

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Crédit Agricole Asset Management a en charge la conception et la gestion de produits de gestion et de service d'allocation d'actifs pour des clientèles de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels. CAAM regroupe des sociétés multi-expertises (gestion classique, épargne entreprise) et des sociétés de gestion spécialisée. Elle met au service des investisseurs institutionnels français et internationaux, des entreprises, des particuliers, des professionnels et PME une expertise reconnue par de très nombreuses distinctions.

Avec 490 milliards d'euros d'actifs sous gestion (hors Italie) fin 2006, CAAM figure parmi les tout premiers acteurs européens.

La distribution des produits est assurée à travers les réseaux du Crédit Agricole et de LCL, et de partenaires agréés. En France comme à l'international, la société de gestion développe par ailleurs une activité commerciale auprès des entreprises, des institutionnels et de partenaires de distribution.

CAAM privilégie une approche "multilocal", avec 8 centres de gestion internationaux situés à Paris, Londres, Milan, Madrid, Chicago, Hong Kong, Singapour, Tokyo et Séoul. Le Groupe dispose d'une couverture commerciale directe en France et dans 6 pays supplémentaires, au plus proche des clients.

Six filiales de gestion spécialisées complètent ce dispositif :

- gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) : I.D.E.A.M. ;
- gestion alternative : Systeia Capital Management ;
- multigestion alternative : CAAM AI ;
- gestion structurée : CASAM, joint-venture avec Calyon ;
- gestion d'actifs immobiliers et fonciers : Crédit Agricole Asset Management Real Estate ;
- gestion active : CPR Asset Management.

L'ANNÉE 2006

L'année 2006 est une année de développement, marquée par une activité intense avec une collecte (hors Italie) proche de 46 milliards d'euros, réalisée pour un tiers à l'international. Cette performance est très liée au lancement de nouveaux produits, pour élargir tant l'offre aux réseaux, comme les fonds comportant un service d'accompagnement à la prise de bénéfice (Atout Vivactions) ou dotés d'un système de gestion évolutif, dit à "paliers" (Egeris Objectif CAC 7000), que celle à la clientèle institutionnelle (CAMM Volatilité Actions) ou internationale.

En épargne salariale, le logiciel Pactéo, conçu et développé par Creelia, a été cédé à un éditeur et fournisseur de services d'exploitation pour devenir le système de référence pour la profession.

En septembre, CASAM a acquis la société Ursà, holding américaine spécialisée dans la tenue de comptes gérés en gestion alternative.

À l'international, la présence de CAAM en Italie va fortement évoluer à la suite de la fusion Banca Intesa/San Paolo Imi, par dénouement de l'achat de Nextra de décembre 2005 et création d'une nouvelle CAAM Sgr qui gèrera les actifs des clients du réseau italien de Crédit Agricole S.A. ; en Espagne, CAAM est devenue la première société de gestion étrangère. Par ailleurs, CAAM étend sa présence tant en Asie-Pacifique qu'au Moyen-Orient avec l'ouverture d'un bureau en Australie et à Abu Dhabi.

Titres et services financiers aux institutionnels : CACEIS

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

CACEIS est né en 2005 de la volonté du Crédit Agricole et du groupe Caisse d'Épargne de réunir les activités Titres de leurs filiales respectives en Europe (CA-IS et IXIS IS), dédiées aux institutionnels et aux grandes entreprises. Avec ce partenariat, le Groupe s'est doté d'un acteur leader dans les métiers de banque dépositaire, de conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs. CACEIS fédère désormais l'ensemble de ces activités sous une marque commerciale commune, CACEIS Investor Services.

Le nouvel ensemble est détenu à parité par Crédit Agricole S.A. et Natixis. Il est présent dans six pays européens (France, Luxembourg, Suisse, Belgique, Irlande et Pays-Bas).

Assurances

Predica

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Crée en 1986, Predica est la filiale d'assurances de personnes du groupe Crédit Agricole. La fusion avec l'Union des Assurances Fédérales (UAF) intervenue le 30 juin 2004, a permis à Predica de renforcer sa position de leader : premier bancassureur, deuxième assureur vie en France (source : FFSA).

Les offres d'assurance-vie et de prévoyance de Predica sont conçues pour répondre aux attentes diversifiées des particuliers, de la clientèle patrimoniale, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises. Elles sont distribuées par les réseaux bancaires :

- les Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- le réseau bancaire LCL ;
- BGPI pour la clientèle patrimoniale ;
- et des réseaux alternatifs : le réseau de La Médicale de France, intervenant auprès des professionnels du secteur de la santé et le réseau des conseillers en gestion de patrimoine indépendants via la marque UAF Patrimoine.

Le Groupe exporte son savoir-faire à l'étranger et mène son développement à l'international, soit avec des partenaires bancaires, soit directement avec les entités du Groupe déjà présentes dans les pays concernés.

Pacifica

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Pacifica, filiale d'assurance dommages du Groupe créée en 1990, est l'un des dix premiers acteurs de l'assurance des particuliers en France. Son principal objectif est de développer des produits complétant les services bancaires et financiers.

Pacifica s'est d'abord orienté vers le marché des particuliers en proposant aux clients du groupe Crédit Agricole une gamme complète de contrats d'assurances, permettant de répondre aux besoins de chacun, à tout instant de la vie : Automobile, Habitation, Complémentaire santé, Protection juridique (PJ), Garantie des accidents de la vie (GAV), et aussi 2 roues, caravane, chasse, plaisir...

Pacifica a ensuite profité de l'expertise et de la légitimité du Crédit Agricole dans le monde professionnel. En 2001, Pacifica a lancé une offre complète dédiée aux agriculteurs actifs et retraités et se positionne comme 3^e assureur agricole français (source : FFSA, Société). Pacifica aborde maintenant un nouveau marché, celui des professionnels (artisans, commerçants et professions libérales).

L'année 2006

Avec 162 milliards d'euros d'encours gérés fin 2006, Predica confirme sa position de premier bancassureur français. La compagnie a enregistré d'excellentes performances commerciales, tant en assurance-vie (23 milliards d'euros de chiffre d'affaires) qu'en épargne-retraite (35 % du marché en nombre de contrats PERP) ou en prévoyance décès individuelle.

Pacifica est, parmi les bancassureurs, celui dont la progression du chiffre d'affaires est la plus élevée, ceci grâce à un effort permanent d'innovation sur les offres et d'amélioration de leur lisibilité.

Banque privée

Activité et organisation

Les activités de Banque privée du Groupe sont désormais regroupées sous la marque Crédit Agricole Private Bank, après la finalisation des opérations de rapprochement à l'étranger entre les unités du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole, déclinées en fonction des positionnements locaux et permettant de renforcer la position du Groupe sur les principales places de Banque privée.

En France, le projet Haut de gamme a renforcé la collaboration entre les différents acteurs du groupe Crédit Agricole (hors LCL) : les Caisses régionales, la nouvelle plate-forme de banque privée structurée autour de la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), et de sa société de gestion Gestion Privée Indosuez (GPI), et les filières métiers sur les produits et services d'investissements ou de placement. La gestion privée de LCL reste conduite de manière autonome.

À l'international, la Banque privée occupe des positions de premier plan. En Suisse, Crédit Agricole (Suisse) S.A. se positionne comme

l'une des premières banques privées étrangères du pays, avec des actifs gérés de 31 milliards d'euros (source : Société). Au Luxembourg, Crédit Agricole Luxembourg gère désormais plus de 10 milliards d'euros d'actifs, ce qui la place parmi les principales banques privées locales.

À Monaco, le CFM reste leader sur la place bancaire monégasque, avec 9 milliards d'euros d'actifs gérés (source : Société).

Le Groupe est également présent de manière significative aux États-Unis (Miami), en Espagne et au Brésil.

→ BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT - CALYON

Calyon figure parmi les 10 premières banques de financement et d'investissement européennes.

Activité et organisation

Présent dans 55 pays, Calyon cible les grands clients *corporate* et institutions financières partout dans le monde, auxquels il offre une gamme complète de produits financiers et un dispositif géographique puissant et étendu. Environ les 2/3 de l'activité de Calyon sont réalisés hors de France. Par ailleurs, en France, les clients régionaux, clients des Caisses régionales de Crédit Agricole ou de LCL, trouvent auprès des succursales de Calyon l'expertise de la Banque de marchés et d'investissement.

Les activités de Calyon sont organisées autour de deux pôles d'activité : la Banque de marchés et d'investissement, et la Banque de financement.

La Banque de marchés et d'investissement rassemble les marchés de capitaux, le courtage et la banque d'investissement :

- l'activité marchés de capitaux est présente sur les plus grandes places financières, avec des positions majeures en Europe, au Japon et aux États-Unis. Ses activités sont organisées autour de 7 lignes produits : change, matières premières, dérivés de taux, *debt capital market*, structurés de crédit, dérivés actions et trésorerie ;
- la ligne courtage est organisée autour de trois filiales de premier plan : Cheuvreux, courtier européen classé meilleure recherche sur actions françaises par Institutional Investors ; CLSA, leader sur les marchés Asie - Pacifique, qui offre des services de courtage, banque d'investissement et placements privés, avec plus de 800 professionnels sur l'ensemble de l'Asie ; et Calyon Financial, l'un des leaders mondiaux du courtage sur options et contrats à terme ;
- la banque d'investissement rassemble les activités de haut de bilan à destination de la clientèle corporate : fusions et acquisitions, equity capital markets. La banque d'investissement de Calyon est présente en France et en Europe au travers des implantations de Milan,

Madrid et Francfort, en Amérique du nord et du sud à partir de New York, au Moyen-Orient.

La Banque de financement rassemble les financements structurés, la syndication de crédits, et le *corporate banking* :

- métiers de crédits et de conseil à forte valeur ajoutée, les financements structurés couvrent toute la gamme des financements d'actifs et de la grande exportation, à l'échelle mondiale : financement de projets, financements aéronautiques et maritimes, financements du commerce international, de l'immobilier et de l'hôtellerie, financements d'acquisitions ;
- en syndication de crédits, Calyon intervient à partir d'un montant de 100 millions d'euros ;
- le pôle Corporate Banking & Services (CBS) est en charge des activités de banque commerciale. Il dispose d'une gamme complète de produits et services s'appuyant sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Calyon ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux (Caisses régionales et LCL) et les filiales spécialisées du Groupe (crédit-bail, gestion d'actifs, affacturage...).

Les banquiers conseils de Calyon basés à Paris et en Europe animent la relation commerciale en s'appuyant sur les compétences des métiers, les succursales et filiales de Calyon à l'international.

L'année 2006

Calyon, porté par un environnement relativement favorable, a enregistré en 2006, une forte progression de son activité tout en améliorant nettement sa productivité revenue au niveau de celle de ses concurrents directs.

Ces performances proviennent essentiellement de :

- la relance des activités de marché de capitaux, soutenue par la dynamique commerciale engagée auprès des institutions financières. Toutes les lignes métiers y contribuent : la trésorerie et la titrisation se sont renforcées opérationnellement et géographiquement, les dérivés actions continuent leur développement, l'activité taux a déployé sa technologie et ses produits dans toutes les implantations

du Groupe ; et Calyon a maintenu une position de leader sur l'activité structurée de crédits ;

- très bonnes performances des activités de courtage sur lesquelles Calyon dispose d'une offre plus large et plus exhaustive que ses concurrents directs, par l'intermédiaire de ses 3 courtiers, Cheuvreux, CLSA et Calyon Financial ;
- la valorisation, grâce à la nouvelle taille de la Banque, du savoir-faire dans les activités de financements structurés, où Calyon figure parmi les leaders mondiaux. En 2006, les croissances les plus notables ont été enregistrées par le commerce international,

regroupant le *trade finance*, le négoce et les financements exports, et par les financements d'acquisition.

L'année 2006 a par ailleurs été marquée par le développement du réseau de Calyon à l'international, avec les ouvertures de 2 succursales supplémentaires en Inde portant à 6 leur nombre dans ce pays, l'ouverture de bureaux de représentation en Libye et au Kazakhstan, la transformation en succursales des implantations locales en Belgique, Pologne et Slovaquie, ainsi que l'autorisation de l'ouverture d'une filiale en Algérie. Par ailleurs, Calyon a obtenu aux États-Unis le statut de "Financial Holding Company" selon le *Bank Holding Company Act*.

→ ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES

Crédit Agricole Capital investissement et finance

- 2,3 milliards d'euros de capitaux gérés ;
- 350 participations.

Crédit Agricole Capital Investissement & Finance regroupe des activités de capital investissement et de *corporate finance mid-caps*.

Crédit Agricole Private Equity

Société de gestion pour compte de tiers, Crédit Agricole Private Equity est dédiée à la prise de participation directe dans les entreprises non cotées et intervient dans les métiers du capital risque (nouvelles technologies et sciences de la vie), du capital développement, du LBO et du financement mezzanine.

L'année 2006 a été marquée par la montée en puissance de nouvelles activités :

- Capénergie, 1^{er} fonds institutionnel dédié aux énergies renouvelables ;
- Meridiam Infrastructure, fonds d'investissement dans les infrastructures dans le cadre de contrats de partenariats public-privé (PPP) ;
- Exitis, solutions de liquidité de portefeuilles de participations.

Idia Agricapital

Idia Agricapital est le partenaire des entreprises agricoles et agro-alimentaires et des groupes coopératifs agricoles dans le capital investissement (capital développement et transmission), la gestion de groupements financiers et forestiers et les prises de participations majoritaires dans des domaines viticoles.

Sodica

Spécialisée dans les opérations mid-caps, Sodica conseille les dirigeants d'entreprises dans leurs projets de cessions, d'acquisitions et d'ingénierie financière. Un des principaux intervenants du métier des fusions acquisitions dans le domaine des *mid-caps*, Sodica développe également une activité d'ingénierie boursière et a la capacité d'accompagner ses clients dans leurs projets en France comme à l'international.

Le Cedicam

Filiale du groupe Crédit Agricole, spécialisée dans le domaine des flux et des paiements, le Cedicam exerce des missions de nature opérationnelle et stratégique.

Plateforme flux et paiements

Le Cedicam a la responsabilité des systèmes d'information du Groupe liés aux paiements et aux flux.

En matière de paiement, le Cedicam intervient principalement dans le domaine monétique. À ce titre, il assure notamment la personnalisation et la délivrance des cartes bancaires des Caisses régionales ainsi que, pour une partie d'entre elles, des cartes privatives de Sofinco et Finaref. Le Cedicam est également chargé du pilotage du système monétique du Groupe.

En matière de flux, le Cedicam conçoit et pilote les systèmes et services d'échanges internes au Groupe, ainsi que les accès aux systèmes d'échanges, de compensation et de règlement, en France et à l'international. Il pilote et anime également, pour le compte des banques du Groupe, les activités de centralisation de

trésorerie. Enfin, sur mandat de Crédit Agricole SA, le Cedicam gère les comptes ouverts dans les livres de Crédit Agricole S.A. et ceux ouverts par Crédit Agricole S.A. dans les livres des banques étrangères. Il pilote enfin la liquidité du Groupe de comptes du Crédit Agricole à la Banque de France.

Acteur central du métier des paiements

Le Cedicam intervient dans le domaine de la sécurité des moyens de paiement : il anime et coordonne la lutte contre la fraude monétique, organise la sécurité des services de banque en ligne et des paiements sur Internet, gère la certification qui garantit la sécurité des échanges réalisés par les entreprises sur internet.

Le Cedicam est aussi chargé de représenter les intérêts du Groupe au plan interbancaire, en France et en Europe, participant notamment à l'élaboration des normes et standards qui régissent ses activités.

Le groupe Crédit Agricole et l'Europe des paiements

L'Europe des paiements (SEPA) commencera à voir le jour à partir du 1^{er} janvier 2008. À terme, il s'agit de permettre à tous les acteurs économiques, au sein du périmètre SEPA, d'effectuer leurs paiements en euro dans les mêmes conditions que les paiements nationaux actuels.

Pour concrétiser cet objectif, l'EPC (*European Payment Council*) a défini les conditions dans lesquelles les banques échangeront des instructions de paiement pour 3 instruments particuliers : le virement SEPA (SCT), le prélèvement SEPA (SDD) et la carte (SCF).

Groupe bancaire de dimension européenne, le Crédit Agricole s'est organisé non seulement pour traiter les paiements SEPA dès le 1^{er} janvier 2008, mais aussi pour accompagner ses clients, en particulier les entreprises, dans cette migration porteuse d'opportunités pour elles. Le Cedicam anime et coordonne l'ensemble de ces travaux au sein du Groupe.

Crédit Agricole Immobilier

Crédit Agricole Immobilier, pôle immobilier du groupe Crédit Agricole S.A., regroupe tous les métiers de l'immobilier à l'exception des financements.

Crédit Agricole Immobilier intervient sur tous les marchés immobiliers : bureaux, habitation, commerces, hôtels, locaux d'activité, logistique, équipements publics, en France et en Europe.

L'année 2006 a été marquée par le développement d'implantations en région à Nantes, Marseille et Toulouse et aussi par l'acquisition du promoteur Toulousain LITHO Promotion.

Crédit Agricole Immobilier, c'est 6 métiers réalisés au sein de différentes filiales.

Promotion immobilière et participations

Unimo, filiale de Crédit Agricole Immobilier, assure le montage, la réalisation et la commercialisation de programmes immobiliers tertiaires ou d'habitation, en construction neuve ou réhabilitation lourde, destinés à une clientèle privée ou d'investisseurs institutionnels.

Unimo est également partenaire des Caisses régionales de Crédit Agricole et de Calyon à travers des prises de participations financières dans des opérations de logements en région.

Gestion d'actifs immobiliers et conseil en investissement

Le pôle gestion d'actifs et conseil en investissement propose, via la filiale Unibiens un service complet dans la définition d'une stratégie d'investissement, la recherche d'actifs, la négociation, le financement, l'asset management et la gestion des fonds immobiliers.

Maîtrise d'ouvrage déléguée privée et publique

Crédit Agricole Immobilier intervient dans le domaine de la délégation de maîtrise d'ouvrage. Il assure l'ensemble des missions nécessaires à l'étude, à la définition du programme, au montage puis à la réalisation des opérations.

Aeprim, filiale à 100 % Crédit Agricole Immobilier assure ces missions pour le compte de maître d'ouvrage public, mais intervient également dans le domaine de l'aménagement des villes et de l'urbanisme opérationnel.

Gestion locative

Crédit Agricole Immobilier par le biais de sa filiale Unibiens, assure pour le compte des propriétaires, la gestion locative, la commercialisation et la gestion technique tant en immobilier d'entreprise qu'en immobilier d'habitation. Tous les processus de la gestion locative sont certifiés ISO 9001.

Immobilier d'exploitation

Crédit Agricole Immobilier assure l'exploitation et la gestion technique et administrative des immeubles utilisés en Ile-de-France par le groupe Crédit Agricole S.A. et dont il est propriétaire.

Crédit Agricole Immobilier assure également le "Facility Management", c'est-à-dire la maintenance technique, l'entretien et les travaux pour des propriétaires ou locataires extérieurs au Groupe.

Transactions

Crédit Agricole Immobilier Transactions a été créé fin 2004. Elle assure en Ile-de-France la vente et la location de logements neufs et anciens ainsi que la vente et la location d'immobilier d'entreprise.

Uni-Editions

Uni-Éditions est la filiale de presse de Crédit Agricole S.A.

Elle édite plusieurs magazines pratiques grand public, avec une cinquantaine de personnes réparties à peu près à égalité entre le commercial, l'administration et la comptabilité d'une part, et les rédactions d'autre part. Elle a également une agence d'information qui propose aux Caisses régionales toute une gamme de lettres et de guides thématiques pour leurs clients.

Une offre variée de titres

“Dossier familial”, titre emblématique de Uni-Éditions, confirme sa place de premier mensuel français en diffusion payée, avec 1 230 000 abonnés. “Détente Jardin” a fêté ses dix ans avec son numéro d'automne et est désormais le premier titre de la presse de jardinage en diffusion (269 500 exemplaires payés en moyenne 2005-2006). “Maison créative” a fêté ses cinq ans au début de l'année et est le deuxième titre du secteur derrière “Art et Décoration”. “Régal” s'installe dans le paysage de la presse culinaire et gastronomique.

Parmi les projets 2007, le plus important est le lancement de I comme info, un mensuel d'information pratique conçu sur le même schéma que “Dossier familial” mais destiné à la clientèle de LCL.

→ 4 RAPPORT DE GESTION



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

p. 70

CHANGEMENTS DE PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES :
APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IAS/IFRS

p. 70

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

p. 70

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

p. 72

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

p. 72

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

p. 73

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

p. 74

BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

p. 89

RATIOS PRUDENTIELS

p. 92

CONTRÔLE INTERNE

p. 93

FACTEURS DE RISQUES

p. 93

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

p. 105

PERSPECTIVES 2007

p. 105

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

p. 106

ANALYSE DES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

p. 109

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

p. 110

ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

p. 111

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR 3 ANS

p. 112

DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

p. 113

ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

p. 115

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

p. 116

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

p. 117

INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE

p. 117

INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIÉTALE

p. 132

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

p. 133

PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CŒUR
DES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

p. 135

INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

p. 137

→ PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

→ CHANGEMENTS DE PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES : APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IAS/IFRS

La note préambule aux comptes consolidés au 31 décembre 2006 expose le cadre réglementaire ainsi que la comparabilité avec les données relatives à l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés de Crédit Agricole S.A. sont établis conformément aux normes comptables internationales "International Financial Reporting Statements-IFRS" telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Le référentiel IFRS applicable pour les comptes et l'information annuels au 31 décembre 2006 comprend les normes IFRS et interprétations nouvelles du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) d'application obligatoire au 31 décembre 2006 et approuvées par l'Union européenne. Ces normes sont celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2005 complétées des dispositions d'application obligatoire pour la première fois en 2006. Celles-ci portent sur :

- la révision de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel et concernant les écarts actuariels ainsi que les régimes Groupe ;

- les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et concernant la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures, d'une part, ainsi que les conditions de l'utilisation de l'option juste valeur d'autre part ;
- les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et de la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance et portant sur les contrats de garantie financière ;
- l'interprétation IFRIC 4 sur les conditions permettant de déterminer si un accord contient un contrat de location ;
- l'amendement de la norme IAS 21 relatif à l'investissement net dans une entité étrangère.

Ces nouvelles dispositions sont exposées dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés "Principes et méthodes applicables dans le Groupe" qui présente une description des principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et des modalités d'application.

Leur traduction dans les comptes n'est pas significative sur le compte de résultat et la situation nette 2006. Rappelons par ailleurs que le Groupe n'applique pas les normes et interprétations d'application optionnelle sur l'exercice.

→ ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2006, le périmètre de consolidation du Groupe comprend 426 filiales et participations contre 421 au 31 décembre 2005. Les notes 12 et 3.1 de l'annexe aux états financiers présentent respectivement le périmètre de consolidation et son évolution au cours de l'exercice.

Les principales variations de périmètre entre les exercices 2005 et 2006 reflètent les opérations suivantes :

- acquisition par Crédit Agricole S.A. de 56 % du capital de l'Egyptian American Bank (EAB) le 22 février 2006. À compter de cette date, EAB est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. Le regroupement de ses opérations avec celles

de Calyon Bank (Egypt) a donné naissance le 1^{er} septembre 2006 à la banque Crédit Agricole Egypt ;

- succès remporté mi-août 2006 par Crédit Agricole S.A. dans l'offre publique d'achat sur Emporiki Bank of Greece S.A. (Emporiki). La participation totale du Crédit Agricole ressort à 72 % du capital dont 67 % pour Crédit Agricole S.A. et 5 % pour Sacam International détenu par les Caisses régionales. Emporiki est consolidée par intégration globale dans les comptes 2006 de Crédit Agricole S.A. à compter de cette date (soit un trimestre et demi) ;
- acquisition de 100 % d'Index Bank (JSC IndexBank HVB) en Ukraine finalisée le 31 août 2006 et consolidée par intégration globale depuis le troisième trimestre 2006 ;

- opérations de prise de contrôle majoritaire par Crédit Agricole S.A. des filiales de bancassurance du ESGF (Espirito Santo Financial Group) au Portugal effectivement réalisées le 27 juin 2006. La filiale Tranquilidade Vida renommée BES Vida est consolidée par intégration globale (61,9 % d'intérêt) à partir du 27 juin 2006 ; jusqu'à cette date, son résultat est consolidé par mise en équivalence à hauteur de 29,7 %. Espirito Santo Seguros, devenue BES Seguros, est consolidée par intégration globale à compter du troisième trimestre 2006 suite à l'acquisition de 56 % de son capital par Crédit Agricole S.A.
En outre, la cession par Predica à ESGF du contrôle minoritaire qu'il exerçait sur Partran/Tranquilidade a conduit à constater un résultat de cession ;
- création d'une *joint-venture* à 50/50 avec le groupe Fiat dans le crédit à la consommation "Fiat Auto Financial Services" (FAFS), chargée de la gestion des principales activités financières de Fiat auto en Europe. L'accord ayant été finalisé le 28 décembre 2006, seul le bilan de FAFS est consolidé par intégration proportionnelle dans les comptes 2006 de Crédit Agricole S.A. ;
- acquisition par CASAM (Crédit Agricole Structured Asset Management) de 100 % du capital de Ursa Capital LLC, société holding américaine spécialisée dans les comptes gérés en gestion alternative, renommée CASAM Americas LLC. Elle est consolidée par intégration globale au quatrième trimestre 2006 ainsi que ses cinq filiales (Lyra Capital LLC, Lyra Partners LLC, Starview Capital Management renommée CASAM Advisers LLC, CASAM Cayman Ltd, CASAM US holding Inc.) ;
- création, le 1^{er} juillet 2005, de CACEIS (Crédit Agricole – Caisse d'Épargne Investor Services) qui regroupe l'ensemble des métiers "Titres" des groupes Crédit Agricole et Caisse d'Épargne. Détenu à parité par Crédit Agricole S.A. et la CNCE, CACEIS est consolidée à partir du troisième trimestre 2005 par intégration proportionnelle dans les comptes de Crédit Agricole S.A. ; les comptes du premier semestre 2005 intègrent les entités CA-IS (Crédit Agricole Investor Services) et Fastnet consolidées par intégration globale.
Les activités filialisées dans le groupe Crédit Agricole S.A. au sein de CA-IS et de Fastnet ont été progressivement apportées à

CACEIS. Ainsi, au cours de l'exercice 2006, Ixis AF a été absorbé par Fastnet France devenu CACEIS Fastnet, EEF a été absorbé par CA-IS Corporate Trust devenu CACEIS Corporate Trust, Ixis Investor Services a fusionné le 1^{er} octobre 2006 avec CACEIS Bank ;

- acquisition par Crédit Agricole S.A. de la banque serbe Meridian Bank A.D. (71 % du capital fin juin 2005 puis 29 % en septembre 2006 par une offre d'achat sur le solde du capital). Depuis le quatrième trimestre 2005, la banque, renommée Meridian Bank CA Group, est consolidée par la méthode globale ;
- acquisition, fin 2005, par Crédit Agricole Asset Management de 65 % de Nextra Investment Management ("Nextra"), société de gestion, filiale de Banca Intesa. L'accord n'ayant été finalisé qu'en toute fin d'année 2005 (le 22 décembre), la prise de participation dans Nextra était sans impact sur les résultats consolidés 2005 de Crédit Agricole S.A. ; seul le bilan de Nextra était consolidé dans les comptes de Crédit Agricole S.A. par intégration proportionnelle. À la suite de la décision de l'Autorité italienne de la concurrence, rendue le 20 décembre 2006, Intesa Sanpaolo S.p.A. et Crédit Agricole S.A. ont décidé, début 2007, de dissoudre ce partenariat dans la gestion d'actifs (CAAM sgr).

La sortie d'Intesa du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. étant liée à la création des actions du nouveau groupe Intesa-Sanpaolo, elle n'intervient qu'au 1^{er} janvier 2007. Les modalités de la nouvelle présence du Groupe en Italie sont détaillées dans la note n° 11 de l'annexe aux états financiers.

L'impact de ces changements de périmètre intervenus en cours d'exercice sur les principaux soldes intermédiaires de gestion reste modéré du fait de leur intégration seulement partielle dans les comptes consolidés du Groupe en 2006. Au total, ils expliquent 4,7 % du PNB, 4,4 % des charges et 5,1 % du RBE.

Les autres modifications affectant le périmètre du Groupe au cours de l'exercice 2006 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Il s'agit notamment de fusions ou d'absorptions d'entités à l'intérieur du Groupe ou de changements de dénomination.

→ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

→ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2006 : dynamisme de la croissance économique mondiale

Pour la troisième année consécutive, l'économie mondiale a enregistré en 2006 une croissance de l'ordre de 5 %, un rythme bien supérieur à sa moyenne historique. Toutes les zones ont montré de la vigueur, non seulement la Chine et les États-Unis, mais aussi l'Europe. Le prix du pétrole a, semble-t-il, touché un pic en milieu d'année, avant de reculer significativement, contribuant à calmer les tensions inflationnistes. Dans ce contexte favorable de croissance sans trop d'inflation, l'aversion au risque a été faible et les marchés financiers ont continué de profiter de l'abondance de liquidités que les politiques de resserrement monétaire (États-Unis, Europe, Asie) n'ont pas fait disparaître.

Aux États-Unis, l'année 2006 a de nouveau montré la résistance de l'économie. Aux chocs passés (pétrole et taux) s'est ajoutée la crise du marché immobilier résidentiel. La correction, engagée fin 2005, est substantielle, aussi bien au niveau de l'activité que des prix et pèse directement sur la croissance, avec un fort recul de l'investissement résidentiel. Cependant, les dépenses de consommation des ménages ont résisté, grâce à la progression du revenu disponible. La croissance du PIB a atteint 3,4 % en moyenne annuelle, soit un peu plus qu'en 2005 (3,2 %). La Réserve fédérale, sous l'autorité de son nouveau Président M. Bernanke, a achevé en juin le cycle de resserrement monétaire commencé deux ans plus tôt. Le taux directeur plafonne depuis à 5,25 %. Aux yeux de la banque centrale, l'inflation demeure le risque numéro un ; mais face à ce risque, elle met en balance le freinage en cours de l'activité économique et ses effets modérateurs sur l'inflation. Les marchés obligataires ne craignent pas le retour de l'inflation et les taux d'intérêt à dix ans ont fini l'année à 4,6 %, soit un niveau à peine plus élevé qu'un an plus tôt. Les déséquilibres caractéristiques de la croissance américaine (faible taux d'épargne des ménages et fort déficit courant) ont donné des signes de stabilisation. Le déficit public s'est même réduit. Le dollar a baissé sur l'année, perdant le soutien que lui donnaient les hausses de taux de la Fed au moment même où plusieurs banques centrales (Asie, pays producteurs de pétrole) disent vouloir diversifier leurs réserves de change au détriment du dollar.

En zone euro, la reprise a surpris favorablement, même les plus optimistes. La croissance s'est établie à 2,7 %, soit deux fois plus que la moyenne annuelle des cinq exercices antérieurs. Cette reprise assez

homogène a son origine dans le rebond des exportations (surtout allemandes) et dans le réveil de l'investissement et aboutit finalement à un redressement de l'emploi et de la consommation. Même si d'autres progrès restent à accomplir, l'amélioration des marchés du travail européens est bien réelle avec une baisse de près d'un million du nombre de chômeurs et un taux de chômage à son plus bas niveau depuis le début des années 1990. Cette amélioration du marché du travail est certes due pour partie à des effets démographiques favorables (départ en retraite des générations du baby-boom) et à un contrôle plus strict des chômeurs, mais elle témoigne aussi des effets bénéfiques de certaines réformes et d'un réveil des créations d'emploi. Au plan budgétaire, la reprise a favorisé une réduction rapide des déficits publics. Au plan monétaire, elle a permis à la Banque centrale européenne de mener une politique régulière de hausse des taux sans que cela n'affecte le moral des agents économiques, qui reste élevé. Le taux directeur finit l'année à 3,50 %, contre 2,25 % à la fin 2005. Les taux longs ont également monté, mais dans une moindre mesure, et dans l'absolu ils restent faibles (moins de 4 % pour un taux à dix ans). L'effet modérateur des hausses de taux sur la croissance reste limité, mais des signes de freinage sont perceptibles dans l'évolution du crédit à l'habitat et celle des prix de l'immobilier.

La France a enregistré une croissance économique de 2,0 %. L'activité a été soutenue principalement par la demande domestique, en particulier la consommation des ménages, grâce à l'amélioration du pouvoir d'achat des revenus. Le redressement de l'investissement des entreprises, enclenché à la fin de l'année 2005, a été confirmé. Dans ce contexte, l'amélioration de l'emploi s'est poursuivie, mais reste encore timide. Les exportations ont certes profité d'un environnement mondial porteur, et notamment de la reprise des autres pays européens, mais compte tenu des problèmes structurels de compétitivité, la contribution du commerce extérieur à la croissance est restée négative.

En Asie, le moteur de croissance a continué de tourner à plein régime, notamment en Chine où la croissance dépasse toujours 10 %. Au Japon, l'année 2006 a été bonne, avec une progression du PIB de 2,2 %. Pour autant, quelques doutes demeurent sur l'autonomie de cette croissance, et en particulier sur la solidité de la consommation des ménages. Le second fait marquant a été la sortie de déflation de l'économie nippone, ce qui a conduit la banque centrale, en juillet, à abandonner la politique de taux zéro menée depuis cinq ans.

→ RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le groupe Crédit Agricole S.A. a réalisé, en 2006, des performances et des avancées remarquables. Le résultat net, part du Groupe, atteint 4 920 millions d'euros, en croissance de 26,4 % sur celui de l'exercice 2005. Ces résultats, obtenus dans un environnement mondial globalement porteur, traduisent une croissance vigoureuse de l'activité dans tous les métiers du Groupe. Ils traduisent aussi une nette amélioration de l'efficacité opérationnelle avec un résultat brut d'exploitation en progression de 28,8 % et un nouveau gain de 3 points du coefficient d'exploitation. Ils traduisent enfin une augmentation sensible de la rentabilité des capitaux propres à 17,0 %. Ces performances sont le fruit de l'engagement du Groupe dans un modèle de croissance durable.

En 2006, le Groupe a continué d'investir dans les moteurs d'une croissance organique solide : des initiatives majeures au plan commercial ont été engagées pour relancer la dynamique commerciale des deux réseaux de la banque de détail en France et le partage des moyens de production a été accéléré pour gagner en productivité ; les offres ont été enrichies dans les métiers spécialisés ; la banque de financement et d'investissement a poursuivi sa stratégie de développement fondée sur une offre produits complète, un réseau international étendu et une politique d'investissement progressive et régulière.

Dans le même temps, les bases de la croissance hors de France ont été renforcées. 2006 a enregistré une accélération de la croissance hors de France avec de nombreuses acquisitions ciblées dans des pays de la zone euro à forts potentiels conformes aux

priorités sectorielles et géographiques du Plan de développement annoncé fin 2005. Au total, sur l'enveloppe de 5 milliards d'euros envisagée dans le cadre du plan 2006-2008, 4,4 milliards d'euros ont été investis pour :

- l'offre publique d'achat sur Emporiki Bank S.A. en Grèce (72 % du capital) qui constitue une nouvelle étape majeure dans le développement international du Groupe ;
- l'acquisition d'Index Bank en Ukraine, de Meridian Bank en Serbie, d'Egyptian American Bank en Egypte ;
- la prise de contrôle majoritaire des filiales de bancassurance-vie et dommages du Espirito Santo Financial Group et l'augmentation de la participation dans le Banco Espírito Santo au Portugal (de 22,5 % à 23,8 % d'intérêt) ;
- l'acquisition de 100 % du capital de Ursa Capital LLC, société holding américaine spécialisée dans les comptes gérés en gestion alternative, renommée CASAM Americas LLC ;
- la création de "FAFS" joint-venture à 50/50 avec le groupe Fiat dans le crédit à la consommation.

Ce mouvement de transformation rapide et d'internationalisation du Groupe se traduit dès 2006 par un début d'équilibrage des revenus au profit de l'activité internationale qui en représente désormais 42 % contre 35 % un an auparavant. Avec le mouvement stratégique en Italie (acquisition de plus de 660 agences d'Intesa), effectif début 2007, le Groupe se donne les moyens d'atteindre l'objectif de 50 % du PNB réalisés à l'international tel qu'annoncé dans le plan de développement 2006-2008.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	16 187	13 693	+ 18,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(10 355)	(9 166)	+ 13,0 %
Résultat brut d'exploitation ⁽¹⁾	5 832	4 527	+ 28,8 %
Coût du risque	(612)	(643)	- 4,8 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 671	1 490	+ 12,1 %
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	21	36	- 41,7 %
Coûts liés au rapprochement	-	(219)	n.s.
Résultat avant impôt	6 912	5 191	+ 33,2 %
Impôt sur les bénéfices	(1 590)	(942)	+ 68,8 %
RÉSULTAT NET	5 319	4 249	+ 25,2 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4 920	3 891	+ 26,4 %

(1) En 2005, avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A. En 2006, le rapprochement étant achevé, cette catégorie de charges n'existe plus.

Le produit net bancaire s'établit à 16 187 millions d'euros en croissance de 18,2 % par rapport à 2005. Cette progression est portée par une activité soutenue dans tous les métiers du Groupe et plus particulièrement vigoureuse dans la banque de financement et d'investissement, dans les métiers de gestion d'actifs, de banque privée et d'assurances. Elle bénéficie aussi des résultats de la croissance externe du Groupe hors de France. À périmètre et taux de change constants le PNB s'accroît de 13,9 %. Hors l'impact des revenus liés aux reprises de provisions sur l'épargne-logement, sa croissance est encore de 11,2 %.

Les charges d'exploitation sont contenues à 10 355 millions d'euros, en hausse de 13,0 % sur un an. Cette évolution, ramenée à + 8,8 % à périmètre et change constants est liée au développement de l'activité et à la poursuite des investissements.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 5 832 millions d'euros, enregistrant une forte progression de 28,8 % par rapport à 2005 (avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A.). À périmètre et change constants, le RBE s'accroît de 24,2 %. En conséquence, la productivité s'améliore très nettement (- 3 points), avec un coefficient d'exploitation qui s'établit à 64,0 %.

Le coût du risque (- 612 millions d'euros) reste à un niveau faible, en recul de 4,8 % par rapport à 2005, dans un environnement toujours très favorable. Les créances douteuses s'élèvent à 9,1 milliards d'euros en 2006, soit 2,8 % des créances brutes sur les établissements de crédit et la clientèle (non compris les

opérations de crédit-bail) contre 3,1 % sur l'année 2005. Elles sont couvertes à hauteur 80,9 % par des provisions dont 61,4 % hors provisions collectives. Corrigé de l'acquisition d'un portefeuille d'actifs dépréciés, ce taux est de 66,5 %.

La contribution des sociétés mises en équivalence atteint 1 671 millions d'euros en 2006, (+ 12,1 %). La quote-part des résultats des Caisses régionales en représente plus de la moitié (848 millions d'euros). Le solde s'accroît de 29,3 % sur un an à la faveur notamment des performances de Banca Intesa (+ 11,2 % sur la base des données du consensus), d'Al Bank Al Saudi Al Fransi (BSF : + 32,3 %) et d'Eurazeo (x 3).

Les éléments hors exploitation apportent une contribution nette positive de 21 millions d'euros (contre 36 millions d'euros en 2005). Le résultat avant impôts s'élève à 6 912 millions d'euros, en hausse de 33,2 % par rapport à 2005 (+ 27,8 % hors coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A. en 2005). La charge fiscale s'élève à 1 590 millions d'euros, en croissance de 68,8 % ; après la fin des reports déficitaires, cette charge revient à des taux moyens d'imposition courants.

Après déduction des 399 millions d'euros revenant aux intérêts minoritaires (+ 11,5 %), le résultat net part du Groupe atteint 4 920 millions d'euros, en hausse de 26,4 %, conduisant à un ROE de 17,0 % pour le Groupe (sur les capitaux propres moyens). La rentabilité des capitaux propres alloués aux métiers s'établit à 20,4 %.

→ RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs :

- Banque de proximité en France - Caisses régionales ;
- Banque de proximité en France - LCL ;
- Banque de détail à l'international ;
- Services financiers spécialisés ;
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- Banque de financement et d'investissement ;
- Gestion pour compte propre et divers.

L'organisation des pôles métiers du Groupe est décrite dans l'annexe comptable note n° 6 "Informations sectorielles".

Entre les deux derniers exercices, les découpages d'activités entre les pôles métiers n'ont pas varié. Toutefois, Crédit Agricole Egypt, issue du regroupement, des activités de la filiale Calyon Egypt avec celles de l'Egyptian American Bank (EAB), active principalement sur les métiers de *retail*, est affectée au pôle Banque de détail à l'international. Jusqu'au 1^{er} septembre 2006, date de cette fusion, Calyon Egypt appartenait au métier de banque de financement et d'investissement. Cette réaffectation a un impact marginal : elle ampute le résultat brut d'exploitation de la banque de financement et d'investissement de 12,3 millions d'euros (soit de 0,6 %) sur l'exercice.

Allocation du capital

La méthodologie d'allocation des fonds propres par pôle et de calcul des retours sur fonds propres ou ROE (*Return On Equity*) est décrite dans l'annexe comptable n° 6 "Informations sectorielles".

RISQUES PONDÉRÉS RETENUS POUR L'ALLOCATION DES FONDS PROPRES

(en milliards d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Banque de proximité en France	108,5	97,9
Caisse régionales	63,3	57,1
LCL	45,2	40,8
Banque de détail à l'international	22,1	3,2
Services financiers spécialisés	41,7	38,2
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	19,0	15,3
Banque de financement et d'investissement	132,7	132,0

FONDS PROPRES ALLOUÉS PAR MÉTIER

(en milliards d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Banque de proximité en France	6,6	6,0
Caisse régionale	3,9	3,6
LCL	2,7	2,4
Banque de détail à l'international	3,8	2,6
Services financiers spécialisés	2,5	2,3
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	7,2	6,3
Banque de financement et d'investissement	8,3	8,2
Banque de marchés et d'investissement	2,5	2,5
Banque de financement	5,8	5,7
TOTAL DES FONDS PROPRES ALLOUÉS AUX MÉTIERS	28,4	25,4

(en %)	31/12/2006	31/12/2005
Banque de proximité en France	23,4 %	23,6 %
Banque de détail à l'international	13,3 %	10,2 %
Services financiers spécialisés	8,9 %	9,1 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	25,4 %	25,0 %
Banque de financement et d'investissement	29,0 %	32,1 %
FONDS PROPRES ALLOUÉS AUX MÉTIERS	100 %	100 %

Pour chacun des métiers, le ROE (*Return On Equity*) est obtenu en divisant le résultat net du métier hors variations de valeur des écarts d'acquisition – après refacturation des excédents ou déficits de fonds propres – par le montant des fonds propres, fin de période, alloués à ce métier.

Pour l'exercice 2005, le résultat net s'entend hors variations de valeur des écarts d'acquisition et avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A.

Activité et résultats par pôle d'activité

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Banque de proximité en France	1 438	1 368
Banque de détail à l'international	530	439
Services financiers spécialisés	463	401
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	1 566	1 225
Banque de financement et d'investissement	1 656	1 253
Gestion pour compte propre et divers	(733)	(795)
TOTAL	4 920	3 891

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales

Le résultat de Crédit Agricole S.A. intègre 25 % des résultats des 40 Caisses régionales de Crédit Agricole consolidées par mise en équivalence ; leur impact apparaît uniquement au travers du poste "Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence".

Pour l'exercice 2006, cette quote-part de résultat des Caisses régionales représente 848 millions d'euros après 854 millions d'euros en 2005. Après impôt sur les dividendes perçus des Caisses régionales, la contribution du pôle "Banque de proximité

en France-Caisses régionales" au résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. s'établit à 759 millions d'euros, en repli de 2,5 % sur l'exercice précédent.

Dans un environnement fortement concurrentiel, marqué par une forte pression sur les marges et des niveaux de taux longs historiquement bas, les résultats du pôle reflètent la vitalité de l'activité des Caisses régionales, une bonne maîtrise des charges d'exploitation et une couverture prudente des risques. Les résultats opérationnels sont en progression continue.

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
PNB social cumulé	12 842	12 181	+ 5,4 %
PNB retraité ⁽¹⁾	12 076	11 655	+ 3,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(6 839)	(6 676)	+ 2,4 %
Résultat brut d'exploitation cumulé	5 237	4 979	+ 5,2 %
Coût du risque	(836)	(648)	+ 29,0 %
Résultat d'exploitation	4 401	4 331	+ 1,6 %

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Quote-part de résultats des mises en équivalence	848	854	- 0,6 %
Impôts ⁽²⁾	(89)	(75)	+ 18,7 %
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	759	778	- 2,5 %

(1) Données cumulées des 40 Caisses régionales mises en équivalence retraitées des dividendes de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales.

(2) Charge fiscale des dividendes perçus des Caisses régionales.

Les Caisses régionales enregistrent une activité en progression sur l'ensemble de leurs marchés. En 2006, dans le contexte du nouveau positionnement stratégique du Crédit Agricole, elles ont poursuivi la relance de la dynamique commerciale engagée depuis la fin 2005 avec de nouvelles offres commerciales ("Codebis" et "Vivactions" dans le cadre de la campagne épargne, "Goodloc" et "Prêts Verts 1^{er} achat" dans le cadre de la campagne habitat, le "Prêt à Piloter", le "DAT évolution 5", le microcrédit professionnel et le "Prêt Repreneur" destiné aux professionnels, "Nouvelle Vie Jeunes Actifs" ensemble

de solutions destinées aux jeunes actifs, la campagne assurances, les fonds "Pulsia 3 et 4" et "Jayanne 3" pour la clientèle intermédiaire, "Filtreo" et "Dolceys" pour la clientèle haut de gamme, "Semeria" pour les agri-pros, les prêts spécifiques énergies renouvelables et travaux d'économie d'énergie, etc.). Cette politique de conquête réaffirmée a permis d'accroître la qualité de la relation avec la clientèle ainsi que son niveau d'équipement.

Les encours de collecte bilan et hors bilan augmentent ainsi de 6,1 % sur un an pour dépasser 485 milliards d'euros en fin d'année.

Cette progression est liée aux performances obtenues sur les dépôts bancaires avec, en particulier, + 44,8 % pour les comptes à terme et + 20,1 % pour les comptes sur livrets dont le développement est soutenu notamment par les bons résultats du Codebis, lancé en début d'année (1 127 000 contrats pour 3,3 milliards d'euros). En revanche, la croissance des ressources est freinée par la décollecte nette importante (- 5,7 milliards d'euros soit - 6,6 %) enregistrée sur les produits d'épargne-logement devenus moins attractifs suite à la modification de la fiscalité. Pour leur part, les dépôts à vue, après avoir enregistré une croissance significative de 8,3 % en 2005 dans l'attente de placements plus rémunérateurs, augmentent de 5,1 % en 2006.

Dans un contexte de marchés moins favorable que l'année précédente, les produits de hors-bilan bénéficient néanmoins d'un très bon niveau de collecte sous l'effet notamment du recyclage de l'épargne-logement. L'assurance-vie, avec des encours en hausse de 12,9 %, reste le support privilégié. Les valeurs mobilières augmentent de 9,3 % pour les OPCVM, FCPE et SCPI, et de 11,6 % pour les actions.

Dans un marché très dynamique compte tenu des taux d'intérêt très favorables aux emprunteurs, les réalisations de prêts nouveaux des Caisses régionales s'établissent sur l'année à 68,9 milliards d'euros, dépassant de 11 % le volume déjà très élevé réalisé en 2005. La production est en hausse significative sur l'ensemble des segments de clientèle : sur les marchés de l'habitat (38,9 milliards d'euros, + 11,2 % par rapport à 2005), du crédit à la consommation (5,7 milliards d'euros, + 8,4 %), mais aussi sur ceux des collectivités locales (4,1 milliards d'euros, + 24,5 %), des entreprises (8 milliards d'euros, + 13,9 %) et des professionnels et agriculteurs (11 milliards d'euros, + 4,2 %).

Cette tonicité de l'activité de crédit génère une croissance forte (+ 10,7 %) des encours bruts des Caisses régionales entre 2005 et 2006, supérieure à celle observée l'année précédente (+ 10,2 %) - dont + 14,7 % pour l'habitat et + 12,8 % pour les entreprises - pour atteindre 296,2 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

Ce développement des crédits s'accompagne d'une nouvelle baisse du taux de créances douteuses et litigieuses qui ne représentent plus que 2,3 % des encours de créances clientèle contre 2,5 % un an auparavant. Néanmoins, leur provisionnement reste prudent ; le taux de couverture par les provisions se renforce de 69,2 % en 2005 à 69,6 % (hors provisions collectives).

Le résultat brut d'exploitation des Caisses régionales atteint 5 237 millions d'euros (données sociales cumulées retraitées des dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A.), en augmentation de 5,2 % par rapport à 2005.

Leur produit net bancaire progresse de 5,4 % à 12,8 milliards d'euros (données sociales agrégées) et de 3,6 % hors dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A. Il bénéficie d'une solide progression des commissions (+ 9,6 % sur un an) liées surtout aux ventes de produits d'assurance (en croissance de 11,4 %), de services bancaires (le compte services en particulier + 13,5 %) et à la gestion des comptes et des moyens de paiement (+ 10,9 %). En revanche, les commissions tirées des opérations sur titres sont en léger repli (- 0,7 %) par rapport à une base 2005 élevée (sous l'effet des introductions en bourse de

SANEF, EDF et GDF notamment) et malgré une forte augmentation des opérations d'achats/ventes de titres (+ 34,2 %) et d'OPCVM (+ 12,5 %).

Le PNB enregistre aussi des reprises de provisions d'épargne-logement liées à la décollecte sur les plans d'épargne-logement suite au changement de fiscalité intervenu fin 2005. Hors cet impact, le PNB augmente de 1,6 %.

Dans un contexte de forte pression concurrentielle et d'amortissement des crédits anciens à marge élevée, la marge d'intérêt (hors rendement des titres Crédit Agricole S.A.) reste quasiment stable (+ 0,1 %) d'une année sur l'autre. Elle est en recul de 3,0 % hors reprises d'épargne-logement.

Les charges d'exploitation sont bien maîtrisées à 6,8 milliards d'euros. La croissance des charges de personnel (hausse des effectifs de 585 CDI soit + 0,9 %, hausse de 8,9 % de la participation et de l'intéressement) ainsi que l'accélération des investissements commerciaux, avec notamment le déploiement du nouveau concept d'agences (86 ouvertures d'agences en un an, campagnes publicitaires), se traduisent par une hausse de 2,4 % par rapport à 2005.

En conséquence, le coefficient d'exploitation des Caisses régionales s'améliore de 0,7 point par rapport à 2005, à 56,6 % (sur la base du PNB hors dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A.).

La charge du risque représente 836 millions d'euros, en augmentation de 29 % par rapport à 2005, année historiquement faible ; 2005, avait enregistré une diminution de 17,8 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation reflète principalement une politique de renforcement des provisions par les Caisses régionales fondée notamment sur la méthodologie Bâle II, les risques de crédit ayant, pour leur part, généré une dotation nette de 491 millions d'euros. Le coût du risque de crédit sur emplois pondérés représente 33 points de base en 2006.

Au total, après passage au référentiel IFRS des comptes individuels des Caisses régionales, intégration des comptes de leurs filiales et retraitements de consolidation, la quote-part de résultat des Caisses régionales atteint 848 millions d'euros contre 854 millions d'euros en 2005 et, après impôt, la contribution du pôle Caisses régionales au résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. ressort à 759 millions d'euros.

La rentabilité des capitaux propres alloués au métier ressort à 17,0 %.

2. Banque de proximité en France - LCL

La banque de proximité – réseau LCL conforte en 2006 les résultats très satisfaisants enregistrés en 2005 avec une progression du résultat brut d'exploitation de plus de 14 %.

Dans un environnement très concurrentiel, la poursuite des campagnes de communication télévisées et des nouvelles offres innovantes (offre électricité, crédit à la consommation en ligne, offre de rentrée pour les étudiants...) ont favorisé une dynamique commerciale soutenue. La nouvelle marque lancée fin août 2005 est désormais bien installée avec un taux de notoriété assistée de 59 % fin 2006, qui s'est traduite par une augmentation du nombre de comptes de particuliers de près de 80 000 sur l'année.

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	3 652	3 501	+ 4,3 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 495)	(2 487)	+ 0,3 %
Résultat brut d'exploitation	1 157	1 014	+ 14,1 %
Coût du risque	(151)	(151)	+ 0,5 %
Résultat avant impôts	1 006	863	+ 16,5 %
Impôts	(302)	(259)	+ 16,4 %
RÉSULTAT NET	704	604	+ 16,5 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	679	590	+15,2 %

Les encours de ressources de bilan et hors-bilan progressent de 4,9 % sur l'année pour atteindre 133,1 milliards d'euros fin 2006. Les livrets enregistrent toujours de bonnes performances : l'encours augmente de + 14,2 % sur un an, confirmant le succès du "Livret Cerise" et des opérations "CSL à taux boosté". Les dépôts à vue progressent sur un rythme de + 4,3 %, alimentés par la dynamique de conquête de nouveaux clients. En revanche, les encours d'épargne-logement se réduisent globalement de 14,4 % suite à la révision de la fiscalité sur l'épargne-logement intervenue fin 2005. Au total, la collecte au bilan s'accroît de 1,7 % à 56,2 milliards d'euros.

Avec une collecte de 5,4 milliards d'euros, l'assurance-vie demeure le support privilégié de placement pour la clientèle ; les encours atteignent 36,3 milliards d'euros à fin 2006, en progression annuelle de près de 10,8 %.

L'activité titres en direct se développe de 7,4 % : LCL a réaffirmé son dynamisme commercial dans les opérations de marché avec le succès de l'OPO ADP (16 % des titres alloués) et celui de l'opération Natixis (2^e banque en nombre).

L'activité de crédit s'est vivement accélérée en 2006, avec une progression de 14,4 % qui porte les encours à 61,6 milliards en fin de période.

Cette bonne performance s'explique par l'amplification de la dynamique du crédit à l'habitat enregistrée depuis 2005 et qui s'est sensiblement accélérée au cours du premier semestre 2006 : la production a ainsi établi un nouveau record à 13 milliards d'euros sur 2006 (après 10,9 milliards en 2005) et les encours gagnent 18,7 % sur 12 mois à 35,4 milliards d'euros. Les encours de crédits à la consommation ont, en revanche, évolué de façon modérée (+ 0,7 %) au cours de l'année pour s'établir à 6,8 milliards d'euros.

Les encours de crédits aux professionnels enregistrent une progression de 10 %, grâce au niveau élevé de la production (+ 23 % sur l'année), tirée notamment par les crédits "Interfimo" à destination des professions libérales. L'activité de crédits aux entreprises se renforce nettement : la production de l'exercice est en hausse de 28,6 % par rapport à 2005 et la croissance annuelle

des encours passe de 4,3 % en 2005 à 7,8 % en juin 2006 et 14,5 % au 31 décembre 2006.

Conséquence de ce dynamisme commercial, le produit net bancaire du réseau LCL s'établit à 3 652 millions d'euros, en hausse de 4,3 %. Hors impact des provisions d'épargne-logement et des produits non récurrents en 2005, la progression est ramenée à 1,7 %. Elle est freinée par un léger repli des marges, de 2,3 % hors reprises de provisions épargne-logement, dans un environnement toujours plus concurrentiel.

Pour leur part, les commissions enregistrent un développement sensible sur l'exercice (+ 6,2 %), alimenté notamment par les commissions d'assurances (+ 12 %) et le maintien d'une bonne dynamique sur les commissions de gestion mobilière (+ 9,1 %). La part des commissions dans le produit net bancaire atteint désormais 47,3 % après 46,5 % en 2005.

Les charges d'exploitation demeurent contenues à 2 495 millions d'euros (+ 0,3 % sur un an). Sur l'exercice, des efforts de productivité ont été réalisés, notamment par réduction des effectifs (effectifs moyens - 838 unités temps plein) suite à la mise en place du plan de préretraites 2006/2007 (financé principalement en 2005), à un moindre recours aux prestataires externes et à une diminution des coûts informatiques. Les économies obtenues ont notamment permis de financer la poursuite des investissements immobiliers (61 ouvertures d'agences et 149 rénovations) et de communication (13 campagnes télévision en 2006 contre 5 en 2005).

Conséquence de cette excellente maîtrise des charges, le coefficient d'exploitation se réduit de nouveau de 2,7 points en un an, à 68,3 % en 2006 contre 71,0 % en 2005.

La charge du risque reste à un niveau faible : 33 points de base sur les engagements pondérés contre 37 points de base en 2005.

Au total, le résultat net part du Groupe s'élève à 679 millions d'euros, en hausse de 15,2 %, dégageant un rendement des fonds propres de 25,9 %.

3. Banque de détail à l'international

En 2006, le pôle Banque de détail à l'international s'est fortement développé par croissance externe dans la ligne du plan de développement 2006-2008 ; les activités ont été très significativement renforcées en Europe et dans le bassin méditerranéen.

Deux investissements majeurs dans la zone euro permettent de transformer les positions du Groupe en Grèce et en Italie de participations minoritaires en filiales contrôlées : en août, l'acquisition de la banque grecque Emporiki Bank S.A. puis l'annonce en octobre 2006, pour une réalisation en 2007, de celle de Cariparma, de FriulAdria et de 202 agences de Banca Intesa pour former un ensemble de 663 agences.

Le Groupe a, dans le même temps, poursuivi sa politique d'acquisition de petites structures dans des pays dans lesquels les taux de bancarisation progressent très rapidement avec :

- en février, l'acquisition de 56 % du capital de la banque de détail égyptienne Egyptian American Bank, fusionnée le 1^{er} septembre avec l'entité Calyon Bank Egypt pour former Crédit Agricole Egypt (détenue à 59,4 % du capital) ;
- en août, l'achat d'Index Bank ("JSC IndexBank HVB") en Ukraine ;
- et, en septembre, le passage à un taux de détention de 100 % de Meridian Bank en Serbie.

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	824	317	× 2,6
Charges d'exploitation et amortissements	(625)	(267)	× 2,3
Résultat brut d'exploitation	199	50	× 3,9
Coût du risque	(73)	(33)	× 2,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	522	452	+ 15,4 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôts	648	469	+ 38,0 %
Impôt sur les bénéfices	(76)	(8)	× 9,9
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(3)	-	n.s.
RÉSULTAT NET	569	461	+ 23,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	530	439	+ 20,6 %

Compte tenu de ces nombreux changements de périmètre intervenus au cours de l'exercice 2006 et en conséquence de l'intégration seulement partielle des nouvelles filiales dans les comptes consolidés du Groupe, la contribution du métier reste, pour la dernière année, majoritairement liée aux quotes-parts des participations dans Intesa en Italie et dans le Banco Espírito Santo (BES) au Portugal mises en équivalence.

Ainsi, le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence s'élève à 522 millions d'euros, en hausse de 15,4 % sur celui de 2005. Banca Intesa en reste en 2006 le principal contributeur avec un résultat estimé (sur la base des prévisions des analystes de décembre 2006) à 419 millions d'euros contre 377 millions d'euros en 2005, en progression de 11,2 %. Le résultat des autres participations mises en équivalence progresse de 36,5 %, traduisant l'amélioration de la contribution du BES (à 77 millions d'euros), de S.A. Crédit Agricole (Belgique) et du Banco del Desarrollo.

La sortie de Banca Intesa du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. intervient au 1^{er} janvier 2007 suite à la fusion Banca Intesa - Sanpaolo IMI, à laquelle Crédit Agricole S.A. avait donné son approbation dans le cadre des accords signés le 11 octobre 2006 avec Banca Intesa. Cette opération a pour conséquence la dilution de Crédit Agricole S.A. à environ 9 % du nouvel ensemble et la

dissolution du pacte d'actionnaire dont Crédit Agricole S.A. était membre, ce qui entraîne la déconsolidation de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo à compter du 1^{er} janvier 2007. En outre, suite à la cession en janvier 2007 d'environ 3,6 % des actions ordinaires du groupe italien, Crédit Agricole S.A. ne détient plus désormais qu'une participation financière de 5,8 % du capital d'Intesa Sanpaolo.

Les investissements de 2006 se traduisent par une croissance forte du résultat brut d'exploitation du pôle qui atteint 199 millions d'euros en 2006 contre 50 millions d'euros en 2005, soit une multiplication par près de 4. Il résulte d'un produit net bancaire multiplié par 2,6 à 824 millions d'euros et de charges d'exploitation qui passent de 267 millions d'euros en 2005 à 625 millions d'euros en 2006 (× 2,3). Celles-ci couvrent en particulier les frais nécessaires à la constitution ou l'extension de réseaux, à l'intégration et à l'ajustement des processus, ainsi que les investissements réalisés au siège pour renforcer les moyens de pilotage de la ligne métier au sein du Groupe.

Bien que limitée à un trimestre et demi, la contribution d'Emporiki est prépondérante au niveau du pôle avec un RBE de 121 millions d'euros. Son produit net bancaire représente 353 millions d'euros. Les ressources de la banque ont progressé de 10 % sur un an et les

encours de crédit de 12 % dont + 29,6 % pour les prêts immobiliers. À 232 millions d'euros, les charges d'exploitation s'accroissent en lien avec les volumes d'activité.

Pour sa part, Crédit Agricole Egypt dégage un RBE de 28 millions d'euros pour 6 mois d'activité de EAB seul et 4 mois après regroupement avec les activités de Calyon Egypt ; il résulte d'un PNB de 65 millions d'euros et de charges d'exploitation de 37 millions d'euros. La période a été marquée par les ajustements aux normes du Groupe, la migration informatique, les études de segmentation de clientèle et la définition d'un plan triennal 2007-2009 visant à atteindre une part de marché de 2,5 %.

Meridian Bank A.D. dégage un RBE de 7 millions d'euros. Le niveau du PNB (39,5 millions d'euros) démontre néanmoins sa capacité à bénéficier du dynamisme du marché serbe. Des investissements importants ont été réalisés au cours de l'exercice permettant de confirmer ses ambitions de croissance : extension du réseau, automatisation des opérations, création d'entités spécialisées – par exemple dans l'assurance.

À périmètre constant, le RBE du pôle progresse de 40,0 % entre 2005 et 2006. Le PNB s'accroît de 13,4 %. Les activités bancaires de Lukas en Pologne se développent rapidement (le crédit immobilier notamment) ; le Crédit du Maroc accélère sa politique de développement avec le lancement d'offres spécialisées sur des segments à forts potentiels et un changement d'identité visuelle ; les entités d'Afrique subsaharienne (Congo, Gabon en particulier) renforcent significativement leurs positions sur des marchés en forte croissance ; enfin, Credit Uruguay Banco poursuit une politique de conquête sur un marché assaini.

Dans le même temps, hors les effets liés aux acquisitions, les charges d'exploitation sont en hausse de 8,3 % ; elle recouvre essentiellement des investissements immobiliers en Pologne (41 ouvertures et 47 rénovations d'agences).

Le coût du risque, d'un montant de 73 millions d'euros, intègre l'effet des changements de périmètre. À périmètre inchangé, la charge du risque est en réduction de 11,4 % sur un an.

Il en résulte un résultat d'exploitation de 126 millions d'euros en 2006 contre 17 millions d'euros en 2005 (soit une multiplication par plus de 7) et stable à périmètre inchangé.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 76 millions d'euros ; ce montant intègre une charge exceptionnelle de 54,5 millions d'euros liée à une nouvelle disposition fiscale en Grèce (loi 3513/05.12.2006) sur l'imposition des réserves non imposées des banques.

Le résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession, pour un montant de - 3 millions d'euros, correspond au résultat net de Phoenix Metrolife, en cours de cession, traité conformément à l'IFRS 5 (cf. note 1 de l'annexe aux états financiers).

Au total, le résultat net part du Groupe du pôle atteint 530 millions d'euros en 2006, en hausse de 20,6 % sur celui de 2005 conduisant à un ROE de 15,4 %.

4. Services financiers spécialisés

Pour le pôle Services financiers spécialisés, qui réunit les métiers du crédit à la consommation, du crédit-bail et de l'affacturage, 2006 a été une année de développement et de conquêtes. Dans ses trois métiers, le pôle a fait preuve d'innovation et de dynamique commerciale au service de ses positions de leader en France et s'est renforcé à l'international.

À cet égard, l'acquisition, en fin d'année, de 50 % de Fiat Auto Financial Services "FAFS" représente une avancée majeure ; elle permet d'étendre à 19 pays européens sa présence en crédit à la consommation. Sa réalisation étant intervenue le 28 décembre, le résultat de FAFS n'est pas consolidé sur l'exercice 2006.

Sur l'exercice, le pôle enregistre une nouvelle progression régulière de ses activités et de ses résultats.

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	2 637	2 466	+ 6,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 389)	(1 291)	+ 7,6 %
Résultat brut d'exploitation⁽¹⁾	1 248	1 175	+ 6,2 %
Coût du risque	(421)	(398)	+ 5,9 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	5	+ 40,8 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(59)	(83)	- 28,4 %
Coûts liés au rapprochement	-	(25)	-
Résultat avant impôts	775	674	+ 14,8 %
Impôt sur les bénéfices	(280)	(246)	+ 13,8 %
RÉSULTAT NET	495	428	+ 15,4 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	463	401	+ 15,3 %

(1) En 2005, avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A. En 2006, le rapprochement étant achevé, cette catégorie de charges n'existe plus.

De nombreux succès commerciaux ont été remportés en 2006 dans **le crédit à la consommation**.

Après le lancement de sa nouvelle signature en début d'année, Sofinco a placé sa nouvelle carte bancaire auprès de 200 000 clients, tout en se développant sur les marchés du nautisme (signature d'un partenariat avec Dufour) et des véhicules de loisirs. En fin d'année, l'activité Crédit Lift adaptée à la clientèle "Near Prime" a démarré et l'activité liée à l'e-commerce a été complétée par une offre de paiement très innovante "ReceiveAndPay".

Pour sa part, Finaref a mis en œuvre deux innovations majeures : la signature électronique en France et la première carte de crédit renouvelable sans contact au Danemark en partenariat avec la chaîne de magasins "Fona". Les partenariats commerciaux en vente à distance conclus fin 2005 ont été mis en œuvre avec Téléshopping, filiale de TF1, sur le secteur du téléachat (carte "OK Shopping") et avec La Maison De Valérie, société de vente à distance de biens d'équipement de la maison, filiale de Redcats (qui a confié à Finaref la gestion de sa carte privative "Mandarine"). Enfin, en Belgique, le démarrage opérationnel de Finalia, société créée en partenariat avec Alpha Crédit (groupe Fortis), est intervenu au troisième trimestre 2006.

En Pologne, l'activité crédit à la consommation de Lukas évolue favorablement – la production de l'exercice augmente de 18 % à taux de change constant –, sous l'impulsion de la croissance organique et du développement du réseau (ouverture de 46 nouveaux centres de crédit).

Au total, la production annuelle des trois filiales de crédit à la consommation dépasse 25 milliards d'euros, en hausse de 8,2 % sur celle de l'exercice précédent. Avec 43 % de la production réalisée hors de France, le métier du crédit à la consommation se rapproche de ses objectifs stratégiques fixés pour 2008.

Ce déploiement à l'international s'opère grâce à la forte croissance organique des filiales, au renforcement des partenariats internationaux et à l'implantation sur de nouveaux territoires.

Au 31 décembre 2006, les encours de crédits gérés approchent 50 milliards d'euros (49,5), en très forte augmentation (+ 33,4 %) sur un an. Avant intégration de FAFS (pour 8,9 milliards d'euros d'encours de crédit à la consommation), la croissance sur un an est encore de 11 %. Les encours à l'international atteignent 24,4 milliards d'euros et représentent désormais près de 50 % du total contre moins de 29 % il y a deux ans. Ils marquent une progression de 24,7 % hors FAFS, toujours portée par des performances particulièrement remarquables en Italie (avec Agos Itafinco : + 26 %), au Portugal (avec Credibom : + 57 %), en Grèce (avec Emporiki Credicom : + 116 %) et au Maroc (avec Wafasalaf : + 25 %). En France, la coopération avec les réseaux continue de se développer à un rythme rapide : + 17,7 % avec les Caisses régionales (à 3,6 milliards d'euros) avec notamment la montée en puissance du produit TEMA.

Le produit net bancaire de l'activité de crédit à la consommation augmente de 8,1 %. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par la croissance organique (+ 6,8 %), compte tenu de la bonne progression des volumes et en dépit d'un contexte concurrentiel vif qui pèse sur les marges. Elle s'explique aussi par la croissance externe (+ 1,3 %) : acquisition de CP Leasing en République Tchèque au quatrième trimestre 2005, renommée Credium, intégration globale en 2006 d'Emporiki Credicom (auparavant mise en équivalence) suite au rachat d'Emporiki et création de Finalia en Belgique.

Parallèlement, les charges d'exploitation affichent une hausse de 9,2 %. Contenues sur la France, ces dernières progressent davantage à l'international en liaison avec la croissance externe (entrées de périmètre pour 1,9 %) et le développement de l'activité, les investissements commerciaux (dépenses marketing, intensification des campagnes promotionnelles), les dépenses informatiques, le développement des réseaux (effectifs et ouvertures de centres de crédit). Dans ces conditions, le métier améliore son résultat brut d'exploitation de 7,0 % (+ 6,2 % à périmètre inchangé) à 1 109 millions d'euros.

En 2006, dans un marché très concurrentiel, **l'activité d'affacturage** continue de progresser avec un chiffre d'affaires factoré de 35 milliards d'euros, en hausse de 13,7 % sur celui de 2005. Le volume d'affaires des filiales à l'international progresse plus rapidement (+ 26,1 % sur un an) et elles génèrent désormais 36 % du chiffre d'affaires du Groupe contre moins de 30 % deux ans auparavant. La plus forte contribution provient toujours de l'Allemagne qui réalise 56 % de l'activité internationale avec un chiffre d'affaires en croissance de 39 % sur un an. En France, l'activité s'accroît de 7,9 %.

Le temps fort de l'exercice a été le lancement, à la fin du premier semestre, de nouvelles marques commerciales et d'une nouvelle identité visuelle.

L'activité commerciale a généré une croissance du PNB de 8,3 %. L'augmentation des charges, de 6,5 %, est liée aux frais immobiliers induits par le regroupement géographique des équipes (consécutive à la fusion en 2005 de Transfact et d'Eurofactor) ainsi qu'à la mise en œuvre, en avril, d'un système d'information intégré.

Le résultat net ressort à 43 millions d'euros contre 32 millions d'euros en 2005 (+ 34,2 %).

Les filiales de leasing du Groupe, Crédit Agricole Leasing et EFL, ont affirmé en 2006 leur présence sur les métiers du crédit-bail avec un volume de production annuelle totale de 4,4 milliards d'euros, en hausse de 3,5 %.

Dans un marché français caractérisé par une forte pression concurrentielle et par la quasi-absence de grosses opérations, Crédit Agricole Leasing a réalisé une production dynamique dans le financement du développement durable et du secteur public (+ 17 %). De belles opérations ont été effectuées par l'intermédiaire

de ses filiales : Auxifip, qui finance près de 50 % des marchés de la construction d'hôpitaux et de gendarmeries par le biais de partenariats public privé, et Unifergie, intervenant majeur dans le domaine du financement du développement durable, en particulier dans le financement de parcs éoliens et d'usines de traitement des déchets.

En Pologne, dans un marché en croissance rapide, EFL enregistre une production en progression de 33,8 % sur un an tirée essentiellement par le financement des biens d'équipement et des camions. Par ailleurs, le lancement réussi en 2006 de l'activité de leasing immobilier est prometteur pour l'avenir.

Les encours globaux sont en faible augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 0,9 %) à 12,7 milliards d'euros fin 2006, portée par l'international (+ 16,4 %).

Poursuivant le vaste projet de modernisation visant à simplifier sa structure en réduisant le nombre de sociétés du Groupe (de 23 à 8), Crédit Agricole Leasing a fusionné en 2006 autour de Finamur les entités de crédit-bail immobilier (Slibail Immo, Slibail Murs et Unicom). Elle a lancé en fin d'année un projet à moyen terme "Puissance 9" qui s'articule autour de 3 orientations stratégiques : développer l'expertise dans les métiers à forte rentabilité, accroître la compétitivité en crédit-bail mobilier, location opérationnelle informatique et location longue durée et développer l'international pour diversifier les sources de revenus.

Le résultat net de cette activité, avant variation de valeur des écarts d'acquisition, s'établit à 34 millions d'euros, en hausse de 3,9 % sur le résultat net de 2005 avant coûts liés au rapprochement.

Au total, le produit net bancaire du pôle s'élève à 2 637 millions d'euros sur l'exercice 2006. Sa progression de 6,9 % par rapport à 2005 résulte pour l'essentiel de la croissance organique (+ 5,8 %) tant en France qu'à l'international ; elle tient aussi à la croissance externe dans le crédit à la consommation (+ 1,1 %).

Les frais de fonctionnement augmentent de 7,6 % (+ 6,1 % à périmètre constant) en liaison avec le développement des activités tant en France qu'à l'étranger. Ainsi, le résultat brut d'exploitation du pôle ressort à 1 248 millions d'euros en 2006 (+ 6,2 % sur un an ; + 5,5 % à périmètre constant). Le coefficient d'exploitation ressort à 52,7 %.

Le coût du risque reste au niveau faible de 421 millions d'euros ; il augmente de 5,9 % en lien avec le développement de l'activité notamment à l'étranger.

Après prise en compte d'une dépréciation de l'écart d'acquisition sur Crédit Agricole Leasing pour un montant de 63 millions d'euros qui reflète la poursuite de la restructuration de l'activité de crédit-bail, le résultat net part du Groupe ressort à 463 millions d'euros, en progrès de 15,3 % sur celui de 2005, et le rendement des fonds propres s'établit à 22,3 %.

5. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Les métiers de Gestion d'actifs, d'assurances et de banque privée enregistrent une vive progression de leur activité commerciale et de leurs résultats : une collecte nette très élevée (+ 76,5 milliards d'euros hors opération de CAAM en Italie), des encours cumulés sous gestion (hors doubles comptes) de 637 milliards d'euros (+ 13,2 % sur un an et + 11,8 % à périmètre constant) et un résultat net, part du Groupe, en hausse de 27,9 % à 1 566 millions d'euros. Le ROE par rapport aux fonds propres alloués s'établit à 21,7 %.

Le développement des relais de croissance s'est poursuivi en 2006 avec notamment la prise de participations majoritaires dans les activités de bancassurance du groupe Espírito Santo au Portugal en milieu d'année et l'acquisition en fin d'année de Ursu Capital LLC renommée CASAM Americas (sans impact sur le résultat de l'exercice 2006). Par ailleurs, les résultats de Nextra Investment Management, société de gestion filiale de Banca Intesa, acquise fin 2005, sont consolidés en 2006.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 2 193 millions d'euros en hausse de 17,4 %. Hors impact de l'élargissement du périmètre, sa croissance est de 13,3 %. Le produit net bancaire du pôle s'accroît de 16,2 % sur un an (+ 11,7 % à périmètre constant) à 3 873 millions d'euros. Les charges de fonctionnement augmentent de 14,7 %, à 1 680 millions d'euros, évolution ramenée à 9,6 % hors impacts de périmètre. En conséquence, le coefficient d'exploitation s'améliore à 43,4 %.

Le résultat des sociétés mises en équivalence passe de 28 millions d'euros en 2005 à 46 millions d'euros en 2006 (+ 63,2 %). Il provient principalement de la contribution des filiales d'assurances portugaises et plus particulièrement de Tranquilidade Vida, renommée BES Vida, consolidées par mise en équivalence jusqu'à fin juin 2006, puis par intégration globale depuis cette date.

Le pôle enregistre par ailleurs un résultat net sur actifs immobilisés de 23 millions d'euros suite au changement de taux de la participation du Groupe dans le Crédit Foncier de Monaco (de 74 % à 67 %).

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	3 873	3 333	+ 16,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 680)	(1 465)	+ 14,7 %
Résultat brut d'exploitation⁽¹⁾	2 193	1 868	+ 17,4 %
Coût du risque	(7)	19	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	46	28	+ 63,2 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	20	(5)	n.s.
Coûts liés au rapprochement	-	(32)	-
Résultat avant impôts	2 252	1 878	+ 20,0 %
Impôt sur les bénéfices	(657)	(636)	+ 3,4 %
RÉSULTAT NET	1 595	1 242	+ 28,4 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 566	1 225	+ 27,9 %

(1) En 2005, avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A. En 2006, le rapprochement étant achevé, cette catégorie de charges n'existe plus.

En gestion d'actifs, l'année 2006 a été marquée par la poursuite du développement à l'international et une activité commerciale dynamique en France avec de nombreuses distinctions tant au titre des produits (le fonds "Atout Vivactions" a obtenu le prix spécial du jury "Les actifs du patrimoine" de l'Agefi et "CAAM Volatilité actions" a remporté "le Prix de l'innovation institutionnel", ...) qu'au titre de la gestion (le Crédit Agricole a remporté entre autre la Corbeille d'Or 2006 de Mieux Vivre Votre Argent dans la catégorie établissements bancaires grand public sur un an ; LCL a obtenu la 3^e place).

Au 31 décembre 2006, l'encours total du Groupe (géré par les entités de CAAM Group et BFT) atteint 551 milliards d'euros, en croissance de 12,2 % sur un an. Hors CAAM Sgr en Italie (partenariat avec Intesa qui sera dénoué en 2007 suite à la fusion Intesa – Sanpaolo IMI), les actifs sous gestion du Groupe s'élèvent à 490,4 milliards d'euros en progression de 15,7 %. À périmètre et méthode de valorisation inchangés, la hausse est encore de 15,1 % soit de 66,5 milliards d'euros sur l'exercice.

Elle a été alimentée par un très bon niveau de collecte nette, de près de 46 milliards d'euros sur l'exercice (hors l'Italie), ainsi que par l'évolution favorable des marchés (+18,3 milliards d'euros). Les souscriptions bénéficient en particulier aux fonds spécialisés (60 % de la collecte, notamment gamme VaR et fonds de performance absolue) mais aussi aux fonds obligataires qui enregistrent des apports importants (27 % de la collecte) sous l'effet notamment des replacements des fonds des plans d'épargne-logement anciens.

Le développement à l'étranger se poursuit. En 2006, les filiales internationales du Groupe ont drainé 43 % de la collecte nette. En particulier, CAAM est devenue la première société de gestion étrangère en Espagne (avec une collecte de plus de 3,5 milliards d'euros et des encours de 10,6 milliards d'euros).

Fin 2006, CASAM, joint-venture détenue à parité par CAAM et CALYON, présente dans les produits structurés et les ETF, gère

44 milliards d'euros et plus de 500 fonds. Le 14 septembre 2006, le Groupe a acquis 100 % du capital d'Ursa Capital LLC (Ursa), société holding américaine spécialisée dans la tenue de comptes gérés en gestion alternative, aujourd'hui renommée CASAM Americas. Grâce à cette acquisition, CASAM intègre 44 comptes gérés en gestion alternative et détient aux États-Unis une société opérationnelle et intégrée, dotée de deux filiales disposant de licences de conseil en investissement, Starview Capital Management – renommée CASAM Advisers – et Lyra Capital – chargée de la licence Dow Jones Hedge Fund.

En Asie, CAAM est déjà présent au Japon, en Corée du sud, à Hong Kong et Singapour et souhaite se déployer en Chine par la création d'une *joint-venture* dans la gestion d'actifs avec Agricultural Bank of China (soumise à l'acceptation de l'autorité de tutelle). Dans la zone Pacifique, CAAM étend également sa présence en Australie et en Nouvelle-Zélande en ouvrant notamment un bureau de vente et de représentation à Sydney fin janvier 2007.

Pour sa part, BFT Gestion a démarré une activité de gestion alternative directe en créant trois *hedge funds* basés en Irlande.

En Italie, suite à la décision de l'Autorité italienne de la concurrence, Intesa Sanpaolo S.p.A. et Crédit Agricole S.A. ont décidé de ne pas poursuivre leur projet européen de gestion d'actifs et de dissoudre leur partenariat dans la gestion d'actifs. Le démontage de CAAM Sgr s'effectuera en 2007.

Pour l'avenir, CAAM se concentrera en Italie sur les activités institutionnelles originelles ainsi que sur le réseau de banque de détail nouvellement acquis.

Dans le domaine des **services financiers aux institutionnels**, plus d'un an après sa création, le groupe CACEIS enregistre des succès commerciaux et de bons résultats financiers. Rappelons qu'il est consolidé par intégration proportionnelle à 50 % dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

2006 a été marquée par la finalisation du rapprochement des activités des deux groupes Crédit Agricole S.A. et Caisses d'Épargne au sein des trois entités : CACEIS CT (pour les activités de Services aux émetteurs), CACEIS Fastnet (pour l'activité Administration de fonds) issue du rapprochement de Fastnet France et d'Ixis AF le 1^{er} avril 2006 et CACEIS Bank (pour l'activité de banque dépositaire) issue de la fusion juridique des entités CA-IS Bank et Ixis IS en octobre. Au cours de cette année, CACEIS a mené les chantiers d'harmonisation indispensables à ses développements futurs : modification des structures, regroupement des équipes, unification des systèmes.

Par ailleurs, en toute fin d'année 2006, CACEIS a fait l'acquisition des activités d'administration de fonds de "FidFund Management S.A." renommée CACEIS Fastnet Suisse et a cédé sa participation dans CACEIS Bank España (ex Ixis Urquijo).

Les encours ont largement progressé. Fin 2006, les encours en conservation atteignent 1 787 milliards d'euros et se sont développés de 16 % soit + 240 milliards d'euros malgré la sortie de CACEIS Bank España ; les encours sous administration, pour leur part, représentent 860 milliards d'euros, en hausse de + 15 % soit + 112 milliards d'euros.

Le résultat brut d'exploitation du métier gestion d'actifs et services financiers aux institutionnels ressort à 930 millions d'euros, en hausse de 36,6 %. Cette augmentation est ramenée à 28,2 % hors les effets de périmètre liés d'une part à l'acquisition de Nextra puis sa fusion avec CAAM Sgr début 2006 et d'autre part à l'intégration de Ursu (renommée CASAM Americas) au dernier trimestre. Le produit net bancaire s'élève à 1 828 millions d'euros, en croissance de 24,7 % (+ 17,0 % à périmètre constant). Dans une conjoncture de marchés porteurs, cette évolution des revenus traduit la forte dynamique commerciale ainsi que l'évolution favorable de l'asset mix de la gestion d'actifs avec une baisse de la part des produits de taux.

Les charges d'exploitation, à 898 millions d'euros, augmentent de 14,3 % et de 7,3 % à périmètre constant. La gestion d'actifs supporte des coûts croissants de développement technologique en raison de la complexification des produits, des charges liées aux opérations de croissance externe (prospection et intégration des entités acquises), des besoins supplémentaires en ressources humaines, et des charges réglementaires, notamment de Conformité (Directive Marchés des Instruments Financiers "MIF").

Dans le domaine de la Banque privée, l'accent a été mis en 2006 sur la croissance organique pour tirer parti du dispositif réorganisé. Cette stratégie a permis d'atteindre en fin d'exercice un encours total de près de 88 milliards d'euros (non compris les actifs "haut de gamme" détenus par les Caisses régionales et ceux des contrats d'assurance-vie détenus par LCL). La croissance de la fortune gérée de 10,5 % soit 8,4 milliards d'euros traduit un développement sensible de la collecte nette (+ 6,1 milliards d'euros). Elle reflète aussi la performance des marchés financiers sur la période :

+ 2,3 milliards d'euros net de l'impact défavorable du change sous l'effet de la baisse des principales devises (dollar notamment) face à l'euro. Cet impact pèse particulièrement sur les encours gérés en Suisse dont 45 % de la fortune est en dollar.

En France, le succès du partenariat entre la BGPI et l'ensemble des Caisses régionales s'est traduit par un élargissement des gammes de produits et la montée en puissance de services novateurs améliorant la qualité de la relation avec les clients. Les encours conseillés ou gérés de la BGPI se sont ainsi fortement accrus (plus de 23 %) pour atteindre 18 milliards d'euros ce qui en fait la première Banque Privée dédiée en France.

À l'international, le dynamisme commercial sous une marque désormais unifiée "Crédit Agricole Private Bank" et le développement de produits à forte valeur ajoutée (produits structurés, produits de placement alternatifs, Private Equity) ont permis une forte croissance des encours et des résultats en préservant les marges opérationnelles. La couverture géographique a été améliorée par la création de nouvelles implantations de Crédit Agricole Suisse dans des zones de croissance forte : au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie avec l'ouverture début 2007 d'une succursale à Hong Kong.

Le résultat brut d'exploitation de la banque privée affiche une très forte augmentation de 51,5 % (à 184 millions d'euros), bénéficiant de l'effet de ciseau entre un produit net bancaire en hausse sensible de 15,1 % à 592 millions d'euros et des charges d'exploitation contenues à 408 millions d'euros (+ 3,8 %). Malgré l'impact défavorable du change (baisse du dollar/euro), le PNB de la banque privée profite du dynamisme commercial du métier et de l'évolution favorable des marchés financiers qui génèrent une croissance des revenus sur titres, sur les opérations de bourse et de courtage, sur les produits structurés et les produits haut de gamme en assurance-vie.

L'assurance-vie du Groupe enregistre une très forte activité dans un marché très dynamique. Ses bons résultats confortent la position de second assureur que détient le Crédit Agricole dans l'assurance vie en France. Les provisions mathématiques atteignent 168,5 milliards d'euros et progressent de 16,8 % sur un an. Hors BES Vida, consolidée par intégration globale depuis le troisième trimestre 2006, la croissance est de 12,4 %. Le chiffre d'affaires total réalisé par Prédica, Finaref Vie et BES Vida (non compris les contrats prorogés et les transformations en contrats multisupports des anciens contrats en euros dits transferts "Fourgous") s'élève à 24,6 milliards d'euros. Hors BES Vida, il s'établit à 23,3 milliards d'euros, en développement de 23,4 % sur celui de l'exercice 2005. Ce niveau d'activité a été soutenu en partie par les transferts en provenance des anciens plans d'épargne logement dont le régime fiscal avait été modifié fin 2005.

Le Groupe enregistre d'excellentes performances commerciales sur l'ensemble des gammes de produits (en épargne retraite, en prévoyance décès, en assurance dépendance) et dans tous les

réseaux de distribution (Caisses régionales et LCL, mais aussi les réseaux spécialisés : La Médicale de France et UAF Patrimoine).

En 2006, Predica a repositionné son offre vers les contrats multisupports et a enregistré de fait un fort développement de sa collecte en unités de compte (+82,7 % sur un an). La part des supports en unités de compte (UC) dans la collecte globale d'épargne passe ainsi de 13 % en 2005 à 19 % en 2006. Les transformations en contrats multisupports des anciens contrats en euros (mesure dite "Fourgous") ont concerné plus de 1,4 milliard d'euros avec un taux d'UC moyen global supérieur à 30 %.

Dans le domaine des assurances dommages, le Groupe enregistre en 2006 une croissance extrêmement rapide dans un marché mature confortant ainsi sa place de second bancassureur sur le marché de l'IARD en France.

Le chiffre d'affaires total réalisé par Pacifica, Finaref et BES Seguros atteint 1 483 millions d'euros, en hausse de 22,4 % sur celui de 2005. Il est notamment porté par le développement des affaires nouvelles favorisé par une très bonne compétitivité tarifaire. Ainsi avec 1 272 000 nouveaux contrats commercialisés par Pacifica en 2006 (+14,6 % sur un an), son portefeuille dépasse les 5,3 millions de contrats, en hausse de 13,5 % sur un an. De son côté, Finaref a placé 1 261 000 nouveaux contrats soit 32 % de plus qu'en 2005. Pour sa part, BES Seguros a réalisé un chiffre d'affaires de 62 millions d'euros.

L'activité se développe très rapidement, fruit d'un effort permanent d'innovation : + 47,7 % sur le marché des professionnels et des agriculteurs, + 25,6 % pour la prévoyance (santé et garantie des accidents de la vie) avec notamment le succès du remboursement des médecines douces, + 20,6 % pour les produits parabancaires, la protection juridique et autres, + 9,4 % pour la multirisque habitation et l'assurance automobile, marché sur lequel Pacifica s'est distingué en 2006 avec sa garantie "panne mécanique". Début 2007, Pacifica a annoncé le lancement d'une offre de

services à la personne prévue par le plan "Borloo" ; la société Viavita a été créée pour accueillir cette activité.

Dans le même temps, les ratios de sinistralité sont toujours très satisfaisants. Au 31 décembre 2006, le ratio combiné de Pacifica, qui mesure le poids des sinistres et des frais de gestion (y compris les commissions versées aux distributeurs) par rapport aux cotisations, s'établit à 97,3 %.

Le métier d'assurances dégage un résultat net part du Groupe de 828 millions d'euros, en forte hausse de 17,9 % par rapport à celui de 2005. La politique financière diversifiée et prudente suivie en 2006 a permis de maintenir un niveau de richesse constant (avec un poids des réserves de 2,9 % des encours euro). Le produit net bancaire s'élève à 1 453 millions d'euros, en hausse de 7,4 %. À périmètre constant, c'est-à-dire avant intégration des filiales portugaises BES Vida et BES Seguros, et compte tenu d'une nouvelle dotation de la PPE, son évolution est limitée à 4,6 %. Les charges d'exploitation de 374 millions d'euros augmentent de 30,5 %. Hors éléments exceptionnels (impôts et taxes), elles sont en hausse de 17,5 % sous l'effet des projets concernant les systèmes d'information et de gestion et la communication qui accompagnent le développement de l'activité.

La charge d'impôt baisse de 23,3 % du fait de l'impact favorable de la nouvelle fiscalité sur les provisions pour dépréciation durable (liée à la taxation réduite des plus-values à long terme).

6. Banque de financement et d'investissement

La banque de financement et d'investissement enregistre en 2006 un haut niveau de revenus ainsi qu'une nette amélioration de son efficacité opérationnelle et de sa rentabilité. Elle dégage un résultat net part du Groupe de 1 656 millions d'euros, en progrès de 32,2 % sur 2005. Ses résultats confortent les ambitions de croissance rentable qu'elle s'est fixée.

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	5 456	4 456	+ 22,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 321)	(2 813)	+ 18,0 %
Résultat brut d'exploitation⁽¹⁾	2 135	1 643	+ 30,0 %
Coût du risque	10	(3)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	160	120	+ 32,5 %
Résultats sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(5)	14	n.s.
Coûts liés au rapprochement	-	(77)	-
Résultat avant impôt	2 300	1 697	+ 35,5 %
Impôt sur les bénéfices	(577)	(379)	+ 52,1 %
RÉSULTAT NET	1 723	1 318	+ 30,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 656	1 253	+ 32,2 %

(1) En 2005, avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A. En 2006, le rapprochement étant achevé, cette catégorie de charges n'existe plus.

Calyon a renforcé ses positions dans l'ensemble des métiers de la banque de financement et d'investissement.

Les revenus progressent fortement (+ 22,4 % ou + 23,5 % à taux de change constant) pour atteindre 5 456 millions d'euros. Le mix d'activités continue de s'améliorer en ligne avec l'objectif fixé dans le plan de développement du Groupe. Ainsi, les revenus de la banque de marché et d'investissement enregistrent un taux de croissance moyen annuel de 27 % au cours des deux dernières années ; ils représentent désormais 60,9 % du produit net bancaire du pôle contre 55,3 % en 2004.

Le portefeuille d'activités conserve un profil équilibré et les revenus clientèle restent prépondérants (83 % du total).

Dans le même temps, les frais de gestion augmentent de 18 % à 3 321 millions d'euros. Cette évolution recouvre une hausse des coûts fixes contenue à + 10,6 %. Elle reste modérée eu égard au niveau d'activité et compte tenu des efforts d'investissements significatifs réalisés au cours de l'exercice. En particulier les

effectifs ont été renforcés de 3,8 % (soit + 400 équivalents temps plein) principalement en courtage, chez CLSA et Calyon Financial, et en front office des marchés de capitaux ; de même, l'optimisation des systèmes d'information des marchés de capitaux, du courtage ainsi que dans le réseau international a été poursuivie.

Le résultat brut d'exploitation de la BFI ressort en forte croissance de 30 % par rapport à l'exercice précédent (+ 31,4 % à taux de change constant) améliorant de nouveau le coefficient d'exploitation de 2,2 points à 60,9 %, soit de plus de 10 points en deux ans.

La forte progression des résultats des sociétés mises en équivalence (+ 32,5 % à 160 millions d'euros) est portée par les résultats du courtage de la BSF.

Le résultat net part du Groupe du pôle ressort à 1 656 millions d'euros, en hausse de 32,2 % par rapport au résultat de 2005 et la rentabilité des capitaux propres alloués au métier s'établit à 20,9 %.

LA BANQUE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	2 135	1 873	+ 14,0 %
Charges d'exploitation et amortissements	(875)	(815)	+ 7,3 %
Résultat brut d'exploitation⁽¹⁾	1 260	1 058	+ 19,2 %
Coût du risque	10	2	× 5,3
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	158	120	+ 31,6 %
Résultats nets sur autres actifs	(5)	(6)	- 16,7 %
Coûts liés au rapprochement	-	(21)	n.s.
Résultat avant impôts	1 423	1 153	+ 23,5 %
Impôt sur les bénéfices	(342)	(246)	+ 39,1 %
RÉSULTAT NET	1 081	907	+ 19,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 043	862	+ 21,0 %

(1) En 2005, avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A. En 2006, le rapprochement étant achevé, cette catégorie de charges n'existe plus.

La Banque de financement a continué d'améliorer ses performances opérationnelles et financières en 2006. Dans une conjoncture porteuse, mais marquée par une pression persistante sur les marges, elle a préservé le niveau de rentabilité de ses actifs pondérés en accroissant son volume d'affaires et en organisant une rotation accélérée de son portefeuille par le biais d'une gestion active du bilan.

Le produit net bancaire enregistre une progression de 14 % à 2 135 millions d'euros. S'appuyant sur des positions de premier ordre au plan mondial, les financements structurés ont connu en 2006 une dynamique commerciale particulièrement soutenue

en *leverage finance*, en financements immobiliers et en commerce international.

La syndication a conforté son positionnement dans le top 10 mondial en arrangeant un nombre croissant de transactions de taille significative.

La banque commerciale, pour sa part, a concentré ses avancées à l'international. Elle voit ses revenus augmenter également mais à un rythme modéré, conformément à la stratégie d'allocation des fonds propres de Calyon orientée prioritairement vers des métiers à forte valeur ajoutée.

Compte tenu d'une augmentation des charges d'exploitation limitée à 7,3 %, le résultat brut d'exploitation progresse de 19,2 % à 1 260 millions d'euros et le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,5 points pour s'établir à 41 %. Il reflète un niveau d'efficacité opérationnelle particulièrement satisfaisant.

Dans un contexte de risque toujours favorable, le coût du risque s'inscrit en reprise nette de 10 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe enregistre une hausse de 21 % pour s'inscrire à 1 043 millions d'euros portant le rendement des fonds propres alloués après impôts à 18,6 %, en hausse de plus de 2 points en un an.

LA BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	3 321	2 583	+ 28,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 446)	(1 998)	+ 22,4 %
Résultat brut d'exploitation⁽¹⁾	875	585	+ 49,5 %
Coût du risque	-	(5)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1	-	n.s.
Résultats nets sur autres actifs	-	20	n.s.
Coûts liés au rapprochement	-	(56)	n.s.
Résultat avant impôts	876	544	+ 61,0 %
Impôt sur les bénéfices	(234)	(133)	+ 76,2 %
RÉSULTAT NET	642	411	+ 56,1 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	613	391	+ 56,9 %

(1) En 2005, avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A. En 2006, le rapprochement étant achevé, cette catégorie de charges n'existe plus.

Le produit net bancaire de la banque de marchés et d'investissement a continué de progresser rapidement, à un rythme proche de 29 % pour atteindre 3 321 millions d'euros. Conformément aux objectifs d'évolution du mix d'activités de Calyon, son poids relatif dans les revenus de la banque de financement et d'investissement s'accroît régulièrement pour atteindre 60,9 % en 2006.

L'année a consacré l'excellente performance des activités de dérivés de taux, l'essor des dérivés de crédit et de *Collateralized debt obligations* (CDO) et la trajectoire ascendante poursuivie par les dérivés actions conformément au plan de développement 2006-2008.

2006 s'est par ailleurs révélée une année record en courtage, tant pour les activités sur actions conduites par CA Cheuvreux et CLSA que pour celles sur dérivés listés réalisées par Calyon Financial. Ce pôle a généré un niveau de revenus historiquement élevé, en hausse de 33 % par rapport à 2005.

Enfin, la banque d'investissement a conclu des transactions significatives, notamment en Europe, tout en renforçant son dispositif et en le déployant davantage à l'international.

Les charges d'exploitation s'établissent à 2 446 millions d'euros, en hausse de 22,4 %. Outre l'évolution des rémunérations variables en lien avec l'activité, cette croissance traduit les efforts d'investissement significatifs entrepris en vue d'optimiser les systèmes d'information des marchés de capitaux et de renforcer les effectifs dans l'ensemble des métiers de la Banque de marchés et d'investissement.

Le résultat brut d'exploitation affiche une croissance de 49,5 % à 875 millions d'euros et le coefficient d'exploitation diminue sensiblement, de presque 4 points pour s'établir à 73,7 %.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 613 millions d'euros, en très forte progression (+ 56,9 %) et le rendement des fonds propres alloués après impôts à 26,4 %.

7. Gestion pour compte propre et divers

La contribution du pôle Gestion pour compte propre et divers au résultat net, part du Groupe, s'améliore passant de - 795 millions d'euros en 2005 à - 733 millions d'euros en 2006.

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net bancaire	(255)	(380)	- 33,0 %
Charges d'exploitation et amortissements	(845)	(843)	+ 0,2 %
Résultat brut d'exploitation⁽¹⁾	(1 100)	(1 223)	- 10,1 %
Coût du risque	30	(77)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	88	31	x 2,9
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	65	110	- 41,1 %
Coûts liés au rapprochement	-	(85)	n.s.
Résultat avant impôts	(917)	(1 244)	- 26,4 %
Impôt sur les bénéfices	391	661	- 40,9 %
RÉSULTAT NET	(526)	(583)	- 10,0 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(733)	(795)	- 7,8 %

(1) En 2005, avant coûts liés au rapprochement entre le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A. En 2006, le rapprochement étant achevé, cette catégorie de charges n'existe plus.

Cette évolution positive provient en partie des activités de **Private Equity** qui génèrent un produit net bancaire de 165 millions d'euros (contre 91 millions d'euros en 2005, soit + 80,7 %). Celui-ci traduit l'activité soutenue sur l'ensemble de l'exercice dans les trois métiers : le capital investissement (participation directe dans les entreprises non cotées) avec Crédit Agricole Private Equity (CAPE), le métier de haut de bilan dans les secteurs agricole et agroalimentaire et les opérations de corporate finance mid-caps avec Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (CACIF).

Crédit Agricole Private Equity, qui entend continuer à développer la gestion pour compte de tiers et augmenter significativement son volume d'investissement annuel, a lancé en 2006 de nouveaux véhicules d'investissement qui montent en puissance : Capenergie, premier fonds institutionnel dédié aux énergies renouvelables, Meridiam Infrastructure, activité de financement en fonds propres et quasi-fonds propres des infrastructures en partenariats public privé et Exitis, solutions de liquidité de portefeuilles de participations.

Le produit net bancaire se compose des produits de participations et revenus de portefeuille de placements, des commissions de gestion et des gains nets sur le portefeuille à la juste valeur.

Compte tenu de charges d'exploitation stables d'une année sur l'autre, le résultat brut d'exploitation du métier fait plus que doubler par rapport à l'exercice précédent (à 139 millions d'euros, + 114 %) de même que la contribution du métier qui s'élève à 126 millions d'euros en 2006 contre 59 millions d'euros (x 2,1).

Hors les activités de Private Equity, le pôle enregistre une augmentation des revenus de la gestion financière liés à l'épargne-logement (reprises de provisions) et aux activités de portefeuille de placement. À l'inverse, il inclut un accroissement de 148 millions d'euros des coûts de financement liés aux acquisitions réalisées par Crédit Agricole S.A., ainsi que de moindres résultats de la gestion ALM.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'accroît de 57 millions d'euros d'un exercice à l'autre grâce à la forte croissance du résultat mis en équivalence d'Eurazeo, participation cotée.

Le résultat net sur autres actifs (62 millions d'euros) recouvre notamment la plus-value de cession de 35 % de CAAM Sgr Italie à Banca Intesa, ainsi que la plus-value liée à la cession à ESFG de la participation minoritaire sur les filiales d'assurances portugaises Partran et Tranquilidade.

→ BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Fin 2006, le total du bilan du groupe Crédit Agricole S.A. représente 1 261 milliards d'euros contre 1 061 milliards d'euros un an avant, enregistrant une croissance de + 18,8 % soit de 200 milliards d'euros.

Les variations nettes du périmètre de consolidation entre 2005 et 2006 n'ont pas d'impact significatif sur le bilan ; elles expliquent 3,3 % de sa croissance. Les nouvelles consolidations (Emporiki, FAFS, BES Vida et BES Seguros, Egyptian American Bank, JSC Index Bank HVB principalement) augmentent le bilan de 42 milliards d'euros. À l'inverse, l'évolution des taux de change entre fin 2005 et fin 2006 (dépréciation des principales devises par rapport à l'euro) minore très légèrement son évolution (- 0,2 %).

Au total, à périmètre et taux de change constants, le bilan augmente de 160 milliards d'euros soit de 15,1 % sur un an.

Cette progression du bilan s'explique par le développement de l'activité commerciale du Groupe. Elle tient aussi à la forte croissance des opérations de pensions dans le cadre d'activités de transaction et d'arbitrage réalisées par Calyon. De fait, l'importance de ces opérations au regard du total de l'actif du Groupe (soit plus de 10 %) et sa forte progression au cours de l'exercice (+ 34,5 % soit + 36,6 milliards d'euros) proviennent du développement d'activités de trading et d'arbitrage, fortement utilisatrices de ce type d'instruments financiers. Ces activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris qui représente 79 % des encours.

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des actifs financiers en valeur de marché par résultat (33 %), des prêts et créances émis sur les établissements de crédit et sur la clientèle (43 %), des actifs financiers disponibles à la vente (14 %). L'ensemble de ces postes contribue à l'accroissement de l'actif du bilan.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat représente 417,9 milliards d'euros. L'essentiel du portefeuille (près de 94 %) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une réelle intention de transaction. Il s'agit principalement d'opérations de pension (pour 98,7 milliards d'euros), de titres de transaction sous forme d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 98,5 milliards d'euros) ou d'actions et autres titres à revenu variable (pour 35,4 milliards d'euros) ainsi que d'instruments dérivés de transaction (pour 125,4 milliards d'euros). Le portefeuille contient par ailleurs des titres (6 %) dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte

d'une option prise par le Groupe ; il s'agit pour l'essentiel (23,7 milliards d'euros) des actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurances dont l'accroissement de 25,5 % par rapport à 2005 est lié également au succès de la collecte sur ces supports.

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat sont en hausse de 23,1 % d'une année sur l'autre en liaison avec l'évolution des performances des marchés financiers entre les deux exercices mais aussi avec le développement de l'activité du Groupe. Elle s'explique principalement par une multiplication par 2,3 des titres détenus à des fins de transaction sous forme d'obligations (98,5 milliards d'euros en 2006 contre 43,2 milliards d'euros en 2005), une augmentation de 12,8 % des opérations de pension dans le cadre d'activités de transaction et d'arbitrage de Calyon et par une progression de 9,4 % des instruments dérivés de transaction pour l'essentiel de taux d'intérêt. À l'inverse, les titres détenus à des fins de transaction sous forme d'actions et autres titres à revenus variables diminuent de 19,1 %.

L'accroissement de 24 % sur un an des actifs financiers en valeur de marché par résultat sur option concerne essentiellement les contrats en unités de compte des activités d'assurances dont l'évolution (+ 4,8 milliards d'euros) est liée aux effets de valorisation mais aussi au succès de la collecte sur ces produits.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables, nets des provisions pour dépréciation. L'encours global dépasse 540 milliards d'euros ; il enregistre une très forte augmentation de 21 % par rapport à 2004 soit + 93,8 milliards d'euros.

L'encours des prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élève à 248,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006 en croissance de 60,6 milliards d'euros sur l'exercice (+ 32,3 %). Cette forte augmentation résulte pour partie (13 %) de la croissance externe du Groupe dont principalement Emporiki et FAFS. L'activité clientèle de la Banque de détail à l'international monte rapidement en puissance pour représenter 20,6 milliards d'euros en 2006 contre 2,2 milliards d'euros en 2005, en ligne avec les axes du plan de développement du Groupe.

En outre, dans un contexte de forte demande de crédit de la part des agents économiques (particuliers et entreprises notamment), hors effets de périmètre, l'encours net s'accroît de plus de 36 milliards d'euros sur l'exercice (+ 19,2 %) traduisant

le dynamisme de l'activité du réseau LCL et du groupe Sofinco dans le crédit à la consommation. Il reflète aussi sur l'exercice le dynamisme commercial de Calyon en Banque de Financement et d'investissement.

L'essentiel de la progression des créances sur la clientèle concerne les "autres concours à la clientèle" qui se développent de 37,2 milliards d'euros ainsi que les titres reçus en pension livrée (+ 16,3 milliards d'euros). Dans un environnement de faible risque, les provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle augmentent de 4,9 % (soit + 358 millions d'euros) sous l'effet des entrées dans le périmètre. Elles incluent 1,8 milliard d'euros de provisions collectives.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 292 milliards d'euros au 31 décembre 2006, en progression de 12,9 % soit + 33,3 milliards d'euros sur l'exercice. Ils incluent principalement les opérations internes au Groupe pour 209 milliards d'euros qui recouvrent notamment les comptes et avances à terme de Crédit Agricole S.A. en faveur des Caisses régionales. La composition de ce poste reflète les mécanismes financiers qui régissent les relations entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Sa forte augmentation en 2006 (+ 10 % soit + 18,8 milliards d'euros) traduit le développement de l'activité de crédit des Caisses régionales.

Les opérations avec les établissements de crédit hors Groupe représentent 83,1 milliards d'euros ; elles s'accroissent de 21,1 % sur un an (soit + 14,5 milliards d'euros). Deux postes expliquent cette évolution, les comptes et prêts en augmentation de 1 milliard d'euros et surtout les opérations de prises en pension en hausse de 13,9 milliards d'euros sur la période en liaison avec le développement de l'activité de Calyon.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente se sont développés de 29,3 milliards d'euros entre les 31 décembre 2005 et 2006 pour représenter 173,5 milliards d'euros. Ils sont constitués d'obligations, d'actions et d'effets publics et valeurs assimilées, qui ne peuvent être comptabilisés ni en valeur de marché par résultat, ni détenus jusqu'à l'échéance, et évalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice. 2,9 milliards d'euros ont été comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur les titres et les créances disponibles à la vente. Les plus-values latentes nettes des actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 10,0 milliards d'euros dont 7,2 milliards d'euros de participation aux bénéfices des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance et comptabilisés conformément à la norme IFRS 4.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont

comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Leur montant est resté relativement stable à 18 milliards d'euros au 31 décembre 2006 contre 19,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005 (- 8,9 %).

Les écarts d'acquisition sont en hausse de 2,6 milliards d'euros à 16,7 milliards d'euros, compte tenu des investissements complémentaires réalisés au cours de l'exercice (Emporiki, les filiales d'assurances portugaises, JSC Index Bank et EAB principalement).

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les passifs financiers à la juste valeur par résultat (24 %), les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle (38 %), les dettes représentées par un titre (13 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (15 %) qui représentent dans leur ensemble plus de 90 % du passif hors capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat représente 297,3 milliards d'euros. Ce portefeuille est constitué uniquement d'instruments de dette évalués par nature en valeur de marché à la date d'arrêté comptable en contrepartie du compte de résultat, le groupe Crédit Agricole S.A. n'utilisant pas l'option de juste valeur sur les passifs financiers. Il se compose d'instruments financiers dérivés de transaction (pour 120 milliards d'euros), d'opérations de pension (pour 109,4 milliards d'euros), d'opérations de vente à découvert (pour 39,8 milliards d'euros) et de dettes représentées par un titre (pour 28 milliards d'euros).

Le portefeuille de transaction est en forte croissance de 22,1 % d'une année sur l'autre (soit + 53,9 milliards d'euros). Celle-ci résulte principalement de l'augmentation des activités de pension (+ 34,5 % soit + 28,1 milliards d'euros), des titres vendus à découvert (+ 39,5 % soit + 11,3 milliards d'euros) et des dettes représentées par un titre (qui passent de 19,1 milliards d'euros en 2005 à 28,1 milliards d'euros en 2006, soit + 47 %) ; elle tient aussi aux effets de valorisation.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle dépassent 485 milliards d'euros ; elles se développent de plus de 52 milliards d'euros sur l'année (+ 12 % par rapport à 2005). Les dettes envers les établissements de crédit, qui incluent les opérations internes au groupe Crédit Agricole, sont en croissance de près de 20 milliards d'euros (+ 17,2 %). L'essentiel de cette augmentation concerne les comptes et emprunts (+ 8,2 milliards d'euros soit + 11,1 %) et les titres donnés en pension (+ 7,3 milliards d'euros soit + 43,7 %).

Pour leur part, les dettes envers la clientèle s'élèvent à 350,8 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Leur croissance de 32,4 milliards d'euros sur l'exercice (+ 10,2 %) reflète le développement de l'activité de collecte bancaire des entités du groupe Crédit Agricole S.A. tant en France qu'à l'international. En outre, du fait des mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole, la collecte d'épargne des Caisses régionales (livrets, épargne-logement, bons et comptes à terme, PEP..) est centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A. ; elle en représente 47 % soit plus de 165 milliards d'euros. L'augmentation des dettes envers la clientèle porte essentiellement sur les autres dettes envers la clientèle (dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne...) qui se développent de 49,5 % passant de 56,1 milliards d'euros en 2005 à 83,8 milliards d'euros en 2006 en liaison avec la bonne tenue de la collecte de la Banque de proximité en France (LCL et Caisses régionales) sur ces produits. Elle porte aussi sur les opérations données en pension qui s'accroissent de 23,5 % à 9,6 milliards d'euros. Le développement des produits d'épargne à régime spécial se limite à 0,7 % sur un an, à 199,1 milliards d'euros, et les comptes ordinaires créditeurs restent stables à 54,6 milliards d'euros (+ 0,5 %). La ventilation par agents économiques des dettes envers la clientèle montre l'importance de l'activité réalisée avec les ménages et les professionnels : 73 %. En outre, la répartition géographique des ressources illustre le développement international du Groupe ; la part des dettes envers la clientèle étrangère représente 27 % du total en 2006 contre 19 % en 2005 et moins de 16 % en 2004.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre se sont développées de 64,7 milliards d'euros (+ 65,9 %) au cours de l'exercice pour représenter 162,8 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Le Groupe a accru de 35,6 milliards d'euros son recours au marché sous forme d'émissions de titres de créances négociables et de 24,1 milliards d'euros ses emprunts obligataires.

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance, d'un montant de 186,2 milliards d'euros, se sont accrus de 23,7 milliards d'euros sur l'exercice (+ 14,6 %) sous l'effet du développement de l'activité de Predica et de Pacifica, les filiales d'assurance-vie et non vie du Groupe ; les passifs d'assurance étant toujours évalués en normes françaises conformément aux règles internationales en vigueur à la date d'arrêté.

Fonds propres

Les capitaux propres, part du Groupe, du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2006) s'élèvent en fin d'exercice à 35,1 milliards d'euros. Ils augmentent de 4 396 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 14,3 %) sous l'effet principal du résultat de l'exercice (4 920 millions d'euros) partiellement compensé par la distribution des dividendes au titre de 2005 (- 1 188 millions d'euros après déduction des dividendes perçus par les Caisses régionales et les filiales). Ont également contribué à la hausse des capitaux propres, la progression des gains latents sur les titres disponibles à la vente (+ 551 millions d'euros) qui affectent les capitaux propres ainsi que les impacts positifs de même nature sur les capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+ 178 millions d'euros).

Avec les intérêts minoritaires (4,8 milliards d'euros) et les dettes subordonnées (24,5 milliards d'euros), **les fonds propres bruts** atteignent 64,3 milliards d'euros, en augmentation de 8,2 milliards d'euros par rapport à 2005 ; outre l'accroissement des capitaux propres, les dettes subordonnées émises dans le cadre de la gestion du passif de Crédit Agricole S.A. (+ 3,2 milliards d'euros d'émissions nettes) expliquent cette évolution.

→ RATIOS PRUDENTIELS

Ratio européen de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

Conformément à la réglementation, depuis sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule semestriellement le ratio européen de solvabilité.

Il est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les risques du groupe Crédit Agricole S.A. mesurés en équivalent risque de crédits (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires, calculé conformément aux Règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) relatifs au ratio de solvabilité (n° 91-05) et aux fonds propres (n° 90-02) aux dates indiquées.

(en milliards d'euros)	31/12/2006 ⁽¹⁾	31/12/2005
Risques		
Risques de crédit	248,1	222,9
Risques de marché	15,5	23,3
Risques de taux	4,8	17,8
Risques actions	0,6	0,2
Risques de règlement	0,4	0,4
Risques de change	0,8	1,5
Risques sur les matières premières	0,0	0,0
Risques évalués par modèle interne	8,9	3,4
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS (DÉNOMINATEUR)	263,6	246,2
Fonds propres disponibles		
Tier 1	21,6	20,7
Tier 2	18,8	16,5
Tier 3	0,9	0,7
Déductions	(18,2)	(16,1)
TOTAL DES FONDS PROPRES DISPONIBLES	23,1	21,8
Ratio de solvabilité Tier 1	8,2 %	8,4 %
Ratio de solvabilité global	8,8 %	8,9 %

(1) Après application de la réforme des conglomérats financiers.

Au 31 décembre 2006, le ratio global de solvabilité s'établit à 8,8 % (contre 8,9 % au 31 décembre 2005). Le ratio de solvabilité sur noyau dur (Tier 1) s'inscrit à 8,2 % (8,4 % au 31 décembre 2005). Les ratios au 31 décembre 2006 s'entendent après application de la réforme des conglomérats financiers (cf. paragraphe ci-dessous sur la réforme des ratios de solvabilité).

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les encours pondérés s'élèvent à 263,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006 en progression de 17,4 milliards d'euros sur l'année 2006 (+ 7 %). Les risques de crédit progressent de près de 25,2 milliards d'euros sur l'année (+ 11,3 %) reflétant pour l'essentiel la progression des risques pondérés des métiers de Banque de détail à l'international et de Services financiers spécialisés après les acquisitions respectives d'Emporiki et de Fiat Auto Financial Services (FAFS) sur la période. Dans le même temps, les risques de marché sont en recul de 7,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2005. Cette diminution résulte essentiellement de l'utilisation du modèle interne de Value at Risk de Calyon pour mesurer son risque de taux ;
- les fonds propres durs (Tier 1) s'élèvent à 21,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006 en hausse de 0,9 milliard d'euros par rapport

au 31 décembre 2005, le résultat conservé sur la période et la mise en place d'une avance en compte courant d'associé par les Caisses régionales ayant notamment permis de financer l'acquisition d'Emporiki et de FAFS ;

- les fonds propres complémentaires (Tier 2) augmentent de près de 2,3 milliards d'euros à 18,8 milliards d'euros, sous l'effet notamment des émissions de TSR et de TSDI ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) s'élèvent à 0,9 milliard d'euros contre 0,7 milliard d'euros en 2005 ;
- les déductions, quant à elles, augmentent de 2,1 milliards d'euros, principalement en raison de la hausse de la valeur des établissements mis en équivalence.

Réforme des ratios de solvabilité

À compter du 1^{er} janvier 2006, les obligations déclaratives liées à l'entrée en vigueur de la Directive européenne applicable aux conglomérats se traduisent pour le groupe Crédit Agricole S.A. par :

- la production d'un ratio bancaire "hors assurance" éliminant au numérateur et au dénominateur la contribution des compagnies d'assurance ;

- la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le projet de transposition en France du dispositif européen CRD (2006-48-CE et 2006-49-CE) a été adopté le 20 février 2007. Cette adoption revêt la forme de deux arrêtés : l'un relatif "aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement", l'autre "modifiant des règlements du CRB et du CRBF".

Jusqu'au 1^{er} janvier 2008, tous les établissements peuvent continuer de déclarer leurs ratios sous le format CAD/RSE (ratio de solvabilité européen). Dans l'objectif d'une plus grande convergence internationale, le régulateur a revu à compter du 31 décembre 2006 les limites de la constitution des fonds propres selon les règles

suivantes : la limite des 15 % des fonds propres de base pour les instruments hybrides à caractère innovant est maintenue et les intérêts minoritaires (hors véhicule ad hoc) seront exclus de la limite actuelle des 25 %. Les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence ne devront pas représenter plus de 50 % du total des fonds propres de base.

Depuis l'arrêté au 30 septembre 2005, le groupe Crédit Agricole produit trimestriellement un tableau consolidé de ses emplois pondérés CRD.

À partir de l'arrêté au 30 juin 2007, le Crédit Agricole devra, dans le cadre de la phase de calcul parallèle préalable à la mise en œuvre du nouveau ratio, communiquer semestriellement à la Commission bancaire son ratio CRD aux différents niveaux de déclaration requis, et dans le format réglementaire COREP imposé.

→ CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre issu de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au Rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, sur base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et intégré au présent document, comporte deux parties :

- la première, relative aux travaux du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., a été enrichie d'une présentation des principes et

des règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, conformément à la loi du 30 décembre 2006 ;

- la deuxième partie du rapport rassemble quant à elle des informations sur les principes d'organisation des dispositifs et les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe Crédit Agricole. Y sont décrits notamment les dispositifs de contrôle permanent, de prévention et contrôle des risques de non-conformité et de contrôle périodique.

→ FACTEURS DE RISQUES

L'organisation de la fonction "Risques et Contrôles Permanents" au sein du Groupe est décrite dans l'annexe comptable n° 4 en page 180. Y sont présentés le dispositif de surveillance et de consolidation des risques, les facteurs de risques et les méthodologies d'identification et de mesure.

Pilotage et exposition aux risques du groupe Crédit Agricole S.A.

L'exercice 2006 a vu la mise en œuvre d'une organisation du contrôle permanent conforme aux nouvelles exigences réglementaires (règlement 97-02 sur le contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement modifié en mars 2005) et facilitant l'exercice des activités de contrôle.

L'expansion à l'international du Groupe a étendu le périmètre de contrôle interne avec notamment :

- l'intégration de l'Egyptian American Bank (EAB) et la fusion avec Calyon Bank (Egypt) pour créer Crédit Agricole Egypt ;
- l'acquisition du groupe bancaire grec Emporiki Bank ;
- le partenariat renforcé de Crédit Agricole S.A. avec Espírito Santo Financial Group S.A. dans les activités de bancassurance vie et dommages au Portugal, et celui avec Fiat Auto en Europe, confortant les positions du Groupe sur le marché des services spécialisés en Italie.

En 2007, il sera élargi aux agences bancaires acquises en Italie.

Le dispositif Bâle II

La mise en œuvre opérationnelle du projet Bâle II, lancée dès 2001 au Crédit Agricole et au Crédit Lyonnais, s'est poursuivie en 2006, dans un cadre concerté associant les entités du groupe Crédit Agricole S.A. et l'ensemble des Caisses régionales. L'état d'avancement des projets est conforme au calendrier de validation sur lequel le Groupe s'est engagé auprès de la Commission bancaire.

Le pilotage du projet Bâle II du groupe Crédit Agricole est sous la responsabilité de Crédit Agricole S.A., qui définit les orientations communes et les standards de niveau Groupe. Ces principes communs sont soumis pour validation à un Comité de Pilotage placé sous l'autorité du Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe, qui associe des représentants des principales filiales et des Caisses régionales, de la Finance et de l'Informatique. Les responsables des risques des différents pôles métiers (Caisses régionales, Calyon, Services financiers spécialisés, ...) sont en charge de la mise en œuvre du projet sur leurs périmètres respectifs, avec chacun sa structure projet, et conformément aux orientations retenues pour le Groupe.

Le dispositif Bâle II a fait l'objet d'une mission de prévalidation par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. réalisée en deux phases, la première, au cours de l'été 2005 consacrée aux portefeuilles "banque de détail", la seconde, au premier trimestre 2006 consacrée aux autres portefeuilles. Ces missions ont donné lieu à des demandes d'actions correctives dans chaque entité, et au niveau central pour ce qui concerne les chantiers transverses. Des plannings de régularisation de ces écarts ont été définis, puis présentés et validés en Comité des Risques Groupe. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un reporting régulier au Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe et périodique au Directeur général.

Les travaux s'appuient sur quatre chantiers majeurs :

- un chantier défaut et notation, qui vise d'une part à assurer la conformité de la définition du défaut et l'uniformité de sa mise en œuvre au sein du Groupe et d'autre part à garantir la conformité de l'estimation des paramètres aux exigences bâloises et la fiabilité du processus de notation ;
- un chantier gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers porteurs de risque et d'améliorer la gestion transverse des informations sur les tiers, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâloises ;
- un chantier processus d'arrêté, qui vise à améliorer le fonctionnement du processus de production du ratio (réalisé sur base trimestrielle depuis l'arrêté de septembre 2005), et notamment à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul ;
- un chantier risque opérationnel, qui coordonne les travaux du Groupe dans ce domaine.

La Commission bancaire a démarré en 2006 ses missions d'inspection du dispositif Bâle II du Groupe ; après une première

mission chez Sofinco, l'inspection a porté sur le portefeuille "banque de détail" des Caisses régionales. Le processus d'inspection se poursuivra en 2007.

Systèmes de notation interne

Concernant la banque de détail, chaque entité a la responsabilité de la définition, de la mise en œuvre et de la justification de son système de notation, dans le cadre des standards groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales disposent de modèles communs d'évaluation du risque ; l'outil de notation utilisé : LUC (Logiciel Unique de Cotation), opérationnel depuis fin 2004, a fait l'objet d'un recalibrage au dernier trimestre 2006 sur la base d'un meilleur historique en terme de qualité et de profondeur.

LCL a achevé la mise en conformité des outils de scoring existants et opérationnels sur son périmètre depuis 1990 (IRPAR, IRPRO).

Les filiales de crédit à la consommation (Sofinco, Finaref et Lukas Bank) ont également finalisé l'adaptation de leurs dispositifs de notation aux nouvelles exigences prudentielles.

Les procédures de back-testing des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire sont désormais définies et opérationnelles dans toutes les entités. L'intégration de ces paramètres dans la gestion des risques de chaque établissement se renforce progressivement.

Sur le périmètre de la banque des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole, dont les Caisses régionales, Calyon et LCL, disposent de méthodologies communes de notation, mixant des critères quantitatifs et qualitatifs. D'importants travaux ont été menés en 2006 afin d'améliorer la justification et la documentation de ces méthodologies, et la mise en place de la piste d'audit.

Les travaux d'amélioration du dispositif de gestion des tiers et des groupes sur le périmètre du groupe Crédit Agricole et le renforcement, réaffirmé dans ce cadre, du rôle de la base centrale de Crédit Agricole S.A. en tant que base de gestion Tiers et Groupes sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole, participent à l'amélioration des données utilisées pour le suivi du risque et pour le calcul réglementaire. Des procédures de contrôle ont été mises en place avec le même objectif : procédure de réconciliation des données comptables et risques, procédure de gestion et d'administration des données, procédures spécifiques de surveillance des notations.

Système d'information risques

S'agissant des impacts en termes de systèmes d'information, sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le système d'information risques du Groupe consolidant l'ensemble des "risques de contrepartie" continue à progresser en périmètre comme en fonctionnalités.

Les principaux travaux 2006 ont permis de compléter le périmètre couvert (entités de la banque de détail à l'international notamment) et de disposer d'un référentiel tiers sur le périmètre du groupe Crédit Agricole par l'intégration des tiers des Caisses régionales, et adopter des règles de propriétés de données pour en assurer la gestion. Ces travaux ont également permis d'enrichir les moteurs de calcul centraux Bâle II (mesure de calcul en risques nets et calcul IRB en approche avancée) et de développer l'utilisation des restitutions (tableaux de bord).

Le risque de crédit

LES GRANDS RISQUES DE CONTREPARTIE

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe lié de contreparties d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle communique mensuellement ou trimestriellement à la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 500 millions d'euros, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe en vue d'un suivi par le Comité des risques du Groupe.

Fin 2006, les engagements en risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties non bancaires s'élèvent à 110 milliards d'euros pour une centaine de groupes (données de gestion, intégrant tous les types de risques en montant net de garanties d'assurances crédit étatiques mais brutes de toutes autres garanties sur opérations de crédit, titres et de marché), les engagements en risques auprès des 20 groupes les plus importants totalisant un montant de 45 milliards d'euros dont 6 milliards d'euros sur deux établissements publics français non industriels.

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2006, garantissait à 50 % 7,3 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales sur leurs plus grands

risques. Depuis 2005, LCL est entré dans ce dispositif pour son activité "entreprises". Il bénéficie, dans les mêmes conditions que les Caisses régionales, de la couverture de Foncaris. Son seuil d'éligibilité est fixé à 50 millions d'euros. Foncaris garantit à 50 % 1,2 milliard d'encours de crédit de LCL. Au total, les engagements de Foncaris s'élevaient à fin 2006 à 4,3 milliards d'euros. En terme de concentration, les dix premiers risques de Foncaris représentaient un tiers de ses engagements totaux.

UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

En outre, dans le cadre de la gestion de son portefeuille (*Banking Book*), le pôle Banque de financement et d'investissement du Groupe a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risques comprenant en particulier les titrisations. L'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédit pour le pôle banque de financement et d'investissement s'élève en position nominale à 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006 ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 2,6 milliards d'euros.

LE RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macroéconomique et financier spécifique.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités "Stratégies et portefeuilles (CSP)" ou "Comités Risques pays (CPR)" du pôle "Banque de financement et d'investissement" et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement et la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique, scénario de crise) conçues dans le cadre d'une méthodologie interne. Des événements de nature spécifique

peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;

- le département des risques pays et portefeuille du pôle “Banque de financement et d’investissement” procède à la validation d’opérations dont la taille, la maturité et le degré d’intensité au titre du risque pays sont susceptibles d’altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l’exposition au risque pays, tant d’un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s’opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l’ensemble des expositions sur les pays à risques auprès de la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe. Elles s’opèrent par pôles métiers et intègrent donc la banque de détail à l’international.

Politique de risque pays

Le Groupe a connu en 2006 une croissance sensible de ses encours sur ces pays émergents, tout en favorisant les opérations dans les pays les moins risqués et en veillant à améliorer le profil général de risque du Groupe. Ceci concerne tant les encours logés dans les implantations locales que ceux liés aux opérations offshore.

L’amélioration qualitative du portefeuille s’est poursuivie au cours de l’année 2006, aidée par un environnement resté favorable sur le marché des pays émergents qui a permis d’améliorer la notation de 7 pays. Par ailleurs, la croissance des actifs s’est concentrée sur les pays émergents les moins risqués.

Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes sur les plans économique, financier ou politique, font l’objet d’un suivi rapproché, tant en terme de notation que de gestion des limites et expositions du Groupe.

Évolutions en 2006

Les encours en risque du pôle Banque de financement et d’investissement (financements, titres, opérations de marché) sur les pays émergents, essentiellement libellés en dollar US, ont fortement augmenté en 2006 (+ 33,7 % en USD et + 20 % en euros), mis à part la Corée du Sud qui est sortie de ce périmètre. Cela reflète un accroissement sensible de l’activité dans l’ensemble des régions.

La concentration reste forte dans la mesure où 33 pays représentent 95 % du portefeuille et 7 pays 51 % de celui-ci.

En terme de profil de risque, on constate la poursuite de l’amélioration constatée l’année précédente : d’une part les encours sur les pays émergents “investment grade” qui se maintiennent à un niveau élevé passent de 61 % du total au 31 décembre 2005 à 65 % en décembre 2006 et, d’autre part, les encours sur les pays sensibles ont été ramenés de 11 % à moins de 9 % à fin 2006.

En terme de répartition géographique, deux zones géographiques restent dominantes : l’Asie, hors Corée du Sud, et la région Moyen-Orient/Afrique du Nord.

Le pôle “Banque de détail à l’international” enregistre également une croissance importante due à l’augmentation des actifs en Pologne, en Serbie et au Maroc ainsi qu’aux nouvelles entités du périmètre.

Asie

Avec 13 milliards d’euros d’encours à fin 2006, l’Asie (hors Corée du Sud) concentre 33 % de l’exposition “Banque de financement et d’investissement” sur les pays émergents.

La politique de concentration des activités sur les pays les mieux notés (Grande Chine et Inde) a été poursuivie, sous-tendue par la dynamique de croissance forte dans ces deux pays.

Proche et Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord constituent la deuxième grande zone d’exposition (27 %) avec 10,6 milliards d’euros d’encours.

Le Maroc continue de représenter la principale exposition du Groupe dans cette région, du fait de la présence de Crédit Agricole S.A. au capital du Crédit du Maroc.

Les principales autres expositions sont concentrées sur l’Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et les autres pays du Golfe. Le maintien à niveau élevé du cours du pétrole a favorisé une progression des encours de cette région (+19 %) dont la situation politique continue de nécessiter toutefois une surveillance rapprochée.

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2006 de 3,4 milliards d’euros dont 80 % sur l’Afrique du Sud. Notons que l’exposition au titre de la banque de détail sur cette région s’élève à 1,3 milliard d’euros, répartie entre les 7 pays où elle est présente.

Europe centrale et orientale et l’Asie centrale

L’exposition de la Banque de financement et d’investissement sur cette région représente 17 % des risques sur pays émergents (6,7 milliards d’euros). Elle est concentrée sur quatre pays (Russie, Pologne, Hongrie et République tchèque). Il faut y ajouter les actifs des deux implantations polonaises du Groupe spécialisées dans les services financiers (crédits à la consommation, crédit-bail), ceux sur la Serbie et désormais les encours d’Emporiki Bank.

Amérique latine

Cette région connaît depuis plus de deux ans, une nette amélioration. Elle représente une exposition de 5,3 milliards d’euros, dont 86 % sont concentrés sur trois pays : Mexique, Brésil et Chili.

Au cours de l’année 2006, l’ensemble des régions a connu un niveau de croissance acceptable (4 % en moyenne), qui a permis une amélioration sensible de leurs fondamentaux économiques et leur assure une meilleure résistance aux chocs extérieurs.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE

VALEURS NETTES INSCRITES AU BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Encours Nets ⁽¹⁾	au 31 décembre 2006		au 31 décembre 2005		
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	Évolution en %
Opérations avec la clientèle	233 515	71 %	174 351	68 %	+ 34 %
Opérations sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	83 076	25 %	68 610	27 %	+ 21 %
Opérations de crédit-bail	14 630	4 %	13 235	5 %	+ 11 %
TOTAL CRÉDIT AGRICOLE S.A.	331 221	100 %	256 196	100 %	+ 29%

Source : États financiers.

(1) Les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions et hors opérations internes au Crédit Agricole.

Les encours nets des opérations avec la clientèle, qui représentent plus des 2/3 des encours de prêts et créances au bilan, sont globalement en augmentation de 59 milliards euros, soit (+ 34 %) par rapport à décembre 2005 et intègrent les variations de périmètre, notamment les acquisitions du groupe bancaire grec Emporiki Bank et la variation de la parité dollar/euro.

Les opérations sur les établissements de crédits, présentées hors opérations internes au Crédit Agricole, traduisent la volatilité des opérations, en particulier l'augmentation des titres reçus en pension livrée. Enfin, les encours nets d'opérations de crédit-bail conservent un poids relatif stable.

VENTILATION DES EN COURS BRUTS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Encours Bruts ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	en % du total 2006
France (y compris DOM, TOM)	152 674	132 270	45 %
Union européenne (hors France)	107 536	59 931	32 %
Autres pays d'Europe	10 114	8 206	3 %
Amérique du Nord	25 500	15 448	8 %
Amérique centrale et du Sud	8 418	9 082	2 %
Afrique et Moyen-Orient	13 546	12 756	4 %
Asie et Océanie (hors Japon)	13 022	12 874	4 %
Japon	5 457	10 855	2 %
TOTAL (BILAN)	336 267	261 422	100 %

Source : États financiers.

(1) Y compris crédit-bail, affacturage et assimilés et hors créances rattachées.

Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

L'analyse des encours ventilés par zone géographique montre une composante en faveur de l'Europe occidentale de 77 % et une large diversification sur les autres zones. Cette tendance s'accentue avec l'intégration de filiales européennes telles Emporiki et illustre notamment la stratégie de Calyon, qui donne une priorité aux grands clients européens multiproduits français et européens, mais aussi celle du pôle des services financiers spécialisés dont les actifs sont concentrés dans cette région. Rappelons le poids important

de la France (45 %) avec LCL, en particulier son réseau en France avec la clientèle des particuliers et professionnels et PME, ainsi que la forte présence des services financiers (affacturage, crédit-bail, crédits à la consommation).

En élargissant à l'ensemble des implantations de pays OCDE (avec les États-Unis et le Japon) la proportion s'approche des 90 %.

VENTILATION DES ENCOURS BRUTS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours bruts⁽¹⁾ (en millions d'euros)	31 décembre 2006	en % du total 2006	
		31 décembre 2005	
État, administrations et collectivités publiques	5 701	7 921	2 %
Institutions financières	107 426	80 409	32 %
Particuliers et professionnels	98 133	66 566	29 %
Entreprises et autres agents économiques, y compris assurances	125 007	106 526	37 %
TOTAL (BILAN)	336 267	261 422	100 %

Source : *Etats financiers*.

(1) Y compris crédit-bail, affacturage et assimilés et hors créances rattachées.

L'analyse des encours ventilés par agent économique fait apparaître l'importance des opérations à la clientèle (66 % dont 29 % aux particuliers et professionnels) au détriment des administrations ou institutions financières (34 %).

Par ailleurs, il faut également noter l'impact, dans la catégorie des institutions financières, des titres en pension livrée.

Analyse des engagements par activité économique des entreprises
VENTILATION DE L'EXPOSITION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Filières (en millions d'euros)	Exposition au 31/12/2006	%	Dont risque potentiel	Exposition au 31/12/2005	%
Énergie	50 843	17,7 %	11 250	39 771	18,4 %
Industrie lourde	24 627	8,6 %	5 725	16 310	7,6 %
Distribution - industries de biens de Consommation	23 576	8,2 %	5 503	17 803	8,3 %
Télécom	23 195	8,1 %	3 964	14 091	6,5 %
Immobilier	19 478	6,8 %	3 665	13 496	6,3 %
Automobile	18 156	6,3 %	7 519	14 925	6,9 %
Autres industries	15 809	5,5 %	3 226	14 018	6,5 %
Agroalimentaire	15 014	5,2 %	2 504	12 348	5,7 %
Aéronautique - aérospatial	14 178	4,9 %	3 312	12 697	5,9 %
Maritime	13 455	4,7 %	5 142	10 232	4,7 %
Média - édition	11 560	4,0 %	2 012	5 425	2,5 %
Informatique - technologie	8 770	3,0 %	1 814	6 545	3,0 %
Santé - pharmacie	7 652	2,7 %	2 583	5 604	2,6 %
Tourisme - hôtels - restauration	7 603	2,6 %	1 619	5 497	2,5 %
Autres transports	7 384	2,6 %	2 146	5 370	2,5 %
BTP	7 103	2,5 %	1 161	7 575	3,5 %
Bois - papier - emballage	4 513	1,6 %	738	2 353	1,1 %
Services marchands (<i>Utilities</i>)	3 639	1,3 %	1 073	2 817	1,3 %
Divers, dont sociétés de services	10 788	3,7 %	1 477	8 859	4,2 %
TOTAL	287 343	100 %	66 433	215 736	100 %

Source : Direction des Risques et des Contrôles Permanents du Groupe.

Périmètre : encours bruts des opérations, bilan et hors bilan, en faveur des entreprises industrielles et commerciales (hors opérations avec les banques et non compris la partie corporate d'Emporiki) et risque potentiel futur, y compris opérations sur titres, produits dérivés. Le risque potentiel est constitué du coefficient additionnel sur risque futur des opérations de marchés et des lignes de crédit confirmées non tirées.

L'ensemble de la filière de l'énergie, qui intègre au sens large, tant les secteurs amont ou aval, de la production que du négoce, conserve une position importante, avec 17,7 % des engagements, contre 18,4 % précédemment. C'est une filière diversifiée qui a encore bénéficié en 2006 de l'évolution favorable du cours du pétrole. Les prix élevés du secteur de l'énergie ainsi que la présence du Groupe chez les grands opérateurs du secteur et les financements de projets expliquent l'importance des encours. Le niveau des risques de crédit cumulés est atténué par un effet de diversification lié à la variété des métiers financés.

À hauteur de 8,6 %, l'industrie lourde (chimie, aciérie, cimenterie) est une filière diversifiée qui bénéficie d'une forte demande et d'une croissance encore porteuse. Le secteur de la distribution, avec un poids relatif de 8,2 %, intègre les grands groupes de la distribution sur lesquels l'application des limites de concentration permet de suivre étroitement l'évolution des risques. Enfin le secteur des "Télécommunications" (8,1 %) fait toujours l'objet d'un suivi attentif dans un contexte d'évolutions technologiques rapides et d'érosion continue des parts de marché des opérateurs historiques.

Les autres secteurs ont une exposition au risque de crédit plus faible. Parmi eux, l'aéronautique reste un secteur sensible à la conjoncture économique et fait l'objet d'un suivi rapproché. Les opérations de financements du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, pour la plupart, de garanties sur les avions et un rééquilibrage a été opéré en faveur des constructeurs et compagnies européennes. Enfin, le Groupe conserve une approche prudente voire restrictive sur le secteur automobile, à forte concentration sur les leaders, en particulier aux États-Unis et sur le secteur du tourisme, du fait de sa vulnérabilité aux risques événementiels.

Le secteur immobilier, pour l'essentiel au sein du pôle Banque de financement et d'investissement, se répartit principalement sur la France à hauteur des 2/3 et pour le reste sur l'étranger. Cette exposition regroupe les financements aux investisseurs (8 milliards d'euros), dont le risque porte plus sur un cash-flow d'exploitation de l'actif immobilier que sur la valeur elle-même de cet actif ; les financements de constructeurs, lotisseurs et promoteurs (4,4 milliards d'euros) et les autres (hôtellerie, patrimonial notamment).

Politique de provisionnement et couverture des risques

La couverture des risques de pertes repose sur deux natures de provisionnement, adaptées en 2005 aux nouvelles normes comptables :

- des provisions sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des provisions sur base collective visant à couvrir les risques de dégradation du profil sur les pays et sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de la dégradation de leur notation.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances dépréciées et sensibles :

- soit après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution pour les risques "professionnels", "entreprises" et autres grandes clientèles ;
- soit pour les particuliers de façon statistique selon des méthodologies fondées sur les taux de recouvrement et les taux de perte estimés et réévalués périodiquement ;
- soit pour les créances non en défaut, les risques pays et les secteurs sensibles, un provisionnement collectif.

L'ensemble des engagements douteux (sur créances interbancaires et clientèle de bilan) s'élève à 9,4 milliards euros, dont 4,7 milliards d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un éventuel non-recouvrement. Les encours douteux représentent 2,8 % (3,1 % en 2005) des encours bruts du Groupe et sont couverts par des provisions à hauteur de 60,3 % (67,7 % en 2005), y compris les opérations de crédit-bail et hors provisions collectives, étant noté que les provisions sont des provisions affectées hors provisions sectorielles et pays.

Le tableau ci-après donne la répartition par zone géographique :

- de la part des encours douteux - compromis et non compromis - dans le total des engagements sur chaque région ;
- de la couverture des encours douteux totaux et compromis par les provisions.

TABLEAU DES EN COURS DOUTEUX, DONT DOUTEUX COMPROMIS ET DES PROVISIONS, VENTILÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET SES FILIALES

Encours au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
France	152 674	5 082	2 583	2 894	1 977	57 %
Union européenne (hors France)	107 536	2 949	1 204	1 829	401	62 %
Autres pays d'Europe	10 114	175	113	98	69	56 %
Amérique du Nord	25 500	297	140	102	76	34 %
Amérique centrale et du Sud	8 418	315	169	251	128	80 %
Afrique et Moyen-Orient	13 546	440	332	378	297	86 %
Asie et Océanie (hors Japon)	13 022	181	169	142	136	78 %
Japon	5 457	9	2	2	2	ns
TOTAL	336 267	9 448	4 712	5 696	3 086	60 %

Source : États financiers.

Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Indépendamment des provisions sur encours douteux de 5,7 milliards d'euros, il convient de noter 1,8 milliard d'euros de provisions collectives à fin 2006.

De même, le tableau ci-après montre la répartition par agent économique des encours douteux, dont ceux non compromis et leur couverture par les provisions.

TABLEAU DES EN COURS DOUTEUX NON COMPROMIS ET DOUTEUX COMPROMIS ET DES PROVISIONS VENTILÉS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET SES FILIALES

Encours au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions	Taux de couverture douteux compromis par provisions
État, administrations et collectivités publiques	5 701	113	109	94	94	83 %	86 %
Institutions financières	107 426	338	186	300	185	89 %	99 %
Particuliers et professionnels	98 133	4 312	2 129	2 894	1 682	67 %	79 %
Entreprises et autres agents économiques (y compris assurances) ⁽¹⁾	125 007	4 685	2 288	2 408	1 125	51 %	49 %
TOTAL	336 267	9 448	4 712	5 696	3 086	60 %	65 %

Source : États financiers.

(1) Crédit-bail, affacturage et assimilés inclus.

Coût du risque de crédit

Le profil de risque est resté favorable en 2006 grâce à un coût du risque faible et relativement stable lié pour l'essentiel à une situation favorable sur la clientèle des grandes entreprises, même si certains secteurs demeurent sensibles comme l'automobile aux États-Unis.

L'année 2006 se caractérise donc par un coût du risque bas avec 24,6 points de base des emplois pondérés "crédit", la hausse en valeur absolue étant liée, notamment, aux changements de périmètre (intégration d'Emporiki).

Les risques de marchés

PÉRIMÈTRE

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus de trois types d'activité : les activités de marché, les activités de placement en actions et l'activité issue des mouvements initiés sur les actions propres. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank. Les portefeuilles

de placement des directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, actions, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc....

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 J)

(en millions d'euros)	31/12/2006	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2005
Taux	11	8	21	13	14
Crédit	12	7	17	11	12
Change	2	1	3	2	1
Actions	9	6	13	9	8
Matières premières	3	2	7	4	4
VaR du Groupe Crédit Agricole S.A.	19	14	34	21	24

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A., incluant les risques de marché résiduels issus de filiales de Crédit Agricole S.A. peu actives sur les marchés, est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles. Elle s'élève à 19 millions d'euros au 31 décembre 2006 (dont 15 millions d'euros sur le seul périmètre Calyon).

- La VaR Crédit, calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, s'établit au 31 décembre 2006 à 12 millions d'euros.
- La VaR Actions, calculée sur le périmètre des activités de dérivés actions et fonds, s'établit au 31 décembre 2006 à 9 millions d'euros.
- La VaR Taux, calculée sur le périmètre des activités de trésorerie et de dérivés de taux s'établit au 31 décembre 2006 à 11 millions d'euros.
- La VaR Change, calculée sur le périmètre des activités spot et options de change, s'établit au 31 décembre 2006 à 2 millions d'euros.
- La VaR Matières premières s'établit au 31 décembre 2006 à 3 millions d'euros.

Activités de placement en actions

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent un portefeuille de placement investi en partie en actions (la partie obligataire du portefeuille est suivie, en termes de risques financiers, au travers des indicateurs relatifs à la gestion actif-passif). Le montant total des encours exposés au risque sur actions au travers des portefeuilles de placement du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève au 31 décembre 2006 à 3 milliards d'euros.

Actions d'autocontrôle

Les éléments concernant les actions d'autocontrôle détenues par Crédit Agricole S.A. sont présentés en page 220 du document de référence.

EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

L'exposition aux risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est issue de ces trois types d'activité.

Activités de marché

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 en fonction des facteurs de risque principaux :

La gestion du bilan

LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. au risque de taux d'intérêt global provient essentiellement de l'activité de la banque de détail en France des Caisses régionales au travers des règles de centralisation financière ainsi que de LCL. Elle est complétée par l'activité de métiers de financements spécialisés, de la banque d'investissement et des filiales internationales.

Cette exposition intègre également le risque de taux provenant des fonds propres.

L'exposition est essentiellement sensible aux variations des taux euro et comporte des positions fermes et optionnelles.

Organisation

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du groupe Crédit Agricole S.A. est régulièrement reportée au Comité Actif-Passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des Risques et Contrôles Permanents :

- fixe les limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- examine chaque trimestre les positions individuelles et consolidées ;
- valide les politiques de couvertures de Crédit Agricole S.A.

Chaque filiale, dans le respect des limites octroyées et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité Actif-Passif.

La Direction financière et la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe participent de droit aux Comités actif-passif des filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ces entités. La Direction financière consolide le risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Mesure

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise pour mesurer son risque de taux d'intérêt global la méthode des gaps.

Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixe, révisables ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (pas mensuel ou annuel), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée avec un coefficient de corrélation de 94 % au 31 décembre 2006. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en tenant compte éventuellement des comportements clientèle : retraits ou remboursements anticipés, et selon un modèle pour les actifs ou passifs non échéancés ainsi que pour les fonds propres. Les risques optionnels sont quant à eux retenus pour leur équivalent delta.

Ces gaps sont ventilés par nature de risque dans les différentes devises. Les gaps mesurent ainsi l'excédent (chiffre positif) ou le déficit (chiffre négatif) de ressources à taux fixe. Un chiffre positif (négatif) représente donc un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée.

MESURES

Les résultats de ces mesures au 31/12/2006, sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

Gaps en Md€*	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps EUR	(6,12)	(0,54)	0,09

* en milliards d'euros

En terme de sensibilité du PNB de la première année (2007), le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé à une hausse des taux de la zone euro (EONIA) et perdrait 61,2 millions d'euros en cas de hausse des taux de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de 0,38 % (PNB de référence de 16,19 milliards d'euros).

Des calculs (selon la même méthode) sont effectués pour les devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé à une variation des taux d'intérêt. Au 31/12/2006, les deux principales devises sont le dollar (USD) et le zloty (PLN). Les résultats des calculs sur ces devises sont les suivants :

CV* gaps en Md€	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps USD	0,06	0,40	0,63

* contre-valeur en milliards d'euros

La sensibilité du PNB 2007 à une baisse de 100 points de base des taux US est de 0,003 % du PNB.

CV* gaps en Md€	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps PLN	0,01	0,08	0,11

* contre-valeur en milliards d'euros

La sensibilité du PNB 2007 à une baisse de 100 points de base des taux polonais est de 0,001 % du PNB.

S'agissant des autres devises (somme en valeur absolue des gaps par devise), le risque est le suivant :

CV* gaps en Md€	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps autres devises	0,15	0,19	0,09

* contre-valeur en milliards d'euros

La sensibilité du PNB 2007 à une variation de 100 points de base des taux des autres zones monétaires est de 0,009 % du PNB.

La sensibilité globale du PNB sur 2007 à une variation des taux d'intérêt (principalement une hausse) s'élève donc à 0,36 % du PNB de référence (2006) du groupe Crédit Agricole S.A.

La valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 10 prochaines années en cas de variation défavorable (sur chacune des devises, sans compensation entre devises) de la courbe des taux de 100 points de base est inférieure à 1 % des fonds propres (tier 1 + tier 2) du groupe Crédit Agricole S.A.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé.

Au 31 décembre 2006, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 111 % contre 104 % au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, le montant total des émissions obligataires en 2006 s'élève à 23,7 milliards d'euros dont 18,4 milliards d'euros dans le cadre du programme d'émissions d'Euro Medium Term Notes (EMTN).

Le Groupe a réalisé en outre deux émissions prenant la forme de titres super subordonnés Tier 1 pour un montant total de 1 milliard d'euros.

Les Risques opérationnels

Au cours de l'année 2006, le groupe Crédit Agricole a poursuivi, dans la perspective du démarrage de Bâle II, la mise en place du dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale⁽¹⁾, rôles des Directions des risques (CAsa et filiales/entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des filiales/entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels) ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires et économiques au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale/entité ;
- livraison périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau filiale/entité, complété par une synthèse Groupe.

Ce dispositif est décliné dans les entités du Groupe selon le principe de subsidiarité.

Ce dispositif vise l'homologation par la Commission Bancaire au titre de la méthode avancée ("Advanced Measurement Approach") pour la majeure partie du périmètre du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Calyon, LCL, CAAM, Sofinco France et Finaref France) au plus tard d'ici fin 2007.

Dans cette perspective et à la demande de la Commission Bancaire, une mission de pré validation du dispositif Bâle II au titre des risques opérationnels a été conduite par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. de mai à juillet 2006. Dans son prolongement, une mission de la Commission Bancaire a débuté en janvier 2007.

Conformément au règlement 97-02 modifié et afin de renforcer l'usage de ce dispositif, la gestion des risques opérationnels constitue désormais l'une des composantes des Directions des Risques et Contrôles Permanents mises en place sur le 1^{er} semestre 2006 à Crédit Agricole S.A. ainsi que dans les entités du Groupe.

Au cours du 4^e trimestre 2006, une seconde campagne de cartographie des risques opérationnels a été lancée dans les filiales ainsi que dans les Caisses régionales (volet qualitatif – Europa), en généralisant l'intégration des risques de non-conformité, selon des méthodologies, des outils et un calendrier communs entre la Direction des Risques et des Contrôles Permanents et la Direction de la Conformité. Au cours de la même période, les cartographies

de risques opérationnels ont été déployées au sein des Directions centrales de Crédit Agricole S.A..

Parallèlement, la collecte des pertes (volet quantitatif – Olimpia), désormais opérationnelle dans toutes les Caisses régionales et sur la quasi-totalité du périmètre des filiales, permet de disposer à fin 2006 d'un historique de données minimum de deux ans, qui atteint six ans pour Calyon, LCL et CAAM. Ceci permet également au groupe de contribuer progressivement à l'alimentation de la base de données externe ORX, à laquelle il est abonné depuis la fin de l'année 2005.

Sur la base des données internes arrêtées au 31 décembre 2005, les travaux de l'année 2006 se sont concentrés :

- sur l'enrichissement et la documentation du modèle interne de calcul et d'allocation des fonds propres basé sur les distributions statistiques de pertes (méthode avancée Bâle II dite LDA utilisée par la plupart des grands établissements) ;
- sur l'adaptation du modèle interne au contexte des Caisses régionales : à cet égard, le Comité de Pilotage Bâle II du 4 juillet 2006 a validé le principe d'un calcul "mutualisé" d'exigence de fonds propres sur la base des historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales ;
- sur la définition d'une liste de scénarii de risques exceptionnels devant être évalués par chaque Caisse régionale en complément des données internes : le chantier visant à déterminer une liste de scénarii commune au groupe, ainsi que la méthodologie d'évaluation a été lancé en octobre 2006 ;
- sur la mise à jour des simulations pour les filiales du périmètre AMA, en incluant une évaluation de l'ensemble des scénarios de risque exceptionnel.

Depuis 2005, le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord risques opérationnels couvrant l'ensemble de ses métiers (hors assurances dont l'intégration est prévue en 2007) : Calyon, Banque Privée, LCL, pôle Gestion d'Actifs (CAAM, CACEIS et BFT), pôle services financiers spécialisés (Sofinco, Finaref, CA Leasing et Eurofactor), Lukas et EFL. Fin 2005, ce tableau de bord s'est enrichi d'une contribution consolidée des Caisses régionales au titre du risque opérationnel.

Sur une période d'observation de près de deux ans, ce tableau de bord confirme les principales sources de risques impactant la plupart des métiers mais également des profils d'exposition différenciés par filiale/type de métier : risque récurrent lié notamment à la fraude externe liée aux moyens de paiement dans la banque de détail ou aux erreurs de bourse dans la gestion d'actifs, risque exceptionnel d'intensité plus marquée lié aux litiges en banque d'investissement ou à la fraude externe dans l'affacturage.

Il reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations face à des pertes unitaires élevées sur les marchés ou en gestion d'actifs), d'autre part la fréquence des risques récurrents (poursuite d'un suivi rapproché de la fraude

(1) Via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne.

monétique chez LCL et d'une surveillance accrue de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

Les Risques juridiques

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2006 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2005. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui ont connu une évolution au cours de l'année 2006.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Verte France

Le Syndicat Verte France, regroupant des personnes physiques, a intenté une nouvelle action contre le Crédit Agricole en citant Crédit Agricole S.A. ainsi que la totalité des Caisses régionales à comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris.

Verte France prétend que le Crédit Agricole a indûment affecté une part des réserves des Caisses régionales au financement de l'offre publique sur le Crédit Lyonnais et demande que soit restitué aux sociétaires du Crédit Agricole le montant des réserves qui, selon eux, auraient été détournées.

Cette action, qui ne repose sur aucun fondement juridique ou économique, est dans la lignée de celles pour lesquelles Verte France, qui demandait la nullité des Caisses régionales, a été déboutée par le Tribunal de grande Instance de Paris (jugements en date des 21 et 28 janvier 2003) puis par la Cour d'appel de Paris par deux arrêts du 1^{er} avril 2005. Le syndicat s'est pourvu en cassation alors que la Cour a d'ores et déjà rejeté des demandes comparables.

Fonds Clariden

Ces fonds d'investissement ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 1998. Un litige est né sur les modalités de réalisation des actifs nantis. Une issue transactionnelle a pu être négociée au cours de l'année 2006, clôturant ainsi le dossier.

Bernard Tapie - Adidas

Suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, saisie de la seule affaire Adidas, le montant de la condamnation a été payé. La somme a été mise sous séquestre par les liquidateurs.

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont formé un pourvoi contre cette décision en février 2006 ; la Cour de cassation, le 9 octobre 2006, a rendu un arrêt favorable aux demandes du Crédit Lyonnais et du CDR : cet arrêt casse l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et l'affaire est renvoyée devant la Cour de Paris autrement composée.

Dapta

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du Groupe Ifi Dapta Mallinjoud.

Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex CIA) du Groupe Pinault par le Groupe IFI.

La Cour d'appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Moulinex-Brandt

Les mandataires de cette société ont initié une action en responsabilité pour soutien abusif contre le Crédit Lyonnais. Le risque est assumé par Calyon.

En outre, Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont parties prenantes dans un certain nombre d'autres litiges, dont des class actions, aux États-Unis.

DÉPENDANCES ÉVENTUELLES

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

→ TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

→ PERSPECTIVES 2007

2007 : freinage global mais modéré

Pour 2007, la principale interrogation concerne l'économie américaine. Si le freinage de croissance déjà enclenché devait se prolonger, il risquerait d'affecter l'ensemble des autres zones. Dans un monde caractérisé par des déséquilibres nombreux, les marchés financiers seraient alors plus volatils, avec le risque de turbulences sur le dollar et les actions. Toutefois, le scénario central est celui d'un freinage ne dégénérant pas en récession.

Aux États-Unis, les perspectives de croissance sont entourées d'incertitudes. L'inversion de la courbe des taux signale un risque de récession mais, simultanément, le marché du travail fait preuve de résistance, consolidant les bases de la croissance. Le tassement attendu de l'activité (avec un taux de croissance moyen prévu à 2,3 % en 2007) serait le reflet d'un essoufflement de milieu de cycle et non d'une fin de cycle. La Réserve fédérale s'y montrerait sensible et pourrait donc amorcer la baisse de son taux directeur avant la fin de l'année, conformément à l'attente des investisseurs. Une fois passées les inquiétudes sur la croissance, les taux d'intérêt longs et le dollar retrouveraient le chemin de la hausse au second semestre.

En 2007, la zone euro devrait subir plusieurs chocs adverses. Outre le ralentissement de la croissance américaine, l'Europe aura surtout à supporter des chocs domestiques - politique budgétaire restrictive dans plusieurs pays (Allemagne, Italie), poursuite du freinage des marchés immobiliers - amortis toutefois par la meilleure situation des marchés du travail et les conditions financières toujours favorables. Le climat des affaires est d'ailleurs toujours bon, suggérant que le freinage de la croissance sera de courte durée. Au final, la croissance s'établirait au voisinage de 2 % en moyenne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne poursuivrait sa politique de hausse des taux au premier semestre, mais sans excès, de sorte que la hausse de l'euro, que l'on peut envisager à court terme, serait limitée. De même, si les taux longs devaient un peu se tendre, le mouvement resterait modeste et ne serait pas de nature à mettre à mal les marchés d'actions.

En 2007, la croissance de l'économie française devrait se maintenir autour de son potentiel à 2,1 %. La demande domestique restera le principal moteur de l'activité. Les différentes mesures de soutien au pouvoir d'achat (augmentation de la prime pour l'emploi, baisse de l'impôt sur le revenu et bouclier fiscal) permettront à la consommation de rester vigoureuse, sous réserve qu'aucune

infexion majeure de politique budgétaire n'intervienne après les élections du printemps 2007.

Au Japon, avec l'investissement des entreprises comme moteur, la croissance du PIB resterait proche de son potentiel à 1,8 % en 2007. La banque centrale poursuivrait l'ajustement graduel et prudent de sa politique monétaire, le taux de base atteignant 0,75 % à la fin 2007. La Chine restera un moteur, les autorités continuant de rééquilibrer les sources de croissance (plus de demande intérieure).

Pour le Groupe

Fin 2005, Crédit Agricole S.A. lançait son plan de développement à trois ans. Un an après, nombre d'objectifs sont déjà atteints.

En France, les résultats de l'offensive commerciale en Banque de proximité sont probants tant pour les Caisses régionales que pour LCL. À l'international, Crédit Agricole S.A. a renforcé sa présence dans la Banque de détail par de nombreuses acquisitions (Égypte, Portugal, Ukraine, Grèce, puis Italie) réalisant, plus rapidement que prévu, des avancées majeures, dans le respect des critères d'investissement du Groupe. Les travaux d'intégration, déjà bien avancés dans certains pays, seront poursuivis en 2007.

De fait, 2007 sera d'abord l'année de l'intégration complète dans le Groupe des entités nouvellement contrôlées. Emporiki, après la mise en œuvre de sa nouvelle organisation en février, le lancement de nouvelles actions commerciales, publiera son business plan en avril. En Italie, la nouvelle organisation en place accueillera d'ici au 1er juillet 2007 les 202 agences provenant d'Intesa. Puis, après la première phase d'intégration, le business plan sera actualisé à l'automne.

En outre, suite à la décision de l'Autorité italienne de la concurrence, le partenariat créé fin 2005 entre le groupe Crédit Agricole et Banca Intesa dans la gestion d'actifs (CAAM Sgr) sera dissout, chacun reprenant son indépendance dans ce métier dans les mêmes termes que ceux qui ont prévalu en 2005 à la construction de l'ensemble CAAM Sgr fusionné. Pour sa part, Crédit Agricole Asset Management se concentrera en Italie sur ses activités institutionnelles originelles ainsi que sur le réseau de Banque de détail nouvellement acquis.

Pour l'exercice 2007, outre l'intégration des réseaux achetés à l'étranger, le Groupe entend poursuivre sa croissance selon

son modèle économique : équilibre entre les activités, forte récurrence des revenus, savoir-faire industriels, niveau élevé d'internationalisation. Ainsi, la conquête et la fidélisation de clients en France et la croissance organique à l'international pour tous les métiers spécialisés s'inscrivent parmi les objectifs prioritaires.

Cette croissance des revenus sera obtenue en maintenant une politique stricte de contrôle des coûts et de maîtrise des risques. Cela permettra au Groupe d'accroître ses performances dans le respect des orientations stratégiques du plan de développement 2006-2008.

→ ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Les événements suivants ont été annoncés postérieurement à la clôture de l'exercice 2006 :

Calyon et Société Générale envisagent de regrouper leurs filiales de courtage Calyon Financial et Fimat

Communiqué de presse du 9 janvier 2007

Calyon et Société Générale sont entrés en négociation exclusive en vue d'étudier le regroupement des activités de courtage aujourd'hui exercées par Calyon Financial et Fimat.

La nouvelle entité ainsi formée occuperait une position de leader mondial dans le domaine de l'exécution et de la compensation de produits dérivés listés (3^e aux États-Unis notamment). Ce nouvel ensemble offrirait à sa clientèle institutionnelle internationale un accès à plus de 70 marchés organisés de produits dérivés.

Il serait également un acteur de tout premier plan du courtage interbancaire de valeurs mobilières et de produits dérivés traités de gré à gré, disposant en parallèle d'une offre de *prime brokerage*.

La combinaison des bases de clientèle et des offres de produits et services assurerait tout à la fois la compétitivité du nouveau groupe pour les années à venir et un fort potentiel de ventes croisées.

Il serait détenue paritairement par Société Générale et Calyon, et son siège serait à Paris.

Les deux groupes vont engager des travaux d'études approfondies (*due diligence* mutuelles) en vue de procéder à la signature d'un accord définitif. Les perspectives du nouveau groupe seront présentées dès signature de cet accord. Le projet fera l'objet d'une consultation préalable des instances représentatives du personnel.

Réduction de la participation de Crédit Agricole S.A. au capital d'Intesa Sanpaolo

Communiqué de presse du 22 janvier 2007

Crédit Agricole S.A. a annoncé avoir vendu, le 21 janvier 2007, hors marché, 432 millions d'actions ordinaires Intesa Sanpaolo, représentant environ 3,6 % des actions ordinaires et des droits de vote du Groupe, pour un montant total de 2 506 millions d'euros.

Après ce mouvement, conforme à l'intention de réduction de la participation de Crédit Agricole S.A. dans le nouveau groupe bancaire italien annoncée le 12 octobre dernier, le groupe Crédit Agricole S.A. détient (hors positions de trading) environ 649 millions d'actions ordinaires ainsi qu'environ 92 millions d'actions d'épargne, représentant 5,8 % du capital et 5,5 % des droits de vote d'Intesa Sanpaolo.

Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. ne poursuivent pas leur partenariat dans la gestion d'actifs

Communiqué de presse du 24 janvier 2007

À la suite de la décision de l'Autorité italienne de la concurrence, l'AGCM, rendue le 20 décembre 2006, Intesa Sanpaolo S.P.A. et Crédit Agricole S.A. ont décidé de ne pas poursuivre leur projet européen de gestion d'actifs et de dissoudre leur partenariat dans ce domaine (CAAM sgr).

Cette opération s'effectuera conformément aux conditions énoncées dans les communiqués de Banca Intesa et de Crédit Agricole S.A. en date du 11 octobre 2006, et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Crédit Agricole Asset Management annonce l'ouverture d'un Bureau de représentation à Sydney et la nomination d'un Responsable pays pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande

Extrait du Communiqué de presse du 25 janvier 2007

Convaincu de l'important potentiel des marchés australien et néo-zélandais, Crédit Agricole Asset Management (CAAM) annonce l'ouverture d'un bureau de vente et de représentation à Sydney, placé sous la direction de Richard Borysiewicz.

Succès de l'augmentation de capital de 4 milliards d'euros

Communiqué de presse du 1er février 2007

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 4 milliards d'euros, lancée par

Crédit Agricole S.A. le 4 janvier 2007, afin de financer notamment sa quote-part du prix d'acquisition de Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza, de Banca Popolare FriulAdria et de 202 agences de Banca Intesa a connu un grand succès.

Dans le cadre de cette opération, l'actionnaire majoritaire, SAS Rue La Boétie, détenant 54,7 % du capital s'était engagé à souscrire à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, et à concurrence du solde éventuel de l'augmentation de capital non souscrite à titre irréductible ou réductible par les autres actionnaires.

Hors prise en compte de la souscription à titre irréductible de l'actionnaire majoritaire, SAS Rue La Boétie, le nombre total d'actions nouvelles demandées tant à titre irréductible que réductible a représenté 1,8 fois le nombre d'actions restant à souscrire.

La souscription totale à titre irréductible a porté sur 149 125 824 actions nouvelles soit 99,60 % de l'émission. La souscription à titre réductible s'est élevée à 56 021 188 actions nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 606 406 actions nouvelles.

À la suite de cette augmentation de capital par émission de 149 732 230 actions nouvelles, le nombre total d'actions composant le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élèvera à 1 647 054 531, et la participation de SAS Rue La Boétie au capital sera maintenue à 54,7 %. Le règlement livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur l'Eurolist d'Euronext Paris interviendront le 6 février prochain. Les actions nouvelles porteront jouissance 1^{er} janvier 2006 et seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Groupama S.A., Emporiki Bank et Crédit Agricole S.A. en négociations exclusives pour l'acquisition de Phoenix Metrolife

Communiqué de presse du 16 février 2007

Groupama S.A., Emporiki Bank et Crédit Agricole S.A. annoncent qu'ils sont parvenus à un accord sur la liste définitive des principaux termes et conditions régissant le rachat par Groupama International de 100 % des actions de Phoenix Metrolife et sont engagés dans des négociations exclusives pour finaliser les modalités de cette opération. Leurs accords seront subordonnés à l'obtention des autorisations requises par la loi. Un nouveau communiqué sera diffusé une fois que les accords seront finalisés.

La transaction envisagée porte sur toutes les activités actuelles de Phoenix Metrolife et prévoit qu'Emporiki Bank et Phoenix continueront à coopérer pour la distribution de certains produits d'assurance dommages.

Phoenix est l'une des plus grandes compagnies d'assurance grecques (numéro deux en assurance dommages et huit en

assurance-vie et épargne en 2005). Il sert une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises à laquelle il vend des contrats de groupe en assurance-vie et des contrats d'épargne. Phoenix possède une plate-forme nationale de distribution diversifiée qui se compose essentiellement de courtiers et d'agents et d'un circuit de vente directe. En 2005, les encaissements de primes de Phoenix ont atteint 229 millions d'euros.

Pour Crédit Agricole S.A. et Emporiki Bank, la transaction a pour but de mettre l'accent sur le développement des activités de bancassurance vie et dommages par l'intermédiaire du réseau bancaire d'Emporiki.

Pour Groupama, cette acquisition traduit sa volonté stratégique de développer son activité à l'international en devenant un acteur de référence, en particulier sur les marchés d'Europe du sud.

Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. signent le contrat de vente de Cariparma et de FriulAdria

Communiqué de presse du 1^{er} mars 2007

Après avoir reçu l'autorisation de la Banque d'Italie, Intesa Sanpaolo S.p.A. et Crédit Agricole S.A. ont signé aujourd'hui le contrat, avec prise d'effet immédiate, portant sur la vente de la totalité des participations détenues par Intesa Sanpaolo dans Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza (représentant 100 % du capital social, racheté à hauteur de 85 % par Crédit Agricole et de 15 % par Fondazione Cariparma), moyennant une contrepartie en espèces de 3,8 milliards d'euros, et dans Banca Popolare FriulAdria (représentant 76,05 % du capital social), moyennant une contrepartie en espèces de 836,5 millions d'euros.

Le total du gain en capital sera d'environ 3 milliards d'euros à inscrire sur le compte de résultat consolidé d'Intesa Sanpaolo au premier trimestre 2007.

202 agences Banca Intesa seront prochainement vendues au Crédit Agricole moyennant une contrepartie en espèces de 1,3 milliard d'euros. La vente sera réalisée selon les modalités suivantes :

- 29 agences seront cédées à Banca Popolare FriulAdria à la fin mars, avec prise d'effet au 1^{er} avril 2007, et les actions en résultant seront immédiatement vendues à Cariparma, qui contrôlera Banca Popolare FriulAdria ;
- les 173 agences restantes seront cédées à Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza à la fin juin, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2007, et les actions en résultant seront immédiatement vendues au prorata au Crédit Agricole et à Fondation Cariparma.

Cette procédure est conforme aux informations transmises dans les communiqués émis par Banca Intesa et le Crédit Agricole le 11 octobre 2006 et dans la décision de l'autorité italienne chargée de la concurrence (AGCM), émise le 20 décembre 2006.

Crédit Agricole S.A. constitue son réseau italien en acquérant le contrôle de Cariparma et de FriulAdria

Communiqué de presse du 1^{er} mars 2007

En application de l'accord signé le 11 octobre 2006 avec Banca Intesa, Crédit Agricole S.A. a finalisé ce jour l'acquisition de 75 % du capital de Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza (Cariparma). Sacam International, filiale des Caisses régionales de Crédit Agricole a, quant à elle, finalisé l'acquisition de 10 % du capital de Cariparma. Le groupe Crédit Agricole détient ainsi à l'issue de l'opération 85 % de Cariparma aux côtés de la Fondation Cariparma qui détient elle-même les 15 % restants.

Crédit Agricole S.A., Sacam International et la Fondation Cariparma ont en outre souscrit et versé, proportionnellement à leurs participations respectives dans le capital de Cariparma, la première tranche de l'augmentation de capital autorisée lors de l'Assemblée de Cariparma du 5 février 2007. Le produit de cette augmentation de capital a permis à Cariparma d'acquérir ce jour 76,05 % du capital de Banca Popolare FriulAdria auprès d'Intesa Sanpaolo.

Pour compléter ce dispositif, il est prévu par ailleurs qu'Intesa Sanpaolo apporte 29 agences à FriulAdria au 1^{er} avril 2007 et 173 autres à Cariparma au 1^{er} juillet 2007.

Pour René Carron, Président de Crédit Agricole S.A., "l'acquisition de Cariparma et de FriulAdria nous permet de nous développer en Italie à travers un réseau de qualité. La finalisation de cette opération, annoncée en octobre dernier, marque également une étape significative dans le développement du Crédit Agricole à l'international".

Selon Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A., "Crédit Agricole S.A. se réjouit d'avoir finalisé l'acquisition d'un réseau italien. Le management de Cariparma et de FriulAdria va se consacrer pleinement au développement des agences des deux réseaux, ainsi qu'à l'intégration des agences Intesa Sanpaolo".

Accord définitif sur la cession de Phoenix Metrolife

Extrait du communiqué de presse du 8 mars 2007

Conformément aux prescriptions de la décision n° 3/347/12.7.2005 de la Commission hellénique des marchés financiers, Emporiki Bank of Greece S.A. procède à l'annonce suivante :

À la suite du communiqué du 16 février 2007, les sociétés Groupama International, Emporiki Bank of Greece S.A. et Crédit Agricole S.A. ont signé un accord relatif à la cession (par EmporikiBank of Greece S.A. et Crédit Agricole S.A.) de la totalité du capital social de Phoenix Metrolife Emporiki Hellenic Insurance Company S.A. à Groupama International, pour un montant total de 95 millions d'euros, qui sera fixé ultérieurement en fonction des ajustements d'usage pour ce type de transactions.

L'opération est subordonnée notamment à l'obtention de l'agrément des autorités de tutelle compétentes, qui devrait intervenir dans le courant de l'année.

HypoVereinsbank et CACEIS concluent un partenariat stratégique dans les activités de titres

Extrait du communiqué de presse du 15 mars 2007

HypoVereinsbank (HVB) envisage de transférer ses activités de conservation à CACEIS. Les négociations exclusives commencent ce jour à Munich. La cession définitive devrait être conclue fin 2007, sous réserve des agréments des autorités de marchés.

Pour HVB, ce projet de vente constitue une nouvelle étape dans la réduction de ses coûts opérationnels. Cette opération lui permettra de continuer à se recentrer sur ses activités cible.

Pour CACEIS cette acquisition s'inscrit dans le cadre de sa stratégie ciblée de croissance externe à l'international. L'Allemagne est l'un des principaux marchés européens des activités de conservation. Après la vente, les clients d'HVB continueront de bénéficier de la même qualité de services et de la même gamme de prestations. De plus, ils disposeront des atouts de CACEIS : sa taille dans les activités de conservation et l'étendue de son offre de produits et services.

En Allemagne, CACEIS sera implanté à Munich et reprendra les équipes d'HVB en charge de ces activités.

Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. signent le contrat de dénouement de la joint venture CAAM SGR

Communiqué de presse du 19 mars 2007

Intesa Sanpaolo S.p.A. et Crédit Agricole S.A. ont convenu, ce jour, que CAAM SGR, leur joint-venture spécialisée dans la gestion d'actifs en Italie, serait dissoute moyennant l'exercice, par les deux parties, de leur option respective et l'achat par Intesa Sanpaolo des activités correspondant aux 65 % de Nextra Investment Management vendus par Banca Intesa à Crédit Agricole en décembre 2005. Le montant du rachat sera d'environ 800 millions d'euros, correspondant au prix de la vente de décembre 2005, net du montant de la vente à Crédit Agricole des fonds d'investissement dédiés au réseau de Cariparma et des fonds immobiliers, diminué des dividendes perçus dans l'intervalle par le Groupe Crédit Agricole et augmenté du coût des capitaux propres accumulés pendant la période (calculé en appliquant un taux d'intérêt de 9 % sur le montant de la vente précédente, de 815,8 millions d'euros). L'opération devrait être achevée à la fin de l'année et est soumise aux autorités compétentes.

Cette procédure est conforme aux informations transmises dans les communiqués émis par Banca Intesa et Crédit Agricole S.A. le 11 octobre 2006, le communiqué conjoint d'Intesa Sanpaolo et du Crédit Agricole S.A. daté du 24 janvier 2007 et la décision de l'autorité italienne chargée de la concurrence (AGCM), émise le 20 décembre 2006.

→ ANALYSE DES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

Au 31 décembre 2006, le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. (société mère) s'établit à 2 984 millions d'euros, en progression de 362 millions d'euros par rapport à l'exercice 2005 (2 622 millions d'euros).

Cette progression reflète la croissance des revenus des titres à revenus variables, qui recensent notamment les dividendes et produits assimilés : ces revenus atteignent 4 151 millions d'euros, en progression de 586 millions d'euros par rapport à 2005. Cette progression reflète la croissance des résultats des filiales en 2005.

Parallèlement, le coût de refinancement des titres de participation et de filiales s'accroît, sous l'effet des acquisitions de l'exercice (acquisition du groupe Emporiki, financement de l'acquisition de FAFS par Sofinco, notamment) : il s'établit à 1 506 millions d'euros, contre 1 359 millions d'euros en 2005.

Les produits nets sur opérations financières s'établissent à 94 millions d'euros, en baisse de 167 millions d'euros par rapport à 2005, essentiellement du fait de la diminution des résultats sur portefeuilles de négociation.

Les autres produits nets d'exploitation s'élèvent à - 69 millions d'euros, contre - 95 millions d'euros en 2005.

Les frais de fonctionnement s'établissent à 678 millions d'euros, en hausse de 192 millions d'euros par rapport à 2005. Cette augmentation est essentiellement due aux frais de personnel : ceux-ci sont en croissance sous l'effet des augmentations d'effectif et de salaires, et reflètent également deux éléments à caractère non récurrent : une charge de 43 millions d'euros liée aux changements des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

de retraite provisionnables ; une charge de 99 millions d'euros, correspondant au coût de la couverture optionnelle du plan de stock-options mis en place à l'automne 2006.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 306 millions d'euros au 31 décembre 2006, en progression de 170 millions d'euros par rapport à l'exercice 2005 (2 136 millions d'euros).

Le coût du risque demeure très faible, en reprise nette de 28 millions d'euros, contre une reprise nette de 21 millions d'euros constatée en 2005.

Le résultat net sur actifs immobilisés est un profit net de 41 millions d'euros, essentiellement constitué de reprises de dépréciations de titres de filiales.

L'exercice 2006 ne supporte pas de coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, les actions correspondantes s'étant achevées en 2005.

Les gains fiscaux, résultant des mécanismes de l'intégration fiscale en France dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe, sont de 619 millions d'euros en 2006, contre 455 millions d'euros en 2005.

Le fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité a été doté de 37 millions d'euros, conformément aux termes de la convention créant ce fonds lors de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Au total, le résultat net de l'exercice est de 2 957 millions d'euros, en progression de 506 millions d'euros par rapport à 2005 (2 451 millions d'euros).

→ RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2002	2003	2004	2005	2006
Capital en fin d'exercice	2 916 629 697	4 420 567 311	4 420 567 311	4 491 966 903	4 491 966 903
Nombre d'actions émises	972 209 899	1 473 522 437	1 473 522 437	1 497 322 301	1 497 322 301
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	9 424	13 825	14 708	16 945	22 580
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	599	539	1 032	1 381	2 116
Participation des salariés	3	4	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	(362)	(433)	(383)	(455)	(619)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 008	611	1 249	2 451	2 957
Bénéfice distribué	729	800	954	1 407	1 894 ⁽²⁾
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,985	0,657	0,960	1,226	1,660 ⁽²⁾
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1,037	0,415	0,847	1,636	1,795 ⁽²⁾
Dividende attribué à chaque action	0,55	0,55	0,66	0,94	1,15 ⁽¹⁾⁽²⁾
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽³⁾	3 125	2 983	2 685	2 882	2 928
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	160	165	157	177	189
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	79	84	81	144	151

(1) Montant du dividende net proposé à l'Assemblée générale du 23 mai 2007.

(2) Calcul tenant compte du nombre d'actions émises à la date de l'Assemblée générale du 23 mai 2007 soit 1 647 054 531 actions.

(3) Il s'agit de l'effectif du siège.

→ ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années :

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31/12/2001	2 916 629 697	972 209 899
Capital au 31/12/2002	2 916 629 697	972 209 899
19/06/2003		
Augmentation de capital par création d'actions nouvelles (Conseil d'administration du 10/06/2003)	+ 1 059 857 214 3 976 486 911	+ 353 285 738 1 325 495 637
10/10/2003		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Conseils d'administration des 21/05/2003 et 09/09/2003)	+ 75 699 792 4 052 186 703	+ 25 233 264 1 350 728 901
24/11/2003		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Conseil d'administration du 09/09/2003)	+ 368 380 608	+ 122 793 536
Capital au 31/12/2003	4 420 567 311	1 473 522 437
Capital au 31/12/2004	4 420 567 311	1 473 522 437
26/08/2005		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Conseils d'administration des 08/03/2005 et 18/05/2005)	+ 71 399 592	+ 23 799 864
Capital au 31/12/2005	4 491 966 903	1 497 322 301
Capital au 31/12/2006	4 491 966 903	1 497 322 301
06/02/2007		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Conseil d'administration du 21/11/2006)	+ 449 196 690	+ 149 732 230
Capital au 06/02/2007	4 941 163 593	1 647 054 531

Au 31 décembre 2006, le capital de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 4 491 966 903 euros et se composait de 1 497 322 301 actions de 3 euros de nominal ; il n'avait pas évolué depuis le 26 août 2005.

Afin d'associer ses actionnaires à son projet de croissance, Crédit Agricole S.A. a lancé début janvier 2007 (du 4 au 23 janvier) une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit

préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant nominal total de 449 196 690 euros (4 milliards d'euros prime d'émission incluse) par émission de 149 732 230 actions nouvelles. Les actions nouvelles sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris à compter du 6 février 2007 et assimilées aux actions existantes de la Société ; elles portent jouissance au 1^{er} janvier 2006.

→ ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR 3 ANS

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. au cours des trois dernières années :

Actionnaires	Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005	Situation au 31/12/2004
	Nombre d'actions	% des droits de vote	% du capital	% du capital	% du capital
SAS Rue La Boétie ⁽¹⁾	819 541 855	55,29 %	54,73 %	54,73 %	53,95 %
Actions en autodétenzione ⁽²⁾	15 144 404	-	1,01 %	1,76 %	1,99 %
Salariés (FCPE, PEE)	84 297 953	5,69 %	5,63 %	5,83 %	4,51 %
Investisseurs institutionnels	445 679 533	30,07 %	29,77 %	27,05 %	29,11 %
Actionnaires individuels	132 658 556	8,95 %	8,86 %	10,63 %	10,44 %
TOTAL	1 497 322 301	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

(2) Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Sur les 3 dernières années, la structure de l'actionnariat est restée stable.

Les Caisses régionales, ensemble et de façon pérenne, détiennent la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. via la SAS Rue La Boétie. Entre les 31 décembre 2004 et 2006, leur participation est passée de 54,0 % du capital à 54,7 % après des achats de titres et malgré l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole intervenue au cours de l'exercice 2005.

Suite à cette dernière opération, la participation des salariés au travers des FCPE s'est accrue de 4,5 % (soit 66 482 278 actions) au 31 décembre 2004 à 5,8 % au 31 décembre 2005 pour revenir à 5,6 % (soit 84 297 953 actions) au 31 décembre 2006. De même, les actionnaires individuels ont également cédé près de 17 % de leurs titres au profit des investisseurs institutionnels qui ont de nouveau renforcé leur participation à 29,8 % contre 27 % en 2005.

→ DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières) :

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Durée, plafonds, limites de la délégation	Utilisation faite au cours de l'exercice 2006
Assemblée générale du 18/05/2005 résolutions : 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e , 21 ^e , 22 ^e	Augmenter le capital social	Ces délégations, conférées par l'AGE du 18/05/2005, ont été privées d'effet par l'AG mixte du 17/05/2006 (dans ses 19 ^e , 20 ^e , 24 ^e , 26 ^e résolutions).	Aucune
Assemblée générale du 17/05/2006 19 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafonds : <ul style="list-style-type: none"> le montant total nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 4 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant. Pour une durée de 26 mois.	Émission de 149 732 230 actions nouvelles d'un nominal de 3 euros réalisée du 4 au 23 janvier 2007 ⁽¹⁾
Assemblée générale du 17/05/2006 20 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafonds : <ul style="list-style-type: none"> le montant total nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 900 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la 19^e résolution. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 17/05/2006 21 ^e résolution	Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social	Plafond : <ul style="list-style-type: none"> 15 % de l'émission initiale et au même prix ; ce plafond s'impute sur les plafonds globaux fixés dans les 19 et 20^e résolutions. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 17/05/2006 22 ^e résolution	Émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Plafond : <ul style="list-style-type: none"> 10 % du capital social ; ce plafond s'impute sur le plafond global prévu à la 20^e résolution. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 17/05/2006 23 ^e résolution	Fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription	Plafond : <ul style="list-style-type: none"> 5 % du capital social par an. 	Aucune
Assemblée générale du 17/05/2006 24 ^e résolution	Augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : <ul style="list-style-type: none"> 3 milliards d'euros indépendamment du plafond global fixé aux 19^e et 20^e résolutions. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 17/05/2006 25 ^e résolution	Attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux	Plafond : <ul style="list-style-type: none"> les options attribuées ne pourront donner accès à plus de 2 % du capital social existant. Pour une durée de 38 mois.	Un plan d'option d'achat d'actions a été mis en place le 6 octobre 2006 (cf note n°8.6 de l'annexe comptable)

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Durée, plafonds, limites de la délégation	Utilisation faite au cours de l'exercice 2006
Assemblée générale du 17/05/2006 26 ^e résolution	Procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : <ul style="list-style-type: none">• 150 millions d'euros. Pour une durée de 26 mois.	Aucune
Assemblée générale du 17/05/2006 27 ^e résolution	Procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employées, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : <ul style="list-style-type: none">• 40 millions d'euros. Pour une durée de 12 mois.	Aucune
Assemblée générale du 17/05/2006 28 ^e résolution	Procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents à un plan d'épargne Groupe aux États-Unis, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi	Plafond : <ul style="list-style-type: none">• 40 millions d'euros. Pour une durée de 18 mois.	Aucune

(1) Faisant usage de la subdélégation du Conseil d'administration en date du 21 novembre 2006, le Directeur général a décidé le 28 décembre 2006 de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 449 196 690 euros par émission de 149 732 230 actions nouvelles, de 3 euros de nominal chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette émission est effectuée dans le cadre de la 19^e résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006.

Cette opération, effective au 6 février 2007, a porté à 4 941 163 593 euros le montant du capital social de Crédit Agricole S.A. et à 1 647 054 531 le nombre d'actions le composant.

→ ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A., réunie le 17 mai 2006, a, dans sa 18^e résolution, autorisé le Conseil d'administration à opérer sur les actions de Crédit Agricole S.A. et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

Dix-huitième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2005, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats d'actions de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Société.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la Société pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de trois (3) milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à quarante-cinq (45) euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des actions de la Société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
3. de conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
5. d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 29^e résolution.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Conformément aux articles L. 225-209 et L. 225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2006.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat ont été destinées :

- à couvrir les engagements pris auprès des salariés, soit dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, soit dans celui du contrat de liquidité des salariés du Crédit Lyonnais ;
- à animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2005	26 312 207
Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés	26 312 207
Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	0
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2006	1 702 266
Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés	0
Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	1 702 266
Volume des actions effectivement utilisées à la réalisation de l'objectif poursuivi ⁽¹⁾	
Couverture des engagements pris envers les salariés	12 246 039
Contrat de liquidité (Achats + cessions)	2 326 296
Nombre d'actions éventuellement réallouées à d'autres objectifs	0
Cours moyen d'achat des actions acquises en 2006	32,27 €
Valeur des actions acquises en 2006 évaluée aux cours d'achat	54 930 655 €
Montant des frais de négociation	241 787 €
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2006	12 870 069
Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés	12 246 039
Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	624 030
Cours moyen des actions cédées en 2006	31,43 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2006	15 144 404
Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés	14 066 168
Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	1 078 236
Valeur nette comptable unitaire de l'action ⁽²⁾	
Actions acquises en couverture des engagements pris envers les salariés (prix de revient historique)	18,43 €
Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité (cours de Bourse du 29/12/2006)	31,86 €
Valeur nette comptable globale des actions	293 655 801 €
Valeur nominale de l'action	3 €
Pourcentage du capital social détenu par la société au 31/12/2006	1,01 %

(1) Pour la couverture des engagements pris envers les salariés, il s'agit des actions effectivement cédées ou transférées aux bénéficiaires suite aux levées d'options (Crédit Agricole S.A. et LCL), ainsi que des actions cédées dans le cadre de l'optimisation de la couverture des plans de stock-options, l'acquisition d'options d'achat se substituant à cette couverture en actions ; pour le contrat de liquidité, il s'agit des actions achetées et cédées dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) Les actions acquises en couverture des engagements pris envers les salariés sont comptabilisées en titres de placement et valorisées à leur coût d'acquisition ; les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en titres de transactions et valorisées à chaque arrêté comptable à la valeur de marché.

→ INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux, requises par l'article L. 225-102 du Code de commerce, issu de la loi sur les Nouvelles régulations économiques (dite loi NRE) du 15 mai 2001, par la loi de Sécurité financière du 1^{er} août 2003, et par l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, figurent dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" en page 34 du document de référence.

L'état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société par des dirigeants de Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2006, requis par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers modifié par l'arrêté du 4 janvier 2007, figure dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" en page 46 du document de référence.

→ INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Fondé sur les valeurs du mutualisme (proximité, solidarité et responsabilité) et sur l'organisation d'un groupe "uni et décentralisé", le Crédit Agricole est depuis plusieurs années en pleine évolution tant en France qu'à l'international.

La démarche de responsabilité sociale et environnementale accompagne et appuie les mutations et les développements tant en France qu'à l'international. Après avoir été prioritairement orientée vers les aspects sociaux liés aux fusions des dernières années, elle s'est élargie en 2006 aux aspects environnementaux : réalisation d'un bilan carbone, lancement de l'offre environnement, financement en croissance des énergies renouvelables...

Par ailleurs, le rôle de la Mission Développement Durable, créée en 2002, située dans l'organe central a été confirmé : proposition des orientations générales d'une politique socialement responsable, coordination, soutien et impulsion d'initiatives en la matière. Les orientations et les actions, établies en cohérence avec les valeurs

du Groupe et les engagements pris par l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en mars 2003, ont permis à Crédit Agricole S.A. de renforcer sa politique.

De plus, pour conforter son rôle transverse, la mission est rattachée, depuis 2006, au Secrétariat général.

Au-delà d'un chapitre entier du rapport d'activité 2006 de Crédit Agricole S.A. consacré au développement durable dans toute son acceptation et sur un périmètre élargi pouvant inclure les Caisses régionales, chaque métier a décrit cette année ses principaux enjeux et ses actions en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les lignes qui suivent sont plus particulièrement relatives aux informations sociales et environnementales requises par le décret d'application de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (dite loi NRE).

→ INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE

Chaque société du groupe Crédit Agricole S.A. est rattachée à un pôle d'activité et possède sa propre politique sociale animée par un DRH. La cohérence d'ensemble est assurée par la DRH du Groupe.

Le périmètre des entités consolidées correspond à celui des entités dont le capital est détenu à 50 % ou plus par Crédit Agricole S.A.

La collecte des données 2006 a été étendue au périmètre des filiales à l'international, avec pour chaque indicateur une couverture minimum du périmètre de 75 % du nombre de salariés à l'étranger.

I. Effectif global du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2006

A. Répartition par pôle

Pôle	2006		2005		Évolution
	Effectif en ETP	%	Effectif en ETP	%	
Banque de proximité	43 563	56,5 %	29 983	48,3 %	45,3 %
France	23 764	30,8 %	24 516	39,5 %	- 3,1 %
International	19 799	25,7 %	5 467	8,8 %	262,2 %
Services financiers spécialisés	11 540	15,0 %	10 588	17,0 %	9,0 %
France	5 603	7,3 %	5 724	9,2 %	- 2,1 %
International	5 937	7,7 %	4 864	7,8 %	22,1 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	7 403	9,6 %	6 894	11,1 %	7,4 %
France	3 850	5,0 %	3 811	6,1 %	1,0 %
International	3 553	4,6 %	3 083	5,0 %	15,2 %
dont :					
Gestion d'actifs	2 401	3,1 %	2 062	3,3 %	16,4 %
Titres	1 579	2,0 %	1 589	2,6 %	- 0,6 %
Assurances	1 099	1,4 %	933	1,5 %	17,8 %
Banque privée	2 324	3,0 %	2 310	3,7 %	0,6 %
Banque de financement et d'investissement	11 122	14,4 %	11 071	17,8 %	0,5 %
France	4 398	5,7 %	4 326	7,0 %	1,7 %
International	6 724	8,7 %	6 745	10,9 %	- 0,3 %
Gestion pour compte propre et divers	3 435	4,5 %	3 575	5,8 %	- 3,9 %
France	3 435	4,5 %	3 575	5,8 %	- 3,9 %
International	-	0,0 %	-	-	-
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	77 063	100 %	62 111	100 %	24,1 %
France	41 050	53,3 %	41 952	67,5 %	- 2,2 %
International	36 013	46,7 %	20 159	32,5 %	78,6 %

ETP = Équivalent Temps Plein

Modifications de périmètre entre 2005 et 2006 :

- sur la banque de proximité :

Acquisition à l'international de Meridian Bank en Serbie (+ 800 ETP), d'Emporiki Bank et ses filiales en Grèce (+ 7 650 ETP), d'IndexBank en Ukraine (+ 3 200 ETP) et de EAB (+ 1 200 ETP).

Fusion de la filiale de Calyon en Égypte et de EAB (transfert de 200 ETP de la banque de financement vers la banque de proximité) ;

- sur les services financiers spécialisés :

Déconsolidation de Sofinrec en France (- 41 ETP).

Consolidation de Credium (+ 160 ETP) en République Tchèque ;

- sur la gestion d'actifs, assurances et banque privée :

Rapprochement entre la structure de CAAM en Italie et la structure de gestion d'actifs de Banca Intesa (+ 215 ETP).

Rapprochement entre les structures CA Investor Services du Crédit Agricole et IXIS des Caisses d'Épargne (activité "Titres") dans la structure CACEIS détenue à 50 % par chacun de 2 groupes bancaires.

Prise de participation (50 %) et du contrôle managérial dans Banco Espírito Santo (Vida et Seguros) sur le domaine de l'assurance (+ 130 ETP) ;

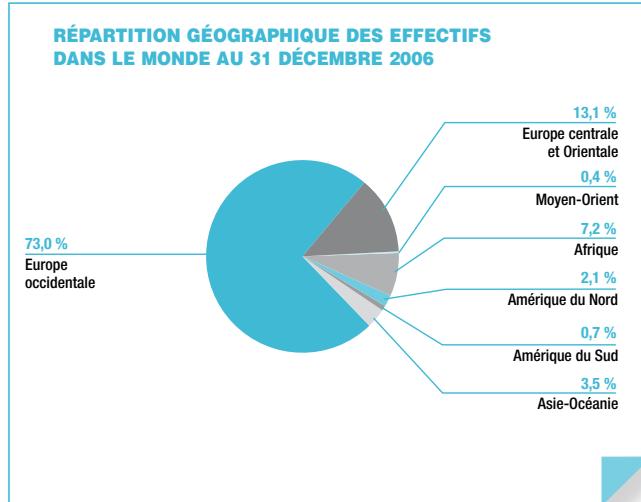
- sur la banque de financement et d'investissement :

Transfert de la banque de financement et d'investissement vers la banque de proximité (- 200 ETP) relatif à la création de EAB ;

- sur la gestion pour compte propre :

Différentes variations de périmètre sur la gestion pour compte propre (- 220 ETP).

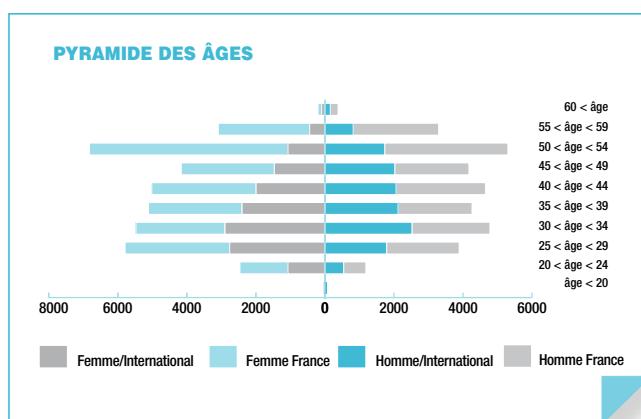
B. Répartition géographique



Suite aux diverses acquisitions dans la région, la part de l'Europe occidentale baisse de 5 points au profit de l'Europe centrale et orientale.

La part de la France dans le total du Groupe s'établit à 53,3 % à fin 2006 contre 67,5 % à fin 2005.

C. Pyramide des âges



93 % du périmètre monde couvert

II. Effectif du Groupe en France

A. Répartition par type de contrat au 31 décembre de l'année

	2006	2005	2004
Effectif CDI en poste (ETP)	40 330	41 083	42 292
Effectif CDI en dispense d'activité (ETP)	5 092	5 936	5 081
Effectif CDI Total (ETP)	45 422	47 019	47 373
Effectif en CDD (ETP)	720	870	1 037
TOTAL FRANCE (ETP)	46 142	47 889	48 410

La baisse des effectifs CDI actifs en 2006 est de - 1,8 % tandis que celle des CDD s'établit à - 17,2 %.

La baisse des CDI inactifs (- 14,2 %) correspond à la fin progressive des départs en préretraite avec suspension de contrat ainsi que la fin des départs dans le cadre des PSE (Plan de Sauvegarde de l'emploi).

Les CDD représentent 1,7 % des actifs à fin 2006, 25 % d'entre eux étant des cadres. Les contrats de CDD signés en 2006 se répartissent de façon égale entre remplacement et surcroît d'activité.

Le recours au personnel temporaire représente 1,1 % de la population CDI en poste pour 456 équivalents temps plein en moyenne sur l'année.

Le recours au personnel de renfort représente ainsi l'équivalent de 2,8 % du total des CDI en poste.

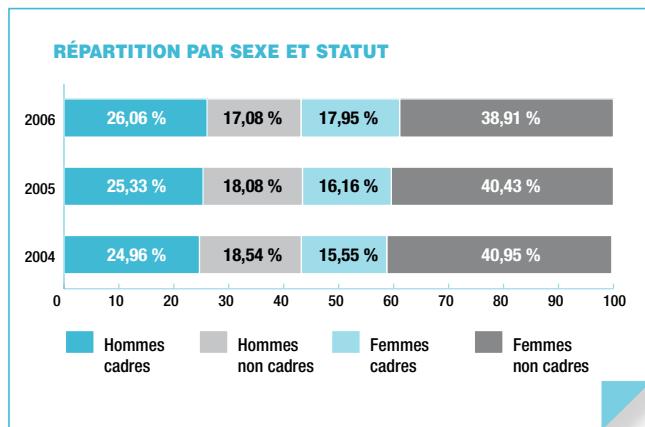
S'ajoutent à l'effectif, les jeunes en contrat de formation en alternance ou en stage, pour lesquels le nombre moyen en 2006 équivaut à 5 % de l'effectif CDI en poste.

Effectif moyen mensuel

Contrats de professionnalisation (ex-qualification, orientation, adaptation)	538
Contrats d'apprentissage	488
Stagiaires école	1 004
98 % du périmètre France couvert	

B. Structure des effectifs CDI en poste à fin 2006

1. RÉPARTITION PAR SEXE ET STATUT

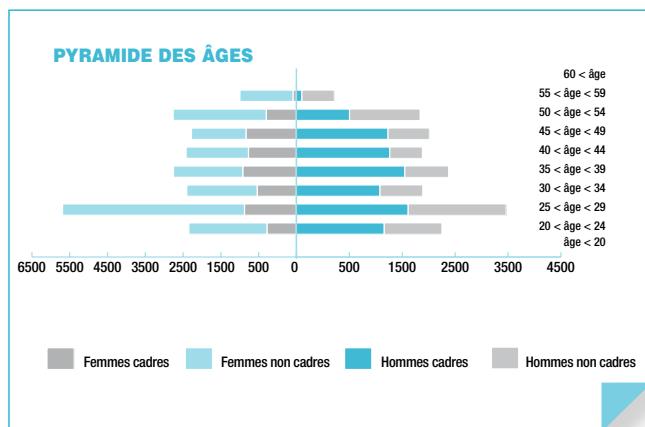


La répartition hommes/femmes dans le Groupe n'a pas évolué entre décembre 2005 et décembre 2006 pour les CDI en poste (56,8 % de femmes).

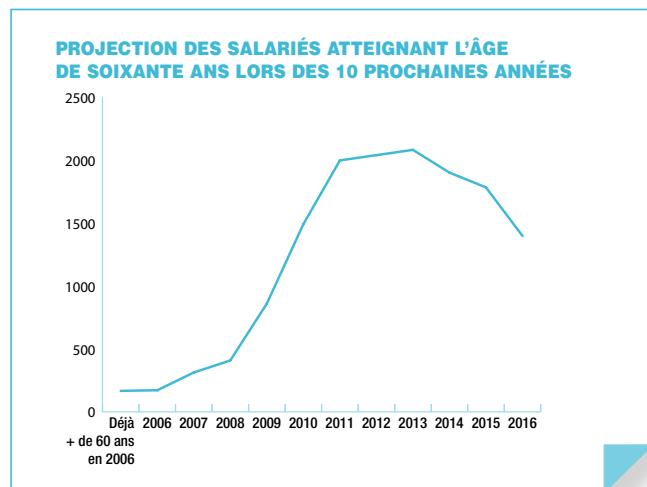
Poursuivant la même tendance que l'année précédente, le taux d'encadrement global augmente de 2,5 points, passant à 44 % à fin 2006 avec + 1,8 point pour les femmes et + 0,7 point pour les hommes.

2. ÂGE ET ANCIENNÉTÉ

À noter une stabilisation du vieillissement de la population active par rapport à la situation à fin 2005 avec comme âge moyen et ancienneté moyenne respectivement 42 ans et 18 ans.



La répartition par tranche d'âge des effectifs a évolué par rapport à 2005 avec notamment une augmentation de la part des populations junior et une légère baisse de la population des plus de 50 ans. Ainsi la part des moins de 30 ans est passée de 16,1 % à 17 % et celle des plus de 50 ans de 35,8 % à 35,1 %.



La projection sur les dix prochaines années fait apparaître une forte progression du nombre de salariés atteignant l'âge de 60 ans entre 2008 et 2010 (+ 340 %) pour se stabiliser à 2 000 salariés par an en moyenne de 2011 à 2014.

C. Organisation du travail

1. RÉGIME DE TRAVAIL

EFFECTIF CDI EN POSTE (EN NOMBRE) AU 31 DÉCEMBRE 2006 PAR TYPE D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

	Cadres	%	Non-cadres	%	Total	%
Régime heure	5 749	31 %	23 448	100 %	29 197	69,8 %
Régime jour	12 444	68 %		0 %	12 444	29,7 %
Autres régimes	220	1 %		0 %	220	0,5 %
TOTAL	18 413	100 %	23 448	100 %	41 861	100 %

97 % du périmètre France

La répartition de l'organisation du temps de travail au sein du Groupe demeure stable entre les différents régimes de temps de travail, les trois-quarts des effectifs étant en régime heure.

Une distinction est faite entre les différents régimes du temps de travail de chaque salarié :

- “en heures” pour les salariés qui travaillent en fonction des horaires appliqués au sein de la Société ;
- “en jours” pour les cadres ;
- “hors régime” pour les cadres dirigeants.

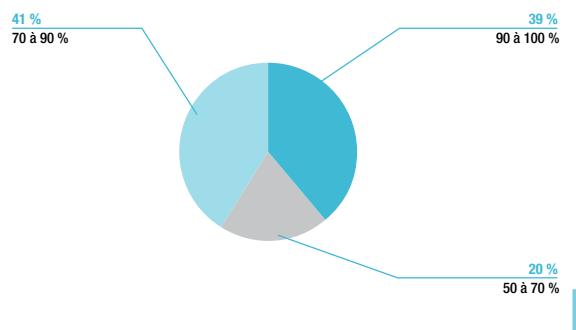
Cette distinction est utilisée pour le calcul des jours de repos liés à la réduction du temps de travail (35 heures annualisées).

2. TEMPS PARTIEL

	2006			2005			2004		
	Cadres	Non-cadres	Total	Cadres	Non-cadres	Total	Cadres	Non-cadres	Total
Effectif à temps partiel	1 262	5 438	6 700	1 142	5 790	6 932	1 048	3 450	4 498
% effectif à temps partiel	7,0 %	23,3 %	16,2 %	6,6 %	23,8 %	16,7 %	4,5 %	19,4 %	10,7 %
% du périmètre France			98 %			98 %			93 %

L'augmentation de 0,4 point pour les cadres du taux d'effectif à temps partiel est à lier avec l'évolution de la répartition des effectifs par catégorie et notamment la hausse du taux de femmes cadres.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS À TEMPS PARTIEL SUIVANT LEUR TAUX D'ACTIVITÉ

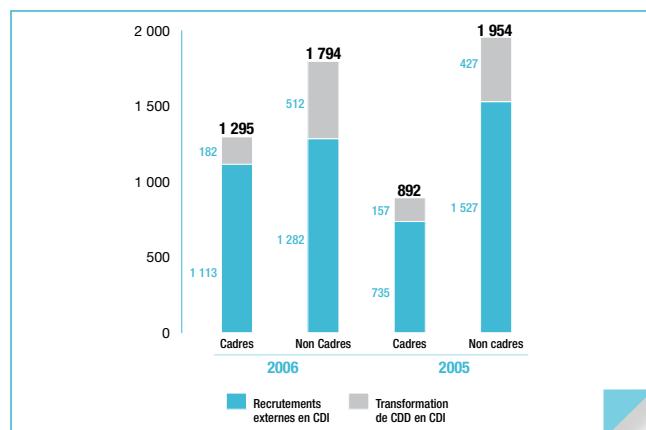


Sans changement par rapport à 2005, le temps partiel concerne une population essentiellement féminine (86 %) et non cadre (81 % des temps partiels).

D. Gestion de l'emploi

1. LES RECRUTEMENTS EN CDI

Le nombre de recrutements a augmenté par rapport à 2005 passant de 2 846 à 3 081 recrutements en 2006. Plus de 80 % sont concentrés sur la banque de réseau de LCL (45 % du total), sur les services financiers spécialisés (20 % du total) et sur le pôle banque de financement et d'investissement (17 % du total). Une partie de cette hausse de 8,3 % est à attribuer à la fin du gel des recrutements sur les fonctions support.



La part des effectifs de – de 26 ans représente 48,5 % des personnes recrutées en CDI tandis que la part des + de 50 ans représente, elle, 2,1 %. Les recrutements de cadres augmentent de 10,5 points pour atteindre en 2006 41,9 % des nouveaux embauchés.

2. LES SORTIES DES CDI (FLUX DÉFINITIFS)

	2006				2005			
	Cadres	Non-cadres	Total	%	Cadres	Non-cadres	Total	%
Démissions	429	583	1 012	26,0 %	302	406	708	22,4 %
Départs volontaires (mob. ext.)	156	27	183	4,7 %	630	175	805	25,5 %
Retraites et préretraites	572	1 491	2 063	53,0 %	407	686	1 093	34,6 %
Licenciements	162	73	235	6,0 %	168	65	233	7,4 %
Décès	17	39	56	1,4 %	16	37	53	1,7 %
Autres départs (rupture période d'essai...)	79	268	347	8,9 %	88	183	271	8,6 %
TOTAL	1 415	2 481	3 896	100 %	1 611	1 552	3 163	100 %
% du périmètre France				94 %				98 %

Dans la continuité de l'année 2005 qui a vu la concrétisation de la mise en œuvre de l'accord emploi Groupe au travers des plans de sauvegarde de l'emploi, les flux de départs aidés en 2006 sont

majoritairement des préretraites avec rupture de contrat de travail. La banque de réseau de LCL comptabilise 84,5 % des départs en préretraite du Groupe.

	2006			2005		
	Cadres	Non-cadres	Total	Cadres	Non-cadres	Total
Retraite et préretraite (avec rupture du contrat)	572	1 491	2 063	407	686	1 093
dont Hommes	390	486	876	287	248	535
dont Femmes	182	1 005	1 187	120	438	558
% du périmètre France			94 %			98 %

3. LES MOBILITÉS INTER-SOCIÉTÉS

En France, les salariés effectuant une mobilité inter-société ont 38 ans en moyenne, sont principalement cadres et pour la majeure partie exercent leur activité au sein d'une fonction support. Plus de 500 mobilités inter-sociétés, hors transferts d'activités, ont été réalisées en 2006.

4. LES PROMOTIONS

L'augmentation de 14 % des promotions au cours de l'année 2006 profite aux femmes qui représentent 61,1 % (+ 2,6 points), ce qui représente un taux supérieur à leur représentation dans les effectifs.

À noter une hausse de 29 % des promotions au sein de la catégorie non-cadre et de 4 % pour les promotions entraînant un "passage cadre".

	2006			2005			2004		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Promotion dans la catégorie non-cadre	1 228	2 680	3 908	924	2 113	3 037	987	2 357	3 344
Promotion de non-cadre à cadre	373	516	889	422	429	851	353	359	712
Promotion dans la catégorie cadre	731	462	1 193	834	527	1 361	813	489	1 302
TOTAL	2 332	3 658	5 990	2 180	3 069	5 249	2 153	3 205	5 358
%	38,9 %	61,1 %	100 %	41,5 %	58,5 %	100 %	40,2 %	59,8 %	100 %
% du périmètre France			97 %			98 %			96 %

E. Rémunération individuelle et collective

1. RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE

Le salaire total annuel moyen (part fixe et variable) des salariés CDI en poste en 2006 est d'environ 44 150 euros (41 800 euros à fin 2005).

SALAIRS MENSUELS MOYENS DE BASE DES CDI ACTIFS À FIN 2006

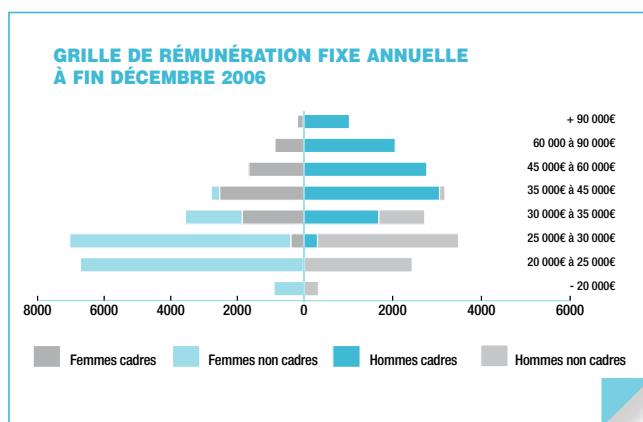
	Femmes	Hommes	Total
Cadres	3 689 €	4 473 €	4 154 €
Non-cadres	2 110 €	2 150 €	2 122 €
TOTAL	2 612 €	3 560 €	3 022 €
% du périmètre France			98 %

Le salaire mensuel moyen de base au 31 décembre 2006 des non-cadres est de 2 122 euros en progression de 1,9 % par rapport à fin 2005.

Compte tenu de la modification intervenue sur la structure des effectifs, on remarque une baisse de 1,2 % du salaire mensuel moyen des cadres qui s'explique par un plus grand nombre de jeunes cadres (la part des cadres de moins de 30 ans augmentant de 23 % par rapport à l'an dernier) et par un plus grand nombre de techniciens évoluant vers un poste de cadre.

La rémunération moyenne des femmes cadres progresse de 0,8 %. De plus, leur part au sein des 10 % de l'effectif représentant les plus hautes rémunérations est de 25,3 %.

En 2006, 95 % des effectifs du Groupe travaillent dans une entité où a eu lieu une campagne d'augmentation générale, concernant tout ou partie des salariés. Quant aux augmentations à titre individuel, 48 % des salariés en ont bénéficié.



2. RÉMUNÉRATION COLLECTIVE

La quasi-totalité des entités du Groupe Crédit Agricole S.A. bénéficient d'un accord de participation et d'intéressement permettant d'associer les salariés aux résultats et à la croissance de leur entité.

RÉMUNÉRATION VARIABLE COLLECTIVE VERSÉE SUR 2006

	Montant global	Nombre bénéficiaires	Montant moyen
Participation	55 507 325 €	13 363	4 154 €
Intéressement	150 153 663 €	51 020	2 943 €
Abondement	19 516 444 €	34 203	571 €
% du périmètre France			97%

F. Dialogue social

Le dialogue social en 2006 s'est traduit notamment par la conclusion de plus de 78 accords d'entreprise.

Thèmes des accords d'entreprise	Nombre
Rémunérations et périphériques dont Négociations Annuelles Obligatoires, Rémunération variable collective, PEE, PERCO, Prévoyance	40
Réorganisation du Groupe dont Convention collective, Rapprochement, Compositions d'UES, Adaptation des statuts collectifs	5
Formation	3
Institutions représentatives du personnel	13
Emploi dont Préretraite et CATS, Mobilités géographiques, Transfert de salariés	7
Temps de travail dont Aménagement du temps de travail, Horaires, Compte Épargne Temps	8
Autres dont Informatique, Organisation du travail, Handicapés, Travaux exceptionnels	2
TOTAL	78
% du périmètre France	94 %

G. Absentéisme/motif/statut

ABSENTÉISME EN JOURS CALENDAIRES

Motifs d'absence	2006						2005		2004 ⁽¹⁾			
	Cadres		Non-cadres		Total		Nombre moyens de jours d'absence par salarié	Total		Nombre moyens de jours d'absence par salarié	Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nb	%		Nb	%		Nombre	%
Maladie moins de 3 jours	3 110	3 060	11 377	4 059	21 606	3 %	0,53	19 160	2 %	0,47	18 425	2 %
Maladie 3 jours et plus	44 063	38 277	209 367	65 556	357 263	53 %	8,83	479 813	62 %	11,86	504 585	64 %
Accidents de trajet	1 474	1 208	4 863	2 058	9 603	1 %	0,24	13 202	2 %	0,33	10 560	1 %
Accidents de travail	875	1 106	6 495	1 466	9 942	2 %	0,25	11 082	1 %	0,27	12 694	2 %
Maternité/paternité/allaitement	69 956	3 419	114 724	4 882	192 981	29 %	4,77	171 177	22 %	4,23	173 127	22 %
Congés autorisés	13 506	10 855	24 536	7 264	56 161	8 %	1,39	66 377	9 %	1,64	49 109	6 %
Autres absences	9 579	6 188	6 262	3 838	25 867	4 %	0,64	14 776	2 %	0,37	22 084	3 %
TOTAL	142 563	64 113	377 624	89 123	673 423	100 %	16,65	775 586	100 %	19,17	790 584	100 %
% du périmètre France						97 %				95 %		

(1) Données recalculées en jours calendaires.

Le nombre moyen de jours d'absence par salarié ressort à 17 jours (dont 5 jours pour maternité).

Le nombre de jours d'absence baisse globalement de 13,2 %, mais cette diminution est plus marquée pour certains motifs notamment pour les absences "maladies de 3 jours et plus" qui diminuent de 25,5 % ; dans le même temps, les absences du type "maternité paternité, allaitement" augmentent de 12,7 %. Ces évolutions sont à comparer avec les modifications constatées au sein de la répartition des effectifs par âge.

H. Hygiène et sécurité

NOMBRE D'ACCIDENTS

	2006		
	Cadres	Non-Cadres	Total
Accidents de travail	120	196	316
Accidents de trajet	144	284	428
TOTAL	264	480	744
% du périmètre France		91 %	

Le taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents/effectif moyen) ressort à 1,9 %.

Sur 2005, 101 réunions avec les différents Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont été recensées et plus de 55 millions d'euros ont été dépensés en matière de prévention pour la sécurité des salariés.

Au cours de l'année, 42,3 % de l'effectif moyen (CDI actifs + CDD) ont passé une visite médicale au cours de l'année.

Un dispositif d'accueil de la petite enfance est mis à disposition par 3 entités du Groupe. Les montants totaux des sommes allouées ainsi que celui des aides accordées aux salariés pour les dispositifs de modes de garde s'élèvent à près de 7 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole prend également en compte des questions de santé.

Ainsi, en complément des politiques traditionnelles de prévention conduites en liaison avec le service de santé au travail ou des réflexions engagées au niveau du Groupe sur les mesures à prendre

en cas de pandémie grippale d'origine aviaire, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées :

- Crédit Agricole S.A. a distribué à l'ensemble de ses collaborateurs un calendrier édité par la Ligue de lutte contre le cancer afin de sensibiliser chacun en matière de prévention ("Mangeons mieux et bougeons plus") ;
- LCL a conduit en 2006 une action d'information des salariés au travers de quatre campagnes diffusées sur l'Intranet (le mal de dos, l'hypertension, le cholestérol et la presbytie) ;

- Finaref a mené des campagnes d'information dans les domaines de l'alimentation, du tabagisme et a effectué une sensibilisation aux problématiques de stress auprès du CHSCT ;
- Calyon a renouvelé le protocole de fonctionnement de la commission Prévention et traitement du harcèlement moral.

Dans certaines unités situées à l'étranger, des actions d'information des collaborateurs sont menées en matière de lutte contre le sida.

I. Formation

	Cadres	Non-cadres	Total
Femmes	5 665	13 552	19 217
Hommes	8 278	6 451	14 729
TOTAL	13 943	20 003	33 946
Femmes	259 583	355 663	615 246
Hommes	264 758	244 973	509 731
TOTAL	524 341	600 635	1 124 977
% du périmètre France			97 %

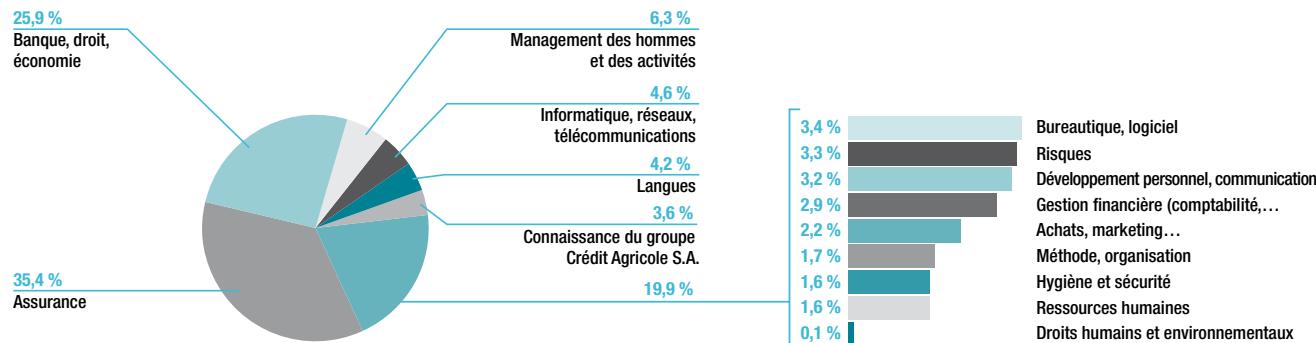
En 2006, 33 946 personnes ont bénéficié d'une formation, soit près de 81 % de la population des CDI actifs en poste à fin 2006 contre 79 % en 2004. La comparaison avec 2005 est peu significative compte tenu de la mise en œuvre de formation Groupe, FIDES qui avait pour objectif de sensibiliser l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. à la Conformité et à la déontologie, ce qui avait permis de former 95 % de la population des CDI actifs en poste à fin 2005.

Le nombre d'heures de formation dispensées en 2006 progresse de 1,4 % par rapport à 2005, chaque salarié formé a pu suivre 33 heures de formation en moyenne.

Les dépenses de formation représentent près de 4,3 % de la masse salariale cumulée du Groupe Crédit Agricole S.A.

Cette année l'effort de la formation s'est concentré sur le thème des Assurances avec plus du tiers des heures dispensées. La dépense totale moyenne par stagiaire est de 810 euros en 2006.

Thèmes	2006		2005	
	Nombre heures	%	Nombre heures	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	40 246	3,6 %	24 944	2,2 %
Management des hommes et des activités	70 953	6,3 %	50 563	4,6 %
Banque, droit, économie	291 468	25,9 %	710 177	64,0 %
Assurance	398 876	35,4 %	10 977	1,0 %
Gestion Financière (comptabilité, fiscalité...)	32 505	2,9 %	23 456	2,1 %
Risques	36 694	3,3 %	73 173	6,6 %
Méthode, organisation, qualité	19 318	1,7 %	25 460	2,3 %
Achats, marketing, distribution	24 336	2,2 %	10 650	1,0 %
Informatique, réseaux, télécoms	51 858	4,6 %	46 738	4,2 %
Langues	47 492	4,2 %	46 259	4,2 %
Bureautique, logiciel, NTIC	38 807	3,4 %	37 339	3,4 %
Développement personnel, communication	35 496	3,2 %	23 757	2,1 %
Hygiène et sécurité	17 969	1,6 %	1 881	0,2 %
Droits Humains et Environnement	1 487	0,1 %	4 722	0,4 %
Ressources humaines	17 473	1,5 %	19 527	1,8 %
TOTAL	1 124 978	100 %	1 109 621	100 %
% du périmètre France		97 %		97 %

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR THÈME**J. L'intégration des personnes handicapées**

Dans ce domaine, 50 recrutements sur l'engagement de 110 issu de l'accord groupe signé en 2005 par la totalité des organisations syndicales ont été réalisés. Les principales difficultés proviennent de l'inadéquation entre les niveaux de formation des candidats et les métiers proposés par les entreprises du Groupe.

Des actions de sensibilisation, des aménagements de procédures de recrutement sont actuellement à l'étude :

- recherche en partenariat avec l'AGEFIPH, pour favoriser l'alternance sur les postes de téléconseillers ;
- construction, en collaboration avec la FNCA, l'IFCAM, le CFPB (Centre de Formation de la Profession Bancaire) et le réseau CAP Emploi qui dépend de l'AGEFIPH, de dispositifs permettant à des personnes en recherche d'emploi d'atteindre le niveau Bac par l'obtention d'un Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) pour intégrer les entreprises du Groupe en contrat d'alternance par un diplôme de niveau Bac + 1, élaboré avec les universités ;
- sensibilisation des futurs managers par un partenariat avec 30 grandes écoles (Handimanager)
- modification des procédures habituelles de recrutement (tiers temps, entretiens individuels...), formation des recruteurs aux handicaps...

Les actions de sensibilisation ont permis à plus de 200 collaborateurs handicapés de bénéficier de la mise en place de mesures d'amélioration de leurs conditions de travail (aménagement de poste, financement de prothèses...) ou de sauvegarde de leur emploi.

Plusieurs initiatives ont été menées au niveau du Groupe (conventions avec l'École des chiens guide d'aveugles de Paris, avec l'hôpital de Garches pour des formations) et par certaines filiales (intensification des actions innovantes de Finaref, politique de sensibilisation par LCL des 200 cadres dirigeants de la filiale, recours au détachement de personnel chez Sofinco...).

Fin 2006, 1 180 salariés reconnus handicapés en France représentaient 1,98 % de l'effectif de référence, contre 1 700 (4,1 %) en 2005. Ce différentiel est notamment dû au nouveau mode de calcul de la loi de février 2005 entrée en vigueur le 01/01/2006.

Par ailleurs, le Crédit Agricole privilégie et développe le recours au secteur protégé. Chaque contrat exécuté par le milieu protégé donne lieu à la délivrance, en faveur de notre établissement, d'une "attestation d'emploi des travailleurs handicapés". Cette attestation est exprimée en "Unités bénéficiaires" et varie suivant le montant des marchés conclus. Elle permet de diminuer la contribution due à l'AGEFIPH lorsque le taux d'emploi de 6 % de personnes handicapées n'est pas atteint.

À ce titre, Crédit Agricole S.A. est fondateur avec 9 autres entreprises de l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) qui regroupent 70 % des Entreprises Adaptées en France.

Une Entreprise Adaptée est un lieu d'insertion qui permet à des personnes handicapées productives mais non compétitives d'accéder à une pleine citoyenneté par la pratique d'un travail salarié adapté.

De nombreuses actions se développent ainsi en relation avec des Directions du Groupe, telles que les Achats par exemple (cf. paragraphe Fournisseurs).

III. Effectif du Groupe Crédit Agricole S.A. à l'international

A. Répartition des effectifs à l'international

RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU 31/12/2006 (EN ETP)

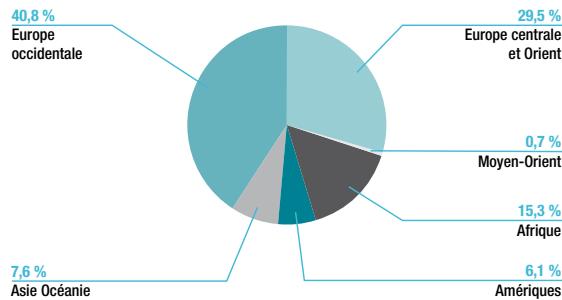
Pôle d'activité	Continent						Total
	Europe Occidentale	Europe Centrale et Orientale	Afrique	Moyen-Orient (dont Turquie)	Asie et Océanie	Amérique (Nord et Sud)	
Banque de proximité	7 238	6 672	5 445	-	-	434	19 789
Services financiers spécialisés	2 462	3 475	-	-	-	-	5 937
Gestion d'Actifs, assurances et banque privée	3 273	-	-	4	190	86	3 553
donc :							
Gestion d'Actifs	413	-	-	4	190	33	640
Titres	857	-	-	-	-	-	857
Assurances	132	-	-	-	-	-	132
Banque privée	1 871	-	-	-	-	53	1 924
Banque de financement et d'investissement	1 720	470	62	250	2 530	1 671	6 703
TOTAL	14 693	10 617	5 507	254	2 720	2 191	35 982

99 % du périmètre couvert à l'international

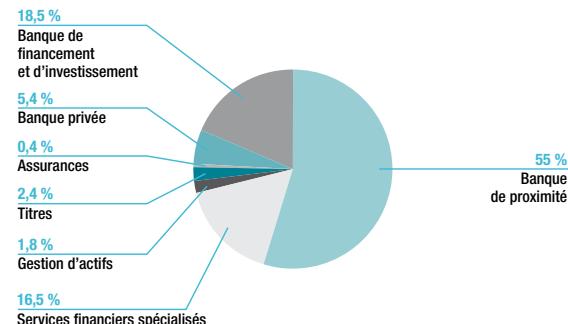
À noter que ces effectifs ne reprennent pas les bureaux de représentation à l'international notamment sur les pôles Banque de proximité et Banque de financement et d'investissement (inclus dans le 1^{er} tableau traitant de tous les effectifs France + International) du fait de leur faible représentativité (30 ETP)

Les étudiants, stagiaires et assimilés dans les filiales du Groupe Crédit Agricole S.A. à l'international représentent près de 2 % de l'effectif moyen. Ce taux est tiré à la hausse par le pôle Banque de financement et d'investissement grâce notamment aux filiales au Royaume-Uni et aux États-Unis.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2006 EN ETP



RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2006 EN ETP



ÉVOLUTION 2006 DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Pôle d'activité	Continent						Total
	Europe Occidentale	Europe Centrale et Orientale	Afrique	Moyen-Orient (dont Turquie)	Asie et Océanie	Amériques (Nord et Sud)	
Banque de proximité	NS	+ 366,6 %	+ 50,4 %			+ 6,4 %	+ 262,5 %
Services financiers spécialisés	+ 10,3 %	+ 32,0 %					+ 22,0 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	+ 17,9 %			+ 24,2 %	+ 8,9 %	+ 18,1 %	
donc :							
Gestion d'actifs	+ 105,5 %			+ 24,2 %	+ 10,0 %	+ 66,7 %	
Titres	+ 9,6 %					+ 9,6 %	
Assurances	NS						NS
Banque privée	+ 46,5 %				+ 8,2 %	+ 4,7 %	
Banque de financement et d'investissement	+ 1,4 %	-3,7 %	-78,7 %	-12,9 %	+ 1,6 %	+ 5,0 %	-1,4 %
TOTAL	+ 119,4 %	+ 133,3 %	+ 40,8 %	-11,5 %	+ 2,8 %	+ 8,0 %	+ 78,8 %

100 % du périmètre couvert à l'international

NS = Non Significatif suite aux acquisitions d'entité

Principales modifications de périmètre :

- acquisition d'Emporiki Bank en Grèce sur le pôle Banque de Détail (+ 7 650 ETP) ;
- acquisition d'IndexBank (+ 3 200 ETP) en Ukraine et de Meridian Bank (800 ETP) en Serbie sur le pôle Banque de Détail ;
- acquisition d'EAB Egypt (+ 1 200 ETP) sur le pôle Banque de Détail avec intégration des effectifs de Calyon Égypte (200 ETP) ;

- intégration de Credium (+ 160 ETP) en République Tchèque sur le pôle services financiers spécialisés ;
- intégration de CAAM Sgr en Italie issue du rapprochement de CAAM et de Banca Intesa sur le pôle Gestion d'actifs (+ 215 ETP) ;
- prise de participation (50 %) et du contrôle managérial dans Banco Espírito Santo (Vida et Seguros) au Portugal sur le domaine de l'assurance (+ 130 ETP).

PART DES FEMMES À L'INTERNATIONAL

Pôle d'activité	Continent						Total
	Europe Occidentale	Europe Centrale et Orientale	Afrique	Moyen-Orient (dont Turquie)	Asie et Océanie	Amériques (Nord et Sud)	
Banque de proximité	51,8 %	64,4 %	39,9 %			35,3 %	53,9 %
Services financiers spécialisés	53,1 %	71,3 %					63,3 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	46,9 %			48,3 %	43,8 %		
donc :							
Gestion d'actifs	43,3 %			48,3 %	43,8 %	46,7 %	
Titres	49,6 %					49,6 %	
Banque privée	46,5 %					46,5 %	
Banque de financement et d'investissement	30,9 %	54,5 %	48,5 %	40,0 %	47,0 %	34,2 %	39,1 %
TOTAL	49,0 %	66,1 %	40,0 %	40,0 %	47,2 %	34,6 %	52,7 %

84 % du périmètre couvert à l'international

C'est sur les pôles d'activité banque de proximité et services financiers spécialisés que la part des femmes est la plus élevée et plus particulièrement dans la zone de l'Europe Centrale et Orientale.

Par contre, le pôle Banque de financement et d'investissement enregistre un taux de féminisation des effectifs moindre.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR NIVEAU

Pôle d'activité	Niveau				% du périmètre couvert
	Top manager	Manager	Non-Manager	Total	
Banque de proximité	1,7 %	27,2 %	71,1 %	100 %	88 %
Services financiers spécialisés	1,7 %	11,1 %	87,2 %	100 %	92 %
Gestion d'actifs, titres et banque privée	3,8 %	27,3 %	68,9 %	100 %	63 %
donc :					
Gestion d'actifs	7,8 %	16,9 %	75,3 %	100 %	95 %
Titres	2,0 %	24,6 %	73,4 %	100 %	100 %
Banque privée	1,7 %	42,0 %	56,3 %	100 %	36 %
Banque de financement et d'investissement	8,2 %	31,5 %	60,3 %	100 %	60 %
TOTAL	2,8 %	24,7 %	72,5 %	100 %	81 %

B. Flux d'effectif à l'international**FLUX D'EFFECTIF ENTRANT**

Zones géographiques	Entrées					% du périmètre couvert
	CDI	CDD	Total	Taux d'entrée CDI	Taux d'entrée CDD	
Europe Occidentale (hors France)	1 205	795	2 000	9,8 %	141,7 %	89 %
Europe Centrale et Orientale	3 020	2 829	5 849	37,9 %	136,2 %	95 %
Afrique	353	278	631	12,1 %	37,4 %	66 %
Moyen Orient (dont Turquie)	13	-	13	15,7 %	0,0 %	32 %
Asie et Océanie	376	67	443	24,3 %	45,0 %	58 %
Amérique (Nord et Sud)	403	3	406	21,6 %	2,2 %	85 %
TOTAL	5 370	3 972	9 342	20,3 %	108,9 %	84 %

La part des femmes dans les recrutements est de 55 % (contre 49,5 % en 2005) et atteint à 60 % si l'on inclut les CDD.

L'augmentation de ce taux est essentiellement due à un effet de structure suite aux intégrations d'IndexBank et de Meridian Bank où les taux de féminisation et les taux de recrutement sont plus élevés que dans les autres filiales du Groupe à l'international.

FLUX D'EFFECTIF SORTANT

Zones géographiques	Départs						% du périmètre couvert
	CDI	Dont Démission	CDD	Total	Taux de sorties CDI	Taux de sortie CDD	
Europe Occidentale (hors France)	949	64 %	600	1 549	7,7 %	107,0 %	89 %
Europe Centrale et Orientale	1 687	89 %	1 410	3 097	21,2 %	67,9 %	95 %
Afrique	217	50 %	213	430	7,4 %	28,7 %	66 %
Moyen Orient (dont Turquie)	15	100 %	-	15	18,1 %	0,0 %	32 %
Asie et Océanie	333	83 %	50	383	21,6 %	33,6 %	58 %
Amérique (Nord et Sud)	273	64 %	8	281	14,6 %	5,8 %	85 %
TOTAL	3 474	77 %	2 281	5 755	13,0 %	62,2 %	84 %

Au-delà des démissions qui représentent donc plus des ¾ des départs de CDI, 10 % des départs sont des retraites ou préretraites (essentiellement sur Emporiki Bank) et, compte tenu de la pyramide des âges de certaines filiales, il est probable que ce taux évolue à la hausse dans les prochaines années (notamment en Afrique dont ¼ des effectifs à 50 ans ou plus).

À noter un taux de mouvement particulièrement fort en Europe Centrale et Orientale résultant principalement des structures en Ukraine, en Serbie et en Pologne qui sont caractérisées d'une part,

par une forte croissance des effectifs (+ 16 %) et d'autre part par un mix CDI/CDD plus fort que dans les autres régions.

C. Âge et Ancienneté

ÂGE MOYEN DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL

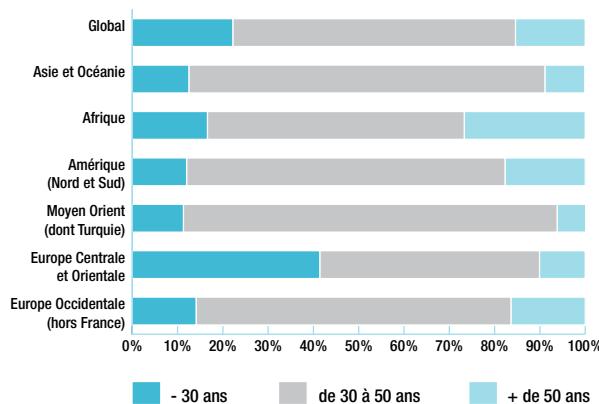
Pôle d'activité	Europe Occidentale	Europe Centrale et Orientale	Afrique	Moyen-Orient (dont Turquie)	Asie et Océanie	Amérique (Nord et Sud)	Total
Banque de proximité	42,6	34,9	41,2			42,6	39,6
Services financiers spécialisés	36,9	31,4					33,6
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	37,2				38,5	30,9	37,2
donc :							
Gestion d'actifs	35,5				38,5	30,9	35,9
Titres	35,0						35,0
Banque privée	40,9						40,9
Banque de financement et d'investissement	36,9	37,3	40,7	38,9	38,6	41,0	38,8
TOTAL	39,8	34,2	41,2	38,9	38,6	41,2	38,4

84 % du périmètre couvert à l'international

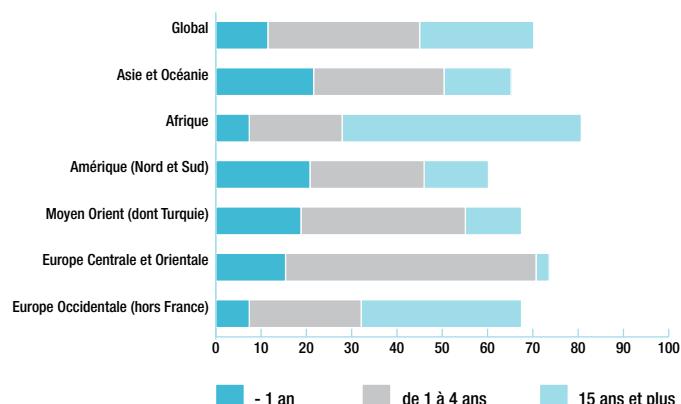
Des situations très disparates sont constatées en fonction des régions et des pôles d'activité au sein du Groupe à l'international qui peuvent avoir de fortes implications en terme de gestion prévisionnelle mais avec des problématiques différentes.

Ainsi, à Lukas en Pologne, 50 % des effectifs ont moins de 30 ans alors qu'à l'opposé, au CL Cameroun, plus de 40 % des effectifs dépassent 50 ans.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL PAR TRANCHE D'ANCIENNETÉ



84 % du périmètre à l'international

Dans plus d'une quinzaine de filiales à l'international (représentant près de 40 % des effectifs du périmètre ci-dessus), un système de prime liée à l'ancienneté est en place.

Les modalités de versements sont soit ponctuelles tels les systèmes des médailles du travail obtenues après un certain nombre d'années travaillées soient récurrentes en complément de la rémunération fixe.

D. Formation

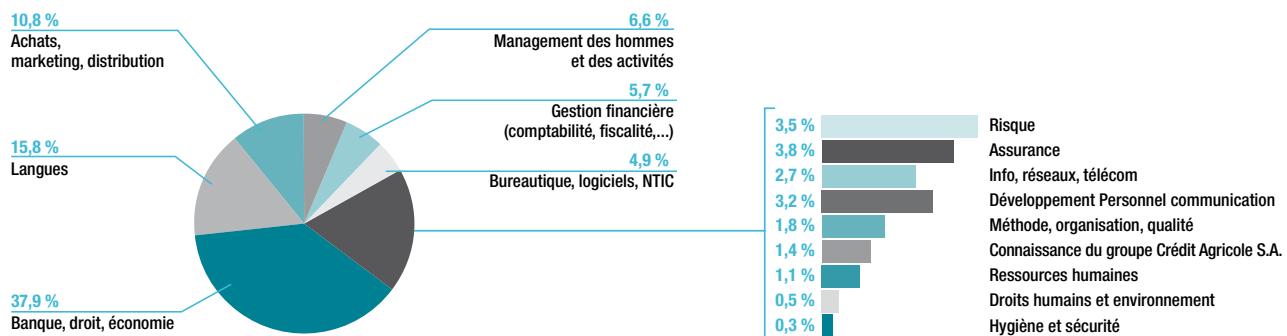
Zones géographiques	2006			
	Salariés formés en % de l'effectif à fin d'année	Dépense de formation en % de la masse salariale	Dépense de formation rapportée à l'effectif moyen	% du périmètre
Europe Occidentale (hors France)	49,0 %	0,7 %	320 €	81 %
Europe Centrale et Orientale	38,0 %	0,7 %	68 €	95 %
Amérique (Nord et Sud)	88,0 %	0,9 %	930 €	83 %
Afrique	77,0 %	2,2 %	384 €	61 %
Asie et Océanie	51,0 %	0,7 %	725 €	52 %
GLOBAL	51,0 %	1,3 %	306 €	80 %

Les données 2006 sur la formation sont en net recul par rapport à 2005 et cela principalement pour deux raisons :

- en 2005, un programme de formation FIDES visant l'ensemble du Groupe avait été mis en œuvre ;

- l'acquisition en 2006 de structures, notamment en Europe Centrale et Orientale, avec des dépenses de formation en retrait par rapport à la moyenne du Groupe.

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR THÈME



E. Avantages sociaux et autres conditions de travail

Sur le périmètre à l'international, plus de 50 entités représentant 78 % des effectifs disposent d'un système de protection sociale obligatoire. Sur ce même périmètre, 15 % des effectifs disposent en plus d'un système de protection sociale complémentaire.

Près de 40 entités représentant 47 % des effectifs réalisent un bilan de santé sur les salariés nouvellement embauchés.

Quelques exemples d'actions visant à améliorer les conditions de travail des salariés :

- en matière de retraite, au Congo (Banque de Détail), un projet de retraite complémentaire est en phase de finalisation et devrait aboutir vers un système dont le coût serait pris en charge à hauteur de 60 % par la filiale ;
- en matière d'organisation du travail, au Vietnam (banque de financement et d'investissement), la Direction a mis en place un certain nombre de mesures visant à favoriser l'aménagement des

conditions de travail des salariés. Ainsi, le temps de travail a été réduit à 41 heures par semaine (48 heures légalement), le congé de paternité est autorisé (non obligatoire légalement) et 5 jours de maladie rémunérés sont accordés par an sans qu'il soit nécessaire de fournir un justificatif médical.

De plus, à CACEIS Fastnet au Luxembourg (Titres), un organisme extérieur est venu effectuer un contrôle sur l'ensemble des conditions de travail des employés de cette filiale et plus particulièrement concernant l'ergonomie. Le rapport final s'est avéré positif compte tenu des exigences en vigueur.

- en matière d'hygiène et de sécurité, en Thaïlande (banque de financement et d'investissement), un bilan de santé est effectué auprès de tous les nouveaux embauchés ainsi qu'une fois par an pour tous les salariés, des campagnes de vaccination contre les maladies locales sont proposées tous les ans et une action de formation sur la menace d'attentat a été réalisée en 2006 afin de prévenir et sensibiliser les salariés.

→ INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIÉTALE

I. Oeuvres sociales et mécénat

RÉPARTITION DES MONTANTS GLOBAUX VERSÉS PAR GRANDES ENTITÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE EN 2006

	Montant investi dans les actions de développement local et de solidarité
Crédit Agricole S.A. (hors filiales)	3 M€
Caisses régionales	18 M€
Fondation du Crédit Agricole Pays de France	1,2 M€
Crédit Agricole Solidarité et Développement	0,7 M€
Fondation Solidarité Mutualiste	0,2 M€
Fonds "Reconstruction en Asie du Sud"	1,5 M€

II. Impact territorial et de développement régional

Depuis de nombreuses années, les Caisses régionales mènent des actions d'animation du territoire et d'insertion économique (cf. pages 86 et 87 du chapitre développement durable du rapport d'activité 2006).

→ INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

I. La politique en interne

A. Les consommations d'énergie et d'eau

À l'instar de 2005, un état des lieux des consommations énergétiques et en eau a été réalisé sur le périmètre francilien du groupe Crédit Agricole S.A. qui comporte 4 pôles principaux couvrant plus de 490 000 m².

TABLEAU DES CONSOMMATIONS⁽¹⁾ DE 2006

	Périmètre ⁽²⁾ mesuré en 2006	Unité	Consommations
Eau	m ³	53 %	270 902
Gaz	m ³	100 %	9 936 804
Électricité	KWh	96 %	98 516 624
Chauffage urbain (CPCU)	KWh	100 %	360 924

(1) Consommations directement facturées au Crédit Agricole par les prestataires (cela peut exclure les parties communes des immeubles où le Crédit Agricole n'est pas le seul locataire : les consommations sont incluses dans les charges et non détaillées).

(2) Superficie en m² des locaux occupés par le Crédit Agricole.

Source : logiciel de facturation interne

Chaque consommation est accompagnée du périmètre concerné. En effet, pour plusieurs sites où le Crédit Agricole n'est pas le seul locataire, certaines informations ne sont actuellement pas disponibles, en raison de l'absence de compteurs individuels (compteurs collectifs uniquement). Dans ce cas, la mesure des consommations pour le seul compte du Crédit Agricole est complexe et non présentée ici.

Outre les données de ce tableau, le Crédit Agricole a commencé à collecter, là où c'est significatif, les consommations d'électricité correspondant aux parties communes des immeubles. Ainsi, pour un immeuble du pôle de Montparnasse de près de 170 000 m², cette consommation s'élève à 5 060 087 kWh.

Les consommations des parties communes devraient donner lieu à un travail de collecte spécifique et devraient pouvoir progressivement être publiées dans les prochaines années.

POUR RAPPEL, LE TABLEAU DES CONSOMMATIONS DE 2005

	Unité	Total
Eau	m ³	413 720
Gaz	KWh	4 543 000
Électricité	KWh	76 770 000
Chauffage urbain (CPCU)	KWh	327 000

Ces chiffres ne sont pas facilement comparables avec ceux de 2006, car le périmètre a évolué et a été affiné cette année, et la collecte des données fiabilisée.

Ainsi, l'écart concernant la consommation d'électricité peut être expliqué par l'élargissement du périmètre, ainsi que, pour un site, par le report de 3 factures mensuelles de 2005 sur 2006.

Par ailleurs, suite à une erreur de conversion l'année dernière, le montant de la consommation de chauffage urbain a été corrigé.

B. Actions conduites en interne

1. ÉNERGIE

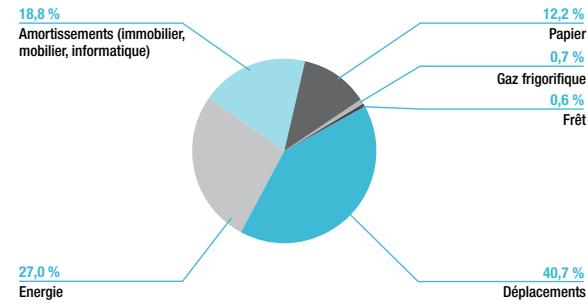
Conformément à la décision du Comité Développement Durable, un bilan carbone a été réalisé au sein du groupe Crédit Agricole S.A. au printemps 2006. L'objectif était à la fois de conforter la démarche de management environnemental du Groupe et de s'engager dans une dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le bilan a été conduit par un bureau d'étude indépendant agréé par l'ADEME.

Un premier bilan a été effectué sur le périmètre francilien du groupe Crédit Agricole S.A., soit 45 bâtiments couvrant 480 000 m² et occupés par 17 700 collaborateurs. 4 autres bilans ont été conduits en parallèle chez Calyon, CAAM, LCL et l'entité Crédit Agricole S.A.

Les conclusions montrent que les émissions de gaz à effet de serre du Groupe atteignent 250 000 tonnes, équivalant au 100e site industriel français et à 0,045 % des émissions en France.

Plus de la moitié des rejets sont imputables aux activités de service externalisées (activités informatiques, prestataires), les autres principales sources d'émission sont liées aux déplacements ainsi qu'à l'énergie (chauffage, climatisation...).

**ÉMISSIONS PAR GRANDS POSTES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.
(RÉPARTITION HORS SERVICES ACHETTÉS)**



Au vu des résultats, le Comité Développement Durable a retenu 3 axes d'actions prioritaires pour 2007 :

- réduire les consommations d'énergie de 10 % sur un an ;
- inciter aux déplacements propres (révision des procédures de déplacement, encouragement aux transports en commun ou aux deux roues) et favoriser les moyens de substitution aux déplacements par audio et visioconférences ;
- encourager une consommation raisonnée des matières premières et agir sur l'impact du matériel informatique sur l'environnement.

Enfin, le Comité Développement Durable a souhaité compenser dans un premier temps 10 % des émissions de CO₂ produites en 2006 (soit 100 % des émissions liées au poste énergie). Une réflexion est engagée pour étudier la méthode la plus efficace pour atteindre cet objectif dès 2007.

2. DÉCHETS

Début 2006, le dispositif de collecte d'enlèvement et de recyclage des piles et des cartouches d'encre a été étendu à l'ensemble des sites franciliens du Groupe. En 2006, 960 kg de piles ont été collectés et 8 800 cartouches valorisées (hors LCL).

En 2006, la récupération du papier a été mise place sur le site de St-Quentin-en-Yvelines. Elle sera étendue aux autres sites franciliens lors du renouvellement des contrats avec les sociétés d'entretien.

En lançant le "Challenge papier", Pacifica a souhaité sensibiliser ses 800 salariés au développement durable en leur faisant adopter des gestes économies et citoyens. Pendant 6 mois, sur fond de communication directe et par Intranet, les équipes ont été encouragées à réduire leur consommation de papier. Ces actions ont joué un rôle fédérateur en interne et ont permis à Pacifica de réduire sa consommation de papier. Les économies réalisées, abondées par Pacifica, ont été versées à une association.

Par ailleurs, en 2006, SILCA, le GIE de Production Informatique de Crédit Agricole S.A., a mené un projet de filière pour retraiter le matériel informatique obsolète. L'objectif est de recycler 100 % du matériel du Groupe Crédit Agricole S.A. Le chantier sera ouvert dès 2007 et montera progressivement en charge.

Après l'évaluation de l'état de fonctionnement des ordinateurs, ceux utilisables seront donnés à des associations et ceux hors d'usage détruits suivant des critères environnementaux. Ce projet garantit de plus l'optimisation de locaux appartenant au Crédit Agricole S.A. situés près de Tours et le maintien des emplois de salariés du groupe Crédit Agricole S.A. dans cette même région.

3. SENSIBILISATION

Par ailleurs, à l'occasion de la semaine du Développement Durable de 2006, un guide sur les gestes éco-responsables, établi en collaboration avec l'ADEME, a été largement distribué aux collaborateurs du Groupe suivant la clé de diffusion du journal interne de l'entreprise.

De plus, l'exposition en ligne depuis 2005 sur le site Intranet du Groupe pour sensibiliser d'une manière ludique et pédagogique les collaborateurs aux enjeux du développement durable et aux actions menées par le Crédit Agricole dans ce domaine a été réactualisée en 2006. Elle avait été labellisée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 2005.

4. LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL CHEZ CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER

Crédit Agricole Immobilier, filiale de Crédit Agricole S.A., regroupe la totalité des métiers de l'immobilier (à l'exception des financements) et intervient dans plusieurs domaines, tels que la promotion, l'asset management, la maîtrise d'ouvrage déléguée privée et publique, la gestion locative, les transactions ou encore la gestion de l'immobilier d'exploitation. CA Immobilier gère l'immobilier d'exploitation du Groupe sur 4 sites franciliens, soit 465 000 m².

La Direction de CA Immobilier s'est lancée en 2006 dans la définition d'une politique environnementale. Celle-ci a notamment été menée au travers de la construction et la mise en place d'un système de management tel qu'il est défini dans la norme ISO 14001, et qui fera l'objet d'une certification courant 2007.

Cette démarche s'inscrit également dans la continuité des démarches de qualité et de certification ISO 9001 mises en œuvre au sein de CA Immobilier depuis 2001. Par exemple, UNIBIENS, filiale de gestion locative d'immeubles d'habitation et d'entreprises, est certifiée depuis août 2005.

À ce titre, CA Immobilier s'est engagé à mettre en place un ensemble d'actions répondant aux objectifs suivants :

- la création d'une dynamique de prévention de l'environnement afin de minimiser les impacts environnementaux ;
- la mise en conformité concernant la gestion, applicable aux sites gérés par l'Immobilier d'exploitation ;
- l'association des prestataires et fournisseurs à cette démarche ;
- la formation permanente du personnel du pôle Immobilier d'exploitation aux aspects environnementaux ;
- la sensibilisation des occupants des immeubles gérés.

Dès 2007, des audits énergétiques seront réalisés sur des sites franciliens et des objectifs de réduction des consommations quantifiés. De plus, l'ensemble de l'équipe en charge de l'exploitation sur les sites (46 membres) sera formé à ces enjeux.

Par ailleurs, une cellule Management Qualité Environnement a été mise en place afin de coordonner l'application des procédures environnementales au sein de CA Immobilier. Elle est composée de 10 personnes issues de l'équipe en charge de l'exploitation sur les sites, et se réunira au minimum une fois par mois.

II. Les actions externes

A. L'offre environnement

En avril 2006, Crédit Agricole S.A. a lancé une "offre environnement" à destination de l'ensemble de la clientèle : entreprises, professionnels et particuliers. Cette offre de 12 produits a été développée par Crédit Agricole S.A. et présentée aux Caisses régionales, qui la diffusent actuellement auprès de leurs clients.

Selon un sondage réalisé par questionnaire auprès des 41 Caisses régionales par la Mission Développement Durable en décembre 2006 et ayant bénéficié de 17 réponses, 14 d'entre elles ont pris la décision, en Comité de direction, de lancer certains produits adaptés à leur clientèle.

Le marché des particuliers est la cible prioritaire puisque la majorité des Caisses des Caisses régionales proposent le "prêt énergies renouvelables", qui permet leur financement sur 7 ans, à un taux attractif, en bénéficiant d'un différé d'amortissement pouvant aller jusqu'à 18 mois. La majorité des 14 Caisses propose également d'autres produits de l'offre sur les autres marchés.

B. Le financement des investissements environnementaux

Certaines filiales de Crédit Agricole S.A. financent également des investissements environnementaux.

La Sofergie du Groupe, Unifergie a poursuivi en 2006 son développement dans les secteurs de l'énergie et de la préservation

de l'environnement. En 2006, on peut, à titre d'exemple, citer le financement d'un centre de traitement des déchets ménagers pour un syndicat intercommunal regroupant 360 000 habitants ou encore la construction d'une centrale de cogénération en Martinique.

Unifergie a continué d'accompagner le développement du secteur éolien en France et a porté de 200 à 336 MW ses réalisations, confortant ainsi sa part de marché à hauteur de 25 %.

La filiale de Private Equity a créé en 2006 le fonds "CAPENERGIE", premier FCPR institutionnel dédié aux énergies renouvelables. Capenergie a pour stratégie d'investir dans des entreprises évoluant dans le secteur des énergies renouvelables, mais aussi dans des financements de projets énergétiques. Ce fonds opère en France sur des investissements compris entre 1 et 5 millions d'euros. En 2006, des actions de 2 importantes sociétés françaises d'éoliennes ont été acquises. La première opération va permettre à la société de se déployer en métropole et de réaliser entre 2007 et 2010 le développement de 126 MW. Le second investissement s'est effectué dans une société d'exploitation d'un parc éolien produisant 6 MW.

Depuis une dizaine d'années, Calyon oriente sa stratégie des Financements de Projets sur le secteur des énergies renouvelables avec le financement de ses premiers parcs éoliens en 1997.

Au cours de l'année 2006, Calyon a structuré et souscrit en qualité d'arrangeur mandaté des financements pour un total de 1 235 MW de projets éoliens situés en Espagne, en Allemagne et en Irlande. Elle travaille également sur environ 300 MW en France pour lesquels les financements devraient être mis en place en 2007.

→ PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CŒUR DES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

I. Calyon et les "Principes Équateur"

Depuis 2003, Calyon intègre dans ses choix de financements de projets le risque social et environnemental et est à ce jour la seule banque française à avoir adopté les Principes Équateur, issus des directives de la Société Financière Internationale (SFI).

Pour appliquer cet engagement, Calyon a créé une cellule en charge de leur mise en œuvre dans le monde. La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des Principes Équateur. Elle anime le réseau des correspondants locaux et met en place des formations spécifiques pour les intervenants. En plus du rôle d'interface interne, la Cellule de Coordination représente Calyon auprès de la SFI, des autres banques Principes Équateur ainsi que des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Parallèlement, le suivi de la mise en œuvre de l'évaluation et de la gestion des risques environnementaux et sociaux est assuré par

le Comité Principes Équateur. Il est l'instance chargée de veiller au respect des règles adoptées. Mis en place en 2006, le Comité Principes Équateur, qui se réunit plusieurs fois par an, valide la classification des projets en A, B ou C suivant les risques engagés et les impacts sur le milieu (la catégorie A représentant les risques les plus sensibles et la catégorie C, les risques les plus faibles). Une consultation spécifique est prévue pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A ou pour toute question urgente.

Depuis l'adhésion à la charte des Principes Équateur, Calyon a mis en place des formations spécifiques, élaborées avec l'aide de consultants extérieurs. Plus de 150 collaborateurs des Financements de projets et autres Directions (Juridique, Conformité, Études Industrielles et Sectorielles...) ont ainsi été formés, notamment sur les outils d'évaluation et d'analyses des risques environnementaux et sociaux.

Des actions de sensibilisation aux Principes Équateur ont été organisées dans le Groupe.

Pour mettre en application les Principes Équateur, Calyon a développé une méthodologie de classification des projets selon les risques identifiés et a été à l'initiative de la création d'un outil d'évaluation standardisé, développé par la société Sustainable Finance, et aujourd'hui utilisé par plusieurs banques signataires.

La méthodologie sous forme d'une grille d'évaluation permet de rendre plus cohérente, plus uniforme et surtout plus facile la notation des projets en fonction des secteurs d'activité (Industrie pétrolière, chimique, télécommunications, santé...) et des zones d'influence de ces projets. Une grille d'alerte permet de compléter l'analyse en prenant en compte le contexte politique afin de diminuer davantage les risques financiers.

Calyon fait également partie du groupe test qui participe à l'amélioration pragmatique de cet outil assurant ainsi son adaptation aux évolutions du marché et des besoins des clients. Depuis le 1^{er} novembre 2006, la version 3 est en application. Elle permet d'évaluer et d'analyser les risques liés aux transactions de manière plus fine. La plupart des anomalies résultant précédemment d'une mauvaise appréciation des critères de risques dans les précédentes versions, ont ainsi pu être corrigées. La notation finale du projet est désormais proposée directement par le système expert, qui effectue également des contrôles de cohérence entre les différentes réponses.

De plus, outre le fait que tout nouveau projet soit évalué suivant cette procédure, Calyon classe aussi les financements réalisés avant l'adoption des principes. Ainsi tout dossier en cours et antérieur à 2003 est également catégorisé.

Entre le 1^{er} janvier 2005 et décembre 2006, Calyon a procédé à l'évaluation de 312 projets :

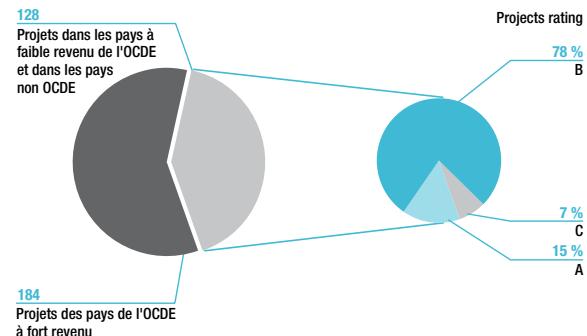
- 21 classés en A ;
- 257 classés en B ;
- 34 classés en C.

Calyon participe avec la SFI et les autres banques impliquées, à l'amélioration des Principes, en dialoguant avec les ONG, représentantes de la société civile. Une nouvelle version a ainsi été mise en place en juillet 2006.

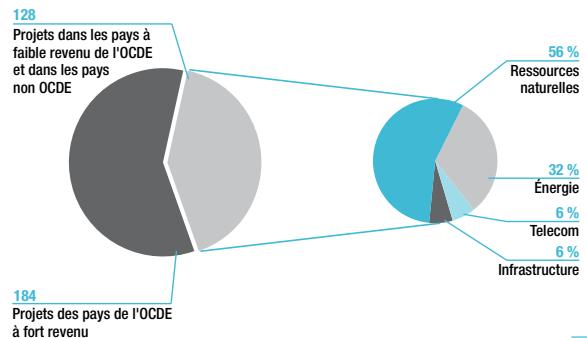
Les "EP2" concernent désormais tous les financements de projets dont le coût total est supérieur ou égal à 10 millions de dollars (contre 50 millions précédemment), et s'étendent aux activités de conseil en financements de projets. Chaque banque adhérente a dorénavant pour impératif de rendre public, annuellement, les processus de mise en œuvre ainsi que les catégorisations des projets financés.

Ces principes constituent un standard de marché reconnu mondialement comme l'expression des meilleures pratiques environnementales et sociales appliquées pour le financement des projets.

RÉPARTITION DES PROJETS ENTRE PAYS À FAIBLE REVENU DE L'OCDE ET PAYS NON OCDE



RÉPARTITION DES PROJETS PAR SECTEURS ENTRE PAYS À FAIBLE REVENU DE L'OCDE ET PAYS NON OCDE



II. La politique de vote de CAAM

Actif sur le vote en Assemblées générales depuis 1996, CAAM a intégré, dès 2003, les critères sociaux et environnementaux à sa politique et vote sur un périmètre mondial.

CAAM conçoit son rôle de façon proactive : un dialogue "pré-assemblée" avertit les entreprises des points de l'ordre du jour susceptibles d'induire un vote négatif de sa part. Courant 2006, il a étendu, à l'international, ce dispositif d'alertes qui était déjà appliqué aux 120 grandes entreprises françaises cotées. Il réunit, pour les cas particulièrement complexes, des Comités de vote impliquant gérants et analystes sous la responsabilité du Directeur de la gestion.

En 2006, CAAM a décidé d'exercer les droits de vote sur ses fonds, qu'ils soient gérés directement ou en délégation auprès de ses filiales spécialisées, y compris ses fonds indiciens, d'où une augmentation de près de 100 % du nombre des AG traitées.

LA CAMPAGNE 2006 DE VOTE EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (AG) CHEZ CAAM

Nombre d'AG traitées	2 376
en France	184
à l'international	2 192
Nombre de résolutions traitées	17 625
Nombre de résolutions avec vote	
négatif	1 856
abstention	406
en particulier sur les thèmes suivants	
- mandats d'administrateurs	385
- rémunération des dirigeants	346
- augmentations de capital	316
Résolutions présentées par des actionnaires et soutenues par CAAM, en particulier sur les thèmes suivants	409
- gouvernement d'entreprise (cf. rémunérations et mandats des dirigeants, pilules anti-OPA, contributions aux partis politiques)	294
- questions sociales et droits de l'homme (cf. conventions de l'OIT, anti-discrimination, code fournisseurs)	89
- environnement, santé, sécurité (cf. changements climatiques, OGM)	26

→ INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

I. La Conformité dans le Groupe

A. La ligne métier Conformité

La confiance est au cœur du métier de banquier. La Conformité permet de conforter cette dernière. Cette confiance implique aussi de trouver un équilibre entre les droits et les devoirs de l'entreprise, des actionnaires, des sociétaires, des clients et des salariés.

Ces principes se retrouvent dans :

- les 9 articles de la charte de déontologie adoptée par le Groupe en 2003 et traduite en une dizaine de langues ;
- le programme FIDES de renforcement du contrôle de la Conformité défini en 2004 et piloté par la Direction de la Conformité, regroupant les lignes métiers Déontologie et Sécurité Financière.

Depuis 2004, une formation à la Conformité est déployée dans le Groupe en France et à l'international. Au total, 60 000 salariés, soit près de 80 % des effectifs, y ont été formés.

Par ailleurs, les connaissances acquises par les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A. ont été testées début 2006, sous la forme d'un quiz électronique de 20 questions. Le taux de participation a atteint 75 %.

Sous la présidence de la Secrétaire Générale de Crédit Agricole S.A., le Comité de Management de la Conformité veille notamment à l'organisation de la fonction et à la mise en œuvre dans le Groupe des procédures et des formations ; prend connaissance des

principales conclusions formulées par les missions d'inspection, ainsi que de tout courrier important, rapport ou relevé émanant d'une Autorité de Contrôle relatif à des questions de Conformité ; examine tous les dysfonctionnements relatifs aux lois et règlements, français et étrangers, qui sont portés à sa connaissance, ainsi que les mesures correctives mises en place ; prend toute décision, et donne toute instruction supplémentaire sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances.

Il se réunit tous les mois.

La fonction de la Conformité s'est également dotée d'outils tels :

- la cartographie des risques, intégrant des éléments propres à la corruption et au blanchiment d'argent, qui permet de localiser une trentaine de risques de non-conformité communs à l'ensemble des activités examinées et d'identifier leur degré de maîtrise notamment en fonction de l'efficience des contrôles permanents ;
- le contrôle du respect de la réglementation sur les titres aux États-Unis qui permet, dans le cadre du Bank Holding Company Act (BHCA), d'effectuer tant le reporting sur les entités américaines du Groupe, que le reporting sur les sociétés non bancaires américaines. D'une manière générale, la Direction de la Conformité est aujourd'hui en mesure de suivre toutes les positions en titres (actions) cotés quel que soit le pays d'enregistrement ou de cotation du titre (environ 55 pays couverts) que ce soit pour les franchissements de "points de pourcentage" ou la vérification des réglementations applicables.

B. L'exemple d'Emporiki

La Conformité est aussi appliquée dans les nouvelles filiales du Groupe.

Dans le cadre de son intégration au Groupe, Emporiki s'est approprié en quelques mois les 7 thèmes liés à la Conformité (FIDES) :

1. L'organisation

Une ligne métier Conformité a été définie et un Comité de Management de la Conformité constitué.

2. Reporting

Emporiki a intégré le réseau de correspondants de DDC/SC (Direction de la conformité/Securities Compliance) et identifié l'ensemble de ses lignes de détention de titres en capital.

3. Procédures

L'équipe Compliance d'Emporiki a décliné les 10 modes opératoires FIDES.

4. Formation

Emporiki a traduit en grec le Code de Déontologie du groupe Crédit Agricole S.A., ainsi que l'ensemble des modules de formation (présentiels + didacticiels) et de la bande dessinée FIDES. La formation du personnel devrait démarrer en février 2007.

5. Sécurité Financière

La Banque de Grèce ayant transposé l'ensemble des directives européennes en la matière et Emporiki a publié début 2005 une circulaire détaillée, une équipe de 3 personnes travaille déjà sur la lutte anti-blanchiment, la prévention du financement du terrorisme, la gestion des embargos et le gel des avoirs.

6. Systèmes informatiques

Emporiki a adopté la solution groupe et devrait installer prochainement les systèmes FIRCOSOFT, SYLCAT TRACKER et NORKOM.

7. Contrôles

Emporiki a cartographié l'ensemble de ses risques potentiels au 31 décembre 2006.

Les équipes grecques ont développé ces thèmes en liaison avec Crédit Agricole S.A.

C. La sécurité Financière

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi le renforcement de la sécurité financière et de la lutte contre la corruption en 2006, s'inscrivant ainsi dans l'application du 10^e principe du Pacte Mondial.

Après la France, l'Union Européenne et les Amériques, l'outil syntaxique dédié au respect des mesures nationales et internationales d'embargos et de gel des avoirs des personnes soumises à sanction (terrorisme et autres motifs) a été déployé en Asie et au Moyen Orient.

De plus, un nouveau logiciel d'analyse et de surveillance des comptes clients tant pour la banque de détail du Groupe que pour la banque de financement et d'investissement, sera installé dans un premier temps dans la banque de détail en France.

La prévention du blanchiment est assurée par des procédures internes mises à jour selon les évolutions légales et réglementaires. Par exemple, l'obligation de vigilance pour lutter contre la fraude aux intérêts des communautés européennes (fraude à la TVA) et contre la corruption y est mentionnée. Ces instructions sont intégrées aux supports de formation.

L'ensemble de ces actions a permis en septembre 2006 au groupe Crédit Agricole d'obtenir le statut de Financial Holding Company par la Réserve Fédérale américaine, lui assurant la pérennité de certaines activités placées sous statut provisoire, ainsi que la possibilité de développer ses activités dans des secteurs périphériques (assurances, activités de titres, banque d'affaires, gestion d'actifs).

Enfin, le Crédit Agricole est adhérent à Transparency International France, principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption.

D. La ligne métier Banque Privée

Dans le cadre de ses missions de tutelle et d'animation de la Banque Privée dans le groupe Crédit Agricole, la ligne métier Banque Privée, en matière de Développement Durable, intervient notamment dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La Banque Privée a créé un dispositif pour respecter et faire respecter les règles déontologiques et de Conformité tout au long de la relation clientèle. Ce dispositif mis en place dès l'origine de la création du Métier a été renforcé en 2005 par la mise en œuvre du Programme de Conformité renforcé (FIDES) spécifique mis en place par le Crédit Agricole, avec un double objectif :

- d'une part, lutter contre le blanchiment des capitaux grâce à la vigilance exercée par les entités sur l'origine de la fortune des clients mais aussi la nature de leurs revenus et de leurs transactions ;
- d'autre part, utiliser la bonne connaissance des clients, pour gérer au mieux leurs intérêts eu égard à leur profil.

La ligne Métier a également systématisé les formations anti-blanchiment dispensées aux collaborateurs ainsi qu'à ceux occupant les fonctions les plus exposées aux risques, et l'évaluation annuelle des collaborateurs de la Banque Privée intègre une appréciation qualitative portant sur leur contribution à ces sujets.

II. Les relations avec les clients

Ces éléments complètent les informations données dans le rapport d'activité.

A. La démarche Qualité

De nombreuses sociétés du Groupe ont engagé, depuis plusieurs années, une démarche qualité dont les actions visent la satisfaction des clients, le développement du sens du client chez le personnel, l'amélioration durable de la performance.

Pour permettre au management de mieux réaliser ces objectifs, l’Institut Qualité, intégré aux fonctions centrales du Groupe, anime un réseau d’une centaine de correspondants qualité répartis dans la plupart des unités et filiales du Groupe.

En 2006, il a, en particulier, favorisé les échanges de bonnes pratiques internes et externes dans divers domaines comme le traitement des réclamations et la gestion de centres de contacts. Par ailleurs, cette structure conseille et assiste les unités et filiales dans la mise en place et l’entretien de système de management de type ISO 9001.

30 certificats ISO 9001 sont aujourd’hui actifs dans les principaux pôles métiers du Groupe (banque de proximité, banque de financement et d’investissement, gestion d’actifs et services financiers spécialisés, ainsi que dans des fonctions supports) et 4 nouvelles certifications ont été obtenues en 2006.

Par ailleurs, CREELIA (filiale spécialisée dans l’épargne salariale), déjà certifié ISO 9001, maintient sa certification de service basée sur le référentiel d’engagements de service “reçu à j, traité à j”, répondant à une attente des clientèles Entreprises comme à celle de leurs salariés

B. Les produits proposés

Des produits socialement responsables sont proposés par la filiale de gestion d’actifs du Crédit Agricole, CAAM Group au sein de laquelle est rattaché IDEAM, société de gestion entièrement dédiée à l’investissement socialement responsable.

Des fonds ISR et de partage sont aussi commercialisés au sein des Caisses régionales, de LCL et de la ligne métier Banque Privée.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Produits	Réseau
Atout Valeurs Durables	Crédit Agricole
Dynalion Développement Durable	LCL
Oblilion Développement Durable	LCL
Hymnos	LCL

FONDS DE PARTAGE

Produits	Réseau	Bénéficiaire du coupon
Pacte Solidarité Logement	Crédit Agricole	Fondation Solidarité mutualiste
Pacte Vert Tiers-monde	Crédit Agricole	Fondation Solidarité mutualiste
FCP Habitat et Humanisme	LCL	Association Habitat et Humanisme
Eurco Solidarité	LCL	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
Partagis	LCL	Action contre la faim

III. Les relations avec les fournisseurs

Une grande partie des achats du groupe Crédit Agricole S.A. (plus de 3 milliards d’euros en 2006) est mutualisée, les achats spécifiques restent à l’initiative des filiales sous réserve d’application des règles de déontologie du Groupe.

La Direction des Achats, réorganisée, s’est engagée en 2006 dans une démarche développement durable qui cadre et renforce les actions initiées les années précédentes :

- intégration d’une formation “développement durable” aux cycles de formation Achats. Tous les acheteurs seront progressivement formés ;
- mise en place de normes, procédures et outils visant à instaurer une politique de relation durable avec les fournisseurs en privilégiant la transparence, tout en maintenant l’intégrité des acheteurs. Ainsi, les contrats établis par le Groupe Crédit Agricole S.A. et signés avec les fournisseurs prennent systématiquement en compte les règles de l’Organisation Internationale du Travail, notamment concernant l’interdiction du travail forcé ou celui des enfants ;
- intégration progressive dans les appels d’offres de critères sociaux et environnementaux, reposant sur un questionnaire développement durable adressé aux fournisseurs et adapté par secteur. La généralisation de cette procédure est prévue pour 2007.

En termes de critère social et en cohérence avec la politique en faveur de l’intégration des personnes handicapées, la Direction des achats privilégie des partenariats avec les ateliers protégés, comme ANAÏS. En effet, la direction ALS (Achats, Logistique et Sécurité Opérationnelle) du groupe Crédit Agricole a défini les termes d’un contrat-cadre avec ANAÏS, un atelier protégé spécialisé dans l’impression de documents simples applicable à toutes les entités du Groupe qui le souhaitent. ANAÏS (Association Nationale d’Action et d’Insertion Sociale) est un imprimeur qui travaille déjà avec des filiales comme LCL (depuis 1998) et Calyon. Cette démarche s’inscrit dans le projet Intégration des Personnes Handicapées (IPH).

Un second exemple en matière environnementale est le recours à l’achat de papier respectant l’environnement, et provenant de forêts labellisées FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification).

En 2007, l’adaptation des outils achats devrait être finalisée pour permettre la cotation des risques fournisseurs en termes de responsabilité sociale et environnementale.

→ 5 ÉTATS FINANCIERS



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN DATE DU 6 MARS 2007

[p. 142](#)

PRÉAMBULE	p. 142
CADRE GÉNÉRAL	p. 143
COMPTE DE RÉSULTAT	p. 149
BILANS CONSOLIDÉS	p. 150
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	p. 152
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	p. 153
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	p. 155

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

[p. 244](#)

COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2006 - EN NORMES FRANÇAISES - ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 6 MARS 2007

[p. 246](#)

BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	p. 246
HORS-BILANDE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	p. 248
COMPTE DE RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	p. 249
NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	p. 250

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

[p. 290](#)

→ COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN DATE DU 6 MARS 2007

Les états financiers sont constitués du préambule, du cadre général, du compte de résultat, du bilan, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

→ PRÉAMBULE

Cadre réglementaire

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le Règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le Règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les Règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006) et du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006).

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n° 2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IFRS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A.

Normes applicables et comparabilité

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2006.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2005, et complétées par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2006. Celles-ci portent sur :

- la révision de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel et concernant les écarts actuariels ainsi que les régimes Groupe ;
- les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et concernant la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures, d'une part, ainsi que les conditions de l'utilisation de l'option juste valeur d'autre part ;
- les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et de la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance et portant sur les contrats de garantie financière ;
- l'interprétation IFRIC 4 qui porte sur les conditions permettant de déterminer si un accord contient un contrat de location ;
- l'amendement de la norme IAS 21 relatif à l'investissement net dans une entité étrangère.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que le Groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle sur l'exercice.

Ceci concerne en particulier :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers ;
- l'amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations complémentaires à fournir sur le capital ;
- l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités pratiques de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 ;
- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 ;
- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés.

Les trois premiers n'auront d'impact que sur la présentation des comptes du Groupe.

Aucun impact significatif n'est attendu de la mise en œuvre des deux derniers sur le résultat et la situation nette.

→ CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Adresse du siège social de la société : 91-93 Boulevard Pasteur
75015 Paris

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416

Code APE : 651 D

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Commission bancaire.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelque 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La S.A.S. Rue La Boétie, regroupe les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Crédit Agricole (tel que défini par l'article R 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

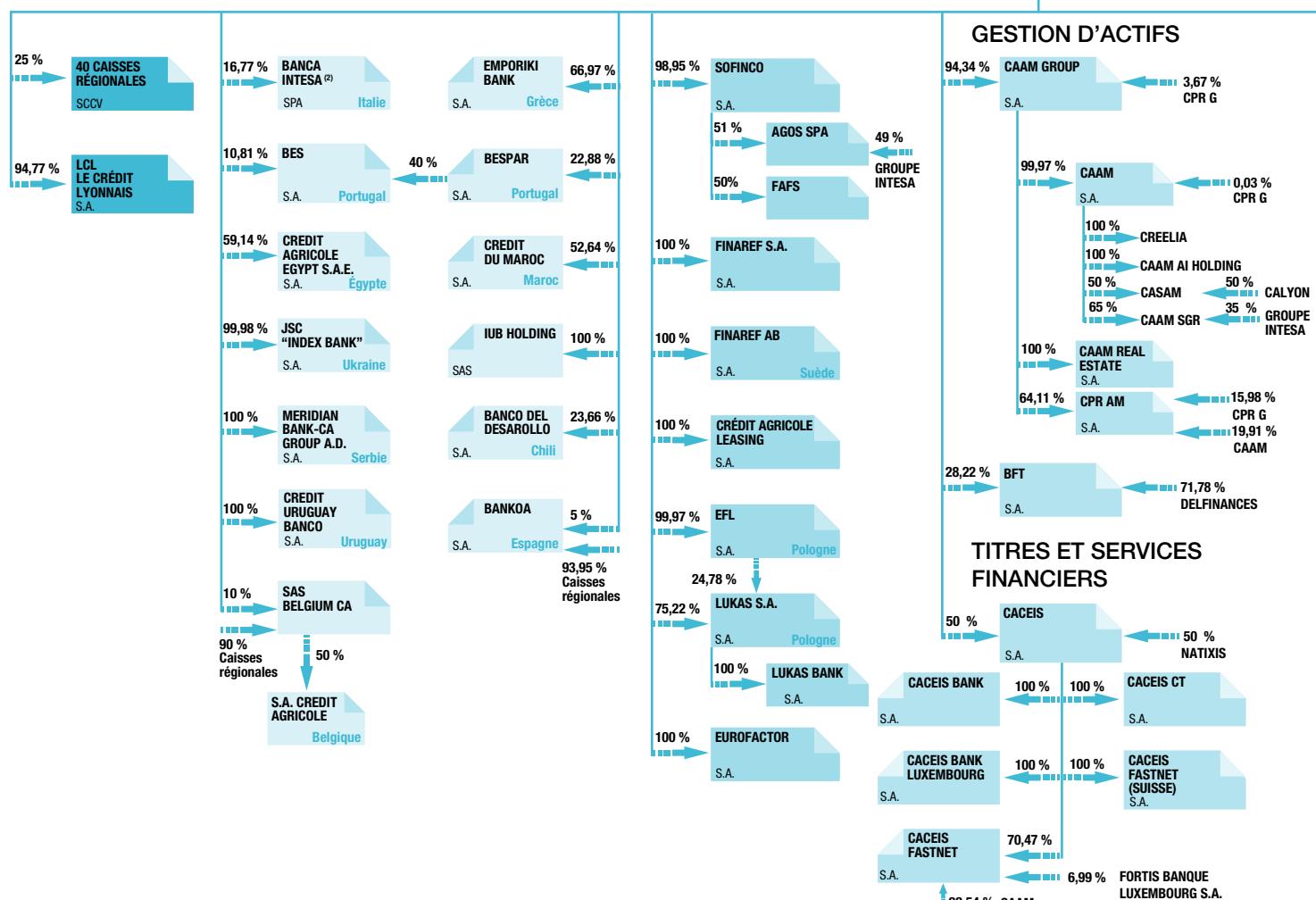
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

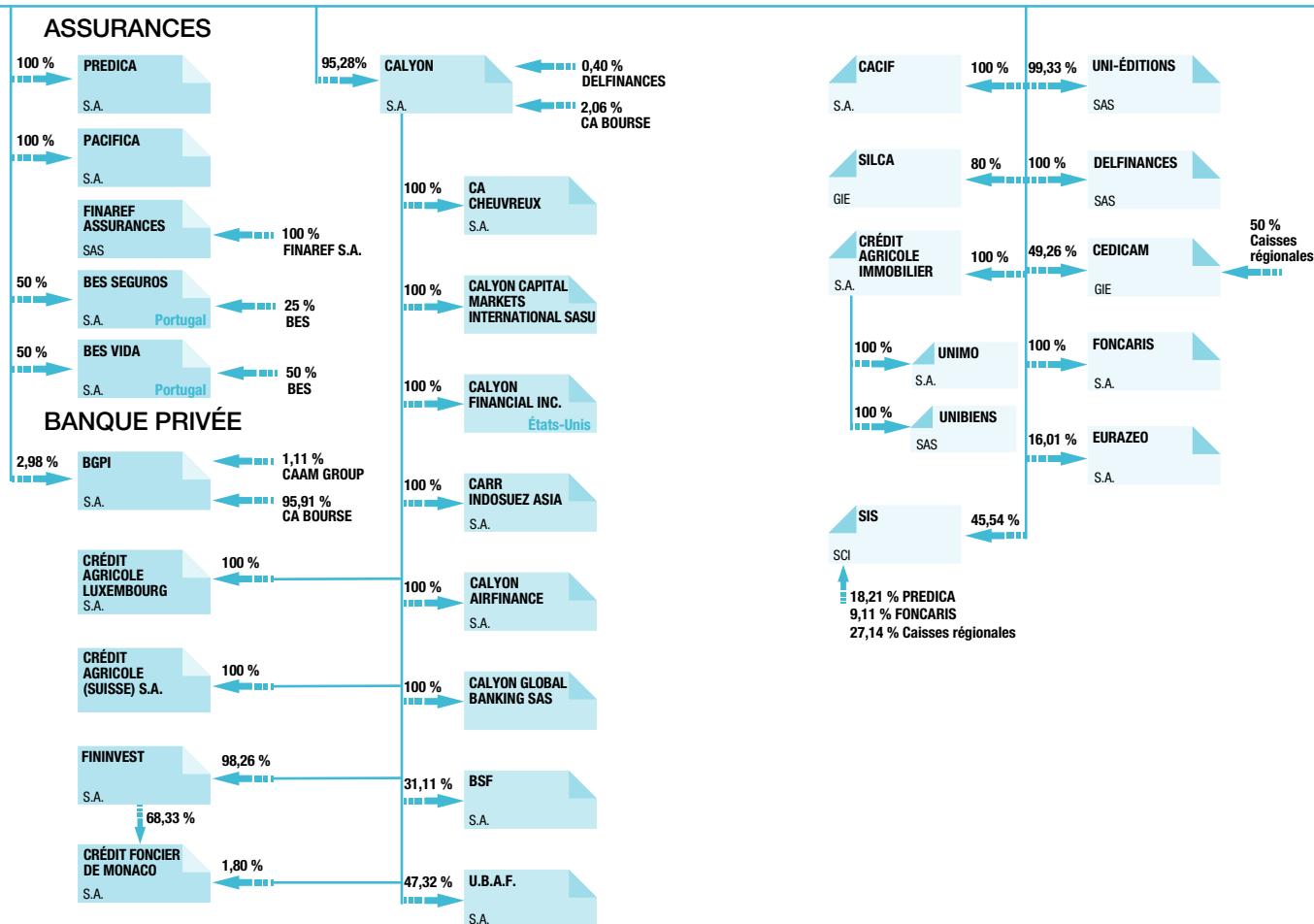
CRÉDIT AGRICOLE S.A.



AU 31/12/2006 (% d'intérêt) ⁽¹⁾

**BANQUE
DE FINANCEMENT
ET D'INVESTISSEMENT**

**GESTION POUR COMPTE PROPRE
ET DIVERS**



Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit".

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroir", 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles

sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des

Caisse régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R 01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisse régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisse régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisse régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société S.A.S. Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisse régionales. S.A.S. Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement 25 % du capital de chacune des Caisse régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de la société et qui confèrent à leur détenteur un droit sur l'actif net de la société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A. détient une part sociale de chacune des Caisse régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du Crédit Agricole, de consolider les Caisse régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 12, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Pactes d'actionnaires

Sont décrits ci-après les pactes d'actionnaires relatifs à des sociétés cotées et qui ont fait l'objet d'une information publique.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU GROUPE BANCA INTESA

Le 3 mai 2005, une mise à jour du pacte d'actionnaires unissant les principaux actionnaires de Banca Intesa a été signée et a fait l'objet d'une publicité par la CONSOB. Les actionnaires participant au pacte se sont organisés en cinq groupes : Crédit Agricole ; Fondation Cariplo ; Groupe Generali, regroupant Assicurazioni Generali, Alleanza Assicurazioni ainsi que diverses autres sociétés contrôlées par Generali ; Fondation Cariparma ; Groupe Lombard, regroupant Banca Lombarda, IOR, Mittel et Carlo Tassara.

Le pacte a notamment prévu :

- la constitution d'un Comité directeur du pacte, composé de membres représentant chaque groupe d'actionnaires et d'un Président élu par les autres membres, chargé de désigner le Président et le Directeur général de Banca Intesa et des principales sociétés contrôlées ; il examine les principales décisions de gestion et orientations stratégiques du Groupe ;
- la composition du Conseil d'Administration de la banque en 21 membres, selon la répartition suivante : Crédit Agricole 5, Fondation Cariplo 4, Groupe Generali 3, Groupe Lombard 2, Fondation Cariparma 2 et Comité directeur du pacte 5 ;
- l'engagement des parties de ne pas détenir d'actions hors pacte au-delà de 5 % du volume d'actions intégrées au pacte ;
- un droit de préemption du Comité directeur du pacte, en faveur de ses membres ou d'un tiers, si une des parties souhaite céder ses actions ;
- en cas d'offre publique d'achat, une évaluation de l'offre par le Comité directeur du pacte pour orientation commune ; s'il n'y a pas unanimité entre les membres du Comité, les membres souhaitant rester dans le pacte disposent d'un droit de préemption, au prix de l'offre publique, sur les actions des membres favorables à celle-ci.

Au 5 décembre 2006, le pacte d'actionnaires de Banca Intesa avait la composition suivante :

	Actions pactées	% sur le capital ordinaire	Autres actions détenues
1-Crédit Agricole S.A.	1 070 574 249	17,80	2 596 258
2-Fondation Cariplo	554 578 319	9,22	
3-Groupe Generali	435 834 553	7,54	
4-Fondation Cariparma	258 670 312	4,30	1 844 890
5-Groupe Lombard	279 926 547	4,65	8 082 479
TOTAL	2 599 583 980	43,51	12 523 627

Compte tenu de ce qui précède, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Banca Intesa est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2006.

Ce pacte a été dissout le 1^{er} janvier 2007, consécutivement à la réalisation de la fusion Banca Intesa - San Paolo IMI, donnant naissance à Intesa Sanpaolo.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU GROUPE EURAZEO

Le 21 avril 2005, un pacte d'actionnaires signé entre la Société Civile Haussmann Percier (SCHP), Monsieur Michel David-Weill, Michel David-Weill 2001 Trust, Madame Éliane David-Weill, la fondation Atmer et la fondation Bellema (ensemble le groupe SCHP), d'une part, et Crédit Agricole S.A., d'autre part, relatif à la société Eurazeo, a remplacé les pactes existant antérieurement. Ce pacte d'actionnaires a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2005. Il prévoit notamment :

- un engagement réciproque de plafonnement et d'inaliénabilité des participations dans Eurazeo ;
- un engagement de concertation entre le groupe SCHP et le Crédit Agricole concernant les opérations de fusion ou de scission auxquelles Eurazeo serait partie ;
- la présence de trois représentants du groupe SCHP et de deux représentants de Crédit Agricole au sein du conseil de surveillance d'Eurazeo qui compte dix-huit membres ;
- la résiliation du pacte le 31 décembre 2007 et la fin concomitante de l'action de concert entre les parties au pacte.

Au 31 décembre 2006, Crédit Agricole S.A. détenait 16,1 % du capital et 22,5 % des droits de vote d'Eurazeo.

Compte tenu de ce qui précède, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Eurazeo est consolidée par mise en équivalence.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminées en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2006 sont relatifs aux groupes CACEIS et FAFS, pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 580 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 713 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 1 862 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2006 ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans les principes comptables (Chapitre 1.1), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations" définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la partie 8 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 8.7.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ces principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

→ COMPTÉ DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts et produits assimilés	5.1	46 618	40 773
Intérêts et charges assimilés	5.1	(36 967)	(31 838)
Commissions (produits)	5.2	8 617	7 198
Commissions (charges)	5.2	(4 812)	(3 689)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	5 799	5 033
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4 - 7.4	1 905	2 105
Produits des autres activités	5.5	26 636	22 912
Charges des autres activités	5.5	(31 609)	(28 801)
Produit net bancaire		16 187	13 693
Charges générales d'exploitation	5.6 - 8.1 - 8.4 - 8.6	(9 848)	(8 712)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.7	(507)	(454)
Résultat brut d'exploitation⁽¹⁾		5 832	4 527
Coût du risque	5.8	(612)	(643)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.3	1 671	1 490
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.9	84	122
Coûts liés au rapprochement			(219)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.6	(63)	(86)
Résultat avant impôts		6 912	5 191
Impôts sur les bénéfices	5.10	(1 590)	(942)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		(3)	
Résultat net		5 319	4 249
Intérêts minoritaires		399	358
Résultat net – part du Groupe		4 920	3 891
Résultat de base par action (en euros)		3,347	2,682
Résultat dilué par action (en euros) ⁽²⁾		3,293	2,639

(1) En 2005, avant coûts liés au rapprochement.

(2) L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 6 février 2007 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à calculer un résultat ajusté par action pour 2005 et 2006 (cf note 7.19).

→ BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Caisse, banques centrales, C.C.P.	7.1	6 194	6 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	417 852	339 535
Instruments dérivés de couverture	4.2 - 4.4	3 834	4 947
Actifs financiers disponibles à la vente	7.4	173 530	144 267
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	292 207	258 928
Prêts et créances sur la clientèle	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	248 145	187 586
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.2 - 4.4	1 621	4 229
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7.6 - 7.8	18 007	19 769
Actifs d'impôts courants		607	116
Actifs d'impôts différés	7.10	1 042	6 503
Comptes de régularisation et actifs divers	7.11	55 913	52 992
Actifs non courants destinés à être cédés	7.12	677	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.3	17 248	15 491
Immeubles de placement	7.14	2 971	3 278
Immobilisations corporelles	7.15	3 931	2 460
Immobilisations incorporelles	7.15	811	511
Écarts d'acquisition	3.6	16 706	14 110
TOTAL DE L'ACTIF		1 261 296	1 061 443

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Banques centrales, C.C.P.	7.1	89	484
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	297 284	243 432
Instruments dérivés de couverture	4.4	4 244	5 607
Dettes envers les établissements de crédit	4.3 - 7.7	134 239	114 494
Dettes envers la clientèle	4.1 - 4.3 - 7.7	350 811	318 365
Dettes représentées par un titre	4.3 - 7.9	162 824	98 123
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.4	307	2 569
Passifs d'impôts courants		1 195	780
Passifs d'impôts différés	7.10	226	5 822
Comptes de régularisation et passifs divers	7.11	54 792	48 838
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.12	655	
Provisions techniques des contrats d'assurance	7.17	186 154	162 482
Provisions	7.18	4 154	4 291
Dettes subordonnées	4.3 - 7.9	24 470	21 248
Capitaux propres	7.19		
Capitaux propres part du Groupe		35 078	30 682
Capital et réserves liées		17 006	17 520
Réserves consolidées		10 569	7 126
Gains ou pertes latents ou différés		2 583	2 145
Résultat de l'exercice		4 920	3 891
Intérêts minoritaires		4 774	4 226
TOTAL DU PASSIF		1 261 296	1 061 443

→ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital, réserves liées et réserves consolidées			Sous-total	Gains/perdes latents ou différés			Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves nation consolides	Élimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
(en millions d'euros)											
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes IAS 32 & 39 et IFRS 4)	4 418	22 415	(558)	26 275	(53)	0	0	0	26 222	3 858	30 080
Incidence de l'adoption des normes IFRS (IAS 32 & 39 et IFRS 4)		(1 469)		(1 469)		1 258	31		(180)	(7)	(187)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	4 418	20 946	(558)	24 806	(53)	1258	31	0	26 042	3 851	29 893
Augmentation de capital	71	324		395						395	395
Variation des titres autodétenus			(60)	(60)						(60)	(60)
Dividendes versés en 2005		(954)		(954)						(954)	(236) (1 190)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		145		145						145	145
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0						0	(76) (76)
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)				0		705				705	705
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)				0		(62)				(62)	(62)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	262			262					262		262
Variation de l'écart de conversion				0	266				266	264	530
Résultat au 31/12/2005				0				3 891	3 891	358	4 249
Autres variations	52			52					52	65	117
Capitaux propres au 31 décembre 2005	4 489	20 775	(618)	24 646	213	1 963	(31)	3 891	30 682	4 226	34 908
Affectation du résultat 2005		3 891		3 891				(3 891)	0		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	4 489	24 666	(618)	28 537	213	1 963	(31)	0	30 682	4 226	34 908
Variation des titres auto-détenus	100	(12)		88						88	88
Dividendes versés en 2006		(1 382)		(1 382)						(1 382)	(358) (1 740)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		194		194						194	194
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0						0	672 672
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)				0		551				551	15 566
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)				0		120				120	(4) 116
Résultat au 31/12/2006				0				4 920	4 920	400	5 320
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	178			178					178		178
Variation de l'écart de conversion				0	(233)				(233)	(211)	(444)
Autres variations	(40)			(40)					(40)	34	(6)
Capitaux propres au 31 décembre 2006	4 489	23 716	(630)	27 575	(20)	2 514	89	4 920	35 078	4 774	39 852

→ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans

le portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	2006	2005
Résultat avant impôts	6 912	5 191
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	505	454
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	63	86
Dotations nettes aux dépréciations ⁽¹⁾	(301)	(1 127)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 671)	(1 490)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(64)	(122)
Produits/charges des activités de financement	3 963	964
Autres mouvements	(69)	(301)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 426	(1 535)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾	(37 735)	(17 062)
Flux liés aux opérations avec la clientèle ⁽¹⁾	(9 569)	(1 471)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(832)	(20 913)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	15 867	20 268
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	593	356
Impôts versés	(841)	(528)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(32 517)	(19 350)
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(23 179)	(15 694)
Flux liés aux participations ⁽³⁾	(1 915)	(2 715)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(509)	(334)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(2 424)	(3 049)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁴⁾	(1 538)	(384)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁵⁾	13 276	690
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	11 738	306
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	871	(711)
Diminution/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(12 994)	(19 147)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 520	25 667
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	6 237	23 081
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	283	2 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(6 474)	6 520
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	6 097	6 237
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(12 571)	283
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(12 994)	(19 147)

(1) Pour l'exercice 2006, les reprises utilisées de dépréciations de créances sur les établissements de crédits et sur les opérations avec la clientèle sont présentées respectivement sur la ligne "flux liés aux opérations avec les établissements de crédits" et sur la ligne "flux liés aux opérations avec la clientèle". Pour l'exercice 2005, ces reprises utilisées étaient présentées sur la ligne "Dotations nettes aux dépréciations".

(2) Ce montant comprend notamment, pour l'exercice 2006, le versement des dividendes de Banca Intesa Spa pour 243 millions d'euros, des dividendes d'Eurazeo pour 55 millions d'euros et des dividendes des Caisses régionales pour 219 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2005, le montant des dividendes versés s'élève à 123 millions d'euros pour Banca Intesa Spa, 7 millions pour Eurazeo et 193 millions d'euros pour les Caisses régionales.

(3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participations. Au cours de l'exercice 2006, l'impact net des acquisitions de titres de participations consolidées (filiales et mises en équivalence) sur la trésorerie du Groupe s'élève à - 1 908 millions d'euros, portant notamment sur les acquisitions d'Emporiki Bank (Grèce), de FAFS (Financement automobile en Italie), de Egyptian American Bank (Égypte), d'Index Bank (Ukraine) et de Tranquilidade Vida (renommée BES Vida) dans le cadre du renforcement du partenariat entre Espírito Santo Financial Group S.A. et Crédit Agricole S.A. Ce solde comprend la trésorerie acquise du fait de l'entrée de périmètre de ces filiales, pour un montant de 2 655 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2005, l'impact net des acquisitions de titres de participations consolidées sur la trésorerie du Groupe s'élève à - 2 423 millions d'euros, portant notamment sur les acquisitions du groupe Nextra dans le cadre des accords sur la gestion d'actifs entre le Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa, l'acquisition de la participation résiduelle de 10 % dans Finaref S.A. et Finaref AB (accord conclu le 31 décembre 2004 et paiement effectif en date du 27 janvier 2005), et l'acquisition de Meridian Bank.

(4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend à hauteur de 1 382 millions d'euros pour l'exercice 2006, et 521 millions d'euros pour l'exercice 2005, le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires. Ce montant comprend également à hauteur de 228 millions d'euros pour l'exercice 2006, et 261 millions d'euros pour l'exercice 2005, le montant de dividendes payés aux minoritaires.

(5) Au cours de l'exercice 2006, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 3 687 millions d'euros. Sur la même période, la dette obligataire et assimilée progresse de 13 124 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2005, les émissions nettes de dettes subordonnées ressortent à 2 447 millions d'euros, dont deux émissions de titres super subordonnés de 600 millions chacune (au premier trimestre et au 4^e trimestre). La dette obligataire se réduit de 613 millions d'euros sur la même période.

La ligne "Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement" recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

→ NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1	Principes et méthodes applicables dans le Groupe	p. 156	Note 7	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2006	p. 209
	1.1 Principes et méthodes comptables	p. 156		7.1 Caisse, banques centrales, CCP	p. 209
	1.2 Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)	p. 165		7.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	p. 209
Note 2	Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers	p. 168		7.3 Instruments dérivés de couverture	p. 210
Note 3	Périmètre de consolidation	p. 170		7.4 Actifs financiers disponibles à la vente	p. 211
	3.1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	p. 170		7.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	p. 212
	3.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	p. 172		7.6 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	p. 213
	3.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence	p. 175		7.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle	p. 213
	3.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés	p. 176		7.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	p. 214
	3.5 Les participations non consolidées	p. 177		7.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	p. 214
	3.6 Les écarts d'acquisition	p. 178		7.10 Actifs et passifs d'impôts différés	p. 215
Note 4	La gestion financière, l'exposition aux risques et la politique de couverture	p. 180		7.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers	p. 215
	4.1 Risque de crédit	p. 182		7.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	p. 216
	4.2 Risque de marchés	p. 188		7.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence	p. 216
	4.3 Risque de liquidité et de financement	p. 193		7.14 Immeubles de placement	p. 216
	4.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	p. 198		7.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	p. 217
	4.5 Risques opérationnels	p. 199		7.16 Écarts d'acquisition	p. 217
	4.6 Assurances et couverture des risques	p. 199		7.17 Provisions techniques des contrats d'assurances	p. 218
Note 5	Notes relatives au compte de résultat	p. 200		7.18 Provisions	p. 218
	5.1 Produits et Charges d'intérêts	p. 200		7.19 Capitaux propres	p. 220
	5.2 Commissions nettes	p. 200	Note 8	Avantages au personnel et autres rémunérations	p. 222
	5.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	p. 201		8.1 Charges de personnel	p. 222
	5.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	p. 201		8.2 Effectif fin de période	p. 222
	5.5 Produits et charges nets des autres activités	p. 201		8.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	p. 222
	5.6 Charges générales d'exploitation	p. 201		8.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	p. 223
	5.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	p. 201		8.5 Autres engagements sociaux	p. 224
	5.8 Coût du risque	p. 202		8.6 Paiements à base d'actions	p. 225
	5.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	p. 202		8.7 Rémunérations des dirigeants	p. 227
	5.10 Impôts	p. 202	Note 9	Engagements de financement et de garantie	p. 228
Note 6	Informations sectorielles	p. 203	Note 10	Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût	p. 228
	Définition des secteurs d'activité	p. 203	Note 11	Événements postérieurs à la clôture	p. 230
	Présentation des pôles métiers	p. 203		Opérations italiennes	p. 230
	6.1 Information sectorielle par pôles d'activité	p. 204		Projet de regroupement des activités de courtage de Calyon et de Société Générale	p. 230
	6.2 Information sectorielle par zone géographique	p. 206		Succès d'augmentation de capital de 4 milliards d'euros lancée par Crédit Agricole S.A.	p. 230
	6.3 Spécificité de l'assurance	p. 207	Note 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006	p. 231
	6.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales	p. 208			

→ Note 1

Principes et méthodes applicables dans le Groupe

1.1 Principes et méthodes comptables

LE TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composant à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composant. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

LES AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste

valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départ anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

LES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiement en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément à l'option choisie par le Groupe, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole S.A. applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multiplié par le nombre d'actions souscrites. (Voir note 8.6)

LES INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2006 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatifs à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'a pas utilisé l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2006.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché "observables".

Les titres

Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés comme des actifs disponibles à la vente ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise a déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escampte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation précédente est reprise.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une dépréciation doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en "Disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise est comptabilisée dans un compte de capitaux propres.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Titres disponibles à la vente".

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, le groupe Crédit Agricole S.A. considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Date d'enregistrement

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

Titres au passif (IAS 32)

Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédefinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Le traitement comptable suivant est appliqué :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. L'IFRIC a confirmé ce traitement au cours de sa réunion du 2 novembre 2006 ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en écart d'acquisition ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement du montant de l'écart d'acquisition ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction du montant de l'écart d'acquisition.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres.

Néanmoins, l'IFRIC a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

À ce stade, Crédit Agricole S.A. n'a pas identifié d'incidence sur le classement comptable des instruments actuellement émis par le Groupe.

Rachat d'actions propres

Les actions propres (ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions) rachetés par le groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Ils ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

L'activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IFRS, le groupe Crédit Agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le Règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous

forme de dépréciations ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Créances restructurées non douteuses

Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction

des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

Prise en compte du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le groupe Crédit Agricole S.A. constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitements des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt, actualisés au taux de marché (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Prise en compte du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que les dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- dépréciations calculées à partir de modèles Bâle II :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et

de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de la dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres ;

- autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base d'analyse sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de la collecte

Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le groupe Crédit Agricole S.A., ils sont comptabilisés dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle".

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 7.18.

Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture (c'est-à-dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe a documenté ces relations de couverture sur

la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés

Selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée seulement lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes "standards" utilisant des données de marché "observables".

Instruments traités sur un marché actif

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché sont retenus.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée grâce à l'utilisation de méthodologies et de modèles de valorisation intégrant tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisations de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée immédiatement en compte de résultat.

Instruments valorisés en fonction de modèles internes utilisant des données de marché non observables

Dans le cas d'instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données non observables, le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les garanties financières

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux ; et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

LES IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. À noter : lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, seule la fraction des plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice correspondant à cette quote-part taxable donne-t-elle lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un

exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles ; et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - soit sur la même entité imposable,
 - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

LES ACTIVITÉS D'ASSURANCES (IFRS 4)

Les passifs d'assurances restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux normes internationales, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurances du Groupe sont quant à eux reclasés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 4, les contrats d'assurances avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurances (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés. Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash-flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

LES PROVISIONS (IAS 37 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché à la clôture de l'exercice et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Des informations détaillées sont fournies dans la note 7.18.

LES COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie ;
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étagées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;

- les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :
 - ▶ le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ▶ il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - ▶ le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et
 - ▶ les coûts encourus pour la prestation et les coûts pourachever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

LES CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

LES OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.2 Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, qui figurent à ce titre dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A., et qui ont un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les co-entreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

LES NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de

la moitié des droits de vote d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités *ad hoc*

La consolidation des entités *ad hoc* et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte les OPCVM dédiés sont consolidés.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion de la monnaie locale (monnaie de tenue de comptes le cas échéant) à la monnaie de fonctionnement selon la méthode du cours historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement comptabilisés en résultat ;
- puis conversion de la monnaie de fonctionnement dans la monnaie de consolidation selon la méthode du cours de clôture, l'écart de conversion constaté est porté sur une ligne distincte des capitaux propres pour la part revenant à l'entreprise et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant. Cet écart est réintégré au compte de résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

La monnaie de fonctionnement d'une entité est très étroitement liée à son caractère autonome ou non autonome :

- la monnaie de fonctionnement d'une entité non autonome correspond à la monnaie de fonctionnement dont elle dépend (*i.e.* celle dans laquelle ses principales opérations sont libellées) ;
- la monnaie de fonctionnement d'une entité étrangère autonome correspond à sa monnaie locale, sauf cas exceptionnels.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ÉCARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3

sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "Écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, en l'absence de précision des textes en vigueur, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à l'enregistrement d'un écart d'acquisition complémentaire en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise. Cette approche pourrait évoluer dans le futur, notamment en fonction de la pratique comptable observable dans le secteur bancaire ou de précisions complémentaires des textes.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des

flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenu en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

→ Note 2

Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2006 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêts et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêté.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les front offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée de *data management*, rattachée au département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

À l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marchés

peuvent être classés comme non observables. Les instruments concernés sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation ou dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides, et dans une moindre mesure des produits de change et de commodities. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés dans la catégorie "non observable" lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur.

La classification des paramètres entre "observables" et "non observables" fait l'objet d'une validation par un Comité de *pricing* mensuel qui comprend des représentants du front office, du département indépendant des risques de marché et de la Direction financière.

Pour l'exercice 2006, l'impact sur le produit net bancaire du groupe Crédit Agricole S.A. de l'application du principe d'étalement de la marge initiale pour les produits non observables a été de (46) millions d'euros bruts. Au 31 décembre 2006, le montant de marge non encore reconnue en résultat s'élevait à 445 millions d'euros bruts. La mise à jour régulière de la cartographie des produits classés non observables n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

L'ensemble des produits de marché, indépendamment de leur modalité de reconnaissance en résultat, est soumis au dispositif de contrôle des risques décrits dans la note relative aux risques de marché. Les produits dont les paramètres sont jugés "non observables" au sens de l'IAS 39 sont donc soumis aux mêmes règles de contrôle que les autres (suivi des indicateurs de risques, stress tests, limites, etc.).

RÉGIMES DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AINSI QUE LES PLANS DE STOCK-OPTION

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraites peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Les plans de paiements fondés sur des actions sont évalués pour l'essentiel à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée au paragraphe "Paiements à base d'actions".

Tout ce qui concerne les avantages au personnel est détaillé dans la note 8.

LES DÉPRÉCIATIONS DURABLES

Les titres de capitaux propres en portefeuille (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

La valeur du poste "Prêts et créances" est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

PROVISIONS

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2006 ;
- les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an. Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Une description de la méthode appliquée est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes de consolidation".

CONTRÔLE FISCAL EN COURS CHEZ LCL

LCL fait l'objet d'une vérification de comptabilité depuis le 12 juin 2006 qui porte sur la période allant du 1^{er} mars 2003 au 31 décembre 2005. Une proposition de rectification, effectuée à titre interruptif pour l'exercice 2003, a été reçue fin décembre 2006 et contestée de façon motivée, en quasi-totalité courant février 2007, par LCL. Compte tenu de l'avancement de la procédure, la provision déjà existante dans les comptes a été jugée suffisante.

CONSTATATION D'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

→ Note 3

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2006 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

3.1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

I - SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006

Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification :

Alternative Investment & Research Technologies LLC	European NPL S.A.
Aylesbury (ex Interco)	FAFS (Fiat Auto Financial Services Spa)
Banque Internationale de Tanger	FAL Fleet Services S.A.S.
BES Seguros	Fastnet Belgique
Bletchley Investments Limited (ex JV Invesco)	Fastnet Irlande
CACEIS Fastnet Suisse	Fastnet Pays-Bas
CACI1	FC France S.A.
Calyon Financial Canada	Fiat Auto Contracts Ltd.
Calyon Financial Hong Kong	Fiat Auto Financial Services Ltd.
CASAM Advisers LLC	Fiat Auto Financial Services (Wholesale) Ltd.
CASAM Americas LLC	Fiat Auto KreditBank
CASAM Cayman Ltd.	Fiat Auto Lease N.V.
CASAM US Holding Inc.	Fiat Bank GmbH
Crédit Agricole Capital-Investissement (ex-IDIA Participations)	Fiat Bank Polska S.A.
Crédit Agricole Egypt SAE (fusion de Calyon Bank (Egypt) avec Egyptian American Bank (EAB))	Fiat Credit Belgio S.A.
Crédit Agricole Immobilier Transaction	Fiat Credit Hellas S.A.
Créer S.A.	Fiat Distribudora Portugal
DGAD International SARL	Fiat Finance S.A.
East Asia SITS Co Ltd.	Fiat Finance Holding S.A.
Emporiki Asset Management AEPEY	Fiat Finansiering A/S
Emporiki Bank	Fiat Haendlerservice GmbH
Emporiki Bank Albania S.A.	Fidis Bank GmbH
Emporiki Bank Bulgaria A.D.	Fidis Credit Denmark
Emporiki Bank Cyprus	Fidis Dealer Services
Emporiki Bank Germany GmbH	Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.
Emporiki Bank Romania S.A.	Fidis Finance S.A.
Emporiki Development & Real Estate Management	Fidis Insurance Consultants S.A.
Emporiki Group Finance P.l.c.	Fidis Leasing GmbH
Emporiki Leasing S.A.	Fidis Leasing Polska Sp. Zo.o.
Emporiki Life	Fidis Nederland B.V.
Emporiki Management	Fidis Retail Financial Services Plc
Emporiki Rent	Fidis Retail IFIC S.A.
Emporiki Venture Capital Developed Markets Ltd.	Fidis Retail Portugal AdV S.A.
Emporiki Venture Capital Emerging Markets Ltd.	Fidis Servizi Finanziari Spa
Ermis Aedak	Finalia
Euler Hermes Emporiki	Finplus Renting S.A.
	FL Auto SNC
	FL Location SNC
	Force 4
	Force Alpes Provence
	Force CACF
	Force CAM Guadeloupe Avenir
	Force Charente Maritime Deux Sèvres
	Force Run
	Force Tolosa
	GRD1
	GRD12
	GRD8
	GRD9
	Greek Industry Of Bags

Green Island
Indosuez Levante S.A.
Indosuez Norte SL
Industry Of Phosphoric Fertilizer
Investor Service House S.A.
JSC Index Bank HVB
Leasys Spa
Litho Promotion
Lyra Capital LLC
Lyra Partners LLC
Mercagentes
Minerva SRL
Nord Est Champagne Partenaires
Partinvest S.A.
Phoenix Metrolife Emporiki
Predica 2005 FCPR A
Predica 2006 FCPR A
Sagrantino
Savarent Spa
SCI Euralliance Europe
Société Financière et Immobilière Marocaine
Sofice S.A.
Tarcredit EFC S.A.
Tarfín S.A.
Targasys Stock
The Fastnet House S.A.

Sofincar
Sofinclot (ex Sofinroute)
Sofinrec
Sofipaca
Fusion ou absorption par une société du Groupe
BGP Indosuez absorbe Vendôme Courtage
CA Asset Management Sgr Italie absorbe Calyon Holding Italia Due SRL
CAAM SGR Spa absorbe CA Asset Management Sgr Italie
CACEIS Bank absorbe Ixis Investor Services
CACEIS Corporate Trust absorbe EEF (Euro Émetteur Finance)
CACEIS Fastnet absorbe IAF
Caisse régionale Alpes Provence absorbe CAAPIMMO 1 ; CAAPIMMO 2 ; CAAPIMMO 3 ; CAAPIMMO 5 et SCICAM 13
Calyon Bank (Egypt) absorbe Egyptian American Bank (EAB) - (EAB était entrée au 22 février 2006)
CLINFIM absorbe CLIM
CPR Holding (CPRH) absorbe CPR Compensation (CPHC)
CPR Investissement (INVT) absorbe Parfin
Crédit Agricole Capital-investissement & Finance (CACIF) absorbe Crédit Agricole Capital-investissement
Etica absorbe Slibail Location Informatique (SLOI)
Finamur absorbe Slibail Immobilier
Finamur absorbe Slibail Murs
Finamur absorbe Unicom

II - SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2006

Cession de sociétés hors Groupe :

CACEIS Bank España S.A.
Partran
Tranquilidade

Application des seuils de signification ou cessation d'activité

ABF-AM S.A.S.
AMT GIE
BFC Holding
CA Deveurope BV
Calyon Bank Czech Republic
CASAM Systeia Linked Fund
CPR BK
Crédit Agricole S.A. Securities
Crédit Lyonnais Group Management Ltd.
Crédit Lyonnais Property Broadwalk
Crédit Lyonnais Rouse Limited
Fonds ICF IIa
Fonds ICF III
Indosuez Holding UK Ltd.
MACO
Rivoli Vineuse 1 S.A.S.
SCI Capucines

III - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Agos Itafinco devient Agos Spa
CAAM Immobilier devient CAAM Real Estate
CA Alternat. Invest. Prod. Gpe Ltd. devient CAAM AI Ltd.
CA Alternat. Invest. Prod. Serv. Inc. devient CAAM AI S Inc.
CA AIPG Holding devient CAAM AI Holding
CA AIPG Inc. devient CAAM AI Inc.
CA AIPG S.A.S. devient CAAM AI S.A.S.
CA Investor Services Bank devient CACEIS Bank
CA Invest. Services Banque Lux. Devient CACEIS Bank Luxembourg
CA Investor Services Corporate Trust devient CACEIS Corporate Trust
CACEIS devient CACEIS S.A.S.
Calyon Bank (Egypt) devient Crédit Agricole Egypt SAE
CPR Private Equity devient CAAM Capital Investors
Crédit Agricole Private Equity Holding devient Crédit Agricole Capital-Investissement et Finance
Crédit Lyonnais Capital Market Plc devient Calyon Investments
Credit Plus (ex-Bénéficial Bank) devient Creditplus Bank AG
CP Leasing devient Credium
Idia Participation devient Crédit Agricole Capital Investissement
Ixis Urquijo devient CACEIS Bank España S.A.
Fastnet France devient CACEIS Fastnet
FCC ESF devient FCC Masterace
Meridian Bank devient Meridian Bank CA Group

Nextra Investment Management SGR Spa devient CAAM SGR S.p.A
 Réunifinance devient Crédit LIFT
 Sofinroute devient Sofinclot
 Systeia Equity Linked Fund devient CASAM Systeia Linked Fund
 Tranquilidade Vida devient BES Vida
 Ucabail Immobilier devient Finamur

IV - CHANGEMENT DE MÉTHODE DE CONSOLIDATION :

BES Vida est désormais consolidée par intégration globale
 Emporiki Credicom est désormais consolidée par intégration globale
 Fastnet Luxembourg est désormais consolidée par intégration proportionnelle

3.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN ÉGYPTE

Crédit Agricole S.A. et son partenaire égyptien El Mansour & El Maghraby Investment and Development Co (MMID) ont signé, le 5 janvier 2006, un accord de vente et d'achat avec la Bank of Alexandria SAE et le groupe American Express pour l'acquisition de la participation de 74,6 % qu'ils détenaient ensemble dans l'Egyptian American Bank (EAB), Crédit Agricole S.A. devant acquérir 75 % de ces actions et MMID 25 %.

Crédit Agricole S.A. et MMID ont convenu de verser un prix de 45 EGP par action, ce qui revient à valoriser 100 % d'EAB à 2 916 millions EGP.

EAB étant coté à la Bourse du Caire et d'Alexandrie, Crédit Agricole S.A. et MMID ont lancé une OPA sur 100 % des actions émises, qui s'est achevée le 22 février 2006.

Depuis cette date, Crédit Agricole S.A. détient 56,15% du capital d'EAB.

EAB a le troisième réseau privé de banque de détail en Égypte. Intervenu au troisième trimestre 2006, le regroupement des opérations d'EAB et de Calyon Bank Egypt, la filiale commune de Crédit Agricole et de MMID, a permis au groupe Crédit Agricole et à MMID de renforcer leur position sur le marché égyptien, en créant un intervenant de premier plan dans les services bancaires aux particuliers comme aux entreprises. La nouvelle entité est nommée Crédit Agricole Egypt SAE.

Impacts comptables de l'acquisition :

EAB a été consolidé par intégration globale à partir du 22 février 2006.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables d'EAB ont été comptabilisés sur la base de leur juste valeur.

Prix d'acquisition (frais inclus) : 1 670 MEGP

Juste valeur de l'actif net acquis : 485 MEGP

Ecart d'acquisition : 1 183 MEGP, soit 158 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Banque de détail internationale - Égypte".

PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE ESPÍRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. ET CRÉDIT AGRICOLE S.A. DANS LEURS ACTIVITÉS DE BANCASSURANCE VIE ET DOMMAGES AU PORTUGAL

Esprito Santo Financial Group S.A. (ESFG) et Crédit Agricole S.A. (CASA) ont annoncé le 20 février 2006 l'accord suivant :

- acquisition de 50 % du capital et contrôle par CASA du management de Tranquilidade Vida et Espírito Santo Seguros, filiales de bancassurance vie et dommages d'ESFG au Portugal ;
- acquisition par Banco Espírito Santo (BES), filiale d'ESFG, de 50 % du capital de Tranquilidade Vida et conservation de sa participation de 25 % au capital d'Espírito Santo Seguros, Tranquilidade Seguros restant actionnaire d'Espírito Santo Seguros à hauteur de 25 % ;
- reprise par ESFG de 100 % du capital de Tranquilidade Seguros (grâce au rachat des intérêts minoritaires indirectement détenus par CASA), chargé de la conduite du développement des activités d'assurance traditionnelle du Groupe (réseau de courtiers) ;
- diffusion des produits de Tranquilidade Vida et Espírito Santo Seguros à travers le réseau commercial du BES, dans le cadre d'un accord de distribution de 25 ans ;
- transfert à Tranquilidade Seguros du portefeuille d'assurance-vie de Tranquilidade Vida issu du réseau de courtiers et d'agents.

Ces opérations ont été effectivement réalisées le 27 juin 2006 (à l'exception du transfert du portefeuille "courtiers et agents" intervenu le 1^{er} août 2006). Tranquilidade Vida a été renommée BES Vida, Espírito Santo Seguros est devenue BES Seguros.

Cette opération est pour Crédit Agricole S.A. une étape importante dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement à l'international en assurance-vie et dommages. Elle témoigne également de la qualité du partenariat de longue date de CASA avec ESFG. Ce partenariat dans le domaine de la bancassurance au Portugal offre d'importantes opportunités de création de valeur, en conjuguant l'expertise de CASA en bancassurance et le dynamisme du réseau commercial du BES.

Ces opérations valorisent 100 % des activités de bancassurance de BES Vida à 900 millions d'euros et 100 % de celles de BES Seguros à 80 millions d'euros. Le portefeuille de produits distribués par le canal traditionnel des agents et des courtiers de BES Vida transféré à Tranquilidade Seguros est valorisé à 50 millions d'euros.

BES Vida constitue la troisième société d'assurance-vie du Portugal. L'entreprise est aussi leader sur le segment des produits d'épargne retraite en assurance.

BES Seguros fait partie des dix premiers assureurs au Portugal.

Impacts comptables de l'acquisition de BES Vida :

Le 27 juin 2006, Crédit Agricole S.A. a acquis directement 50 % des titres de BES Vida, aux côtés du BES :

- les dispositions de l'accord de gouvernance qui organise les relations entre les deux actionnaires établissent le contrôle exclusif de Crédit Agricole S.A. sur BES Vida. En conséquence, BES Vida est consolidé par intégration globale ;
- la part totale d'intérêts directs et indirects (via la participation dans le BES) du groupe Crédit Agricole S.A. dans BES Vida est au 31 décembre 2006 de 61,9 % ;
- jusqu'au 27 juin 2006, le groupe Crédit Agricole S.A. disposait d'une part d'intérêts indirects de 29,7 % dans BES Vida, consolidée par mise en équivalence. La cession de cette part d'intérêts dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure de détention du capital de BES Vida a engendré des flux intragroupes pris en compte dans la détermination de l'écart d'acquisition constaté par le groupe Crédit Agricole S.A.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire. Ils sont essentiellement composés d'actifs financiers à la juste valeur et des provisions techniques représentatives des engagements vis-à-vis des porteurs de contrats d'assurance. En particulier, les contrats relevant de la norme IFRS 4 ont fait l'objet, en date d'acquisition, d'une valorisation selon une approche d'"*embedded value*". L'écart entre la valeur ainsi obtenue et la valeur comptable de ces contrats a été inscrit en actif incorporel. Cet actif est amorti selon l'échéancier des contrats qui le sous-tendent.

Prix d'acquisition (frais inclus) : 483 millions d'euros

Neutralisation des flux intragroupes engendrés par la cession des participations historiques : - 103 millions d'euros

Prix de revient consolidé : 380 millions d'euros

Juste valeur de l'actif net acquis : 178 millions d'euros

Écart d'acquisition : 202 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il s'ajoute à un goodwill historique de 9 millions d'euros, ce qui porte au total le goodwill inscrit à l'actif au titre de BES Vida à 211 millions d'euros. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Assurances portugaises".

BES Vida a été consolidé par intégration globale à partir du 27 juin 2006. Jusqu'à cette date, son résultat a été consolidé par équivalence à hauteur de 29,7 % d'intérêts.

ACQUISITION DU CONTRÔLE D'EMPORIKI BANK

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 9 août 2006 le succès de son offre publique d'achat en numéraire sur Emporiki Bank of Greece S.A. ("Emporiki") faite aux actionnaires d'Emporiki au prix de 25 euros par action. La participation totale de Crédit Agricole S.A. a atteint 71,97 % du capital d'Emporiki.

- À la clôture de l'offre, le 7 août 2006, 1 300 actionnaires d'Emporiki détenant un total de 69 574 826 actions avaient apporté leurs actions, représentant près de 52,55 % du capital d'Emporiki ;

- avec la détention directe par Crédit Agricole S.A. de 25 702 456 actions (incluant 14 002 359 actions acquises sur le marché depuis l'annonce de l'offre, le 13 juin 2006), soit 19,41 % du capital d'Emporiki, Crédit Agricole S.A. détient, depuis le règlement des actions apportées, 71,97 % du capital d'Emporiki ;
- la Banque de Grèce a approuvé l'acquisition par Crédit Agricole S.A. du contrôle d'Emporiki, conformément à la loi 2076/1992 ;
- l'offre a été notifiée, en vertu de la procédure simplifiée, à la Commission européenne, qui a donné son autorisation le 11 août 2006 ;
- le transfert hors marché et le règlement des actions dûment apportées à l'offre au 7 août 2006 sont intervenus le 16 août 2006.

L'opération constitue l'investissement étranger le plus important réalisé à ce jour en Grèce.

Crédit Agricole S.A. est un partenaire stratégique d'Emporiki depuis 2000 et était avant l'offre son actionnaire privé le plus important.

À l'issue de cette opération, Crédit Agricole S.A. était indirectement actionnaire de 89,84 % de Phoenix Metrolife Emporiki S.A., société d'assurances cotée contrôlée par Emporiki. Conformément à la loi grecque, Crédit Agricole S.A. a lancé une offre publique d'achat sur cette société, suivie d'une offre de retrait. À l'issue de ces opérations, Crédit Agricole S.A. détenait directement et indirectement 99,99 % du capital de Phoenix Metrolife Emporiki S.A.

Le processus de cession de la société Phoenix Metrolife Emporiki S.A., engagé par le Groupe dès sa prise de contrôle d'Emporiki, a débouché le 16 février 2007 sur l'annonce par Crédit Agricole S.A. et Emporiki Bank de l'entrée en négociations exclusives avec Groupama, au terme de la signature d'un accord sur la liste définitive des principaux termes et conditions régissant le rachat de Phoenix Metrolife.

Impacts comptables de l'acquisition :

Emporiki a été consolidé par intégration globale à partir du 16 août 2006.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables du groupe Emporiki ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire. Cette juste valeur comprend les ajustements apportés, à titre provisoire, à la situation nette d'ouverture, pour un montant de 333 millions d'euros (pour 100 %), portant notamment sur l'harmonisation du provisionnement des créances douteuses avec les règles du groupe Crédit Agricole S.A.

Prix d'acquisition (y compris participation historique, et frais inclus) : 2 225 millions d'euros

Juste valeur de l'actif net acquis : 594 millions d'euros

Écart d'acquisition : 1 631 millions d'euros

Fin décembre 2006, dans le cadre du choix stratégique d'association des Caisses régionales au développement international de Crédit Agricole S.A., 5 % des titres d'Emporiki ont été vendus à SACAM International, filiale à 100 % des Caisses régionales. Au 31 décembre 2006, Crédit Agricole S.A. détient ainsi 67 %

d'Emporiki et l'écart d'acquisition inscrit au bilan consolidé est de 1 519 millions d'euros.

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Banque de détail à l'international - Grèce".

Au 31 décembre 2006, les actifs et les passifs sont essentiellement composés de 1 453 millions d'euros de titres de transaction et de 17 301 millions d'euros de prêts clientèle, refinancés à hauteur de 16 847 millions d'euros par des dépôts clientèle, de 1 386 millions d'euros par des dettes représentées par un titre et de 711 millions d'euros par des dettes subordonnées.

La société Phoenix Metrolife Emporiki, dont le processus de cession, animé par Crédit Agricole S.A., doit s'achever au cours du mois de mars 2007, réunit les caractéristiques d'un actif "acquis en vue d'être revendu", au sens du paragraphe 11 de la norme IFRS 5. À ce titre, la société est consolidée par intégration globale à partir du 16 août 2006, et ses actifs, passifs et résultat de la période sont présentés sur des lignes dédiées des états financiers. Au 31 décembre 2006, ces éléments ont été inscrits pour leur valeur comptable, le prix de cession probable étant, au vu du protocole signé le 16 février 2007 avec Groupama, supérieur à cette valeur. Lors de l'affectation définitive de l'écart d'acquisition Emporiki, ces éléments seront évalués pour leur prix de cession, en application du paragraphe 16 de la norme IFRS 5.

PARTENARIAT EUROPÉEN DE FINANCEMENT AUTOMOBILE ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET FIAT AUTO

Fiat Auto et Crédit Agricole S.A. ont annoncé le 24 juillet 2006 la conclusion d'un accord portant sur la création d'une *joint-venture* à 50/50, Fiat Auto Financial Services ("FAFS"), chargée des principales activités de financement liées à Fiat Auto en Europe.

Les activités de FAFS comprennent le financement des concessionnaires Fiat Auto, les services de location-bail et de gestion des flottes automobiles ainsi que les activités de financement automobile pour particuliers actuellement confiées à Fidis Retail Italia (aujourd'hui détenue à hauteur de 51 % par Banca Intesa, Capitalia, UniCredit et San Paolo-IMI). En utilisant l'expertise financière du Crédit Agricole, FAFS proposera en outre de nouveaux produits financiers aux clients et concessionnaires de Fiat Auto.

FAFS bénéficiera d'une forte intégration avec Fiat Auto et du leadership européen du Crédit Agricole dans le secteur du crédit à la consommation. Crédit Agricole accordera des financements à FAFS à un coût extrêmement compétitif. Les deux partenaires se partageront la direction de la société.

Le 28 décembre 2006, Sofinco a acquis 50 % des actions de la société FAFS. Les modalités de gouvernance qui organisent les relations entre les deux actionnaires de FAFS établissent un contrôle conjoint sur la société. En conséquence, FAFS est consolidé par intégration proportionnelle à 50 %.

Impacts comptables de l'opération :

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables de FAFS ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire.

Prix d'acquisition (frais inclus) : 1 014 millions d'euros

Juste valeur de l'actif net acquis : 492 millions d'euros

Écart d'acquisition : 522 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Groupe Sofinco".

FAFS a été consolidé par intégration proportionnelle à partir du 28 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, les actifs et les passifs sont essentiellement composés de 6 293 millions d'euros de prêts clientèle, refinancés à hauteur de 4 205 millions d'euros par des dettes envers des établissements de crédit et de 2 551 millions d'euros par des dettes représentées par un titre.

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS EN UKRAINE

Crédit Agricole S.A. a acquis le 31 août 2006 100 % du capital d'Index Bank.

Index Bank, dont la création remonte à 1993, se classe aujourd'hui parmi les plus grandes banques en Ukraine.

Impacts comptable de l'opération :

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables d'Index Bank ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire.

Prix d'acquisition (frais inclus) : 1 324 MUAH

Juste valeur de l'actif net acquis : 190 MUAH

Ecart d'acquisition : 1 134 MUAH, soit 171 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Banque de détail à l'international - Ukraine".

Index Bank a été consolidé par intégration globale à partir du 31 août 2006.

ACQUISITION DE CASAM AMERICAS

Crédit Agricole Structured Asset Management (CASAM), filiale commune de Calyon et Crédit Agricole Asset Management, a acquis le 14 septembre 2006 100 % du capital d'URSA Capital LLC, société américaine spécialisée dans les comptes gérés en gestion alternative, renommée CASAM Americas.

CASAM intègre ainsi un important portefeuille de comptes gérés en gestion alternative, le droit d'utiliser les indices Dow Jones hedge fund, et une base de données de plus de 4 000 hedge funds et fonds de hedge funds.

Impacts comptables de l'opération :

En date d'acquisition, les actifs et passifs de CASAM Americas ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire. En particulier, un actif incorporel amortissable a été inscrit au bilan d'ouverture, correspondant à la fraction de l'activité future garantie par contrat.

Prix d'acquisition (frais inclus) : 57 MUSD

Juste valeur de l'actif net acquis : 31 MUSD

Ecart d'acquisition : 26 MUSD, soit 20 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Gestion d'actifs - Groupe CAAM".

CASAM Americas a été consolidé par intégration globale à partir du 14 septembre 2006.

3.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

	31/12/2006					
(en millions d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :	16 457					1 529
Bank Al Saudi Al Fransi	561	2 869	16 112	832	638	153
BES	860	1 624	59 138	2 817	420	79
Caisse régionales et filiales	10 891					861
Banca Intesa SpA ⁽¹⁾	3 945	6 788	282 729	7 795	2 173	419
Autres	200					17
Sociétés non financières :	791					142
Eurazeo ⁽²⁾	649	899	10 428	636	112	85
Autres	142					57
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUivalence	17 248					1 671

(1) Les données total actif, PNB et résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30/09/2006.

(2) Les données total actif, PNB et résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30/06/2006.

	31/12/2005					
(en millions d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :	15 029					1 463
Bank Al Saudi Al Fransi	477	4 270	15 256	666	477	116
BES	510	917	50 222	1 530	280	63
Caisse régionales et filiales	9 974					863
Banca Intesa SpA	3 713	5 156	273 535	10 167	3 025	377
Autres	355					44
Sociétés non financières :	462					27
Partran	(104)					(1)
Eurazeo	559	698				27
Autres	7					1
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUivalence	15 491					1 490

3.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

OPÉRATIONS DE TITRISATIONS ASSURÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Ces opérations impliquent généralement la création d'entités dédiées qui ne sont pas consolidées dès lors que Calyon n'en a pas le contrôle, ce critère étant le plus souvent apprécié en substance (sur la base des risques et avantages).

Calyon réalise pour le compte de sa clientèle des opérations de différentes natures :

- Calyon gère en Europe et en Amérique du Nord cinq véhicules non consolidés (Hexagon Finance a.r.l., LMA, H2O, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization) relatifs aux opérations réalisées par sa clientèle. Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'eurocommercial paper. Calyon garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 0,93 milliard d'euros au 31 décembre 2006, une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2006. Calyon a également accordé à ces fonds des lignes de liquidité pour un montant total de 21,51 milliards d'euros au 31 décembre 2006 ;
- Calyon gère par ailleurs un véhicule consolidé (ESF), pour lequel Calyon a accordé des lignes de liquidité pour un montant total de 759 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, Calyon a par ailleurs consenti 339,5 millions d'euros de lettres de crédit et 2,07 milliards d'euros de lignes de liquidité à des fonds de titrisation non consolidés et non gérés par la Banque.

OPÉRATIONS DE TITRISATIONS ASSURÉES POUR COMpte PROPRE

Dans le cadre de la gestion de son bilan, le pôle Banque de financement et d'investissement du Groupe procède à la mise en place de titrisations sous forme synthétique en vue de transférer au marché le risque de crédit attaché à certains portefeuilles.

En 2006, un programme de 7 nouvelles titrisations en Europe et aux États-Unis a été mené à bien pour un montant total de 32,9 milliards d'euros. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une gestion de l'évolution des encours de risques de la Banque de financement.

Au 31 décembre 2006, 15 opérations de titrisations synthétiques dont les maturités s'échelonnent de 2007 à 2013 totalisent un encours nominal de 56,6 milliards d'euros.

Les parts de risques *non investment grade* conservées par le pôle Banque de financement et d'investissement du Groupe s'élèvent à 2 012 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches *investment grade* de 744 millions d'euros.

Comptablement, les encours de crédit concernés sont conservés au bilan ; les protections achetées figurent pour l'essentiel parmi les instruments financiers.

AUTRES ENTITÉS AD HOC – PARTS DE FONDS

Les entités *ad hoc* et fonds sont consolidées lorsque le Groupe en détient le contrôle en substance.

Les entités concernées sont recensées dans le périmètre de consolidation qui figure en note 12.

Notamment, au 31 décembre 2006, Calyon a ainsi consolidé par intégration globale 7 fonds, Predica 16 fonds et Pacifica 4 fonds.

3.5 Les participations non consolidées

Ces titres, enregistrés au sein du portefeuille “Actifs disponibles à la vente”, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
BFO S.A.	138	99,7	135	99,7
CPR BK ⁽²⁾	337	100,0		
Crédit Logement (titres A et B)	451	33,0	447	33,0
Emporiki Bank (Banque commerciale de Grèce) ⁽³⁾			336	8,8
Resona Holding ⁽⁴⁾			180	1,8
Sicovam Holding	146	24,0	106	17,6
SCI LOGISTIS (SCPI) ⁽⁵⁾	111	6,5		
SCI PAUL CÉZANNE ⁽⁵⁾	130	50,0		
SCI WASHINGTON ⁽⁵⁾	87	34,0		
SCI 1 TER BELLINI ⁽⁵⁾	96	33,3		
FONCIÈRE DES MURS ⁽⁵⁾	176	18,1		
FONCIÈRE DÉVELOPPEMENT LOGEMENT ⁽⁵⁾	221	15,1		
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SANEF) ⁽⁶⁾	188	12,4		
KORIAN ⁽⁵⁾	281	27,1		
GECINA NOM ⁽⁵⁾	848	10,3		
Autres titres	2 281		1 912	
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS⁽¹⁾	5 491		3 116	

(1) Dont 1 133 millions d'euros comptabilisés au 31 décembre 2006 au titre de la dépréciation durable.

(2) Participation déconsolidée en 2006.

(3) Participation consolidée en 2006.

(4) Reclassement en autres titres disponibles à la vente.

(5) Dont 364 millions d'euros au titre des acquisitions nettes de 2006 et 1 774 millions d'euros au titre des reclassements des autres titres disponibles à la vente à participations non consolidées.

3.6 Les écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2005	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2006
Valeur brute							
Banque de proximité en France							
Groupe LCL	5 280	14			3		5 297
Services financiers spécialisés							
Groupe Sofinco	574	522		1			1 097
Groupe Finaref - France	1 392						1 392
Groupe Finaref - Nordic	242						242
Danactiv	41						41
Lukas	264						264
Groupe CA Leasing	160						160
EFL	196						196
Groupe Eurofactor	62						62
Gestion d'actifs, assurances et banque privée							
Groupe CAAM	2 533	49		(1)	(133)		2 448
Calyon - BPI	497						497
Groupe Predica	483						483
Groupe Pacifica	33						33
Groupe CACEIS	88	6	(2)				92
Groupe Finaref	487						487
Assurances au Portugal		230					230
Banque de financement et d'investissement							
Banque de détail à l'international	1 872	94	(14)		(14)	(16)	1 922
Serbie	37	47					84
Grèce		1 519					1 519
Ukraine		175		(5)			170
Égypte		175		(17)		22	180
Compte propre et divers	0	4					4
Cumul des pertes de valeur							
Banque de proximité en France							
Services financiers spécialisés							
Groupe Finaref - Nordic		(34)					(34)
Groupe CA Leasing				(63)			(63)
EFL		(73)					(73)
Gestion d'actifs, assurances et banque privée							
Banque de financement et d'investissement		(10)					(10)
Banque de détail à l'international		(14)					(14)
Compte propre et divers							
VALEUR NETTE AU BILAN	14 110	2 835	(16)	(63)	(36)	(124)	16 706

Les écarts d'acquisition présents au 1^{er} janvier 2006 ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans établies dans le cadre du projet de développement du Groupe ;

- taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT, compris entre 0 % et 2 % en zone euro, compris entre 0 % et 4 % hors zone euro ;
- taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, compris entre 9,04 % et 12,40 %.

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation pour un montant total de 63 millions d'euros au cours de l'exercice 2006.

Les acquisitions de l'année, n'ayant pas montré d'indice objectif de dépréciation, n'ont pas fait l'objet de test.

(en millions d'euros)	01/01/2005	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Valeur brute							
Banque de proximité en France							
Groupe LCL	5 263	17					5 280
Services financiers spécialisés							
Groupe Sofinco	505	69					574
Groupe Finaref - France	1 392						1 392
Groupe Finaref - Nordic	242						242
Danactiv	41						41
Lukas	264						264
Groupe CA Leasing	160						160
EFL	196						196
Groupe Eurofactor	62						62
Autres	13					(13)	0
Gestion d'actifs, assurances et banque privée							
Groupe CAAM	1 942	582		9			2 533
Calyon - BPI	497						497
Groupe Predica	483						483
Groupe Pacifica	33						33
Groupe CACEIS		88					88
Groupe Finaref	487						487
Banque de financement et d'investissement	1 828				44		1 872
Banque de détail à l'international		37					37
Compte propre et divers	10		(10)				0
Cumul des pertes de valeur							
Banque de proximité en France							
Services financiers spécialisés							
Groupe Finaref - Nordic				(34)			(34)
EFL	(24)			(49)			(73)
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	(7)			(3)			(10)
Banque de financement et d'investissement	(14)						(14)
Banque de détail à l'international							
Compte propre et divers							
VALEUR NETTE AU BILAN	13 373	793	(10)	(86)	0	40	14 110

→ Note 4

La gestion financière, l'exposition aux risques et la politique de couverture

LA GESTION DU BILAN - LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

L'optimisation financière des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent, de même que le non-arbitrage au sein du Groupe et de la part de tiers, et ce, en cohérence avec les règles financières existantes entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ces principes assurent que les transferts d'excédent ou de déficit en termes de ressources clientèle, en provenance des Caisses régionales et de l'activité banque de proximité de LCL, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A.

Cette mise en commun participe au refinancement des autres filiales du Groupe (notamment Calyon, Sofinco, Finaref, ...) en tant que de besoin.

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers, localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses régionales, mais également au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole S.A. se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Les décisions et les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité actif/passif de la fonction Finances Groupe et porte sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales ne prennent pas de risque actif/passif ou observent les limites fixées par le Comité actif/passif de Crédit Agricole S.A. en concertation avec elles ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif/passif du Groupe sont définies par la gestion financière Groupe. En ce qui concerne en particulier, les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif/passif des bilans de la banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèle d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales et LCL ;

- les filiales rapportent à Crédit Agricole S.A. à des fins de suivi et de consolidation, les mesures de leurs risques actif/passif, selon les principes et procédures définis par la gestion Financière Groupe. Ces résultats sont suivis par la gestion actif/passif Groupe ;
- les fonctions actif/passif de Crédit Agricole S.A. et des filiales (lorsqu'elles sont autorisées à gérer des positions actif/passif) sont considérées comme générant des résultats. Ceux-ci doivent être identifiés en tant que tels et mesurés selon les normes Groupe. Ces résultats sont suivis par la gestion actif/passif Groupe ;
- des responsables de la gestion actif/passif de Crédit Agricole S.A. (société mère) participent au Comité actif/passif des principales filiales.

LA GESTION DU BILAN – LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments de bilan sont mesurés en faisant apparaître des différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du Groupe.

Les limites mises en place au niveau du Groupe et par filiale permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant.

Au cours de l'année 2006, la montée en charge de la réforme des relations financières entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. s'est poursuivie :

- à mi-chemin de la période de transition (qui se termine le 31 décembre 2007), plus de la moitié de la collecte hors PEL est régie par les nouvelles règles ;
- les Caisses régionales sont désormais, sur cette part croissante de la collecte, rémunérées sur la base d'un taux de marché résultant d'un modèle de replacement. Ce dernier, validé par les Caisses régionales et exécuté pour leur compte par Crédit Agricole S.A., reflète la structure et les risques de cette collecte.

Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers du type obligations ou swap de taux d'intérêts...

Compte tenu de la nature de leur activité, certaines filiales comme LCL, Calyon, Sofinco, Finaref, CA Leasing, Lukas et EFL peuvent également présenter un risque de taux d'intérêt global. Leur exposition au risque de taux justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au Comité actif/passif.

LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT, FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

Crédit Agricole S.A. ne gère pas directement les risques générés par les opérations des Caisses régionales. En tant qu'établissements de crédit de plein exercice, celles-ci assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. s'assure du maintien d'un niveau suffisant de liquidité et de solvabilité par les Caisses régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses régionales.

Organisation de la fonction “Risques” au sein du Groupe

La prise en compte des dispositions du règlement 97-02 modifié par la publication de l'arrêté ministériel du 31 mars 2005, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 a entraîné une réorganisation des fonctions de contrôle interne du Groupe, accompagnée de la création d'une ligne métier “Risques et contrôles permanents”.

La nouvelle Direction des Risques et contrôles permanents du Groupe (DRG) assure le contrôle des risques pilotés précédemment par la Direction des Risques Groupe : risques de crédits, financiers et opérationnels, auxquels s'ajoutent désormais les contrôles comptables permanents de l'information comptable et financière et le pôle sécurité et continuité d'activités.

Au sein de la DRG, le Pilotage des Risques Groupe (PRG) assure notamment la consolidation des risques sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole, Caisses régionales comprises, le pilotage des dispositifs de risk-management (normes, méthodologies, système d'information, reporting) et la mise en œuvre opérationnelle des contrôles permanents.

Le déploiement dans le Groupe s'opère par la nomination d'un responsable Risque et Contrôle Permanent (RCPR), par entité et pôle métier, rattaché hiérarchiquement au Directeur de la DRG et fonctionnellement à l'exécutif de la filiale ou du pôle métier. Le responsable des Risques et contrôles permanents du pôle Caisses régionales de Crédit Agricole S.A., assure la liaison et l'animation de la ligne métier et la consolidation des reporting risques de l'ensemble des Caisses régionales.

Par ailleurs, une unité “contrôle permanent” assure la coordination de la mise en place d'un dispositif adapté de contrôles permanents à l'échelle du Groupe.

Enfin, une unité spécifique veille à la cohérence des outils et de l'architecture des systèmes d'information de la Direction des risques Groupe, tant sur le plan du contrôle permanent que sur celui du pilotage des risques.

Dispositif de surveillance des risques

Au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. sur base consolidée

Les modalités de fonctionnement entre la DRG et les responsables risques et contrôles permanents des filiales de Crédit Agricole S.A. s'organisent autour des principes suivants :

- nomination et évaluation du responsable de la fonction risques conjointement entre le Directeur des Risques et contrôles permanents du Groupe et le Directeur général de la filiale ;
- mise en œuvre d'un dispositif de pilotage, d'encadrement et de prévention des risques dans le respect des dispositions du règlement 97-02 modifié relatif à la maîtrise permanente des risques ;
- gestion coordonnée des stratégies risques et des reportings sur les risques de contrepartie, les risques de marché, les risques opérationnels et sur l'évolution des portefeuilles par secteurs. La DRG centralise et consolide les opérations du Groupe et les présente aux organes délibérant et exécutif ;
- positionnement garantissant l'indépendance des Directions des Risques et contrôles permanents de chaque filiale ou pôle métier par rapport aux fonctions opérationnelles. Dans ce contexte, les filiales ou pôles métiers suivent et contrôlent les risques de crédit, de marchés et opérationnels suivant le principe de subsidiarité et de délégation défini par la DRG. Ainsi, chaque filiale ou métier se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et met en place une organisation, des processus et des outils adaptés à ses besoins. Parallèlement, la DRG suit l'évolution des risques des filiales via des Comités ad hoc réguliers (Comités de suivis métiers) ;
- obligation de transparence et devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction des Risques et contrôles permanents du Groupe (DRG). Pour ce faire, des contrats de fonctionnement formalisés entre la DRG et les filiales ou métiers de Crédit Agricole S.A. précisent le niveau des délégations et les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques, d'alerte et de reporting. Ces contrats sont formalisés sur la base de l'organisation et des missions de la ligne risque et du périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- les filiales ou métiers définissent, en liaison avec la DRG, qui émet par la suite un avis “risque” sur le dispositif d'encadrement présenté, leur stratégie risque et la font valider par le Comité des Risques Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. Ces stratégies risques définissent le cadre dans lequel les filiales et métiers sont autorisés à développer leur activité (limites globales et individualisées, critères de sélectivité, dispositif de gestion des risques).

Le dispositif de PRG repose notamment sur les éléments suivants :

- les trois unités dédiées à la gestion transverse du risque de crédit, de marché, et opérationnel, comme précédemment exposé, qui ont une vision consolidée de tous les pôles métiers, Caisses régionales comprises ;
- une fonction "suivi métiers" en charge de la relation globale entre la DRG et les Directions des risques des filiales, dont la mission générale est de lui donner une vision globale des risques des filiales, en ayant une bonne connaissance des dispositifs risques internes à chaque filiale, en s'assurant de la conformité aux règles du Groupe, et en surveillant l'évolution de leur profil de risque. Cette fonction veille également à repérer les meilleures pratiques et à les faire partager.

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

Afin d'avoir la vision consolidée des risques auxquels l'ensemble du groupe Crédit Agricole est exposé, d'une part et, d'autre part, en application du règlement 2001-03 du Comité de la réglementation bancaire française, Crédit Agricole S.A. procède à la consolidation des risques sur le périmètre du groupe Crédit Agricole et aux déclarations réglementaires (grands risques, division des risques).

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50 %). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ses fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis 2001, les Caisses régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses régionales à Foncaris en rémunération de sa couverture sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

À noter que depuis 2006 LCL peut également bénéficier de la garantie Foncaris.

S'agissant des risques de marchés, les Caisses régionales reportent également leurs positions à Crédit Agricole S.A.

Le suivi par l'organe central des risques des Caisses régionales s'appuie sur différents tableaux de bord des risques présentés trimestriellement à un Comité, présidé par le Directeur général.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit : Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique ;
- des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place. Ceci, notamment, afin que les engagements sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas une concentration excessive du portefeuille, (notamment la consommation de capital économique alloué aux métiers concernés) et, *a fortiori* les plafonds réglementaires ;
- un processus d'engagement encadré : les décisions d'engagement sont prises soit par un Comité décisionnel, soit par un délégué après formalisation d'un avis de la ligne métier Risques et contrôle permanent. Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième niveaux, un reporting et une consolidation des risques, ainsi qu'une information régulière des autorités internes et externes ;

- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir de la dégradation des notations internes ou externes, des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels. Un suivi sur base consolidée s'opère trimestriellement avec un reporting au Comité des risques Groupe ;
- des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à opérer le suivi des stratégies risques et à surveiller l'évolution des concentrations ;
- un reporting des expositions consolidées sur les plus grandes contreparties sur lesquelles le Groupe est engagé est effectué : la Direction des risques Groupe consolide et présente au Directeur général dans le cadre du Comité des risques du Groupe une revue semestrielle des engagements sur les groupes non bancaires clients du Groupe dépassant 300 millions d'euros ainsi que des limites sur les banques les plus importantes ;
- la tenue d'un tableau de bord des risques (indicateurs, engagements, structure des portefeuilles selon divers axes) par pôle métier et consolidé est présenté sur base trimestrielle aux organes exécutif et délibérant ;
- un modèle de portefeuille est utilisé au sein des métiers de la banque de financement et d'investissement permettant de mesurer les effets de diversification, les calculs de pertes futures (volatilité, pertes attendues et inattendues), les simulations de scénario de crise.

MÉTHODOLOGIES DE MESURE

Le Comité des normes et méthodologies (CNM) a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques. Cela a concerné notamment les méthodologies utilisées dans le cadre du projet Bâle II.

Le déploiement généralisé de systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risque et de limites. Si la grande clientèle bénéficie d'un système unique par type de clientèle, la banque de détail dispose d'un système pour l'ensemble des Caisses régionales et de systèmes locaux pour les autres entités, dans le cadre des standards groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliquée au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des

instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet *add-on* est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Calyon, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties, en complément des effets de compensation, négociés lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

DIVERSIFICATION DES RISQUES

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein des métiers liés à la banque de financement et d'investissement, notamment au travers d'une fonction dédiée de "Credit portfolio management" (CPM). L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie (ex. : dérivés de crédit, CLOs, etc.) permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès des banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques, (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec Sofaris) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille (banking Book), le pôle BFI du Groupe a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instrument de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations.

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit corporate, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

L'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédit s'élève en position nominale à 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006 dont 7,1 milliards d'euros réalisés auprès des Caisses régionales, le montant notionnel des positions à la vente s'établissant, quant à lui, à 2,6 milliards d'euros.

RISQUE-PAYS

Le risque-pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est basé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine une évaluation du risque souverain – essentiellement le risque de non-remboursement

de la dette – et une quantification du risque d'instabilité financière prenant sa source dans le secteur privé (banques et/ou entreprises) et dans le système politique.

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues semestriellement et, lors de l'examen en CRG, des stratégies risques.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE**PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

(en millions d'euros)	31/12/2006					
	Encours bruts	dont encours douteux non compromis	Dépréciations / encours douteux non compromis	dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
État, administrations et collectivités publiques	5 701	4		109	94	5 607
Institutions financières	107 426	152	115	186	185	107 126
Particuliers et professionnels	98 133	2 183	1 212	2 129	1 682	95 239
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	125 007	2 397	1 283	2 288	1 125	122 599
TOTAL	336 267	4 736	2 610	4 712	3 086	330 571
Créances rattachées nettes						2 426
Dépréciations collectives						(1 776)
VALEURS NETTES AU BILAN						331 221

(en millions d'euros)	31/12/2005					
	Encours bruts	dont encours douteux non compromis	Dépréciations / encours douteux non compromis	dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
État, administrations et collectivités publiques	7 921	28	19	100	86	7 816
Institutions financières	80 409	386	339	100	88	79 982
Particuliers et professionnels	66 566	1 369	727	1 984	1 529	64 310
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	106 526	2 247	1 187	2 019	1 598	103 741
TOTAL	261 422	4 030	2 272	4 203	3 301	255 849
Créances rattachées nettes						1 929
Dépréciations collectives						(1 582)
VALEURS NETTES AU BILAN						256 196

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
État, administrations et collectivités publiques	5 183	5 077
Institutions financières	25 915	26 141
Particuliers et professionnels	27 924	29 612
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	65 393	61 445
TOTAL	124 415	122 275
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
État, administrations et collectivités publiques	208	166
Institutions financières	36 899	17 479
Particuliers et professionnels	26 524	1 757
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	42 213	45 166
TOTAL	105 844	64 568

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
État, administrations et collectivités publiques	8 965	9 899
Institutions financières	37 039	29 149
Particuliers et professionnels	255 643	236 677
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	48 048	41 186
TOTAL	349 695	316 911
Dettes rattachées	1 116	1 454
VALEUR AU BILAN	350 811	318 365

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2006					
	Encours bruts	dont encours douteux non compromis	Dépréciations / encours douteux non compromis	dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	152 674	2 499	917	2 583	1 977	149 780
Autres pays de l'Union européenne	107 536	1 745	1 428	1 204	401	105 707
Autres pays d'Europe	10 114	62	29	113	69	10 016
Amérique du Nord	25 500	157	26	140	76	25 398
Amériques Centrale et du Sud	8 418	146	123	169	128	8 167
Afrique et Moyen-Orient	13 546	108	81	332	297	13 168
Asie et Océanie (hors Japon)	13 022	12	6	169	136	12 880
Japon	5 457	7		2	2	5 455
TOTAL	336 267	4 736	2 610	4 712	3 086	330 571
Créances rattachées nettes						2 426
Dépréciations collectives						(1 776)
VALEURS NETTES AU BILAN						331 221

(en millions d'euros)	31/12/2005					
	Encours bruts	dont encours douteux non compromis	Dépréciations / encours douteux non compromis	dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	132 270	2 587	1 397	2 772	2 274	128 599
Autres pays de l'Union européenne	59 931	503	310	493	318	59 303
Autres pays d'Europe	8 206	129	129	154	108	7 969
Amérique du Nord	15 448	283	86	275	156	15 206
Amériques Centrale et du Sud	9 082	240	205	53	29	8 848
Afrique et Moyen-Orient	12 756	249	130	334	323	12 303
Asie et Océanie (hors Japon)	12 874	39	15	110	93	12 766
Japon	10 855			12		10 855
TOTAL	261 422	4 030	2 272	4 203	3 301	255 849
Créances rattachées nettes						1 929
Dépréciations collectives						(1 582)
VALEURS NETTES AU BILAN						256 196

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	58 095	61 043
Autres pays de l'Union européenne	25 301	21 967
Autres pays d'Europe	4 733	4 479
Amérique du Nord	25 794	25 712
Amériques Centrale et du Sud	2 648	3 315
Afrique et Moyen-Orient	2 691	2 302
Asie et Océanie (hors Japon)	4 078	2 434
Japon	1 075	1 023
TOTAL	124 415	122 275
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	49 787	44 368
Autres pays de l'Union européenne	40 082	6 428
Autres pays d'Europe	1 626	2 277
Amérique du Nord	4 044	4 843
Amériques Centrale et du Sud	3 567	2 461
Afrique et Moyen-Orient	1 763	1 289
Asie et Océanie (hors Japon)	4 697	2 476
Japon	278	426
TOTAL	105 844	64 568

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
France (y compris DOM-TOM)	253 659	255 184
Autres pays de l'Union européenne	41 569	18 247
Autres pays d'Europe	8 018	6 942
Amérique du Nord	9 261	8 959
Amériques Centrale et du Sud	5 803	3 911
Afrique et Moyen-Orient	13 173	9 632
Asie et Océanie (hors Japon)	10 975	7 956
Japon	6 832	5 986
Organismes supra nationaux	405	94
TOTAL	349 695	316 911
Dettes rattachées	1 116	1 454
VALEUR AU BILAN	350 811	318 365

OPÉATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - RISQUE DE CONTREPARTIE

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/05	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	792	508	797	489
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	83 975	74 004	88 720	52 802
Risques sur les autres contreparties	9 935	11 445	11 946	9 409
TOTAL	94 702	85 957	101 463	62 700
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêts, change et matières premières	80 457	73 519	90 613	52 013
- dérivés actions et sur indices	14 146	12 525	10 850	10 687
Incidence des accords de compensation	82 237	53 282	85 454	38 886
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION	12 465	32 675	16 009	23 814

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

4.2 Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

La maîtrise des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

LE PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank. Les portefeuilles de placement des Directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du

résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, actions, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés, etc.

L'ORGANISATION DU DISPOSITIF

Dispositif local et central

La gestion des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. est structurée sur deux niveaux distincts mais complémentaires : un niveau central de coordination et d'agrégation et un niveau local où s'exerce le métier :

- au niveau central, la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. La mission d'information et d'alerte de la Direction Générale constitue son cœur de métier. Le suivi centralisé s'effectue à partir de comptes-rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des filiales. Ces données sont retraitées (historisation, agrégation, analyses...) afin de produire une information de synthèse. Des restitutions de même nature sont fournies dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable du contrôle interne du groupe qui le présente tous les six mois au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;
- au niveau local, la Direction des Risques et contrôles permanents de la filiale est le bras agissant de la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe sur ce périmètre. Il lui revient d'effectuer un contrôle de premier niveau sur les risques de marchés encourus sur ses activités. Au sein de la filiale Calyon, la Direction des Risques et contrôles permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Deux instances interviennent dans la gestion des risques de marchés au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- **le Comité des risques Groupe**, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce Comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ;
- **le Comité des normes et méthodologies** est une instance périodique présidée par le Directeur des Risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies d'identification et de mesure des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des Risques de Marché) de Calyon, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de direction Générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Calyon et les "risk managers" responsables d'une activité donnée. Il effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés de Calyon et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur leurs demandes ponctuelles de révision de limites.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement quantitatif des risques de marchés repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces indicateurs peuvent être agrégés en trois grands groupes : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires :

- l'élément central du dispositif de mesure des risques de marchés est la Value at Risk (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Une procédure dite de "back testing" (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.
- Deux modèles de mesure de la VaR sont utilisés : la VaR historique et la VaR Monte-Carlo (appliquée aux matières premières) ;
- le deuxième élément quantitatif, "stress scénarios", complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés. Ces calculs de scénarios de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- ▶ les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé,
- ▶ les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes,
- ▶ les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé,
- enfin, un ensemble d'indicateurs complémentaires constitue le troisième élément du dispositif quantitatif d'encadrement des risques. Ces indicateurs (sensibilité, montants nominaux, encours, durées ...) assurent une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

En plus des dispositifs réguliers et normés de reporting, les unités de contrôle des risques de marchés des filiales doivent informer la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe de tout événement susceptible d'affecter sensiblement l'état des risques de marché portés par les filiales.

L'UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Calyon a développé une activité de trading, structuration et ventes à sa clientèle de produits dérivés de crédit. Les produits traités vont des produits simples ("Credit Default Swaps"), avec pour facteur de risque principal les "spreads de credit", à des produits plus structurés introduisant d'autres facteurs de risques plus complexes (corrélation en particulier).

Les positions sont valorisées en juste valeur, incluant des réfactions liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de ces activités s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité au taux de recouvrement ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des limites en "stop loss" ainsi que des stress scénarii sont également mis en place.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction de la gestion et du contrôle des risques, sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	<1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêts	2	0	0	376	1 464	1 258	3 100
Futures	2						2
Swaps de taux d'intérêts				368	1 402	930	2 700
Options de taux				1		20	21
Caps-floors-collars				6	62	308	376
Autres instruments conditionnels				1			1
Instruments de devises et or	0	0	0	16	145	121	282
Opérations fermes de change				14	145	121	280
Options de change				2			2
Autres instruments	20	120	63	0	2	0	205
Dérivés sur actions et indices boursiers	20	120	63		2		205
Sous-total	22	120	63	392	1 611	1 379	3 587
Opérations de change à terme				236	11		247
VALEURS NETTES AU BILAN	22	120	63	628	1 622	1 379	3 834
							4 947

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	<1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêts	12	0	0	11 592	22 982	57 037	91 623
FRA				1	20	14	35
Swaps de taux d'intérêts				11 096	19 754	43 035	73 885
Options de taux				495	3 149	13 972	17 616
Caps-floors-collars					44	15	59
Autres instruments conditionnels	12				15	1	28
Instruments de devises et or	126	186	399	2 669	4 875	7	8 262
Opérations fermes de change	85			349	4 836	7	5 277
Options de change	41	186	399	2 320	39		2 985
Autres instruments	18 061	5 525	551	1 050	19	35	25 241
Dérivés sur actions et indices boursiers	7 019	1 348	172	36	2	33	8 610
Dérivés sur produits de base				1 009			1 009
Dérivés de crédits					1		1
Autres	11 042	4 177	379	5	16	2	15 621
Sous total	18 199	5 711	950	15 311	27 876	57 079	125 126
Opérations de change à terme				178	122	7	307
VALEURS NETTES AU BILAN	18 199	5 711	950	15 489	27 998	57 086	125 433
							114 646

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	154	1 948	1 763	3 865
Swaps de taux d'intérêts				152	1 830	1 744	3 726
Options de taux				1	85	17	103
Caps-floors-collars					1		1
Autres instruments conditionnels				1	32	2	35
Instruments de devises et or	0	0	0	20	61	196	277
Opérations fermes de change				17	61	196	274
Options de change				3			3
Autres instruments	0	11	0	0	0	0	11
Dérivés sur actions et indices boursiers		11					11
Sous total	0	11	0	174	2 009	1 959	4 153
Opérations de change à terme				94	(3)		91
VALEURS NETTES AU BILAN	0	11	0	268	2 006	1 959	4 244
							5 607

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	9 724	26 153	54 456	90 333
Swaps de taux d'intérêts				8 918	21 703	40 518	71 139
Options de taux				644	4 377	13 718	18 739
Caps-floors-collars				1	65	17	83
Autres instruments conditionnels				161	8	203	372
Instruments de devises et or	85	0	0	2 910	5 061	84	8 140
Opérations fermes de change	85			361	5 022	7	5 475
Options de change				2 549	39	77	2 665
Autres instruments	4 246	1 348	66	8 389	6 362	757	21 168
Dérivés sur actions & indices boursiers	4 246	1 348	66	32	3		5 695
Dérivés sur produits de base				533			533
Dérivés de crédits				252			252
Autres				7 572	6 359	757	14 688
Sous total	4 331	1 348	66	21 023	37 576	55 297	119 641
Opérations de change à terme				351	8	4	363
VALEURS NETTES AU BILAN	4 331	1 348	66	21 374	37 584	55 301	120 004
							114 462

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2006	31/12/2005
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
(en millions d'euros)		
Instruments de taux d'intérêts		
Futures	10 062 566	6 926 734
FRA	33 692	29 347
Swaps de taux d'intérêts	707 810	607 802
Options de taux	5 943 121	4 666 550
Caps-floors-collars	1 856 377	878 111
Autres instruments conditionnels	14 123	734 770
Instruments de devises et or	1 194 970	1 170 131
Opérations fermes de change	761 860	733 448
Options de change	433 110	436 683
Autres instruments	872 667	428 881
Dérivés sur actions et indices boursiers	249 738	179 569
Dérivés sur métaux précieux	150	500
Dérivés sur produits de base	39 202	55 313
Dérivés de crédits	581 859	193 499
Autres	1 718	
Sous-total	12 130 203	8 525 746
Opérations de change à terme	568 953	973 467
TOTAL	12 699 156	9 499 213

LE RISQUE DE CHANGE

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux).

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change. Les emprunts sont alors documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement.

Pour les devises peu liquides, le financement peut être réalisé par achat de la devise locale.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a 2 objectifs principaux :

- tout d'abord prudentiel pour immuniser le ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;
- puis patrimonial pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs.

Les positions de change du Groupe sont présentées 5 fois par an lors du Comité actif/passif, présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage des positions sont prises à ces occasions.

Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devise autre que l'euro (les provisions spécifiques ou collectives en devise, les résultats net dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes, ...).

La gestion actif/passif est en charge de suivre les positions du Siège impactées par les produits et charges qui lui sont remontés. En outre, les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter au maximum les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, nos positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de trading de change.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

CONTRIBUTION DES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	997 911	951 586	848 883	813 431
Autres devises de l'Union européenne	52 227	66 899	30 115	36 641
USD	131 310	168 934	111 419	157 166
JPY	26 334	25 119	31 041	18 822
Autres devises	53 514	48 758	39 985	35 383
TOTAL BILAN	1 261 296	1 261 296	1 061 443	1 061 443

LE RISQUE SUR ACTIONS

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent un portefeuille de placement investi en partie en actions (la partie obligataire du portefeuille est suivie, en termes de risques financiers, au travers des indicateurs relatifs à la gestion actif-passif). Le montant total des encours exposés au risque sur actions au travers des portefeuilles de placement du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève au 31 décembre 2006 à 3 milliards d'euros.

4.3 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Crédit Agricole S.A. en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel

ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;

- une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée à 100 % au niveau de Crédit Agricole S.A., 50 % étant remis à disposition des Caisses régionales ;
- Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du Groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal requis étant de 100 %.

Enfin, un Comité de trésorerie et de liquidité a été créé avec notamment comme mission d'orienter le Comité actif/passif dans la gestion des risques de liquidité du Groupe.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a complété ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 18,4 milliards d'euros, la totalité ayant été réalisée sous forme d'émissions obligataires.

Enfin, le groupe Crédit Agricole S.A. a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement les positions de son passif en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre d'une gestion continue du passif de Crédit Agricole S.A. Les divers types d'émissions subordonnées doivent s'apprecier comme s'insérant, sans pouvoir être isolées formellement, dans une politique de refinancement globale de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS TSR

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés principalement sur le marché français, et sont donc émis dans le cadre de la législation française.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A. et en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs accordés par l'émetteur. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

ÉMISSIONS DE TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le coupon peut être suspendu si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

ÉMISSION DE TITRES DE CRÉANCES COMPLEXES DE CAPITAL JUMELÉS

L'émission de Titres de Créances Complexes de Capital Jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. est un placement privé entièrement souscrit par les Caisses régionales.

Les T3CJ sont des titres de créances émis sur le fondement des articles L 228-40 et L 228-41 du Code de commerce et sont inaccessibles.

L'émission réalisée pour un montant de 1 839 millions d'euros en 2003 donne droit au paiement d'un coupon qui est subordonné à l'existence d'un résultat consolidé net part du Groupe positif de l'exercice social de Crédit Agricole S.A.

L'émission de T3CJ peut faire l'objet d'un remboursement anticipé pour son intégralité à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSION DE TITRES SUPER SUBORDONNÉS

Les titres super subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de maturité perpétuelle, senior par rapport aux actions ordinaires et aux T3CJ mais subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs et subordonnés au paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. ou au paiement d'un intérêt sur d'autres catégories de titres subordonnés, en ce compris spécifiquement les T3CJ. Il existe également des options de rachat à 5 ans sans step up et à 10 ans avec step up.

Compte tenu des conditions propres aux émissions présentées ci-dessus, tous les titres subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont classés en dettes.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	39 084	11 043	9 819	20 545	11 180	6 965
Taux fixe	17 332	9 275	5 571	15 571	9 879	1 445
Taux variable	21 752	1 768	4 248	4 974	1 301	5 520
Autres devises de l'Union européenne	3 254	0	2 246	41	23	1 511
Taux fixe	1 504		1 501		23	
Taux variable	1 750		745	41		1 511
USD	1 809	535	2	52	772	0
Taux fixe	291	531	2		6	
Taux variable	1 518	4		52	766	
JPY	7	64	0	0	72	0
Taux fixe	7	64			72	
Taux variable						
Autres devises	715	12	259	95	0	0
Taux fixe	685	12	259			
Taux variable	30			95		
TOTAL	44 869	11 654	12 326	20 733	12 047	8 476
TAUX FIXE	19 819	9 882	7 333	15 571	9 980	1 445
TAUX VARIABLE	25 050	1 772	4 993	5 162	2 067	7 031

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	100 927	52 805	73 175	63 704	290 611
Prêts et créances émis sur la clientèle (y compris crédit-bail)	77 607	38 986	77 744	59 779	254 116
TOTAL	178 534	91 791	150 919	123 483	544 727
Créances rattachées					3 556
Dépréciations					(7 931)
VALEURS NETTES AU BILAN					540 352

(en millions d'euros)	31/12/2005				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	80 674	51 102	71 107	55 132	258 015
Prêts et créances émis sur la clientèle (y compris crédit-bail)	65 540	23 245	62 062	42 565	193 412
TOTAL	146 214	74 347	133 169	97 697	451 427
Créances rattachées					2 820
Dépréciations					(7 933)
VALEURS NETTES AU BILAN					446 514

5

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés au 31/12/2006

► NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

DETTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	96 426	15 021	12 839	7 346	131 632
Dettes envers la clientèle	263 505	36 791	27 907	21 492	349 695
TOTAL	359 931	51 812	40 746	28 838	481 327
Dettes rattachées					3 723
VALEUR AU BILAN					485 050

(en millions d'euros)	31/12/2005				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	61 074	20 145	23 091	8 266	112 576
Dettes envers la clientèle	239 432	37 187	27 684	12 913	317 216
TOTAL	300 506	57 332	50 775	21 179	429 792
Dettes rattachées					3 067
VALEUR AU BILAN					432 859

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	108	69	22	24	223
Titres du marché interbancaire			705	3 950	4 655
Titres de créances négociables :	64 794	30 341	10 480	4 581	110 196
Émis en France	45 220	11 096	6 968	4 458	67 742
Émis à l'étranger	19 574	19 245	3 512	123	42 454
Emprunts obligataires	2 065	7 747	26 018	9 039	44 869
Autres dettes représentées par un titre	98		8	1 005	1 111
TOTAL	67 065	38 157	37 233	18 599	161 054
Dettes rattachées					1 770
VALEUR AU BILAN					162 824
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	103	252	2 021	9 278	11 654
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 190	30	76	10 030	12 326
Dépôt de garantie à caractère mutuel	74				74
TOTAL	2 367	282	2 097	19 308	24 054
Dettes rattachées					416
VALEUR AU BILAN					24 470

(en millions d'euros)	31/12/2005				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	27	36	192	24	279
Titres du marché interbancaire			405	1 000	1 405
Titres de créances négociables :	36 472	23 865	11 643	2 593	74 573
Émis en France	16 164	11 226	7 758	2 388	37 536
Émis à l'étranger	20 308	12 639	3 885	205	37 037
Emprunts obligataires	1 141	1 623	12 568	5 401	20 733
Autres dettes représentées par un titre	145				145
TOTAL	37 785	25 524	24 808	9 018	97 135
Dettes rattachées					988
VALEUR AU BILAN					98 123
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	631	489	952	9 975	12 047
Dettes subordonnées à durée indéterminée				8 476	8 476
Dépôt de garantie à caractère mutuel				52	52
Titres et emprunts participatifs				234	234
TOTAL	631	489	952	18 737	20 809
Dettes rattachées					439
VALEUR AU BILAN					21 248

4.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Les relations de couverture retenues dans le cadre de la documentation des risques financiers reposent principalement

sur la stratégie de couverture de juste valeur. En effet, cette stratégie permet de retenir comme élément couvert des éléments que l'on retrouve dans la mesure économique du risque de taux d'intérêt global de la banque assurant ainsi une plus grande cohérence entre l'approche comptable et financière.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Les relations de couverture de risque de flux de trésorerie sont plus rarement utilisées. Il est à noter que cette documentation en flux de trésorerie ne dispense pas de l'intégration de ces couvertures dans les mesures des risques financiers de la banque soumises à limites et où ne figurent pas les éléments couverts en flux de trésorerie.

LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Les positions de change sont essentiellement couvertes :

- par emprunt (pour les positions de change structurelles uniquement) ;
- par des opérations de change à terme livrable et non livrable (NDF Non Deliverable Forward) ;
- par des opérations de change au comptant ;
- ou encore des investissements des fonds propres locaux dans des actifs en une autre devise.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de couverture				
Micro-couverture	1 514	1 035	1 450	1 673
dont couverture de juste valeur	1 438	992	1 278	1 468
dont couverture de flux de trésorerie	75	32	172	205
dont couverture d'investissements nets à l'étranger	1	11		
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	2 319	3 207	3 485	3 934
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)	1	2	12	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3 834	4 244	4 947	5 607

4.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Au cours de l'année 2006, le groupe Crédit Agricole S.A. a poursuivi, dans la perspective du démarrage de Bâle II, la mise en place du dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- La gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Il s'agit de la supervision du dispositif par la Direction générale, de la définition des rôles des Directions des risques (Crédit Agricole S.A. et filiales/entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, des responsabilités des filiales/entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels) ;
- L'identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- La collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- Le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires et économiques au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale/entité ;
- La livraison périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau filiale/entité, complété par une synthèse Groupe.

Ce dispositif est décliné dans les entités du Groupe selon le principe de subsidiarité.

Dès lors que la mesure du risque opérationnel par le dispositif décrit ci-dessus permet de conclure à l'existence d'un risque de perte avéré, celui-ci donne lieu à la constatation d'une provision.

Ces provisions ainsi que leurs variations figurent en note 7.18.

4.6 Assurances et couverture des risques

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance (notamment AXA, AIG, GAN, ACE, ZURICH, AGF) ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes

et la mise en place de politiques d'assurances différencierées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent par elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation (garanties dommages et recours des tiers : 450 millions d'euros par sinistre en France et 150 millions d'euros en complément de garantie sur les principaux sites étrangers ; garanties responsabilités civiles d'exploitation : 40 millions d'euros).

Les polices Pertes d'Exploitation, Fraude et "tous risques valeurs" ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son Groupe (Monde : garanties Pertes d'exploitation 456 millions d'euros, garanties Fraude : 145 millions d'euros, garanties Tous Risques Valeurs : 49 millions d'euros).

De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 6 % des garanties ci-dessus.

→ Note 5

Notes relatives au compte de résultat

5.1 Produits et Charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 513	3 626
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 714	6 046
Sur opérations avec la clientèle	11 586	8 066
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 190	4 676
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 068	1 321
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	15 313	14 986
Sur opérations de location-financement	997	1 636
Autres intérêts et produits assimilés	237	416
PRODUITS D'INTÉRÊTS	46 618	40 773
Sur opérations avec les établissements de crédit	(4 908)	(5 034)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(812)	(886)
Sur opérations avec la clientèle	(8 824)	(7 478)
Actifs financiers disponibles à la vente	(198)	(651)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(9)
Sur dettes représentées par un titre	(5 388)	(3 810)
Sur dettes subordonnées	(1 326)	(964)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(14 976)	(12 064)
Sur opérations de location-financement	(289)	(942)
Autres intérêts et charges assimilés	(246)	
CHARGES D'INTÉRÊTS	(36 967)	(31 838)

5.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	145	(139)	6	213	(176)	37
Sur opérations internes au Crédit Agricole	135	(705)	(570)	118	(639)	(521)
Sur opérations avec la clientèle	1 707	(481)	1 226	1 287	(298)	989
Sur opérations sur titres	138	(194)	(56)	678	(235)	443
Sur opérations de change	29	(21)	8	21	(13)	8
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	759	(207)	552	686	(168)	518
Prestations de services bancaires et financiers :	5 704	(3 065)	2 639	4 195	(2 160)	2 035
Produits nets de gestion d'OPCVM	2 189	(867)	1 322	2 127	(215)	1 912
Produits nets sur moyens de paiement	653	(350)	303	581	(350)	231
Autres	2 862	(1 848)	1 014	1 487	(1 595)	(108)
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	8 617	(4 812)	3 805	7 198	(3 689)	3 509

5.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dividendes reçus	173	385
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	4 763	4 757
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	824	(34)
Inefficacité des couvertures de juste valeur	39	(89)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		14
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 799	5 033

5.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dividendes reçus	503	392
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	1 647	1 782
Dépréciation durable (titres à revenu variable)	(249)	(68)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4	(1)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 905	2 105

5.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(3)	53
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurances	(5 104)	(5 804)
Autres produits nets de l'activité d'assurances	13 282	9 622
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	(13 914)	(10 678)
Produits nets des immeubles de placement	297	
Autres produits (charges) nets	469	918
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(4 973)	(5 889)

5.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Charges de personnel	(5 890)	(5 061)
Impôts et taxes	(339)	(261)
Services extérieurs et autres charges	(3 619)	(3 390)
CHARGES D'EXPLOITATION	(9 848)	(8 712)

5.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux amortissements	(507)	(453)
Dotations aux dépréciations	0	(1)
TOTAL	(507)	(454)

5

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés au 31/12/2006

► NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

5.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(1 965)	(2 291)
Risques de contrepartie	(1 686)	(1 693)
Risques et charges	(279)	(598)
Reprises de provisions et de dépréciations	1 365	1 587
Risques de contrepartie	1 181	987
Risques et charges	184	600
Variation des provisions et dépréciations	(600)	(704)
Perdes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciées	(134)	(102)
Récupérations sur prêts et créances amortis	187	192
Autres pertes	(65)	(29)
COÛT DU RISQUE	(612)	(643)

5.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	20	9
Plus-values de cession	29	24
Moins-values de cession	(9)	(15)
Titres de capitaux propres consolidés	64	113
Plus-values de cession	93	113
Moins-values de cession	(29)	
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	84	122

5.10 Impôts

CHARGES D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Charges d'impôts courants	(1 266)	(945)
Charges d'impôts différés	(324)	3
CHARGES D'IMPÔTS DE LA PÉRIODE	(1 590)	(942)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔTS THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔTS CONSTATÉ

	Base	Taux d'impôts	Impôts
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	5 301	34,43 %	(1825)
Effet des différences permanentes		3,33 %	(176)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 2,94 %	156
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		- 2,13 %	113
Effet de l'imposition à taux réduit		- 0,80 %	42
Effet des autres éléments		- 1,89 %	100
TAUX ET CHARGE EFFECTIF D'IMPÔTS		29,99 %	(1590)

Le taux d'impôts théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2006.

→ Note 6

Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

Les six pôles métiers suivants :

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales ;
2. Banque de proximité en France - réseau LCL ;
3. Banque de détail à l'international ;
4. Services financiers spécialisés ;
5. Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
6. Banque de financement et d'investissement ;

Auxquels s'ajoute un pôle "gestion pour compte propre et divers".

Présentation des pôles métiers

1. BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (40) et leurs filiales. Les Caisses régionales sont détenues à hauteur de 25 % de leur capital par Crédit Agricole S.A. et sont consolidées par mise en équivalence (hors la Caisse régionale de la Corse qui n'est pas consolidée).

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – RÉSEAU LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau du Crédit Lyonnais en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

Ce pôle métier comprend les filiales et participations étrangères - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Lukas Bank en Pologne, Banca Intesa Spa en Italie, Banco Espírito Santo au Portugal, Bankoa en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais au Cameroun, Société Ivoirienne de Banque...). Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco, et de CA-Leasing et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle "services financiers spécialisés".

4. SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref en France et au travers de filiales ou de partenariats à l'étranger (Agos Itafinco, Crédit-Plus, Lukas, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Emporiki, Credicom, FAFS) ;
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Eurofactor France et ses filiales internationales) et le crédit-bail (Groupe CA-Leasing, EFL).

5. GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, CA-AIPG pour la gestion spécialisée, par CREELIA pour l'épargne entreprise ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurances de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par Bes Vida au Portugal) ;
- les activités d'assurances dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances, ainsi que par Bes Seguros au Portugal) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Calyon (CA Suisse, CA Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco...) et par des entités à l'étranger de LCL.

6. BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Elle se décompose en deux grandes activités pour l'essentiel réalisées par Calyon :

- la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et de contrats à terme, le primaire action et le conseil en fusions et acquisitions ;
- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon.

7. GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif/passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de Capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-édition, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...) ainsi que les dividendes ou autres revenus et

charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger).

Ce pôle comprend également les résultats de secteurs d'activités en "work-out" ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le Groupe.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais ainsi que les écarts de taux d'imposition "normatifs" des métiers par rapport au taux d'impôts réel des filiales.

6.1 Information sectorielle par pôles d'activité

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

(en millions d'euros)	31/12/2006							
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances, banque privée		Banque de financement et d'investissement	Gestion pour compte propre et divers
	Caisse régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire	3 652	824	2 637	3 873	5 456	(255)	16 187	
Charges d'exploitation	(2 495)	(625)	(1 389)	(1 680)	(3 321)	(845)	(10 355)	
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	1 157	199	1 248	2 193	2 135	(1 100)	5 832	
Coût du risque	(151)	(73)	(421)	(7)	10	30	(612)	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	848	522	7	46	160	88	1 671	
Gains ou pertes nets sur autres actifs			4	23	(5)	62	84	
Variation de valeur des écarts d'acquisition			(63)	(3)		3	(63)	
Résultat avant impôts	848	1 006	648	775	2 252	2 300	(917)	6 912
Impôts sur les bénéfices	(89)	(302)	(76)	(280)	(657)	(577)	391	(1 590)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(3)					(3)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	759	704	569	495	1 595	1 723	(526)	5 319
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	10 769		5 052	48	47	592	740	17 248
dont écarts d'acquisition		5 297	1 953	3 284	4 260	1 908	4	16 706
TOTAL ACTIF	10 769	95 205	37 475	75 487	271 956	751 001	19 403	1 261 296
FONDS PROPRES ALLOUÉS	3 921	2 713	3 777	2 531	7 204	8 246		28 392

Les fonds propres alloués par pôle sont établis comme suit :

- 6 % des risques pondérés pour la banque de proximité en France : réseau LCL et des Caisses régionales (pour 25 % des encours) ;
- pour la banque de détail à l'international, les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;
- 6 % des risques pondérés pour les services financiers spécialisés, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;
- 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) pour la banque de financement et d'investissement, majorés de 50 % de la valeur des

sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;

- pour l'asset management et la banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part un montant de 3 mois de charge d'exploitation, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;
- pour les assurances, les exigences réglementaires propres à ces activités sont retenues comme fonds propres alloués (soit 100 % de la marge de solvabilité minimum).

(en millions d'euros)	31/12/2005						
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances, banque privée	Banque de financement et d'investissement	Gestion pour compte propre et divers
	Caisse régionales	LCL					
Produit net bancaire		3 501	317	2 466	3 333	4 456	(380)
Charges d'exploitation		(2 487)	(267)	(1 291)	(1 465)	(2 813)	(843)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)		1 014	50	1 175	1 868	1 643	(1 223)
Coût du risque		(151)	(33)	(398)	19	(3)	(77)
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	854		452	5	28	120	31
Gains ou pertes nets sur autres actifs					(2)	14	110
Coûts liés au rapprochement				(25)	(32)	(77)	(85)
Variation de valeur des écarts d'acquisition				(83)	(3)		(86)
Résultat avant impôt	854	863	469	674	1 878	1 697	(1244)
Impôts sur les bénéfices	(75)	(259)	(8)	(246)	(636)	(379)	661
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	779	604	461	428	1 242	1 318	(583)
Actifs sectoriels							
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	9 843		4 424	53	144	492	535
dont écarts d'acquisition		5 280	37	2 824	4 111	1 858	14 110
TOTAL ACTIF	9 843	88 975	8 763	58 163	234 324	579 256	82 119
FONDS PROPRES ALLOUÉS	3 557	2 447	2 582	2 316	6 345	8 160	25 407

6.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	PNB	Actifs sectoriels	PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	10 439	1 216 701	9 534	1 011 732
Autres pays de l'Union européenne	3 054	175 751	2 193	104 920
Autres pays d'Europe	471	24 708	382	22 816
Amérique du Nord	1 352	70 621	1 121	59 581
Amériques Centrale et du Sud	95	3 227	71	2 888
Afrique et Moyen-Orient	420	14 533	311	10 315
Asie et Océanie (hors Japon)	802	51 292	630	30 595
Japon	192	24 696	126	27 810
Opérations intragroupes	(638)	(320 233)	(675)	(209 214)
TOTAL	16 187	1 261 296	13 693	1 061 443

6.3 Spécificité de l'assurance

MARGE BRUTE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCES

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

ACTIVITÉ ASSURANCE

	31/12/2006			31/12/2005		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
(en millions d'euros)						
Primes émises	22 588	1 700	24 288	18 504	1 482	19 986
Variation des primes non acquises		51	51		42	42
Primes acquises	22 588	1 649	24 237	18 504	1 440	19 944
Produits des placements nets de charges de gestion	5 652	69	5 721	4 635	69	4 704
Plus ou moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 048	23	1 071	4 257	32	4 289
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 700	15	1 715	(124)	3	(121)
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(72)	2	(70)	(6)		(6)
Produits financiers nets de charges hors coûts de financement	8 328	109	8 437	8 762	104	8 866
Total produits des activités ordinaires	30 916	1 758	32 674	27 266	1 544	28 810
Charges de prestations des contrats	(28 849)	(1 102)	(29 951)	(25 499)	(865)	(26 364)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	4	(71)	(67)	11	(44)	(33)
Frais d'acquisition des contrats (y compris commissions)	(726)	(324)	(1 050)	(540)	(422)	(962)
Frais d'administration	(251)	(71)	(322)	(192)	(58)	(250)
Autres produits et charges opérationnels courants	0	(63)	(63)	(20)		(20)
Total autres produits et charges opérationnels courants	(29 822)	(1 631)	(31 453)	(26 240)	(1 389)	(27 629)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 094	127	1 221	1 026	155	1 181
Charge de financement	(258)	0	(258)	(150)		(150)
Retraitements de consolidation	0	0	0	23	1	24
Impôts sur les résultats	(215)	(28)	(243)	(346)	(36)	(382)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	621	99	720	553	120	673
Intérêts des minoritaires			0			0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	621	99	720	553	120	673

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 587	3 577	3 979	3 775	3 755	4 351
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	11 164	10 863	14 916	8 332	8 017	8 017
3 Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	19 532	19 532	24 026	17 329	17 329	17 329
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 398	6 398	7 353	10 219	10 219	10 219
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	104 505	105 064	107 277	104 540	105 326	107 153
6 Prêts hypothécaires	2	2	2	3	3	3
7 Autres prêts et effets assimilés	319	319	319	323	323	323
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 175	1 240	1 301	1 173	1 229	1 270
9 Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	2	2	2			
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	23 659	23 659	23 659	18 851	18 851	18 851
TOTAL	170 343	170 656	182 834	164 545	165 052	167 516
Retraitements de consolidation					(944)	
VALEUR NETTE		170 656				164 108

6.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales**ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES**

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Produit net bancaire corrigé⁽¹⁾	12 076	11 655
Charges d'exploitation	(6 839)	(6 676)
Résultat brut d'exploitation	5 237	4 979
Coût du risque	(836)	(648)
Résultat d'exploitation	4 401	4 331
Autres éléments	(150)	(117)
Impôts	(1 689)	(1 683)
Résultat net cumulé des Caisses régionales corrigé	2 562	2 531
Résultat net cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées	104	81
Retraitements et éliminations de consolidation	326	243
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)	2 992	2 855
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)	748	714
Retraitements et éliminations de consolidation	(12)	(6)
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses régionales	(7)	44
Profit d'augmentation dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽²⁾	119	102
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES MISES EN ÉQUIVALENCE	848	854

(1) PNB social cumulé corrigé des dividendes S.A.S. Rue La Boétie reçus par les Caisses régionales et la rémunération des T3CJ émis par Crédit Agricole S.A.

(2) Notamment écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

→ Note 7

Notes relatives au bilan au 31 décembre 2006

7.1 Caisse, banques centrales, CCP

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 184		595	
Banques centrales, CCP	5 010	89	6 126	484
TOTAL	6 194	89	6 721	484

7.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	391 903	318 613
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	25 949	20 922
JUSTE VALEUR AU BILAN	417 852	339 535
Dont titres prêtés	4 727	2 747

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Créances sur les établissements de crédit		34
Créances sur la clientèle		238
Titres reçus en pension livrée	98 672	87 466
Titres détenus à des fins de transaction	167 798	116 229
Effets publics et valeurs assimilés	33 865	29 213
Obligations et autres titres à revenu fixe	98 529	43 228
Titres cotés	82 713	42 517
Titres non cotés	15 816	711
Actions et autres titres à revenu variable	35 404	43 788
Titres cotés	34 788	43 617
Titres non cotés	616	171
Instruments dérivés	125 433	114 646
JUSTE VALEUR AU BILAN	391 903	318 613

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	23 659	18 851
Titres détenus à des fins de transaction	2 290	2 071
Effets publics et valeurs assimilés	16	4
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 549	593
Titres cotés	866	222
Titres non cotés	683	371
Actions et autres titres à revenu variable	725	1 474
Titres cotés	20	357
Titres non cotés	705	1 117
JUSTE VALEUR AU BILAN	25 949	20 922

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Titres vendus à découvert	39 829	28 548
Dettes représentées par un titre	28 073	19 095
Titres donnés en pension livrée	109 378	81 321
Dettes envers la clientèle	6	
Instruments dérivés	120 004	114 462
JUSTE VALEUR AU BILAN	297 284	243 432

7.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 4.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

7.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilés	51 829	50 583
Obligations et autres titres à revenu fixe	98 570	57 683
Titres cotés	79 882	53 172
Titres non cotés	18 688	4 511
Actions et autres titres à revenu variable	21 117	34 377
Titres cotés	17 294	28 823
Titres non cotés	3 823	5 554
Total des titres disponibles à la vente	171 516	142 643
Total des créances disponibles à la vente	24	1 624
Créances rattachées	1 990	
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE⁽¹⁾	173 530	144 267

(1) Dont - 2 856 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2006.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilés	51 829	1 318	(152)	50 583
Obligations et autres titres à revenu fixe	98 570	3 720	(857)	57 683
Actions et autres titres à revenu variable	15 625	4 193	(124)	31 261
Titres de participation non consolidés	5 492	2 158	(35)	3 116
Créances disponibles à la vente	24			1 624
Créances rattachées	1 990			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	173 530	11 389	(1 168)	144 267
Impôts différés		(827)	417	
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)	173 530	10 562	(751)	144 267

7.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	47 349	46 333
Valeurs reçues en pension	451	642
Titres reçus en pension livrée	33 761	19 906
Prêts subordonnés	432	511
Titres non cotés sur un marché actif	147	609
Autres prêts et créances	11	9
Total	82 151	68 010
Créances rattachées	1 234	994
Dépréciations	309	394
Valeur nette	83 076	68 610
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	3 686	4 279
Comptes et avances à terme	204 729	185 617
Prêts subordonnés	45	109
Total	208 460	190 005
Créances rattachées	671	388
Dépréciations		75
Valeur nette	209 131	190 318
VALEUR NETTE AU BILAN	292 207	258 928

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	9 482	9 066
Autres concours à la clientèle	190 779	153 544
Titres reçus en pension livrée	20 119	3 780
Prêts subordonnés	527	332
Titres non cotés sur un marché actif	4 254	2 550
Créances nées d'opérations d'assurances directes	2 505	540
Créances nées d'opérations de réassurance	136	36
Avances en comptes courants d'associés	255	357
Comptes ordinaires débiteurs	11 587	9 674
Total	239 644	179 879
Créances rattachées	1 305	1 261
Dépréciations	7 434	6 789
Valeurs nettes au bilan	233 515	174 351
Opérations de crédit-bail		
Crédit-bail immobilier	5 576	5 465
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 896	8 068
Total	14 472	13 533
Créances rattachées	346	177
Dépréciations	188	475
Valeurs nettes au bilan	14 630	13 235
TOTAL	248 145	187 586

7.6 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2006
Créances sur établissements de crédit	469	2	17	(91)		(88)	309
Créances sur la clientèle	6 789	1 273	1 594	(1 929)	(45)	(248)	7 434
dont provisions collectives	1 582	7	221	(153)	(2)	121	1 776
Opérations de crédit-bail ⁽¹⁾	475	10	117	(119)	1	(296)	188
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Autres actifs	104		63	(12)	(1)	67	221
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS SUR L'ACTIF	7 837	1 285	1 791	(2 151)	(45)	(565)	8 152

(1) Les autres mouvements sont, à hauteur de 289 millions d'euros, liés à un changement de présentation des indemnités de résiliation des opérations de crédit-bail.

(en millions d'euros)	01/01/2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Créances sur établissements de crédit	492		69	(90)	28	(30)	469
Créances sur la clientèle	7 059	17	1 445	(2 103)	250	121	6 789
dont provisions collectives	1 395	3	58	(106)	92	140	1 582
Opérations de crédit-bail	461	10	135	(135)	1	3	475
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Autres actifs	113		14	(37)	3	11	104
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS SUR L'ACTIF	8 125	27	1 663	(2 365)	282	105	7 837

7.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	82 782	74 598
Valeurs données en pension	7 091	6 561
Titres donnés en pension livrée	23 953	16 674
Total	113 826	97 833
Dettes rattachées	2 391	1 417
Valeur au bilan	116 217	99 250
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créateurs	7 543	4 562
Comptes et avances à terme	10 263	10 486
Total	17 806	15 048
Dettes rattachées	216	196
Valeur au bilan	18 022	15 244
VALEUR AU BILAN DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	134 239	114 494

DETTES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Comptes ordinaires créditeurs	54 580	54 305
Comptes d'épargne à régime spécial	199 145	197 718
Autres dettes envers la clientèle	83 822	56 084
Titres donnés en pension livrée	9 639	7 806
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	2 156	449
Dettes nées d'opérations de réassurance	350	547
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	3	2
Total	349 695	316 911
Dettes rattachées	1 116	1 454
VALEUR AU BILAN	350 811	318 365

7.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Effets publics et valeurs assimilés	16 661	19 451
Obligations et autres titres à revenu fixe	999	318
Total	17 660	19 769
Créances rattachées	347	
VALEURS NETTES AU BILAN	18 007	19 769

7.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	223	279
Titres du marché interbancaire	4 655	1 405
Titres de créances négociables :	110 196	74 573
Émis en France	67 742	37 536
Émis à l'étranger	42 454	37 037
Emprunts obligataires	44 869	20 733
Autres dettes représentées par un titre	1 111	145
Total	161 054	97 135
Dettes rattachées	1 770	988
VALEUR AU BILAN	162 824	98 123
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	11 654	12 047
Dettes subordonnées à durée indéterminée	12 326	8 476
Dépôt de garantie à caractère mutuel	74	52
Titres et emprunts participatifs		234
Total	24 054	20 809
Dettes rattachées	416	439
VALEUR AU BILAN	24 470	21 248

Une description des dettes subordonnées est faite dans la note 4.3.

Au 31 décembre 2006, l'encours des titres super subordonnés était de 2 206 millions d'euros (1 200 au 31 décembre 2005) ; l'encours de titres "T3CJ" était de 1 839 millions d'euros (encours identique au 31 décembre 2005).

7.10 Actifs et passifs d'impôts différés

IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Actifs disponibles à la vente	410	592
Couvertures de flux de trésorerie	12	56
Autres différences temporelles	640	
Autres impôts différés passif	5 007	5 174
Effet des compensations par entité fiscale	(5 843)	
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	226	5 822

IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 035	574
Charges à payer non déductibles	215	55
Couvertures de flux de trésorerie	93	66
Autres impôts différés actif	5 542	5 808
Effet des compensations par entité fiscale	(5 843)	
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	1 042	6 503

À compter de l'exercice 2006, les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

7.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Autres actifs	34 566	28 497
Comptes de stocks et emplois divers	13	21
Gestion collective des titres Codevi	2 052	2 576
Débiteurs divers	25 992	15 762
Comptes de règlements	5 013	5 932
Capital souscrit non versé	2	
Autres actifs d'assurances	216	3 130
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 278	1 076
Comptes de régularisation	21 347	24 495
Comptes d'encaissement et de transfert	9 594	5 660
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7 993	7 184
Produits à recevoir	2 287	9 560
Charges constatées d'avance	468	962
Autres comptes de régularisation	1 005	1 129
VALEUR NETTE AU BILAN	55 913	52 992

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Autres passifs⁽¹⁾	27 937	22 760
Comptes de règlements	5 355	5 975
Créditeurs divers	13 982	16 200
Versement restant à effectuer sur titres	81	24
Autres	8 519	561
Comptes de régularisation	26 855	26 078
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	8 948	6 671
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	8 661	5 763
Produits constatés d'avance	2 878	5 002
Charges à payer	5 842	8 633
Autres comptes de régularisation	526	9
VALEUR AU BILAN	54 792	48 838

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

7.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Actifs non courants destinés à être cédés	677	-
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	655	-

Ces éléments concernent la société Phoenix Metrolife Emporiki (confère commentaires en note 3.2).

7.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au périmètre de consolidation en note 3.3.

7.14 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2006
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 466	114	36	(239)	(8)	(307)	3 062
Amortissements et dépréciations	(188)	23	(10)	20	6	58	(91)
VALEUR NETTE AU BILAN	3 278	137	26	(219)	(2)	(249)	2 971

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 576	173	63	(70)	17	(293)	3 466
Amortissements et dépréciations	(241)	20	(22)	33	(13)	35	(188)
VALEUR NETTE AU BILAN	3 335	193	41	(37)	4	(258)	3 278

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

7.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽²⁾	31/12/2006
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	4 543	1 594	487	(708)	(47)	817	6 686
Créances rattachées ⁽¹⁾	1					(1)	0
Amortissements et dépréciations	(2 084)	(494)	(331)	419	26	(291)	(2 755)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 460	1 100	156	(289)	(21)	525	3 931
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 357	215	388	(97)	(5)	43	1 901
Amortissements et dépréciations	(846)	(59)	(194)	37	3	(31)	(1 090)
VALEUR NETTE AU BILAN	511	156	194	(60)	(2)	12	811

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris transferts en immobilisations temporaires non louées de l'activité crédit-bail.

(en millions d'euros)	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	4 352	7	572	(794)	34	372	4 543
Créances rattachées ⁽¹⁾	9					(8)	1
Amortissements et dépréciations	(2 034)	(6)	(331)	459	(24)	(148)	(2 084)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 327	1	241	(335)	10	216	2 460
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 247	5	260	(228)	5	68	1 357
Amortissements et dépréciations	(784)	(1)	(171)	112	(5)	3	(846)
VALEUR NETTE AU BILAN	463	4	89	(116)	0	71	511

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

7.16 Écarts d'acquisition

Le tableau détaillant ce poste est présenté dans le chapitre Périmètre de consolidation en note 3.6.

7.17 Provisions techniques des contrats d'assurances

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCES

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Contrats d'assurances	38 855	351	39 206	28 519	324	28 843
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	120 714	0	120 714	113 954		113 954
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	3 582	0	3 582	2 824		2 824
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	12 790	0	12 790	13 538	47	13 585
Autres provisions techniques (<i>sinistres, autres...</i>)	1 800	1 364	3 164	1 627	1 516	3 143
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILÉES	177 741	1 715	179 456	160 462	1 887	162 349
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(1 071)	(140)	(1 211)	(836)	(217)	(1 053)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	176 670	1 575	178 245	159 626	1 670	161 296

7.18 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2005	Variations	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2006
		de périmètre						
Risques sur les produits épargne-logement	955				(408)			547
Risques d'exécution des engagements par signature	315		62	(11)	(94)	(2)	16	286
Risques opérationnels ⁽¹⁾	56	20	34	(13)	(18)		14	93
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	788	886	144	(196)	(24)	(8)	(59)	1 531
Litiges divers	840	58	177	(76)	(87)	(5)	(70)	837
Participations	28		18		(8)		(13)	25
Restructurations	60		2	(11)	(24)		41	68
Coûts de mise en œuvre des synergies	221						(221)	0
Autres risques	1 028	41	196	(147)	(213)	(5)	(133)	767
PROVISIONS	4 291	1 005	633	(454)	(876)	(20)	(425)	4 154

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs et LCL.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 8.4, mais également les provisions au titre des médailles du travail, du compte épargne-temps et de pré-retraites chez LCL.

(en millions d'euros)	Variations 01.01.2005 de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Risques sur les produits épargne-logement	912	38				5	955
Risques d'exécution des engagements par signature	375	86	(15)	(105)	6	(32)	315
Risques opérationnels	36	36	(1)	(27)		12	56
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	633	4	170	(68)	(78)	7	788
Litiges divers	543	1	389	(24)	(75)	7	(1)
Participations	117	7	(73)	(38)	8	7	28
Restructurations	52	33	(6)	(23)	1	3	60
Coûts de mise en œuvre des synergies	600	78	(300)	(52)	3	(108)	221
Autres risques	940	8	224	(148)	(235)	12	227
PROVISIONS	4 208	13	1 061	(635)	(633)	44	233
							4 291

(1) Dont 547 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 8.4, dont 137 millions d'euros de provision au titre de pré-retraites constatées chez LCL, dont 58 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail et 11 millions d'euros pour la provision au titre du compte épargne temps.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 415	29 833
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	35 019	10 492
Ancienneté de plus de 10 ans	31 670	41 122
Total plans d'épargne-logement	73 104	81 447
Total comptes épargne-logement	15 520	16 114
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	88 624	97 561

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont sur base d'inventaire à fin novembre 2006, et hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement	222	318
Comptes épargne-logement	348	429
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	570	747

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	5	100
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	66	13
Ancienneté de plus de 10 ans	285	675
Total plans d'épargne-logement	356	788
Total comptes épargne-logement	191	167
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	547	955

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants. En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces encours (proche de 50 % à la fin 2006), le solde étant porté par les

Caisses régionales : la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté. En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

7.19 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006

Au 31 décembre 2006, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
S.A.S. Rue La Boétie	819 541 855	54,73 %	55,29 %
Actions en autodétention	15 144 404	1,01 %	0,00 %
Salariés (FCPE)	84 297 953	5,63 %	5,69 %
Investisseurs institutionnels	445 679 533	29,77 %	30,07 %
Actionnaires individuels	132 658 556	8,86 %	8,95 %
TOTAL	1 497 322 301	100,00 %	100,00 %

La S.A.S. Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole,

Les actions en auto détention le sont dans le cadre du programme de rachat en couverture des options attribuées

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 4 milliards d'euros, a été lancée par Crédit Agricole S.A. le 4 janvier 2007.

À la suite de cette augmentation de capital par émission de 149 732 230 actions nouvelles, le nombre total d'actions composant le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 1 647 054 531, la participation de S.A.S. Rue La Boétie au capital étant maintenue à 54,7 %. Le règlement livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur l'Eurolist d'Euronext Paris sont intervenus le 6 février. Les actions nouvelles portent jouissance au 1^{er} janvier 2006 et sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCES

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	Montant de l'émission en millions d'euros	31/12/2006 en millions d'euros	31/12/2005 en millions d'euros
CA Preferred Funding LLC	janv-03	1 500		1 139	1 272
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		418	466
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550	550
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02		750	750	750
		2 050	1 300	2 857	3 038

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en millions d'euros)	4 920	3 891
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 470 184 317	1 450 806 810
Coefficient d'ajustement	0,984	0,984
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat ajusté par action	1 494 089 753	1 474 397 165
Résultat de base par action (en euros)	3,347	2,682
Résultat dilué par action (en euros)	3,293	2,639

L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 6 février 2007 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à calculer un résultat dilué par action pour 2005 et 2006.

Calcul du coefficient d'ajustement, source FININFO :

- cours de clôture de l'action la veille du détachement du DPS (= cours droit attaché) soit le 3/01/2007 : 32,52 euros ;
- modalités de l'augmentation de capital : 1 action nouvelle au prix de 26,75 euros pour 10 anciennes, soit 11 actions ex-droit ;
- coefficient d'ajustement (cours ex-droit / cours droit attaché) : $31,995 / 32,52 = 0,984$.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2006, le Conseil de Crédit Agricole S.A. a proposé un dividende net par action de 1,15 euro, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

DIVIDENDES

(en euros)	prévu 2006	2005	2004	2003	2002
Dividende net par action	1,15	0,94	0,66	0,55	0,55
Dividende global	1,15	0,94	0,81	0,825	0,825

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 1 382 millions d'euros en 2006.

AFFECTATIONS DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE 2006

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2006 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 23 mai 2007

Le texte de la résolution est le suivant :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le résultat net de l'exercice 2006 s'élève à 2 956 817 535,03 euros et que le report à nouveau est de 1 175 667 403,22 euros, soit un total de 4 132 484 938,25 euros.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

- à la distribution du dividende global, soit un montant total de 1 894 112 710,65 euros, au paiement du dividende net, égal à 1,15 euro par action ayant droit au dividende mis en paiement au titre de l'exercice 2006 ;
- au report à nouveau, soit 2 238 372 227,60 euros.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du mardi 29 mai 2007.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte "report à nouveau", étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du même Code, applicable à compter de l'imposition des revenus de 2006. Cette réfaction bénéficie aux seules personnes physiques.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Total
2003	0,55 €	0,275 €	0,825 €
2004			
Acompte ⁽²⁾	0,30 €	0,15 €	0,45 €
Solde ⁽³⁾	0,36 €		0,36 €
2005	0,94 €		0,94 €

(1) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50 % ; dans certains cas, ce taux est différent.

(2) Distribution au cours de l'année 2004.

(3) Distribution au cours de l'année 2005, ce solde était éligible à la réfaction au taux de 50%.

→ Note 8

Avantages au personnel et autres rémunérations

8.1 Charges de personnel

DÉTAIL DES CHARGES

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Salaires et traitements ⁽¹⁾	3 991	3 415
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	342	
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	75	
Autres charges sociales	977	1 223
Intéressement et participation	263	209
Impôts et taxes sur rémunération	242	214
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	5 890	5 061

(1) Dont charges sur plans de stock-options pour 23 millions d'euros en 2006.

8.2 Effectif fin de période

	31/12/2006	31/12/2005
France	41 050	41 953
Étranger	36 013	20 159
TOTAL	77 063	62 112

8.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel

pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes sur-complémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts - estimation au 31/12/2006
Pôle Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	2 920
Pôle BFI	Calyon	Régime de type "Article 83"	3 872
	BGPI	Régime de type "Article 83"	404
Gestion titres	CACEIS	Régime de type "Article 83"	
Pôle Assurances	Predica	Régime professionnel agricole	672
	Pacifica	Régime professionnel agricole	790

(Effectifs payés au 31-12-2006 en ETP).

8.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dette actuarielle au 31/12/n-1	1 513	1 280
Écart de change	9	
Coût des services rendus sur la période	75	50
Coût financier	58	55
Cotisations de l'employé	7	4
Modification / Réduction / Liquidation de plan	13	(6)
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	19	(47)
Indemnités de cessation d'activité	1	0
Prestations versées (obligatoire)	(151)	(78)
Gains / pertes actuariels	86	60
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	1 621	1 327

L'écart entre la clôture 2005 et l'ouverture 2006 provient, pour l'essentiel, de la quote part de dette actuarielle correspondant aux pré-retraites 2006.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Coût des services rendus sur l'exercice	75	50
Coût financier	58	56
Rendement attendu des actifs sur la période	(45)	(27)
Amortissement du coût des services passés	2	0
Amortissement des gains / pertes actuariels	58	27
Gains / pertes sur les réductions et liquidations	9	(7)
Gains / pertes sur la limitation de surplus	0	11
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	157	110

5

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés au 31/12/2006

► NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME ET DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	859	717
Écart de change		6
Rendement attendu des actifs	41	25
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	31	42
Cotisations de l'employeur	23	41
Cotisations de l'employé	7	4
Modification / Réduction / Liquidation de plan	0	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Indemnités de cessation d'activité	1	0
Prestations versées	(102)	(44)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	860	791

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dette actuarielle fin de période	1 621	1 327
Coût des services passés non comptabilisés		0
Gains / pertes sur la limitation de surplus		11
Dette actuarielle nette fin de période	1 621	1 338
Juste valeur des actifs / droits à remboursement fin de période	860	791
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	761	547

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

	31/12/2006	31/12/2005
Composition des actifs		
- % d'obligations	71,3 %	59,1 %
- % d'actions	19,2 %	17,9 %
- % autres actifs	9,5 %	23,0 %

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	2,25 % à 4,38 %	2,5 % à 4,09 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4 %	4 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,05 %	6,45 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	2 à 4 %	2 à 4 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,50 %	4,50 %

Les effets en France de la loi 2007 sur le financement de la sécurité sociale ont été pris en compte au 31/12/06, sans impact significatif.

8.5 Autres engagements sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existants dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intérêt et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Bénéfice Net Par Action (BNPA) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de BNPA donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intérêt.

Autres rémunérations : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur (jusqu'à 1,5 mois de salaire brut dans certaines filiales).

8.6 Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002 et 21 mai 2003, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2004, trois plans d'options d'achat d'actions avaient été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Pendant l'année 2005, trois nouveaux plans spécifiques ont été mis en place.

En 2006, un nouveau plan a également été mis en place.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2003

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place, le 15 avril 2003, un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2004

Le Conseil d'administration du 23 juin 2004, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A.

et de ses filiales ; en outre, certaines de ces options résultent de la transformation des plans d'options existant dans la filiale BFT, opération visant à poursuivre l'harmonisation des plans d'options dans le Groupe. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan est de 10 861 220 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2005

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2005, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à une attribution de 25 296 options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., résultant de la transformation de plans d'options existants dans la filiale CL Suisse, au prix d'exercice de 22,57 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil. Les Conseils d'administration du 19 juillet 2005 et du 16 novembre 2005 ont procédé respectivement, au profit de deux salariés venant rejoindre le Groupe, à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros et de 15 000 options au prix d'exercice de 24,47 euros, ces prix correspondant à la moyenne des 20 bourses, sans décote, ayant précédé les réunions des conseils.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros a été mis en place le 6 octobre 2006, au profit de 1 745 attributaires.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2006 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRITION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2003	2004	2005	2006	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	22/05/2002	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	17/05/2006
Date du Conseil d'administration	15/04/2003	17/12/2003	23/06/2004	25/01/2005	19/07/2005
Date d'attribution des options	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005
Date de durée du plan	7 ans				
Durée de la période d'inaccessibilité	4 ans				
Date de départ de l'exercice des options	15/04/2007	17/12/2007	05/07/2008	25/01/2009	19/07/2009
Date d'expiration des options	15/04/2010	17/12/2010	05/07/2011	25/01/2012	19/07/2012
Nombre d'attributaires	428	288	1 488	17	1
Nombre d'options attribuées	4 231 847	6 257 460	10 861 220	25 296	5 000
Prix d'exercice	14,59 €	18,09 €	20,48 €	22,57 €	20,99 €
Conditions de performance	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe					
Démission	perte	perte	perte	perte	perte
Licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Décès	maintien ⁽¹⁾				
Nombre d'options					
Attribuées aux mandataires sociaux	40 164		140 000		170 000
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	436 786	2 354 599	515 000	41 725	790 000
Levées en 2006			20 000		20 000
Annulées et levées depuis l'origine	391 100	583 356	350 140	2 321	20 000
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2006	3 840 747	5 674 104	10 491 080	22 975	5 000
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	31,9 %	21,8 %	18,0 %	18,3 %	18,3 %
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes				

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2003	2004	2005	2006	Total
Existantes au 31 décembre 2005	3 956 720	5 979 884	10 776 080	25 296	15 000
Attribuées en 2006					12 029 500
Annulées en 2006	115 973	305 780	265 000	2 321	20 000
Exercées en 2006			20 000		
Existantes au 31 décembre 2006	3 840 747	5 674 104	10 491 080	22 975	5 000

COUVERTURE DES PLANS D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les plans de stock-options d'achat de Crédit Agricole S.A. faisaient, jusqu'au 7 septembre 2006, l'objet d'une couverture par détention de titres Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres et de son auto détention, Crédit Agricole S.A. a procédé le 7 septembre 2006 à l'optimisation de la couverture de deux plans de stock-options d'achat en recourant à une couverture par des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. plutôt qu'à une couverture par détention de titres Crédit Agricole S.A.

Cette optimisation a concerné le plan d'options mis en place en 2004 et le plan d'options attribué en 2006.

Dans le cadre de cette opération Crédit Agricole S.A. a cédé, par bloc hors marché, 9,07 millions d'actions Crédit Agricole S.A. précédemment détenues au titre des couvertures en place.

Dans le même temps Crédit Agricole S.A. a acquis 21,80 millions d'options d'achat afin d'assurer la couverture du plan d'options 2004, échéance 2011 et du plan d'options 2006, échéance 2013.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES RETENUES POUR LA VALORISATION DES PLANS D'OPTION

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

	Plans						
Date d'attribution	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006
Durée de vie exprimée	5 ans	7 ans					
Taux de perte de droit	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,46 %	3,01 %	3,34 %	3,22 %	3,22 %	3,22 %	3,03 %
Volatilité à la date d'attribution	40 %	27 %	25 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	28 %

En l'absence de données historiques significatives sur le comportement des bénéficiaires de plans dans le Groupe, le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Le montant de l'augmentation de capital 2005 réservée aux salariés était de 500 millions d'euros (avant décote) pour 60 021 souscripteurs et un montant moyen de souscription après réduction de 6 662 euros. Le montant de la décote était de 100 millions d'euros soit 20 % de 500 millions d'euros.

La valeur de la décote accordée a été évaluée à partir d'une stratégie consistant à vendre à terme les actions incessibles et à acheter un même nombre d'actions au comptant, financées par un prêt. La moyenne des taux s'établit entre 7,4 % et 8,2 % (échantillon de taux publics pour des crédits non affectés de 60 mois) soit une marge par rapport au taux OAT 5 ans entre 4,4 et 5,3 %.

Le résultat du calcul suivant la méthode préconisée par le communiqué du CNC du 21 décembre 2004 donnant une valeur de l'inaccessibilité de 20 % pour une marge par rapport au taux OAT de 4 %, le coût de l'avantage accordé n'est pas significatif.

8.7 Rémunérations des dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend le Président et l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, le Directeur général délégué, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés au Président et aux membres du Comité exécutif en 2006 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 27 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 17 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- paiements en actions : au titre de plans d'actions d'achat d'actions 2006, il a été attribué aux principaux dirigeants un montant total de 940 000 options, donnant droit, pour option à action Crédit Agricole S.A. Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2006 au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 634 500 euros

→ Note 9

Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	245 387	142 892
Engagements en faveur de la clientèle	120 972	20 617
Ouverture de crédits confirmés	124 415	122 275
- Ouverture de crédits documentaires	119 993	118 986
- Autres ouvertures de crédits confirmés	7 738	8 996
Autres engagements en faveur de la clientèle	112 255	109 990
	4 422	3 289
Engagements de garantie	116 429	72 585
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	10 585	8 018
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 080	985
Autres garanties	8 505	7 033
Engagements d'ordre de la clientèle	105 844	64 567
Cautions immobilières	26 493	2 090
Garanties financières	10 745	26 480
Autres garanties d'ordre de la clientèle	68 606	35 997
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	10 406	14 006
Engagements reçus de la clientèle	7 280	13 324
Engagements de garantie	79 422	55 909
Engagements reçus d'établissements de crédit	37 006	22 050
Engagements reçus de la clientèle	42 416	33 859
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	9 017	9 876
Autres garanties reçues	33 399	23 983

→ Note 10

Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût

La juste valeur d'un instrument est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	292 207	291 705	258 928	257 867
Prêts et créances sur la clientèle	248 145	247 985	187 586	188 509
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 007	18 960	19 769	21 164
Immeubles de placement	2 971	4 638	3 278	3 906
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	134 239	133 610	114 494	114 647
Dettes envers la clientèle	350 811	350 629	318 365	318 810
Dettes représentées par un titre	162 824	162 849	98 123	98 806
Dettes subordonnées	24 470	24 743	21 248	22 055

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans le cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée "à dire d'expert".

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

→ Note 11

Événements postérieurs à la clôture

Opérations italiennes

La fusion Banca Intesa – San Paolo IMI, à laquelle Crédit Agricole S.A. avait donné son approbation dans le cadre des accords signés le 11 octobre 2006 avec Banca Intesa, est intervenue le 1^{er} janvier 2007. Cette opération a pour conséquence la dilution de Crédit Agricole S.A. à environ 9 % du nouvel ensemble et la dissolution du pacte d'actionnaire dont Crédit Agricole S.A. était membre, ce qui entraînera la déconsolidation de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le 22 janvier 2007, Crédit Agricole S.A. a annoncé avoir vendu 3,6 % des actions ordinaires Intesa Sanpaolo pour un montant total de 2 506 millions d'euros.

Le 24 janvier 2007, le devenir du partenariat dans le domaine de la gestion d'actif, qui avait été différé à janvier 2007 dans le cadre des accords du 11 octobre 2006, a été arrêté : Crédit Agricole S.A. et Intesa Sanpaolo ont indiqué avoir décidé ne pas poursuivre leur projet européen de gestion d'actifs et dissoudre leur partenariat.

Les opérations d'acquisition de Cariparma, FriulAdria et des 202 agences Intesa Sanpaolo, prévues dans le cadre des accords du 11 octobre 2006, se dérouleront, sous réserve de l'agrément des autorités de tutelle compétentes, au cours de l'exercice 2007.

Les effets comptables de ces opérations (effets de dilution, traitement de la déconsolidation, traitement de la cession, découpage de CAAM Sgr, acquisition de Cariparma, FriulAdria et des 202 agences Intesa Sanpaolo) interviendront en 2007.

Projet de regroupement des activités de courtage de Calyon et de Société Générale

Le 8 janvier 2007, Calyon et Société Générale ont annoncé être entrés en négociation exclusive en vue d'étudier le regroupement des activités de courtage en produits dérivés aujourd'hui exercées par Calyon Financial et Fimat.

La nouvelle entité ainsi formée occuperait une position de leader mondial dans le domaine de l'exécution et de la compensation de produits dérivés listés.

Elle serait détenue paritairement par Société Générale et Calyon, et son siège serait à Paris.

Succès d'augmentation de capital de 4 milliards d'euros lancée par Crédit Agricole S.A.

Le 1^{er} février 2007, Crédit Agricole S.A. a annoncé que l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 4 milliards d'euros, lancée le 4 janvier 2007, afin de financer notamment sa quote-part du prix d'acquisition de Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza, de Banca Popolare FriulAdria et de 202 agences de Banca Intesa, a connu un grand succès.

À la suite de cette augmentation de capital par émission de 149 732 230 actions nouvelles, le nombre total d'actions composant le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 1 647 054 531, et la participation de S.A.S. Rue La Boétie au capital est maintenue à 54,7 %. Le règlement livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur l'Eurolist d'Euronext Paris sont intervenues le 6 février 2007. Les actions nouvelles portent jouissance au 1^{er} janvier 2006 et sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

→ Note 12

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt				
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05			
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE										
Établissement bancaire et financier										
Banque Chalus		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8			
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,1	25,1	25,1	25,1			
Caisse régionale Brie Picardie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Centre Est		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6			
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Centre Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Franche Comté		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Gard		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2			
Caisse régionale Ille et Vilaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,1	28,1	28,1	28,1			
Caisse régionale Midi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,5	25,6	25,5	25,6			
Caisse régionale Nord Midi Pyrénées		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Nord-Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Normandie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Oise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Paris et Île de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Provence - Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,0	25,8	25,0	25,8			
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Toulouse Midi Toulousain		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	93,8	93,8
LCL		France	Globale	94,8	94,8	94,8	94,8
Sircam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Slibail Autos		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	20,8	20,8
CACF Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CADS Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6
Cofinep		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6
L'Esprit Cantal		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Agro Partenaires		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Champagne Partenaires	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Participex		France	Équivalence	33,9	37,5	28,4	27,0
Prestimmo		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6
Sepi		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6
Socadif		France	Équivalence	25,0	36,2	22,8	31,2
Vauban Finance		France	Équivalence	25,0	33,3	25,2	31,0
Assurance							
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Équivalence	45,5	45,6	39,7	39,9
Corelyon		Luxembourg	Équivalence	100,0	100,0	94,8	94,8
Divers							
Adret Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alli Domes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite		France	Équivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
AMT GIE	S ⁽³⁾	France	Équivalence		25,0		24,9
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft mbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
CA Participations		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6
Caapimmo 1	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Caapimmo 2	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Caapimmo 3	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,0	25,0	24,8	25,0
Caapimmo 5	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Consortium Rhodanien de Réalisation		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Creagrisere		France	Équivalence	25,0	25,0	23,9	22,8
Crédit Lyonnais Assurance, Réassurance, Courtage (CLARC)		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Crédit Lyonnais Benelux		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Crédit Lyonnais Notolion		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
Crédit Lyonnais Preferred Capital		États-Unis	Globale	100,0	100,0	0,0	0,0
Créer S.A.	E	France	Équivalence	25,5		7,6	
Defitech		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Defitech Dauphicom		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Defitech Routage et Communication		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Europimmo		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6
Force 4	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Force Alpes Provence	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Force Alsace		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force CACF	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Force CAM Guadeloupe Avenir	E	France	Équivalence	27,2		27,2	
Force Charente Maritime Deux Sèvres	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Force Lorraine Duo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0
Force Midi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Oise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Run	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Force Tolosa	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Force Toulouse Diversifié		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Gard Obligation FCP		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Green Island	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Ical		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Inforsud FM		France	Équivalence	25,0	25,0	23,3	23,3
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	22,1	22,1
Mat Alli Domes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Ozenne Institutionnel		France	Équivalence	25,0	25,0	25,2	24,9
Patrimocam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Patrimocam 2		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PCA IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Process Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0
Routage Express Service		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SARL Prospective Informatique		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Capimo		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6
SCI Capucines	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
SCI du Vivarais		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Euralliance Europe	E	France	Équivalence	25,5		25,5	
SCI Hautes Faventines		France	Équivalence	25,0	25,0	24,9	24,9
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
SCI Paysagère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Scica HL		France	Équivalence	25,0	25,0	24,7	24,7
Scicam 13	S ⁽⁴⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Sparkway		France	Équivalence	25,0	24,6	25,0	24,6
SPI SNC		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sté Picarde de Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt				
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05			
BANQUE DE DÉTAIL À L'ÉTRANGER										
Établissement bancaire et financier										
Banca Intesa Spa		Italie	Équivalence	17,8	17,8	16,8	16,8			
Banco del Desarrollo		Chili	Équivalence	23,7	23,7	23,7	23,7			
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	28,5	28,5			
Banque Internationale de Tanger	E	Maroc	Globale	52,6		52,6				
BES (Banco Espírito Santo)		Portugal	Équivalence	10,8	8,8	23,8	22,5			
BNI Crédit Lyonnais Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0			
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	E	Égypte	Globale	59,4		59,1				
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	45,0	45,0	39,6	39,5			
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0			
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6			
Crédit Lyonnais Cameroun		Cameroun	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0			
Crédit Lyonnais Congo		Congo	Globale	81,0	81,0	81,0	81,0			
Crédit Lyonnais Sénégal		Sénégal	Globale	95,0	95,0	95,0	95,0			
Crédit Uruguay Banco		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0			
Emporiki Asset Management A.E.P.E.Y.	E	Grèce	Globale	53,6		53,6				
Emporiki Bank	E	Grèce	Globale	67,0		67,0				
Emporiki Bank Albania S.A.	E	Albanie	Globale	67,0		67,0				
Emporiki Bank Bulgaria A.D.	E	Bulgarie	Globale	67,0		67,0				
Emporiki Bank Cyprus	E	Chypre	Globale	54,4		54,4				
Emporiki Bank Germany GMBH	E	Allemagne	Globale	67,0		67,0				
Emporiki Bank Romania S.A.	E	Roumanie	Globale	65,9		65,9				
Emporiki Management	E	Grèce	Globale	67,0		67,0				
Europabank		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	21,8	21,9			
JSC Index Bank HVB	E	Ukraine	Globale	100,0		100,0				
Mercagentes	E	Espagne	Équivalence	25,0		20,6				
Meridian Bank CA Group (ex Meridian Bank)		Serbie	Globale	100,0	71,0	100,0	71,0			
S.A.Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	21,8	21,9			
Société Financière et Immobilière Marocaine	E	Maroc	Globale	52,6		52,6				
Société Ivoirienne de Banque		Côte D'Ivoire	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0			
Union Gabonaise de Banque		Gabon	Globale	58,7	56,3	58,7	56,3			
Sociétés de crédit-bail et location										
Emporiki Leasing S.A.	E	Grèce	Globale	67,0		67,0				
Emporiki Rent	E	Grèce	Globale	34,2		34,2				
Assurance										
Phoenix Metrolife Emporiki	E	Grèce	Globale	70,3		70,3				
Emporiki Life	E	Grèce	Proportionnelle	33,5		33,5				
Divers										
Belgium CA S.A.S.		France	Équivalence	10,0	10,0	32,7	32,8			
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6			
Emporiki Development & Real Estate Management	E	Grèce	Globale	67,0		67,0				
Emporiki Group Finance Pl.c.	E	Royaume-Uni	Globale	67,0		67,0				
Emporiki Venture Capital Developed Markets Ltd.	E	Chypre	Globale	67,0		67,0				
Emporiki Venture Capital Emerging Markets Ltd.	E	Chypre	Globale	67,0		67,0				
Ermis Aedak	E	Grèce	Globale	48,0		48,0				
Euler Hermes Emporiki	E	Grèce	Équivalence	25,3		25,3				
Greek Industry Of Bags	E	Grèce	Globale	47,1		47,1				

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Industry Of Phosphoric Fertilizer	E	Grèce	Équivalence	29,5		29,5	
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sopar Serbie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS							
Établissement bancaire et financier							
Agos Spa (ex Agos Itafinco)		Italie	Globale	51,0	51,0	58,7	58,7
Alsolia		France	Équivalence	34,0	34,0	33,6	33,7
Carrefour Servizi Finanziari SPA		Italie	Équivalence	40,0	40,0	23,5	23,5
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	50,5	50,5
Crediborn		Portugal	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Creditplus Bank AG (ex Credit Plus)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom		Grèce	Globale	100,0	50,0	83,0	49,5
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./NV (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor UK (Angleterre)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAFS (Fiat Auto Financial Services Spa)	E	Italie	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Auto Financial Services Ltd.	E	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Auto Financial Services (Wholesale) Ltd.	E	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0		49,5	
FC France S.A.	E	France	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Auto KreditBank	E	Autriche	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Bank GmbH	E	Allemagne	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Bank Polska S.A.	E	Pologne	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Credit Belgio S.A.	E	Belgique	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Credit Hellas S.A.	E	Grèce	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Distribudora Portugal	E	Portugal	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Finance S.A.	E	Luxembourg	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Finance Holding S.A.	E	Luxembourg	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Finansiering A/S	E	Danemark	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Haenderservice GmbH	E	Allemagne	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Bank GmbH	E	Autriche	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Credit Denmark	E	Danemark	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Dealer Services	E	Pays-Bas	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.	E	Pologne	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Finance S.A.	E	Suisse	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Insurance Consultants S.A.	E	Grèce	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Leasing GmbH	E	Autriche	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Leasing Polska Sp. Zo.o.	E	Pologne	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Nederland B.V.	E	Pays-Bas	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Retail Financial Services Plc	E	Irlande	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Retail IFIC S.A.	E	Portugal	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Retail Portugal AdV S.A.	E	Portugal	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fidis Servizi Finanziari Spa	E	Italie	Proportionnelle	50,0		49,5	
Finalia	E	Belgique	Globale	51,0		51,0	

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Securities AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finconsum ESC S.A.		Espagne	Équivalence	45,0	45,0	44,5	44,6
FL Auto S.N.C	E	France	Proportionnelle	50,0		49,5	
FL Location S.N.C.	E	France	Proportionnelle	50,0		49,5	
Inter-Factor Europa (Espagne)		Espagne	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
JOTEX FINANS AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
MENAFINANCE		France	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,5
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Sofice S.A.	E	France	Proportionnelle	50,0		49,5	
Sofinco		France	Globale	99,0	99,1	99,0	99,0
Tarcredit EFC S.A.	E	Espagne	Proportionnelle	50,0		49,5	
Tarfin S.A.	E	Suisse	Proportionnelle	50,0		49,5	
Targasys Stock	E	Espagne	Proportionnelle	50,0		49,5	
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	34,0	34,0	33,6	33,6
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Crédit Agricole Leasing		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium (ex CP Leasing)		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.	E	France	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Auto Contracts Ltd.	E	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0		49,5	
Fiat Auto Lease N.V.	E	Pays-Bas	Proportionnelle	50,0		49,5	
Finamur (ex Ucabail Immobilier)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finplus Renting S.A.	E	Espagne	Proportionnelle	50,0		49,5	
Leasys Spa	E	Italie	Proportionnelle	50,0		49,5	
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Savarent Spa	E	Italie	Proportionnelle	50,0		49,5	
Slibail Energie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Slibail Immobilier	S (4)	France	Globale		100,0		100,0
Slibail Location Informatique (SLOI)	S (4)	France	Globale		100,0		100,0
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Slibail Murs	S (4)	France	Globale		100,0		100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/06	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Sofincar	S ⁽³⁾	France	Globale		100,0		99,0
Sofinclot (ex Sofinroute)	S ⁽³⁾	France	Globale		100,0		99,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Unicomi	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finans		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Arès		Irlande	Globale	100,0	100,0	58,7	58,7
Eda		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Divers							
Crédit LIFT (ex Réunifinance)		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Sofinrec	S ⁽³⁾	France	Globale		100,0		99,0
Valiris		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
MÉTIERS DE GESTION D'ACTIFS							
Établissement bancaire et financier							
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Alternative Investment Products Group SGR		Italie	Proportionnelle	90,0	90,0	74,3	90,0
CA Asset Management España Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
CA Asset Management Hong Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Ltd. (Ex Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Sgr Italie	S ⁽⁴⁾	Italie	Proportionnelle		100,0		98,1
CA Asset Management Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA. Asset Management Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA.A.M Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI Holding (ex CA AIPG Holding)		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI Inc. (ex CA AIPG Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI Ltd. (ex CA Alternat. Invest. Prod. Gpe Ltd.)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI S.A.S. (ex CA AIPG Sas)		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Capital Investors (ex CPR Private Equity)		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM SGR S.p.A (ex Nextra Investment Management SGR Spa)		Italie	Proportionnelle	65,0	65,0	69,7	63,8
CACEIS Bank (ex CA Investor Services Bank)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Bank España S.A. (ex Ixis Urquijo)	S ⁽²⁾	Espagne	Proportionnelle		50,0		25,5
CACEIS Bank Luxembourg (ex CA Invest. Services Banque Lux.)		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
CACEIS Corporate Trust (ex CA Investor Services Corporate Trust)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CPR AM (Ex CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0	98,4	98,4
Crédit Agricole Asset Management Group		France	Globale	98,1	98,1	98,1	98,1
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	77,1	67,4	74,2
CREELIA		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
E.P.E.M. Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
EEF (Euro Emetteur Finance)	S ⁽⁴⁾	France	Proportionnelle		50,0		50,0
Epsilon SGR S.p.A		Italie	Proportionnelle	93,8	93,8	65,3	59,8
Fastnet Belgique	E	Belgique	Proportionnelle	50,0		26,1	
Fastnet Irlande	E	Irlande	Proportionnelle	50,0		50,0	
Fastnet Pays-Bas	E	Pays-Bas	Proportionnelle	50,0		26,1	
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ixis Investor Services	S ⁽⁴⁾	France	Proportionnelle		50,0		50,0
NEXTRA Alternative Investment SGR S.p.A		Italie	Proportionnelle	90,0	90,0	64,4	57,4
Nonghyup-CA		Corée Du Sud	Proportionnelle	40,0	40,0	39,3	39,3
Segespar Finance		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Segespar Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Sim Spa Selezione e Distribuzione		Italie	Proportionnelle	100,0	100,0	69,7	98,1
Sociétés d'investissement							
Alternative Investment & Research Technologies LLC	E	États-Unis	Globale	100,0		98,0	
CACEIS S.A.S. (ex Caceis)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CASAM		France	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
CASAM Advisers LLC	E	États-Unis	Globale	100,0		98,0	
CASAM Americas LLC	E	États-Unis	Globale	100,0		98,0	
CASAM Cayman Ltd.	E	États-Unis	Globale	100,0		98,0	
CASAM US Holding Inc.	E	États-Unis	Globale	100,0		98,0	
Lyra Capital LLC	E	États-Unis	Globale	100,0		98,0	
Lyra Partners LLC	E	États-Unis	Globale	100,0		98,0	
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances Médicales de France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros	E	Portugal	Globale	75,0		56,0	
BES Vida (ex Tranquillidade Vida)		Portugal	Globale	100,0	29,7	61,9	29,7
Colisée 2001		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions France Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Placements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Federal		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Insurance Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD1	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD9	E	France	Globale	100,0		100,0	
Immobilière Federpierre		France	Globale	100,0	99,5	100,0	99,5
Les Assurances Fédérales IARD		France	Équivalence	40,0	40,0	40,0	40,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,7	99,8	99,7
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica 2006 FCPR A	E	France	Globale	100,0		100,0	
PREDICAI EUROPE S.A. (ex Federlux)		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Prediquant		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tranquilidade	S ⁽²⁾	Portugal	Équivalence		33,3		33,3
Vendôme Courtage	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		100,0
Divers							
ABF-AM S.A.S.	S ⁽³⁾	France	Globale		100,0		98,1
CAAM AI S Inc. (ex CA Alternat. Invest. Prod. Serv. Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Real Estate (ex CAAM Immobilier)		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CACEIS Fastnet (ex Fastnet France)		France	Globale	93,0	86,8	57,4	61,2
CACEIS Fastnet Suisse	E	Suisse	Proportionnelle	50,0		50,0	
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	45,0	26,1	22,5
IAF	S ⁽⁴⁾	France	Proportionnelle		50,0		50,0
Ideam		France	Globale	90,0	90,0	88,5	88,5
Investor Service House S.A.	E	Luxembourg	Proportionnelle	50,0		50,0	
Partinvest S.A.	E	Luxembourg	Proportionnelle	50,0		50,0	
Rivoli Vineuse 1 S.A.S.	S ⁽³⁾	France	Globale		100,0		98,1
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Systeia		France	Globale	80,4	81,2	76,4	76,6
The Fastnet House S.A.	E	Luxembourg	Proportionnelle	50,0		50,0	
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
Établissement bancaire et financier							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Altra Banque		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
CA (Suisse) Bahamas		Bahamas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
CAI Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	100,0	50,0	100,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0
Calyon Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Hungary Ltd.		Hongrie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank (Egypt)	S ⁽⁴⁾	Égypte	Globale		75,0		73,3
Calyon Bank Ukraine		Ukraine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
		République					
Calyon Bank Czech Republic	S ⁽³⁾	Tchèque	Globale		100,0		97,8
Calyon Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Slovakia A.S.		Slovaquie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Holding Italia Due SRL	S ⁽⁴⁾	Italie	Globale		100,0		98,1
Calyon Leasing Corporation		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Rusbank S.A.		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon S.A.		France	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Calyon Turk A.S.		Turquie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CLASI		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CPR BK	S ⁽³⁾	France	Globale		100,0		97,8
Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
LF Investments		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés de Bourse							
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	34,2	48,9
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAI Cheuvreux España S.A. (Ex ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Securities Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial Hong Kong	E	Hong-Kong	Globale	100,0		97,8	
Calyon Financial Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial Singapore		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Securities Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Groupe Cholet Dupont		France	Équivalence	33,4	33,4	32,7	32,7
Keytrade		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	17,8	17,8
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo		France	Globale	49,6	49,6	48,5	48,5
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement							
Banco Calyon Brasil		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
BFC Holding	S ⁽³⁾	France	Globale		99,6		97,1
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	80,0	80,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Calyon Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Capital Market International (CCMI)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Finance Guernesey		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Calyon Financial Products		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Calyon Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Global Partners Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Investment Products Limited		Îles Cayman	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Investments (ex Crédit Lyonnais Capital Market Plc)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon North America Holding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Securities USA inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Uruguay S.A.		Uruguay	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Capital Plus		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLIM	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		97,8
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Capital-investissement	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Capital-investissement & Finance (CACIF) (ex CAPE Holding)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Capital-investissement		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Lyonnais Group							
Management Ltd.	S ⁽³⁾	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Crédit Lyonnais Invest Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Property Broadwalk	S ⁽³⁾	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Crédit Lyonnais Rouse Limited	S ⁽³⁾	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Hong-Kong	Globale	97,8	73,2	76,0	71,6
Crédit Lyonnais Venture Capital		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Philemon		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding UK Ltd.	S ⁽³⁾	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers							
Alcor		Hong-Kong	Globale	99,1	98,3	75,1	87,5
Aylesbury (ex Interco)	E	Pays-Bas	Globale	100,0		97,8	
Bletchley Investments Limited (ex JV Invesco)	E	Pays-Bas	Globale	82,2		80,4	
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CACI 1	E	France	Globale	100,0		100,0	
CAI Derivatives Products PLC		Irlande	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,0	99,1
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,0	99,1

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Calixis Finance		France	Globale	89,8	89,8	87,8	87,8
Calyon Asia Shipfinance Service Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial Canada	E	Canada	Globale	100,0		97,8	
CASAM Equity Quant		Irlande	Globale	96,9	100,0	94,7	97,8
CASAM Futures Euro		Irlande	Globale	97,2	100,0	95,1	97,8
CASAM Systeia Event Driven		Irlande	Globale	99,6	100,0	97,4	97,8
CASAM Systeia Global Macro		Irlande	Globale	99,6	100,0	97,4	97,8
CASAM Systeia Linked Fund (ex Systeia Equity Linked Fund)	S ⁽³⁾	Irlande	Globale		100,0		97,8
CASAM Systeia Pair Trading		Irlande	Globale	99,6	100,0	97,3	97,8
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	33,2	33,2
Cisa S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Capital-investissement (ex IDIA Participation)	E	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Lyonnais L B 01		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DGAD International SARL	E	Luxembourg	Globale	100,0		97,8	
ESF		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
European NPL S.A.	E	Luxembourg	Globale	67,0		65,5	
FCC Masterace (ex FCC ESF)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fonds ICF IIa	S ⁽³⁾	Îles Cayman	Globale		100,0		97,8
Fonds ICF III	S ⁽³⁾	Îles Cayman	Globale		100,0		97,8
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
Indosuez Levante S.A.	E	Espagne	Globale	100,0		97,8	
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Norte SL	E	Espagne	Globale	95,0		92,9	
Korea 21st Century TR		Corée Du Sud	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	60,0	60,0	58,7	58,7
MACO	S ⁽³⁾	Îles Cayman	Proportionnelle		43,9		43,0
MERISMA		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Mezzasia		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	86,9	84,7
Minerva S.R.L.	E	Italie	Globale	90,0		88,0	
Sagrantino	E	Pays-Bas	Globale	100,0		65,5	
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
SNC Haussmann Anjou		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
UBAF		France	Proportionnelle	47,3	43,9	46,3	43,0
GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	94,8	94,8
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
CPR Billets		France	Équivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole S.A. Securities	S ⁽³⁾	Jersey	Globale		99,9		99,9
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent. Régionales)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/06	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
GIE Attica		France	Équivalence	29,3	29,3	46,3	46,3
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofipaca	S ⁽³⁾	France	Équivalence		28,3		27,5
Sociétés d'investissement							
CA Deveurope BV	S ⁽³⁾	Pays-Bas	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	22,5	20,9	16,1	16,2
Partran	S ⁽²⁾	Portugal	Équivalence		33,3		33,3
Assurance							
Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
SOPAR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	62,4	62,4
CPR Compensation (CPRC)	S ⁽⁴⁾	France	Globale		100,0		100,0
CPR Gestion (CPRG)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Transaction	E	France	Globale	100,0		100,0	
East Asia Sits Co Ltd.	E	Japon	Globale	100,0		98,1	
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	99,3	99,3
Litho Promotion	E	France	Globale	100,0		100,0	
Parfin	S ⁽⁴⁾	France	Globale		99,9		99,9
Progica		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	100,0	100,0	92,3	92,4
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,7	79,7
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

(2) Société cédée au hors-groupe.

(3) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.

(4) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

(*) Changement de méthode de consolidation.

→ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Comme indiqué dans la note 2 aux états financiers, votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers.
- Votre Groupe utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés et la prise en compte des risques associés à ces instruments, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers.
- Votre Groupe constitue, comme indiqué dans les notes 1.1, 2 et 7.18 aux états financiers, une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions de l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.
- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, comme exposé en note 2 aux états financiers, qui portent, notamment, sur les charges liées aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les dépréciations durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues telles que décrites dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier que ces notes donnent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

→ COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2006 - EN NORMES FRANÇAISES - ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 6 MARS 2007

→ BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Opérations interbancaires et assimilées		54 817	41 689
Caisse, banques centrales, CCP		1 056	106
Effets publics et valeurs assimilées	5 - 5.1 et 5.2	3 726	3 466
Créances sur les établissements de crédit	3	50 035	38 117
Opérations internes au Crédit Agricole	3	209 230	190 378
Créances sur la clientèle	4 - 4.1 et 4.2	1 431	3 568
Autres concours à la clientèle		1 418	3 505
Comptes ordinaires débiteurs		13	63
Opérations sur titres		26 570	12 828
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 - 5.1 et 5.2	22 435	9 058
Actions et autres titres à revenu variable	5 et 5.1	4 135	3 770
Valeurs immobilisées		55 050	47 032
Participations et autres titres détenus à long terme	6 à 6.2 - 8	11 625	11 684
Parts dans les entreprises liées	6 à 6.2 - 8	43 239	35 155
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 et 8	186	193
Actions propres	9	293	518
Comptes de régularisation et actifs divers	9	25 145	20 716
Autres actifs		13 197	10 096
Comptes de régularisation		11 948	10 620
TOTAL ACTIF		372 536	316 729

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Opérations interbancaires et assimilées	11	39 420	31 680
Banques centrales et CCP		3	1
Dettes envers les établissements de crédit		39 417	31 679
Opérations internes au Crédit Agricole	11	18 142	15 259
Comptes créditeurs de la clientèle	12 - 12.1 et 12.2	167 539	168 921
Comptes d'épargne à régime spécial		160 922	161 205
Autres dettes		6 617	7 716
Dettes représentées par un titre	13 et 13.1	76 533	38 955
Comptes de régularisation et passifs divers	14	20 668	17 474
Autres passifs		6 752	4 142
Comptes de régularisation		13 916	13 332
Provisions et dettes subordonnées		25 552	21 368
Provisions	15 - 15.1 à 15.3	1 588	1 744
Dettes subordonnées	17	23 964	19 624
Fonds pour risques bancaires généraux	16	734	697
Capitaux propres hors FRBG	18 et 19	23 948	22 375
Capital souscrit		4 492	4 492
Primes d'émission		12 584	12 584
Réserves		2 738	2 615
Report à nouveau		1 176	232
Provisions réglementées et subventions d'investissement		1	1
Acomptes sur dividendes versés aux actionnaires		-	-
Résultat de l'exercice		2 957	2 451
TOTAL PASSIF		372 536	316 729

→ **HORS-BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
ENGAGEMENTS DONNÉS	19 111	16 900
Engagements de financement	3 988	4 557
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 412	3 458
Engagements en faveur du Crédit Agricole	1 572	1 084
Engagements en faveur de la clientèle	4	15
Engagements de garantie	15 123	12 343
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	2 432	740
Engagements d'ordre du Crédit Agricole	62	34
Engagements d'ordre de la clientèle	12 629	11 569

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
ENGAGEMENTS REÇUS	5 000	8 265
Engagements de financement	4 344	8 219
Engagements reçus d'établissements de crédit	433	8 110
Engagements reçus du Crédit Agricole	2 100	103
Engagements reçus d'autres organismes	1 811	6
Engagements de garantie	656	46
Engagements reçus d'établissements de crédit	647	20
Engagements reçus du Crédit Agricole	2	11
Engagements reçus d'autres organismes	7	15

→ COMPTE DE RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	23 et 24	(643)	(586)
Revenus des titres à revenu variable	24	4 151	3 565
Produits nets des commissions	25	(549)	(523)
Produits nets sur opérations financières	26 et 27	94	261
Autres produits nets d'exploitation bancaire		(69)	(95)
Produit net bancaire		2 984	2 622
Charges générales d'exploitation		(678)	(486)
Frais de personnel	28.1 et 28.2	(391)	(243)
Autres frais administratifs	28.3	(274)	(230)
Dotations aux amortissements		(13)	(13)
Résultat brut d'exploitation		2 306	2 136
Coût du risque	29	28	21
Résultat d'exploitation		2 334	2 157
Résultat net sur actifs immobilisés	30	41	(34)
Résultat courant avant impôts		2 375	2 123
Coûts liés au rapprochement		-	(11)
Résultat net exceptionnel	31	-	(666)
Impôt sur les bénéfices	32	619	455
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		(37)	550
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 957	2 451

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de bilan, hors bilan et résultat.

→ NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(au 31 décembre 2006)

Note 1	Cadre juridique et financier - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2006	p. 252	Note 6	Titres de participation et de filiales	p. 265
1.1	Cadre juridique et financier	p. 252	6.1	Valeur estimative des titres de participation	p. 270
1.2	Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole	p. 252	6.2	Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations consolidées	p. 271
1.3	Événements significatifs relatifs à l'exercice 2006	p. 253	Note 7	Immobilisations corporelles et incorporelles	p. 271
Note 2	Principes, méthodes comptables	p. 253	Note 8	Variation de l'actif immobilisé	p. 272
2.1	Créances et engagements par signature	p. 254	Note 9	Actions propres - Autres actifs et comptes de régularisation	p. 272
2.2	Intérêts pris en charge par l'État	p. 255	Note 10	Dépréciations	p. 273
2.3	Portefeuilles de Titres	p. 255	Note 11	Dettes envers les établissements de crédit et le Crédit Agricole - Analyse par durée résiduelle	p. 274
2.4	Dettes à vue et à terme	p. 258	Note 12	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle	p. 274
2.5	Dettes représentées par un titre	p. 258	12.1	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique	p. 275
2.6	Provisions	p. 258	12.2	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique	p. 275
2.7	Fonds pour risques bancaires généraux	p. 258	Note 13	Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle	p. 275
2.8	Opérations sur les instruments financiers à terme	p. 259	13.1	Emprunts obligataires	p. 276
2.9	Opérations en devises	p. 259	Note 14	Autres passifs et comptes de régularisation	p. 276
2.10	Intégration des succursales à l'étranger	p. 259	Note 15	Provisions	p. 277
2.11	Comptabilisation et amortissement des immobilisations	p. 260	15.1	Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne	p. 277
2.12	Réévaluation	p. 260	15.2	Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	p. 277
2.13	Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - Régimes à prestations définies	p. 260	15.3	Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	p. 278
2.14	Plans de retraite - Régimes à cotisations définies	p. 261	Note 16	Fonds pour risques bancaires généraux	p. 279
2.15	Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise	p. 261	Note 17	Dettes subordonnées et titres participatifs - Analyse par durée résiduelle	p. 279
2.16	Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intérêtement	p. 261	Note 18	Variation des capitaux propres	p. 280
2.17	Charges et produits exceptionnels	p. 261	Note 19	Composition des fonds propres	p. 280
2.18	Impôt	p. 261	Note 20	Contributions par devises au bilan du 31 décembre 2006	p. 281
2.19	Engagements hors bilan	p. 261			
Note 3	Créances sur les établissements de crédit et sur le Crédit Agricole - Analyse par durée résiduelle	p. 262			
Note 4	Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle	p. 262			
4.1	Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique des bénéficiaires	p. 262			
4.2	Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique	p. 263			
Note 5	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	p. 263			
5.1	Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	p. 264			
5.2	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle	p. 264			

Note 21 Opérations de change et emprunts en devises	p. 281	Note 27 Solde des opérations financières - Opérations sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	p. 286
Note 22 Opérations sur instruments financiers à terme	p. 282	Note 28 Détail des charges de personnel	p. 286
22.1 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle	p. 283	28.1 Frais de personnel	p. 286
22.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Juste valeur	p. 283	28.2 Effectif moyen	p. 287
28.3 Autres frais administratifs			p. 287
Note 23 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	p. 284	Note 29 Coût du risque	p. 287
Note 24 Revenus des titres	p. 284	Note 30 Résultat net sur immobilisations financières, corporelles et incorporelles	p. 288
Note 25 Produits nets des commissions	p. 285	Note 31 Résultat net exceptionnel	p. 289
Note 26 Solde des opérations financières - Opérations sur portefeuilles de négociation	p. 285	Note 32 Impôt sur les bénéfices	p. 289

→ Note 1

Cadre juridique et financier - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2006

1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme au capital de 4 491 967 milliers d'euros (soit 1 497 322 301 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- S.A.S. Rue La Boétie à hauteur de 54,73 % ;
- le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 15 144 404 actions propres, soit 1,01 % du capital, dans le cadre des programmes de rachats afin de couvrir les plans de stock-options attribués ainsi qu'au titre de son programme de liquidité.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

Crédit Agricole S.A. coordonne leur action, leur octroie des avances au moyen des ressources qu'elles collectent en son nom, centralise leurs excédents de ressources monétaires et exerce à leur égard un pouvoir légal de tutelle conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. Les spécificités de ces relations sont décrites au paragraphe suivant : "1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole".

La Loi bancaire du 24 janvier 1984, reprise dans le Code monétaire et financier, a confirmé Crédit Agricole S.A. dans son rôle d'organe central : à ce titre, cet établissement représente les Caisses régionales auprès de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et de la Commission bancaire.

Crédit Agricole S.A. est chargée de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect des normes de gestion destinées à en garantir la liquidité et la solvabilité.

Crédit Agricole S.A. exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Caisses régionales. Elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau Crédit Agricole que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001 un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central. Ce fonds a été comptabilisé en fonds pour risques bancaires généraux.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir", 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été

obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livrets jeunes) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A. où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2006

Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 56 % du capital de l'Egyptian American Bank (EAB) le 22 février 2006. Le regroupement de ses opérations avec celles de Calyon Bank (Egypt) a donné naissance le 31 août 2006 à la banque Credit Agricole Egypt, dont Crédit Agricole S.A. détient 46 %.

Succès remporté début août 2006 par Crédit Agricole S.A. dans l'offre publique d'achat sur Emporiki Bank of Greece S.A. (Emporiki). Crédit Agricole S.A. détient 67 % d'Emporiki au 31 décembre 2006.

Acquisition de 100 % d'Index Bank (JSC IndexBank HBV) en Ukraine finalisée le 31 août 2006.

Opérations de prise de contrôle majoritaire par Crédit Agricole S.A. des filiales de bancassurance du ESGF (Espírito Santo Financial Group) au Portugal effectivement réalisée le 27 juin 2006.

Acquisition par Crédit Agricole S.A. des 29 % de participation résiduels de la banque serbe Meridian Bank A.D. au cours du second trimestre 2006.

→ Note 2

Principes, méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière lui-même modifié par les règlements du Comité de la réglementation comptable n° 2004-16 et n° 2005-04.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2006 le règlement CRC n° 2005-04 du 3 novembre 2005. Les terminologies de "provisions" d'actif et de "provisions pour risques et charges" au passif, ainsi que les dotations et reprises correspondantes au compte de résultat sont respectivement remplacées par les notions de "dépréciations" et de "provisions" ;
- Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 relatif à la comptabilisation des

comptes et plans d'épargne-logement. Les dispositions de cet avis relatives aux modalités de constitution de la provision ont été anticipées sur l'exercice 2005, aussi les seuls changements sur l'exercice 2006 induits par le présent avis concernent l'information fournie en annexe (voir note 2.6 ci-après) ;

- Crédit Agricole S.A. applique également à compter du 1^{er} janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-05 relatif à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle. Cet avis tire les conséquences comptables de la suppression de la déductibilité de l'imposition forfaitaire annuelle sur l'impôt sur les sociétés. Celle-ci devient une charge déductible du résultat imposable à compter du montant payé en 2006. En conséquence, cette charge est désormais comptabilisée dans la rubrique "Impôts et taxes" ;
- par ailleurs, Crédit Agricole S.A. n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2006, de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'avis CNC n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement CRC 2005-03, et relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne représentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts primaires distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

La mise en place du règlement du CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

CRÉANCES DOUTEUSES

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré sur base individuelle correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;
 - créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.
- Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a défini les encours restructurés comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. a décidé d'exclure des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes de solvabilité ;

- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ SUR BASE INDIVIDUELLE

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Crédit Agricole S.A. constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles

TRAITEMENT DES DÉCOTES ET DÉPRÉCIATIONS

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement 2005-03 du Comité de la réglementation comptable.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Intérêts pris en charge par l'État

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'État, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'État.

Les acomptes sur bonification reçus de l'État au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une "bonification à recevoir" dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

2.3 Portefeuilles de Titres

Crédit Agricole S.A. applique le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par les règlements n° 2000-02 et n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères ;
- les Bons du Trésor ;
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger ;
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation).

Crédit Agricole S.A. applique également le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

2.3.1 - TITRES DE TRANSACTION

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres

fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur négociation et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

2.3.2 - TITRES DE PLACEMENT

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont

portés au compte de résultat sous la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

À la clôture de l'exercice, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (note 2.1 Crédits à la clientèle - Provisionnement du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options sont enregistrées à l'actif du bilan dans la catégorie des opérations sur titres, actions et autres titres à revenus variables, actions propres.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3.3 - TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un

cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité est le cours de clôture.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés".

2.3.4 - TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 sur le risque de crédit.

2.3.5 - AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

2.3.6 - TITRES DE PARTICIPATIONS

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participations sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : "Résultat net sur actifs immobilisés".

2.3.7 - PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.3.8 - PRIX DE MARCHÉ

Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été

démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

2.3.9 - DATES D'ENREGISTREMENT

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

2.4 Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Provisions et dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligation et autres titres à revenu fixe".

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges sous la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

Crédit Agricole S.A. applique le Règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congés fin de carrière, des litiges et des risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ses créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les travaux du CNC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement, qui ont fait l'objet d'un avis du CNC n° 2006-02

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne, le Règlement CRBF n° 90-02 du 23 février 1990 et l'instruction de la Commission bancaire n° 90-01 du 1^{er} avril

1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par Crédit Agricole S.A. à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2006, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des Règlements 88-02 et 90-15 modifié du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et sous la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits sous la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du Règlement 90-15 modifié – sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme" et "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées

sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture ;
- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement ;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en "Comptes de tiers et divers".

2.11 Comptabilisation et amortissement des immobilisations

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole S.A. applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants, dans le cadre des mesures transitoires. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable au 31 décembre 2006.

2.12 Réévaluation

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes de Crédit Agricole S.A.

2.13 Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - Régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective de Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord du 1^{er} octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1^{er} juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel de Crédit Agricole S.A. âgé de 54 ans et plus de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour Crédit Agricole S.A., font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en "Provisions".

Conformément à la recommandation, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

2.14 Plans de retraite - Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

2.15 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

PLANS DE STOCK-OPTIONS

Les plans de stock-options accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés, préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe "Rachat d'actions propres".

SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.16 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 24 juin 2005, modifié par un avenant du 22 juin 2006.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.17 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole S.A.

2.18 Impôt

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis 1990 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2006, 156 filiales ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

2.19 Engagements hors bilan

Comme indiqué dans la note 1 (Cadre juridique et financier), Crédit Agricole S.A. assure la fonction d'organe central du Crédit Agricole et, à ce titre, est soumise aux obligations prévues par la Loi Bancaire. Les engagements ainsi donnés figurent en hors-bilan. Il en est de même de ceux souscrits par les Caisse régionales en application de la convention signée en 1988, par laquelle elles garantissent la solvabilité et la liquidité de l'organe central.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

Note 3

Créances sur les établissements de crédit et sur le Crédit Agricole - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Établissements de crédit							
Comptes et prêts	24 745	5 942	10 766	2 208	43 661	206	43 867
à vue	15 350				15 350	19	15 369
à terme	9 395	5 942	10 766	2 208	28 311	187	28 498
Prêts subordonnés	311		534	5 403	6 248	18	6 266
Dépréciations					(98)		(98)
VALEUR NETTE AU BILAN	25 056	5 942	11 300	7 611	49 811	224	50 035
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires					3 686	8	3 694
Comptes et avances à terme ⁽¹⁾	29 917	45 022	68 815	61 118	204 872	664	205 536
VALEUR NETTE AU BILAN	29 917	45 022	68 815	61 118	208 558	672	209 230
							190 378

(1) Dont prêts subordonnés 46 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 110 millions d'euros au 31 décembre 2005.

→ Note 4

Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2006					31/12/2005		
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Autres concours à la clientèle	123	225	614	462	1 424	36	1 460	3 572
Comptes ordinaires débiteurs					13		13	63
TOTAL	123	225	614	462	1 437	36	1 473	3 635
Dépréciations					(42)		(42)	(67)
VALEUR NETTE AU BILAN	123	225	614	462	1 395	36	1 431	3 568

4.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique des bénéficiaires

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
France (y compris DOM-TOM)	1 317	3 529
Autres pays de l'Union européenne	116	10
Autres pays d'Europe	4	-
Amérique du Nord	-	12
VALEUR BRUTE	1 437	3 551
Créances rattachées	36	84
Dépréciations	(42)	(67)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 431	3 568

4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Particuliers	226	-		246	-	
Sociétés financières	173	-		709	-	
Entreprises	1 030	36	35	2 579	49	(43)
Collectivités publiques ⁽¹⁾	8	5	4	17	14	(14)
VALEUR BRUTE	1 437	41	39	3 551	63	(57)
Créances rattachées	36			84		
Dépréciations	(42)			(67)		
VALEUR NETTE AU BILAN	1 431	41	39	3 568	63	(57)

(1) Il s'agit de créances douteuses compromises relatives aux Safer.

→ Note 5

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2006				31/12/2005	
	Transactions	Placements	Titres de l'activité de portefeuille	Investissements	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilés						
Valeur brute	1 262	2 422			3 684	3 399
dont surcote restant à amortir		122			122	61
dont décote restant à amortir		(12)			(12)	(2)
Créances rattachées		68			68	83
Dépréciations		(26)			(26)	(16)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 262	2 464			3 726	3 466
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	5 030	6 787		10 527	22 344	8 929
Émis par des organismes publics	779	332			1 111	1 395
Autres émetteurs	4 251	6 455		10 527	21 233	7 534
dont surcote restant à amortir		3			3	4
dont décote restant à amortir		(2)			(2)	(1)
Créances rattachées		80		22	102	138
Dépréciations		(11)			(11)	(9)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 030	6 856		10 549	22 435	9 058
Actions et autres titres à revenu variable	20	3 119	1 001		4 140	3 794
Créances rattachées						7
Dépréciations		(5)			(5)	(31)
VALEUR NETTE AU BILAN	20	3 114	1 001		4 135	3 770
Valeur estimative	6 312	12 689	1 436	10 548	30 985	16 682

(1) Dont 2 091 millions d'euros de titres subordonnés au 31 décembre 2006.

5.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/2006				31/12/2005			
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	3 339	2 227	968	6 534	2 559	4 119	50	6 728
Titres non cotés	345	20117	3 172 ⁽¹⁾	23 634	840	4 810	3 744	9 394
Créances rattachées	68	102	-	170	83	138	7	228
Dépréciations	(26)	(11)	(5)	(42)	(16)	(9)	(31)	(56)
VALEUR NETTE AU BILAN	3 726	22 435	4 135	30 296	3 466	9 058	3 770	16 294

(1) La répartition des parts d'OPCVM au 31/12/2006 est la suivante :

- OPCVM français 2 351 millions d'euros dont : 1 874 millions d'euros de capitalisation (pure) et 477 millions d'euros de capitalisation et/ou de distribution
- OPCVM étrangers 290 millions d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31/12/2006 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	976	999
OPCVM obligataires	632	678
OPCVM actions	137	179
OPCVM autres	896	993
TOTAL	2 641	2 849

5.2 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées							
Valeur brute		425	3 259	3 684	68	3 752	3 482
Dépréciations				(26)		(26)	(16)
VALEUR NETTE AU BILAN	0	425	3 259	3 658	68	3 726	3 466
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Valeur brute	14788	3 030	1 316	3 210	22 344	102	22 446
Dépréciations					(11)		(9)
VALEUR NETTE AU BILAN	14 788	3 030	1 316	3 210	22 333	102	22 435

→ Note 6

Titres de participation et de filiales

SOCIÉTÉS et ADRESSES	DEVISE	(en millions de devises d'origine)		(en millions de contre-valeurs euros)			(en millions de contre-valeurs euros)			Dividends encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice		
		capital propres	autres que le capital	quote-part du capital en %	valeur comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par CA S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/2006	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2006			
		capital			Valeur brute	Valeur nette	par CA S.A.	31/12/2006	31/12/2006			
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL CA S.A.												
1) PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)												
BANCO BISEL	Bartolome Mire 602 2000 Rosario SANTA FE (Argentine)	Ars	N.A.	N.A.	100,0	237	-			N.A.		
CA PREFERRED FUNDING LLC	C/O Calyon 666 Third Avenue NY 10017 (USA)	Usd	2 889 ⁽¹⁾	15 ⁽¹⁾	67,0	99	99			158 ⁽¹⁾ 165 ⁽¹⁾		
CALYON	9, quai du Président Paul Doumer 92400 COURBEVOIE	Euros	3 436	4 960	95,3	10 145	10 145	306	1 172	4 175 1 531 1 477		
CL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CORSE	Avenue Napoléon III 20193 AJACCIO	Euros	99 ⁽¹⁾	-	99,8	99	25			- -		
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT GROUP	90, boulevard Pasteur - Immeuble Cotentin 75015 PARIS CEDEX	Euros	16	1 159	94,3	3 112	3 112	64		543 469 387		
CRÉDIT AGRICOLE LEASING (UCABAIL)	1-3, rue du Passeur de Boulogne 92861 ISSY-LES-MOULINEAUX	Euros	92	250 ⁽¹⁾	100,0	334	334	340		28 ⁽¹⁾ 15 ⁽¹⁾ 23		
CRÉDIT DU MAROC	48-58, boulevard Mohamed V CASABLANCA (Maroc)	Mad	834 ⁽³⁾	1033 ⁽³⁾	52,6	115	115		73 ⁽³⁾ 15 ⁽³⁾	7		
CRÉDIT LYONNAIS	18, rue de la République 69002 LYON	Euros	1 844	580	94,8	10 818	10 818	400		7 415 1 193 579		
CRÉDIT URUGUAY BANCO S.A.	25 de Mayo 552 MONTEVIDEO (Uruguay)	Uyu	617 ⁽²⁾	136 ⁽²⁾	100,0	49	30		7 ⁽²⁾ 6 ⁽²⁾	3		
EMPORIKI BANK	11 Sophocleous Street GR 10235 ATHENES (Grèce)	Euros	728 ⁽²⁾	334 ⁽²⁾	67,0	2 191	2 191		355 ⁽²⁾ 92 ⁽²⁾			
EUROFACTOR	1-3, rue du Passeur de Boulogne 92861 ISSY-LES-MOULINEAUX	Euros	41	295	100,0	436	436	105	169	40 30		
FINAREF AB (FINAREF Groupe AB)	Box 932 - SE - 501 10 BORAS (Sweden)	Sek	25 ⁽³⁾	169 ⁽³⁾	100,0	273	263		26,9 ⁽³⁾ 9 ⁽³⁾	20		

5

ÉTATS FINANCIERS

Comptes individuels au 31 décembre 2006 - en normes françaises - arrêtés par le Conseil d'administration en date du 6 mars 2007

► NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

SOCIÉTÉS et ADRESSES	DEVISE	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)			(en millions de contre-valeurs euros)				Dividends encaissés par CA.S.A. au cours de l'exercice
		capital	capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	valeur comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par CA.S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA.S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos			
		31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006	Valeur brute	Valeur nette	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006			
FINAREF S.A.	6, rue Émile Moreau 59100 ROUBAIX	Euros	14	213 ⁽¹⁾	100,0	2 284	2 284	27	38	599 ⁽¹⁾	168 ⁽¹⁾	184
FONCARIS	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	225	122 ⁽¹⁾	100,0	320	320		55	29 ⁽¹⁾	20 ⁽¹⁾	19
INDEX BANK HVB	42/4 Pushkinska Street, KYIV 01004 (Ukraine)	Uah	181 ⁽¹⁾	38 ⁽¹⁾	100,0	203	203		112	51 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	
LUKAS S.A.	Pl. Orlat LWOWSKICH 1, 53 605 WROCLAW (Pologne)	Pln	0,5 ⁽²⁾	201 ⁽²⁾	75,2	386	386		-	-	-	
MERIDIAN BANK CA Group	Futoski put 42-44 21000 Novi Sad Republic of Serbia (Serbie)	Csd	2 376 ⁽²⁾	667 ⁽²⁾	90,0	107	107		25 ⁽²⁾	2 ⁽²⁾	1	
2) PARTICIPATIONS DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (10 À 50 % DU CAPITAL)						10 838	10 838	32 986	0	15 506		
BANCA INTESA Spa	Piazza Paolo Ferrari 10, 20121 MILANO (Italie)	Euros	3613 ⁽²⁾	11 750 ⁽²⁾	16,8	3 269	3 269		12 185 ⁽²⁾	2 173 ⁽²⁾	243	
BES	Avenida de Libertade 195 - 1250 LISBONNE (Portugal)	Euros	2 500	1 902	10,8	502	502		2 817	421	9	
C.R.H	35, rue de la Boétie 75008 PARIS	Euros	130	3 ⁽¹⁾	36,6	49	49		2 ⁽¹⁾	1	0	
CR ALPES PROVENCE	Esplanade des Lices 13642 ARLES	Euros	114	791	25,0	210	210	1 047	391	94	6	
CR ALSACE VOSGES	1, place de la Gare BP 440 67008 STRASBOURG CEDEX	Euros	48	588	25,0	131	131	435	225	57	4	
CR ANJOU ET MAINE	40, rue Prémartine 72000 LE MANS	Euros	211	1 068	25,0	234	234	1 220	401	92	6	
	304, boulevard du Président Wilson 33076 BORDEAUX											
CR AQUITAINE	CEDEX	Euros	151	1 739	25,0	310	310	950	502	158	12	
CR ATLANTIQUE VENDÉE	Route de Paris 44949 NANTES CEDEX	Euros	113	900	25,1	196	196	1 407	391	85	6	
CR BRIE PICARDIE	500, rue Saint Fuscien 80095 AMIENS	Euros	161	795	25,0	213	213	1 062	367	79	8	
CR CENTRE EST	1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	Euros	191	1 629	25,0	323	323	1 282	665	211	13	
CR CENTRE FRANCE	3, avenue de la Libération 63045 CLERMONT FERRAND CEDEX 9	Euros	146	1 573	25,0	318	318	1 176	480	148	10	

SOCIÉTÉS et ADRESSES	DEVISE	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)			(en millions de contre-valeurs euros)			Dividends encaissés par CA.S.A. au cours de l'exercice
		capital	capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	valeur comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par CA.S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA.S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos		
		31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006	Valeur brute	Valeur nette	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006		
CR CENTRE LOIRE	8, allée des collèges 18920 BOURGES CEDEX	Euros	65	880	25,0	182	182	1 103	362	82	6
CR CENTRE OUEST	29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 LIMOGES CEDEX	Euros	58	429	25,0	89	89	449	174	40	2
CR CHAMPAGNE BOURGOGNE	269, faubourg CRONCELS 10000 TROYES	Euros	112	574	25,0	114	114	897	304	66	5
CR CHARENTE MARITIME - DEUX SÈVRES	12, boulevard Guillet-Maillet 17100 SAINTES	Euros	53	615	25,0	130	130	865	300	74	4
CR CHARENTE PERIGORD	rue d' EPAGNAC BP21 16800 SOYAUX	Euros	96	330	25,0	77	77	457	216	51	3
CR CÔTE D'ARMOR	La Croix Tual 22440 PLOUFRAGAN	Euros	92	496	25,0	118	118	712	205	56	3
CR DE NORMANDIE	Avenue de Paris 50000 SAINT-LÔ	Euros	131	956	25,0	205	205	1 165	395	91	6
CR DES SAVOIE	PAE Les Glaïsins 4, av du Pré Félin 74985 ANNECY CEDEX 09	Euros	188	605	25,0	152	152	1 206	419	106	6
CR FINISTÈRE	7, route du Loch 29555 QUIMPER CEDEX 9	Euros	100	586	25,0	135	135	893	250	43	4
CR FRANCHE COMTE	11, avenue Élisée Cusenier 25084 BESANÇON CEDEX 9	Euros	78	475	25,0	109	109	828	253	61	4
CR GARD	408, chemin du Mas de Cheylon 30000 NÎMES	Euros	97	305	25,0	77	77	468	217	49	3
CR ILLE-ET-VILAINE	19, rue du Pré Perché BP 2025X 35040 RENNES CEDEX	Euros	92	549	25,0	122	122	896	227	56	4
CR LOIRE HAUTE-LOIRE	94, rue Bergson 42000 SAINT-ÉTIENNE	Euros	31	634	25,0	131	131	656	236	59	4
CR LORRAINE	56, 58, avenue André Malraux 54017 METZ CEDEX	Euros	32	560	25,0	115	115	685	271	76	5
CR MIDI	Avenue du Montpellier MAURIN 34977 LATTES CEDEX	Euros	99	770	25,0	162	162	925	371	91	6
CR MORBIHAN	Avenue de Kéranguen 56956 VANNES CEDEX 9	Euros	83	410	25,0	92	92	746	218	53	4
CR NORD DE FRANCE	27 à 33, Grand' Place 62009 ARRAS CEDEX	Euros	171	1 543	25,5	378	378	1 566	551	175	12

5

ÉTATS FINANCIERS

Comptes individuels au 31 décembre 2006 - en normes françaises - arrêtés par le Conseil d'administration en date du 6 mars 2007

► NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

SOCIÉTÉS et ADRESSES	DEVISE	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)			(en millions de contre-valeurs euros)				Dividends encaissés par CA.S.A. au cours de l'exercice
		capital	capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	valeur comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par CA.S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA.S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos			
		31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006	Valeur brute	Valeur nette	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006			
CR NORD MIDI PYRENEES	53, rue Gustave Larroumet BP 29 46021 CAHORS CEDEX	Euros	125	845	25,0	181	181	1 087	417	103	7	
CR NORD-EST	25, rue Libergier 51100 REIMS	Euros	220	1 311	25,0	252	252	970	465	116	7	
CR NORMANDIE SEINE	Cité de l'agriculture BP 800 76230 BOIS GUILLAUME CEDEX	Euros	92	706	25,0	162	162	968	300	86	4	
CR OISE	18, rue d'Allonne 60000 BEAUVAIS	Euros	114	505	25,0	178	178	529	168	52	4	
CR PARIS ET ILE DE FRANCE	26, quai de la Rapée 75012 PARIS	Euros	115	1 949	25,0	488	488	1 485	835	263	19	
CR PROVENCE COTE D'AZUR	Avenue Paul Arène les Négadis 83002 DIRAGUIGNAN	Euros	83	820	25,0	166	166	643	418	95	5	
CR PYRENEES GASCOGNE	11, boulevard Pt Kennedy BP 329 65003 TARBES CEDEX	Euros	59	686	25,0	139	139	703	314	92	5	
CR REUNION	Parc Jean de Cambaire 97462 SAINT DENIS CEDEX	Euros	48	328	25,0	73	73	388	152	35	2	
CR SUD MEDITERRANEE	30, rue Pierre Bretonneau 66000 PERPIGNAN	Euros	28	353	25,0	66	66	338	161	43	3	
CR SUD RHONE ALPES	15-17, rue Paul Claudel BP 67 38041 GRENOBLE CEDEX 09	Euros	71	697	25,0	138	138	951	352	93	6	
CR TOULOUSE ET MIDI TOLOUSAIN	6-7, place Jeanne d'Arc 31000 TOULOUSE	Euros	75	465	25,0	110	110	620	221	50	3	
CR TOURNAINE ET POITOU	18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Euros	100	701	25,0	168	168	683	283	70	5	
CR VAL DE FRANCE	rue I.J. PHILIPPE 41913 BLOIS CEDEX 9	Euros	43	511	25,0	104	104	525	213	52	3	
Crédit Agricole Egypt SAE	4/6 Hassan Sabry Street, Zamalek LE CAIRE (Égypte)	Egp	1 148 ⁽²⁾	239 ⁽²⁾	46,3	255	255		119 ⁽²⁾	-	13	
CRÉDIT LOGEMENT	50, boulevard Sébastopol 75003 PARIS	Euros	1 254	65 ⁽¹⁾	16,5	215	215	0	233 ⁽¹⁾	61 ⁽¹⁾	9	

SOCIÉTÉS et ADRESSES	DEVISE	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)			(en millions de contre-valeurs euros)			
		capital	capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	valeur comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par C.A.S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par C.A.S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par C.A.S.A. au cours de l'exercice	
		31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006	Valeur brute	Valeur nette	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006		
3) AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)											
CA BOURSE	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	44	467 ⁽¹⁾	99,5	262	262		11 ⁽¹⁾	9 ⁽¹⁾	
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance	100, boulevard du Montparnasse La Coupole 75014 PARIS	Euros	540	219 ⁽¹⁾	100,0	909	909		1 ⁽¹⁾	39 ⁽¹⁾	
CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	40	12	100,0	171	61		21	10	
DELFINANCES	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	151	28	100,0	171	171		26	28	
EFL SERVICE S.A.	Pl. Orlat LWOWSKICH 1, 53 605 WROCLAW (Pologne)	Pln	276 ⁽²⁾	440 ⁽²⁾	100,0	355	355	50	83 ⁽²⁾	13 ⁽²⁾	
FIRECA	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	152	(49) ⁽¹⁾	51,0	78	51		1 ⁽¹⁾	(4) ⁽¹⁾	
GIE SILCA	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	80	-	80,0	64	64		263 ⁽¹⁾	-	
IUB HOLDING	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	57	-	100,0	57	57		-	-	
PACIFICA	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	151	64	70,4	132	132	0	1 206	45	
PREDICA	50-56, rue de la Procession 75015 PARIS	Euros	895	3 481 ⁽¹⁾	100,0	6 034	6 034	6 183	18 318 ⁽¹⁾	476 ⁽¹⁾	
SACAM (SACAM I, 2, 3, SOFINCO)	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	1 649	1 257	100,0	2 655	2 655	800	500	1 816	
SEFA	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	57	-	100,0	57	57		2 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	
SOPAR	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	43	13	100,0	75	75		19	20	
4) AUTRES PARTICIPATIONS (10 A 50 % DU CAPITAL)											
BES VIDA	Avenida de Libertade n° 230 -1250 - 148 LISBONNE (Portugal)	Euros	250 ⁽³⁾	43 ⁽³⁾	50,0	475	475		996 ⁽³⁾	47 ⁽³⁾	
BESPARD	Rua São Bernardo n° 62, 1200 - 826 LISBONNE (Portugal)	Euros	683	205	22,9	272	272		64	540	
CACEIS (ex CAIS Holding)	1-3, place Valhubert 75013 PARIS	Euros	300	204 ⁽¹⁾	50,0	372	372	107	5 ⁽¹⁾	(2) ⁽¹⁾	
EURAZEO	3, rue Jacques Bingen 75017 PARIS	Euros	151	2 321	16,1	465	465		239 ⁽¹⁾	435 ⁽¹⁾	
SCI SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA SEINE	91/93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Euros	129	-	45,5	67	67		5 ⁽¹⁾	5 ⁽¹⁾	

SOCIÉTÉS et ADRESSES	DEVISE	(en millions de devises d'origine)		(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				Dividends encaissés par CA.S.A. au cours de l'exercice		
		capital	capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	valeur comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par CA.S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA.S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat du dernier exercice clos			
		31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006	Valeur brute	Valeur nette	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006			
5) AUTRES PARTICIPATIONS												
(valeur d'inventaire inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole S.A.)												
Parts dans les entreprises liées établissements de crédit					486	401	1 139	4 162				
Participations dans des établissements de crédit					23	23	1 075	249				
Autres parts dans les entreprises liées					130	124						
Autres participations					179	126	64	3 913				
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					55 201	54 638	36 062	12 485				
Avances consolidables et créances rattachées					234	227						
VALEURS AU BILAN					55 436	54 865	36 062	12 485				

(1) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 31 décembre 2005.

(2) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 30 septembre 2006.

(3) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 30 juin 2006.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Non cotées	41 266		35 670	
Cotées	2 433			
Avances consolidables	93		77	
Créances rattachées				
Dépréciations	(553)		(592)	
Sous-total	43 239	47 399	35 155	35 445
Titres de participation				
Non cotés	6 705		6 688	
Cotés	4 797		4 940	
Avances consolidables	139		181	
Créances rattachées	2		4	
Dépréciations	(19)		(130)	
Sous-total	11 624	15 908	11 683	12 701
Autres titres détenus à long terme				
Non cotés	1		1	
Cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total	1	1	1	1
TOTAL VALEURS BRUTES				
Non cotés	47 972		42 359	
Cotés	7 230		4 940	
TOTAL	54 864	63 308	46 839	48 147

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'usage des titres. Elles incluent les avances consolidables et les créances rattachées.

6.2 Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations consolidées

	Sur les entreprises liées et les participations
(en millions d'euros)	
CRÉANCES	36 062
Sur les établissements de crédit et institutions financières	35 998
Sur la clientèle	64
Obligations et autres titres à revenu fixe	
DETTES	2 121
Sur les établissements de crédits et institutions financières	1 982
Sur la clientèle	139
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	
ENGAGEMENTS DONNÉS	14 281
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 796
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
Garanties données à des établissements de crédit	2 282
Garanties données à la clientèle	10 203
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	
Autres engagements donnés	

→ Note 7

Immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2006			31/12/2005
	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes	Valeurs nettes
(en millions d'euros)				
Immobilisations corporelles				
D'exploitation	301	(151)	150	186
Hors exploitation	37	(6)	31	4
Immobilisations incorporelles	24	(19)	5	3
VALEUR NETTE AU BILAN	362	(176)	186	193

→ Note 8

Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/2005	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéance)	Autres Mouvements	31/12/2006
Valeurs immobilisées					
Parts dans les entreprises liées					
Valeur brute	35 670	8 514	(499)	14	43 699
Avances consolidables	77	33	(17)		93
Dépréciations	(592)	(421)	511	(51)	(553)
Titres de participation					
Valeur brute	11 628	289	(414)	(1)	11 502
Avances consolidables	181	1	(43)		139
Dépréciations	(130)	(34)	94	51	(19)
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute	1				1
Avances consolidables					
Dépréciations					
Créances rattachées	4		(2)		2
VALEURS NETTES AU BILAN	46 839	8 382	(370)	13	54 864
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	3	3		(1)	5
Amortissements	(18)	(1)		(1)	24
Immobilisations corporelles	190	25	(33)	(1)	181
Valeur brute	337	37	(35)	(1)	338
Amortissements	(147)	(12)	2		(157)
VALEURS NETTES AU BILAN	193	28	(33)	(2)	186

→ Note 9

Actions propres - Autres actifs et comptes de régularisation

ACTIONS PROPRES

Crédit Agricole S.A. détient, au 31 décembre 2006, 15 144 404 actions propres classées dans la catégorie des titres de placement pour un montant de 259 303 201,73 euros et dans la catégorie des titres de transaction pour 34 352 598,96 euros. Leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2006 s'élève à 31,86 euros.

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Autres actifs⁽¹⁾	13 197	10 096
Instruments conditionnels achetés	740	445
Débiteurs divers	10 773	7 418
Gestion collective des titres Codevi	1 684	2 233
Comptes de régularisation	11 948	10 620
Comptes d'encaissement et de transfert	3 887	4 159
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	8	222
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers	549	626
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 595	4 783
Autres produits à recevoir et charges constatées d'avance	739	645
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	169	185
Autres comptes de régularisation	1	-
VALEUR NETTE AU BILAN	25 145	20 716

(1) Les montants indiqués sont nets de dépréciation et incluent les créances rattachées.

→ Note 10

Dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2005	Augmentation (Dotations)	Diminution (Reprises)	Autres mouvements	31/12/2006
Opérations interbancaires	112	14	(17)	(11)	98
Opérations avec la clientèle	67	0	(26)	1	42
Opérations sur titres	56	109	(122)	(1)	42
Valeurs immobilisées	722	455	(605)		572
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIF	957	578	(770)	(11)	754

→ Note 11

Dettes envers les établissements de crédit et le Crédit Agricole - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Établissements de crédit							
Comptes et emprunts	22 717	2 339	4 222	2 694	31 972	161	32 133
à vue	11 880				11 880	6	11 886
à terme	10 837	2 339	4 222	2 694	20 092	155	20 247
Valeurs données en pension			4 211	2 600	6 811	166	6 977
Titres donnés en pension livrée	307				307	-	307
VALEUR AU BILAN	23 024	2 339	8 433	5 294	39 090	327	39 417
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires					7 539	24	7 563
Comptes et avances à terme	1 502	1 699	4 558	2 627	10 386	193	10 579
VALEUR AU BILAN	1 502	1 699	4 558	2 627	17 925	217	18 142
							15 259

→ Note 12

Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Comptes ordinaires créditeurs							
					1 013	1	1 014
Comptes d'épargne à régime spécial							347
à vue	117 263	22 300	14 724	6 635	160 922		160 922
à terme	77 441				77 441	-	77 441
	39 822	22 300	14 724	6 635	83 481	-	83 481
Autres dettes envers la clientèle	1 001	732	1 641	1 848	5 222	332	5 554
Titres donnés en pension livrée		49			49	-	49
VALEUR AU BILAN	118 313	23 032	16 365	8 483	167 206	333	167 539
							168 921

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
France (y compris DOM-TOM)	166 926	167 996
Autres pays de l'Union européenne	10	35
Autres pays d'Europe	249	450
Organismes supranationaux	21	39
VALEUR BRUTE	167 206	168 520
Dettes rattachées	333	401
VALEUR AU BILAN	167 539	168 921

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Particuliers	165 632	166 589
Sociétés financières	436	620
Entreprises	925	336
Collectivités publiques	190	953
Autres agents économiques	23	22
VALEUR BRUTE	167 206	168 520
Dettes rattachées	333	401
VALEUR AU BILAN	167 539	168 921

→ Note 13

Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2006						31/12/2005
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Titres de créances négociables	24 639	8 683	3 049	422	36 793	476	37 269
Emprunts obligataires	860	5 370	23 536	9 080	38 846	418	39 264
VALEUR AU BILAN	25 499	14 053	26 585	9 502	75 639	894	76 533
							38 955

13.1 Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Encours au 31/12/2006	Échéancier de l'encours au 31/12/2006			Encours au 31/12/2005
		< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	
Euro	33 494	5 704	19 115	8 675	15 460
Taux fixe	16 339	637	7 512	8 190	11 516
Taux variable	17 155	5 067	11 603	485	3 944
Usd	1 839	23	1 667	149	42
Taux fixe	320	23	186	111	-
Taux variable	1 519	-	1 481	38	42
Chf - Taux fixe	485	174	62	249	-
Cad - Taux fixe	458	-	458	0	-
Gbp	2 562	328	2 234	-	-
Taux fixe	998	328	670	-	-
Taux variable	1 564	-	1 564	-	-
Jpy - Taux fixe	8	-	-	8	-
VALEUR BRUTE	38 846	6 229	23 536	9 081	15 502
Taux fixe	18 608	1 162	8 888	8 558	11 516
Taux variable	20 238	5 067	14 648	523	3 986
Dettes rattachées	418				263
TOTAL	39 264	6 229	23 536	9 081	15 765

→ Note 14

Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Autres passifs (1)	6 752	4 142
Instruments conditionnels vendus	29	33
Créditeurs divers	6 684	4 067
Versements restant à effectuer sur titres	39	42
Comptes de régularisation	13 916	13 332
Comptes d'encaissement et de transfert	4 377	5 672
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	901	203
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	170	193
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 933	4 510
Autres charges à payer et produits constatés d'avance	2 535	2 752
Autres comptes de régularisation	-	2
VALEUR AU BILAN	20 668	17 474

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

→ Note 15

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2005	Augmentation (Dotations)	Diminution (Reprises)	Autres mouvements	31/12/2006
Retraite et congés fin de carrière	153	46	(35)	34	198
Risques d'exécution engagements par signature	18	1	(12)	1	8
Risques pays	33	19	(22)		30
Passage à l'euro	0		0		0
Risques de crédit et risques sectoriels	92	4	(28)	(24)	44
Modernisation des systèmes d'information et restructurations	28		(15)	(11)	2
Impôts ⁽¹⁾	262	81	(131)	1	213
Litiges et garanties de passif	169	10	(18)	5	166
Participations (situations nettes négatives)	10	16	(10)		16
Charges internes épargne-logement	47		(12)		35
Risques contrats épargne-logement	688		(290)		398
Autres risques et charges	244	275	(56)	15	478
VALEUR AU BILAN	1 744	452	(629)	21	1 588

(1) Ce poste concerne les impôts dus dans le cadre de l'intégration fiscale.

15.1 Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement	62 687	69 292
Ancienneté de moins de 4 ans	5 718	25 845
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	29 945	8 714
Ancienneté de plus de 10 ans	27 024	34 733
Comptes épargne-logement	13 536	13 939
TOTAL DES EN COURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	76 223	83 231

15.2 Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Plans d'épargne-logement	258	563
Ancienneté de moins de 4 ans	1	75
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	49	7
Ancienneté de plus de 10 ans	208	481
Comptes épargne-logement	140	125
TOTAL DES PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	398	688

5

ÉTATS FINANCIERS

Comptes individuels au 31 décembre 2006 - en normes françaises - arrêtés par le Conseil d'administration en date du 6 mars 2007

► NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

15.3 Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

31/12/2006

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

Dettes actuarielle au 1^{er} janvier	153
Coûts des services rendus sur la période	13
Effet de l'actualisation	6
Cotisations de l'employé	-
Modification/réduction/liquidation de plan	-
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-
Indemnités de cessation d'activité	-
prestations versées	(18)
(Gains)/pertes actuariels	44
dettes actuarielle au 31 décembre	198

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

Coûts des services rendus sur la période	13
Effet de l'actualisation	6
Rendement attendu des actifs sur la période	(3)
Amortissement du coût des services passés	46
Autres gains ou pertes	-
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	62

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1^{er} Janvier	79
Rendement attendu des actifs	3
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	(3)
Cotisation de l'employeur	49
Cotisation de l'employé	-
Modification/réduction/liquidation de plan	-
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-
Indemnités de cessation d'activité	-
Prestations versées	(15)
Juste valeur des actifs/droit à remboursement au 31 décembre	113

VARIATION DE LA PROVISION

(Provisions)/actifs au 1^{er} Janvier	(74)
Cotisation de l'employeur	49
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-
Paiements directs de l'employeur	2
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(62)
(Provisions) actifs au 31 décembre	(85)

→ Note 16

Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité	734	697
VALEUR AU BILAN	734	697

→ Note 17

Dettes subordonnées et titres participatifs - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros par monnaie d'émission)	31/12/2006					31/12/2005
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Dettes subordonnées à terme			1 379	10 462	11 841	11 256
Franc						
Euro		1 379	8 272		9 651	9 277
Dollar			2 190		2 190	1 979
Dettes subordonnées à durée indéterminée					11 751	8 063
Titres et emprunts participatifs						
VALEUR BRUTE	1 379	10 462		23 592		19 319
Dettes rattachées					372	305
TOTAL	1 379	10 462		23 964		19 624

Clauses de subordination des dettes subordonnées à terme :

En cas de liquidation de l'émetteur, ces dettes seront remboursées à un prix égal au pair; ce remboursement ne pourra intervenir qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des emprunts et titres participatifs émis par l'émetteur.

→ Note 18

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes et réserves et report à nouveau	Provisions réglementées Subventions d'investissement	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2004	4 421	15 629	2	20 052
Solde de dividendes versés au titre de 2004		(521)		(521)
Variation de capital ⁽¹⁾	71			71
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		323		323
Résultat de l'exercice 2005		2 451		2 451
Autres variations			(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2005	4 492	17 882	1	22 375
Solde de dividendes versés au titre de 2005		(1 384)		(1 384)
Variation de capital ⁽¹⁾				
Variation des primes d'émission ⁽²⁾				
Résultat de l'exercice 2006		2 957		2 957
Autres variations				
Solde au 31 décembre 2006	4 492	19 455	1	23 948

Le nombre et la valeur nominale des titres composant le capital social figurent dans la Note 1 - Cadre juridique et financier.

(1) Répartition de la variation du capital selon ses origines	31/12/2005	31/12/2006
Paiement du dividende en actions	-	-
Augmentation du capital en numéraire	71	-
Augmentation du capital par apport	-	-

(2) Répartition de la variation des primes selon ses origines	31/12/2005	31/12/2006
Paiement du dividende en actions	-	-
Augmentation du capital en numéraire	323	-
Augmentation du capital par apport	-	-

→ Note 19

Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice)	23 948	22 375
Fonds pour risques bancaires généraux	734	697
Dettes subordonnées et titres participatifs	23 964	19 624
TOTAL	48 646	42 696

→ Note 20

Contributions par devises au bilan du 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	ACTIF	PASSIF
Répartition des valeurs brutes en		
Euro	341 724	318 598
Autres devises de l'Union européenne	3 229	6 242
Franc Suisse	4 411	2 366
Dollar US	9 656	28 485
Yen	131	66
Autres devises	1 088	720
VALEUR BRUTE	360 239	356 477
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	13 051	16 059
Dépréciations	(754)	
TOTAL	372 536	372 536

→ Note 21

Opérations de change et emprunts en devises

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	437	438	51	51
Devises	359	131	6	45
Euros	78	307	45	6
Opérations de change à terme	30 351	31 219	16 923	16 806
Devises	28 375	4 640	14 852	3 661
Euros	1 976	26 579	2 071	13 145
Prêts et emprunts de devises	888	290	554	71
TOTAL	31 676	31 947	17 528	16 928

→ Note 22

Opérations sur instruments financiers à terme

	31/12/2006		31/12/2005
	Opérations de couverture	Opérations autres que couverture	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Opérations fermes	464 584	74 446	539 030
Opérations sur marchés organisés	28 144		28 144
Contrats à terme de taux d'intérêt	27 903		27 903
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	241		241
Opérations de gré à gré	436 440	74 446	510 886
Swaps de taux d'intérêt	436 440	74 446	510 886
FRA	-		-
Opérations conditionnelles	89 523	11 993	101 516
Opérations sur marchés organisés	57 014		57 014
Instruments de taux d'intérêt à terme	54 778		54 778
Achetés	31 478		31 478
Vendus	23 300		23 300
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	190		190
Achetés	60		60
Vendus	130		130
Instruments de taux de change à terme	2 046		2 046
Achetés	1 023		1 023
Vendus	1 023		1 023
Opérations de gré à gré	32 509	11 993	44 502
Options de swap de taux	3 652		3 652
Achetées	1 406		1 406
Vendues	2 246		2 246
Instruments de taux d'intérêt à terme	26 763	11 830	38 593
Achetés	5 464	2 947	8 411
Vendus	21 299	8 883	30 182
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	2 094	163	2 257
Achetés	1 782	155	1 937
Vendus	312	8	320
TOTAL	554 107	86 439	640 546
			442 453

22.1 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	Opérations effectuées de gré à gré			Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés			31/12/2006	31/12/2005		
	de 1 à 5 ans			de 1 à 5 ans						
	< 1 an	> 5 ans	< 1 an	> 5 ans						
Taux d'intérêts										
Swaps de taux d'intérêts	159 853	233 380	117 653				510 886	386 619		
Options de taux	1 160	1 942	550				3 652	4 323		
F.R.A.							-	6		
Autres instruments fermes				27 903			27 903	13 800		
Caps, floors, collars	2 622	8 089	10 206				20 917	16 024		
Autres instruments conditionnels	2 355	7 399	7 922	51 278	3 500		72 454	18 320		
Devises et or										
Opérations fermes de change	48 581	6 367	6 622				61 570	33 729		
Options de change				1 812	234		2 046	1 893		
Autres										
Actions et indices boursiers	769	723	765	431			2 688	1 468		
TOTAL	215 340	257 900	143 718	81 424	3 734		702 116	476 182		

22.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2006			
	Juste valeur		Encours notionnel	
	positive	négative	achat	vente
Options de taux	97	384	1 406	2 246
Swaps de taux d'intérêts	5 802	7 419	251 482	259 404
-Swaps de devises	306	302	5 298	5 359
Caps, Floors, Collars	420	52	2 457	18 460
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	302	20	1 981	657
Autres instruments conditionnels	590	299	58 978	43 474
Sous-total	7 517	8 476	321 602	329 600
Opérations de change à terme	81	74	25 054	25 860
TOTAL GÉNÉRAL	7 598	8 550	346 656	355 460

→ Note 23

Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 994	2 894
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 346	5 761
Sur opérations avec la clientèle	682	496
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	836	1 309
Autres intérêts et produits assimilés	43	37
Intérêts et produits assimilés	12 901	10 497
Sur opérations avec les établissements de crédit	(4 752)	(2 867)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 021)	(923)
Sur opérations avec la clientèle	(5 133)	(5 030)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(2 637)	(2 262)
Autres intérêts et charges assimilés	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilés	(13 544)	(11 083)
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	(643)	(586)

→ Note 24

Revenus des titres

(en millions d'euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			4 069	3 503
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	544	253	72	48
Codevi	80	110		
Titres d'investissement	110	231		
Opérations diverses sur titres	102	715		
Divers			10	14
TOTAL	836	1 309	4 151	3 565

→ Note 25

Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	57	(3)	54	57	(2)	55
Sur opérations internes au Crédit Agricole	78	(691)	(613)	55	(639)	(584)
Sur opérations avec la clientèle	-	-	-	1	-	1
Sur opérations sur titres	4	(5)	(1)	47	(48)	(1)
Sur opérations sur instruments financiers à terme						
et autres opérations de hors bilan	-	(2)	(2)	-	(1)	(1)
Sur prestations de services financiers	191	(178)	13	168	(161)	7
TOTAL	330	(879)	(549)	328	(851)	(523)

→ Note 26

Solde des opérations financières - Opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Solde des opérations sur titres de transaction ⁽¹⁾	(22)	103
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	(125)	(17)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	36	(21)
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	(111)	65

(1) Il s'agit d'opérations de prêts et d'emprunts de titres et des opérations sur actions propres.

→ Note 27

Solde des opérations financières - Opérations sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

Titres de placement (en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux dépréciations	(107)	(26)
Reprises de dépréciations	94	30
Dotation ou reprise nette aux provisions	(13)	4
Plus-values de cessions réalisées	177	54
Moins-values de cessions réalisées	(41)	(33)
Solde des plus et moins-values de cession	136	21
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	123	25

Titres de l'activité de portefeuille (en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux dépréciations	(2)	-
Reprises de dépréciations	28	172
Dotation ou reprise nette aux provisions	26	172
Plus-values de cessions réalisées	56	-
Moins-values de cessions réalisées	-	(1)
Solde des plus et moins-values de cession	56	(1)
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	82	171
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	205	196

→ Note 28

Détail des charges de personnel**28.1 Frais de personnel**

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(328)	(187)
Charges sociales	(157)	(147)
Intéressement et participation	(25)	(23)
Impôts et taxes sur rémunérations	(25)	(22)
Total des charges de personnel	(535)	(379)
Refacturations de frais de personnel ⁽²⁾	144	136
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(391)	(243)

(1) Dont, au 31 décembre 2006, 99 millions d'euros de charges au titre de la couverture des stock-options et 43 millions d'euros de charges liés au changement des hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite

(2) Cette rubrique correspond à des mises à disposition de personnel refacturées aux filiales.

Au 31 décembre 2006, la rémunération des membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 18 millions d'euros.

28.2 Effectif moyen

	31/12/2006	31/12/2005
Cadres	2 265	2 239
Non-cadres	668	643
TOTAL (1)	2 933	2 882

La méthode de calcul de l'effectif moyen est la même que celle retenue pour le bilan social.

(1) Dont personnel mis à disposition : 1 248 au 31/12/2006 contre 1 321 au 31/12/2005

28.3 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Impôts et taxes	(41)	(24)
Services extérieurs	(330)	(295)
Autres frais administratifs	(28)	-
Total des frais administratifs	(399)	(319)
Refacturations de frais administratifs	125	89
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(274)	(230)

→ Note 29

Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations	(73)	(71)
Dépréciation des créances	(14)	(2)
Autres dépréciations et provisions	(59)	(69)
Reprises	133	182
Dépréciation des créances douteuses	35	83
Autres dépréciations et provisions	98	99
Dotation ou reprise nette	60	111
Créances irrécouvrables non dépréciées	-	(2)
Créances irrécouvrables dépréciées	(47)	(89)
Récupérations sur créances amorties	15	1
SOLDE NET	28	21

→ Note 30

Résultat net sur immobilisations financières, corporelles et incorporelles

Immobilisations financières (en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux provisions	(455)	(218)
Sur titres d'investissement (risques de contrepartie)	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(455)	(218)
Reprises de provisions	605	736
Sur titres d'investissement (risques de contrepartie)	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	605	736
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	150	518
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	150	518
Plus-values de cession réalisées	157	95
Sur titres d'investissement	137	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	20	95
Moins-values de cession réalisées	(266)	(645)
Sur titres d'investissement	(140)	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(126)	(645)
Solde net des plus et moins-values de cession réalisées	(109)	(550)
Sur titres d'investissement	(3)	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme détenus à long terme	(106)	(550)
SOLDE NET EN (PERTE) OU EN BÉNÉFICE	41	(32)
Immobilisations corporelles (en millions d'euros)		
Plus-values	1	3
Moins-values	(1)	(5)
SOLDE NET EN (PERTE) OU EN BÉNÉFICE	-	(2)
RÉSULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS	41	(34)

→ Note 31

Résultat net exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Dotation à la provision pour risques relatifs aux produits d'épargne	-	(665)
Dotations nettes aux provisions pour congés de fin de carrière et départs à la retraite	-	(1)
Autres	-	-
SOLDE NET	-	(666)

→ Note 32

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	570	411
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	49	44
SOLDE NET	619	455

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

→ RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables et de présentation des comptes qui sont mentionnés dans la note 2 de l'annexe. Ils concernent notamment le règlement CRC 2005-04 relatif aux documents de synthèse individuels des établissements de crédit et les avis CNC 2006-02 du 31 mars 2006, CNC 2006-05 du 31 mars 2006 et CNC 2006-10 du 30 juin 2006 respectivement relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement, à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle et à la comptabilisation des actifs donnés en garantie.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Changement de méthodes comptables et de présentation

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthodes comptables et de présentation des comptes sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus ainsi que de leur présentation.

2. Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires ;
- Comme indiqué dans la note 2.6 de l'annexe, votre société constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions de l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.
- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

→ 6 INFORMATIONS GÉNÉRALES



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

p. 294

ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	p. 294
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	p. 302
NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES	p. 304
CONTRATS IMPORTANTS	p. 304
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	p. 304
CHANGEMENT SIGNIFICATIF	p. 304
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 305
PUBLICATIONS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	p. 305

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

p. 309

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p. 309
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.	p. 309

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

p. 312

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p. 312
---	--------

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

p. 313

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. DU 23 MAI 2007

p. 315

ORDRE DU JOUR	p. 315
RÉSOLUTIONS PRÉSENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. DU MERCREDI 23 MAI 2007	p. 316

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

p. 327

ATTESTATION DU RESPONSABLE	p. 327
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	p. 328

TABLE DE CONCORDANCE

p. 329

→ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

→ ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Les statuts mis à jour au 6 février 2007 sont reproduits dans leur intégralité ci-après.

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 4 941 163 593 euros

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Tél. : (33) 1 43 23 52 02

Status

Mis à jour au 6 février 2007

Article 1 - Forme

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L 512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Antérieurement à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse Nationale de Crédit Agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse Nationale de Crédit Agricole après absorption du Fonds commun de garantie des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'Etat.

Article 2 - Dénomination

La Société a pour dénomination : Crédit Agricole S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme" ou des initiales "S.A." "régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier" et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 3 - Objet social

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de l'ensemble du groupe Crédit Agricole. À cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des Caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux Caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les Caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe Crédit Agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du Groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'Etat.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel.

3. En qualité d'organe central du Crédit Agricole Mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du Crédit Agricole Mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Article 4 - Siège social

Le siège social de la Société est fixé à Paris (75015), 91-93 boulevard Pasteur.

Article 5 - Durée

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1^{er} ci-dessus, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 4 941 163 593 euros. Il est divisé en 1 647 054 531 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation ou la réduction du capital, sur proposition du Conseil d'administration.

Article 7 - Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

Article 8 - Déclaration de franchissements de seuil et identification des actionnaires

A. DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est

tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette disposition complète le dispositif légal et réglementaire visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

B. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de propriétaires de titres résidant à l'étranger, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge à ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou à l'organisme compensateur.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

À l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 8.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

Article 9 - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

Article 10 - Conseil d'administration

1. La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 à 21 membres dont :

- ▶ 3 au moins et 18 au plus administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 du Code de commerce ;
- ▶ l'administrateur, représentant les organisations professionnelles agricoles, désigné conformément aux dispositions de l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier ;
- ▶ 2 administrateurs élus par les salariés conformément aux dispositions des articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce.

Participant également aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative :

- ▶ le ou les censeurs désignés conformément à l'article 11 ci-après ;
- ▶ 1 membre titulaire du Comité d'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacances de l'un des postes des administrateurs élus par les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs élus par l'Assemblée générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ces administrateurs ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

À l'exception des administrateurs élus par les salariés et de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le Conseil d'administration se renouvelle par tranche tous les ans à l'Assemblée générale ordinaire annuelle, à raison d'un nombre d'administrateurs égal au tiers du nombre des membres élus par l'Assemblée générale ou au nombre entier le plus proche du tiers avec ajustement à la dernière tranche, en alternant pour que le renouvellement soit complet dans chaque période de trois ans.

En cas d'augmentation du nombre d'administrateurs élus, il sera procédé, si nécessaire et préalablement à la 1^{re} Assemblée générale ordinaire suivant l'entrée en fonction de ces nouveaux administrateurs élus, à un tirage au sort aux fins de déterminer

l'ordre de renouvellement des mandats. Les mandats partiels des administrateurs déterminés par ce tirage au sort ne seront pas pris en compte pour le calcul de la limite des quatre mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles.

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs élus par les salariés.

Le statut et les modalités d'élection des administrateurs élus par les salariés sont fixés par les articles L. 225-27 et suivants du Code de commerce et par les dispositions suivantes :

La durée des fonctions des deux administrateurs élus par les salariés est de trois ans. Leurs fonctions cessent à la date du troisième anniversaire de leur élection et la Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle élection dans les trois mois précédant l'expiration de leur mandat.

Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

L'un des deux administrateurs est élu par le collège des cadres, l'autre par le collège des autres salariés de la Société.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation ou rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés, son remplaçant entre en fonction instantanément. À défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

Les élections des administrateurs par les salariés s'effectuent, pour le premier tour de scrutin, selon les modalités suivantes :

Les listes des électeurs comportant leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile sont établies par le Directeur général et affichées cinq semaines au moins avant la date de l'élection. Une liste d'électeurs est établie pour chacun des deux collèges. Tout électeur peut présenter au Directeur général, dans le délai de quinze jours de l'affichage, une réclamation tendant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou inscrit à tort. Dans le même délai, toute personne omise peut également présenter une réclamation en vue de son inscription.

Les candidats doivent appartenir au collège dont ils sollicitent le suffrage.

Pour chaque collège, chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel.

Le Directeur général arrête la liste des candidats et l'affiche trois semaines au moins avant les élections.

En l'absence de candidature dans un collège, le siège attribué à ce collège reste vacant pendant toute la durée pour laquelle l'élection avait pour objet le pourvoir.

Les résultats sont consignés dans un procès-verbal affiché au plus tard dans les trois jours de la clôture de l'élection. Un exemplaire de ce procès-verbal est conservé par la Société.

L'organisation et les modalités des élections sont établies par le Directeur général et font l'objet d'un affichage cinq semaines au moins avant la date de l'élection.

Les modes de scrutin sont déterminés par les articles L. 225-28 et suivants du Code de commerce. Tout électeur peut voter soit dans les bureaux de vote prévus à cet effet, soit par correspondance.

Si, dans un collège, aucun candidat n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour de scrutin.

Article 11 - Censeurs

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le Conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

Article 12 - Actions des administrateurs

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une action ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Article 13 - Délibérations du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président, de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son Président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le Directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

À la demande du Président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le Groupe peuvent assister aux délibérations du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'administration sont tenus à la discréption en ce qui concerne les délibérations du Conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le Président du Conseil d'administration.

Article 14 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Article 15 - Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-Présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 10-1 dernier alinéa, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 10-2 3^e alinéa, le Président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

Article 16 - Direction générale

16-1 DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration nomme le Directeur général de la Société et peut mettre fin à ses fonctions.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du Conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels.

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégataires qu'il avisera.

16-2 DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Article 17 - Disposition générale relative aux limites d'âge

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui suit cette date anniversaire.

Article 18 - Rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence. Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Article 19 - Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux Commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée générale ordinaire ; celle-ci nomme également deux Commissaires suppléants.

La durée du mandat des Commissaires est de six exercices.

Les Commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Article 20 - Assemblées générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées générales extraordinaires.

Les décisions des Assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Article 21 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 22 - Ordre du jour et procès-verbaux

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 23 - Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, de leur inscription en compte sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, du dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte de la date du dépôt jusqu'au lendemain de celle de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ; ou
- voter à distance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées générales des actionnaires par voie de visioconférence et voter à ces mêmes Assemblées générales par voie de télécommunications. Le Président du Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées

garantissent l'authentification des actionnaires participant au vote et l'intégrité du vote exprimé.

Article 24 - Feuille de présence - Bureau

- À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un deux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son Président.

Le bureau désigne un Secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Article 25 - Quorum - Vote - Nombre de voix

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le Président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Dans toutes les Assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, ainsi que dans les Assemblées spéciales, les droits de vote attachés aux actions grevées d'usufruit sont exercés par l'usufruitier.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de

fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Article 26 - Assemblée générale ordinaire

- L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- ▶ approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis ;
- ▶ statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires ;
- ▶ donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- ▶ nommer et révoquer les administrateurs ;
- ▶ approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'administration ;
- ▶ nommer les Commissaires aux comptes ;
- ▶ statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

- L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance.

Article 27 - Assemblée générale extraordinaire

- L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

- L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance.

3. Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.
4. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire.

Article 28 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Article 29 - Fixation - Affectation et répartition des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable, que l'Assemblée générale utilisera afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ;
- distribuer aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un dividende.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire soit en actions.

Article 30 - Dissolution - Liquidation

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Article 31 - Contestations

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les actionnaires, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

→ **INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.
AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Au cours de l'exercice 2006, Crédit Agricole S.A. a poursuivi ses investissements notamment à l'international conformément aux priorités sectorielles et géographiques du Plan de développement 2006-2008 annoncé fin 2005.

Principaux investissements réalisés

Dates	Investissements	Financements
01/03/2004	Danaktiv A/S Crédit Agricole S.A. achète au groupe danois F Group A/S 100 % de sa filiale de crédit à la consommation au Danemark Danaktiv A/S pour 53 millions d'euros.	
08/03/2004	Rue Impériale / Eurazeo Fusion absorption de Rue Impériale par Eurazeo et apport de participations industrielles de UI et IDIA à Eurazeo. Les apports concernés sont constitués de 12,6 % du capital de Fraikin, 6 % du capital de Bluebirds Participation et 0,6 % du capital de Veolia Environnement.	
29/03/2004	Finaref Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 14,5 % du capital de Finaref auprès de Pinault Printemps Redoute (pour 372 millions d'euros), portant ainsi sa participation au capital de Finaref à 90 %.	Les acquisitions de 2004 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
17/09/2004	Eurofactor Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 49,09 % du capital d'Eurofactor, société d'affacturage, auprès d'Euler Hermes, pour 188 millions d'euros.	
20/09/2004	Cordier Mestrezat Dans le cadre de la mise en vente par Cordier Mestrezat de son patrimoine foncier, Crédit Agricole S.A. a fait une offre d'achat portant sur six domaines, offre acceptée par Cordier Mestrezat domaines.	
03/01/2005	Banco Comercial Portugues (BCP) Sofinco acquiert l'activité « équipement de la maison » exercée par Credibanco, filiale spécialisée de BCP (pour 65 millions d'euros).	
01/02/2005	Finaref Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 10 % du capital de Finaref auprès de Pinault Printemps Redoute (pour 265 millions d'euros), portant ainsi sa participation au capital de Finaref à 100 %.	
24/06/2005	Meridian Bank AD Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 71 % de Meridian Bank AD (banque de détail en Serbie).	Les acquisitions de 2005 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
30/05/2005	Nextra Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa ont signé un accord portant sur la prise de contrôle par Crédit Agricole Asset Management à hauteur de 65 % de l'entité issue du rapprochement de Nextra Investment Management sgr (Nextra), filiale de Banca Intesa et de CAAM sgr, filiale de CAAM en Italie. 22/12/2005 : l'accord entre dans sa phase opérationnelle : avec l'acquisition, par CAAM, de 65 % de Nextra, pour 816 millions d'euros (avec clauses d'ajustement de 65 millions d'euros en + ou en -) ; et l'acquisition, prévue en 2006, de 35 % de CAAM sgr par le groupe Intesa.	

Dates	Investissements	Financements
04/07/2005	Crédit Agricole Caisse d'Epargne Investor Services (CACEIS) Mise en œuvre du regroupement des lignes de métiers dédiées aux activités de banque dépositaire, de conservation, de compensation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs pour la clientèle institutionnelle et de grandes entreprises, domestique et internationale de Crédit Agricole S.A. et de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.	
07/07/2005	CP Leasing et Credilar Acquisition par Sofinco de CP Leasing en République tchèque et de Credilar au Portugal.	Les acquisitions de 2005 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
31/10/2005	Activités du groupe Achmea Acquisition par le groupe Crédit Agricole S.A. des activités de banque dépositaire et d'administration de fonds ainsi que des activités de banque privée du Groupe Achmea au Luxembourg.	
22/12/2005	Tunisie Factoring Eurofactor porte sa participation dans Tunisie Factoring de 9,09 % à 36,36 %.	
05/01/2006	Egyptian American Bank Acquisition par Crédit Agricole S.A. d'une participation de 56,15 % dans le capital de l'Egyptian American Bank (EAB). Prix d'acquisition (frais inclus) de 1 670 millions EGP (environ 200 millions d'euros).	
20/02/2006	Renforcement du partenariat entre Crédit Agricole S.A. et Espírito Santo Financial Group dans les filiales de bancassurance de ESFG au Portugal. Les opérations ont été effectivement réalisées le 27 juin 2006 avec l'acquisition de 50 % du capital des deux sociétés d'assurances et l'augmentation de la participation dans le Banco Espírito Santo (de 22,5 % à 23,8 %). Le coût s'élève à environ 600 millions d'euros.	
24/03/2006	Acquisition d'Index Bank en Ukraine : Crédit Agricole S.A. a conclu un contrat portant sur l'acquisition d'au moins 98 % du capital de cette banque. Le prix que Crédit Agricole S.A. s'est engagé à payer valorise la totalité du capital d'Index Bank à 1 324 MUAH. L'opération a été finalisée le 31 août, date à laquelle Crédit Agricole S.A. détient 100 % du capital. Le coût s'élève à environ 220 millions d'euros.	
16/08/2006	Crédit Agricole S.A. obtient l'autorisation pour l'acquisition du contrôle d'Emporiki Bank of Greece S.A. L'offre publique d'achat en numéraire sur Emporiki Bank S.A. est un succès avec près de 52,55 % du capital. En outre, Crédit Agricole S.A. acquiert 14 002 359 actions sur le marché. Le coût total est d'environ 2,2 milliards d'euros.	Les acquisitions de 2006 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
09/2006	Acquisition des parts minoritaires (29 %) au capital de la banque serbe Meridian Bank AD suite à l'offre d'achat de 66,2 millions d'euros sur 530 025 actions.	
19/09/2006	CASAM acquiert 100 % du capital de Ursa Capital LLC pour un coût de l'ordre de 60 millions d'euros.	
11/10/2006	Crédit Agricole S.A. annonce être parvenu à un accord avec Banca Intesa en vue d'acquérir le contrôle de Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza et Banca Popolare Friuladria SpA, ainsi que des agences du groupe Banca Intesa . Conformément à cet accord, le nombre d'agences a été ajusté pour représenter un réseau de 663 agences en Italie. Ces opérations d'acquisition se dérouleront au cours de l'exercice 2007 et seront financées en 2007 notamment par une augmentation de capital.	
28/12/2006	Finalisation de l'accord annoncé en juillet sur la création de "Fiat Auto Financials Services (FAFS)" joint-venture à 50/50 avec le groupe Fiat. Sofinco a acquis 50 % des actions de la société FAFS. Sous réserve des clauses habituelles d'ajustement du prix, Fiat Auto recevra 1 milliard d'euros en numéraire.	

N.B. : Pour ce qui concerne le montant des investissements, certaines informations ne peuvent être rendues publiques sans remettre en cause des accords de confidentialité ou porter à la connaissance de nos concurrents des informations qui pourraient nous porter préjudice.

Investissements en cours

Les investissements nouveaux annoncés postérieurement à la clôture de l'exercice 2006 et pour lesquels les organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes figurent dans le rapport de gestion - chapitre « Tendances récentes et perspectives » et dans la note n°11 de l'annexe comptable.

→ NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés à la clientèle par les entités du groupe Crédit Agricole. Les informations sont disponibles sur les sites du Groupe notamment au travers

des communiqués de presse accessibles via le site internet
www.credit-agricole-sa.fr

→ CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actifs. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Hormis ces dispositions, à ce jour, Crédit Agricole S.A. n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

→ INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 décembre 2006, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Voir paragraphe "Tendances récentes et perspectives" dans le rapport de gestion.

→ CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Depuis le 31 décembre 2006, date des derniers états financiers vérifiés et publiés, il n'est survenu aucun changement significatif de

la situation financière ou commerciale de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

→ DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le présent document est disponible sur le site www.credit-agricole-sa.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org

L'ensemble de l'information réglementée telle que définie par l'AMF (dans le Livre II du Règlement général AMF modifié par arrêté du

4 janvier 2007) est accessible sur le site Internet de la Société : www.credit-agricole-sa.fr

Les statuts de Crédit Agricole S.A. sont repris intégralement dans le présent document (page 294).

→ PUBLICATIONS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Crédit Agricole S.A. pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers tel qu'exigé par l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF modifié par l'arrêté du 4 janvier 2007.

1. Documentation de référence

- Publiée sur le site de Crédit Agricole S.A. (www.credit-agricole-sa.fr) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) :

Dates de publication	Nature des documents
30/03/2006	Document de référence – dépôt AMF n°D.06-0188
11/05/2006	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D.06-0188-A01
22/05/2006	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D.06-0188-A02
19/09/2006	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D.06-0188-A03
24/11/2006	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D.06-0188-A04
21/12/2006	Actualisation du document de référence - dépôt AMF n° D.06-0188-A05

2. Programmes d'émission, prospectus et notes d'opérations

- Publiés sur le site de Crédit Agricole S.A. (www.credit-agricole-sa.fr), sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ainsi qu'au BALO :

Dates de publication	Nature des documents
07/04/2006	Émission et admission d'obligations ordinaires à taux fixe - visa AMF 06-0108
10/04/2006	Émission et admission d'obligations indexées sur indices - visa AMF 06-0110
13/04/2006	Émission et admission d'obligations ordinaires à taux fixe - visa AMF 06-0113
30/05/2006	Émission et admission d'obligations ordinaires à taux fixe - visa AMF 06-0162
27/06/2006	Émission et admission de titres subordonnés à durée indéterminée - visa AMF 06-0226
03/10/2006	Émission et admission d'obligations ordinaires à taux fixe - visa AMF 06-0335
23/10/2006	Émission et admission d'obligations ordinaires à taux variable - visa AMF 06-0376
28/11/2006	Émission et admission d'obligations ordinaires à taux fixe - visa AMF 06-0444
28/12/2006	Émission et admission d'actions ordinaires - visa AMF 06-0488
30/01/2007	Émission et admission d'obligations ordinaires à taux fixe - visa AMF 07-032

6

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Renseignements concernant la Société

- Communiqués à la CSSF ou à la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et publiés au BALO :

Dates de publication	Nature des documents
22/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 14/03/2006
26/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 09/03/2006
26/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 17/03/2006
28/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 09/03/2006
29/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 15/03/2006
29/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 22/03/2006
29/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 23/03/2006
29/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 24/03/2006
19/05/2006	Base prospectus du programme EMTN
08/06/2006	Supplément n° 1 au Base prospectus du programme EMTN
20/06/2006	Émissions et admissions d'obligations à moyen terme - Balo du 07/06/2006
28/06/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 15/06/2006
05/07/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 16/06/2006
10/07/2006	Supplément n° 2 au Base prospectus du programme EMTN
11/07/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 16/06/2006
18/07/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 30/06/2006
08/08/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 24/07/2006
11/08/2006	Émission et admission de titres super subordonnés - Balo du 01/08/2006
12/08/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 24/07/2006
23/08/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 11/08/2006
24/09/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 07/09/2006
26/09/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 06/09/2006
26/09/2006	Supplément n° 3 au Base prospectus du programme EMTN
27/09/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 14/09/2006
03/10/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 06/09/2006
04/10/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 19/09/2006
07/10/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 31/10/2006
10/10/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 04/10/2006
11/10/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 05/10/2006
08/11/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 26/10/2006
08/11/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 27/10/2006
08/11/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 31/10/2006
11/11/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 01/11/2006
11/11/2006	Émissions et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 03/11/2006
11/11/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 06/11/2006
28/11/2006	Supplément n° 4 au Base prospectus du programme EMTN
05/12/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 27/11/2006
09/12/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 28/11/2006
29/12/2006	Supplément n° 5 au Base prospectus du programme EMTN
03/01/2007	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 22/12/2006
15/03/2007	Supplément n° 6 au Base prospectus du programme EMTN

- Communiqués à la SWX SWISS Exchange (www.swx.com) et publiés au BALO :

Dates de publication	Nature des documents
04/11/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme - Balo du 06/10/2006

3. Communiqués

- Publié sur le site de Crédit Agricole S.A. (www.credit-agricole-sa.fr) ou sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) :

Dates de publication	Nature des documents
06/02/2006	Déclaration des transactions sur actions propres du 26 janvier au 2 février 2006
13/02/2006	Transactions sur actions propres
23/02/2006	Déclaration des transactions sur actions propres du 14 au 21 février 2006
06/03/2006	Déclaration de transactions sur actions propres
08/03/2006	Communiqué : Résultats annuels 2005 de Crédit Agricole S.A.
16/03/2006	Déclaration de transactions sur actions propres du 7 au 15 mars 2006
03/04/2006	Déclaration de transactions sur actions propres du 23 au 31 mars 2006
04/04/2006	Déclaration de transactions sur actions propres Crédit Agricole S.A.
12/04/2006	Déclaration des transactions sur actions propres du 3 au 10 avril 2006
05/05/2006	Déclaration des transactions sur actions propres du 26 avril 2006 et du 3 mai 2006
12/05/2006	Déclaration de transactions sur actions propres Crédit Agricole S.A.
22/05/2006	Crédit Agricole statement regarding Alliance & Leicester
13/06/2006	Offre d'achat sur Emporiki
16/06/2006	Clarification to the announcement Emporiki Bank
29/06/2006	Crédit Agricole S.A.'s cash offer for 100 % of Emporiki
05/07/2006	Crédit Agricole S.A. statement regarding Alliance & Leicester
07/07/2006	Announcement of Crédit Agricole S.A. in relation to the acceptance period of the cash offer for 100 % of the shares of Emporiki bank of Greece S.A.
12/07/2006	Déclaration de transactions sur actions propres du 3 au 11 juillet 2006
24/07/2006	Communiqué de presse Crédit Agricole S.A. et Fiat Auto S.p.A.
27/07/2006	Crédit Agricole S.A. increases the cash offer price for 100 % of Emporiki Bank of Greece S.A. to €25 per share
31/07/2006	Crédit Agricole S.A. et Emporiki Bank
02/08/2006	Déclaration de transactions sur actions propres du 31 juillet 2006
09/08/2006	Crédit Agricole S.A. successfully completes the public offer for Emporiki Bank S.A.
16/08/2006	Crédit Agricole S.A. receives clearance from EC for acquisition of control of Emporiki
24/08/2006	Déclaration de transactions sur actions propres du 16 au 22 août 2006
25/08/2006	Crédit Agricole S.A. - Banca Intesa
28/08/2006	Crédit Agricole S.A. - Banca Intesa
04/09/2006	Communiqué de Crédit Agricole S.A. - Announcement of mandatory public offer for the acquisition of 100 % of the shares of Phoenix Metrolife Emporiki S.A.
06/09/2006	Communiqué : Résultats semestriels 2006 de Crédit Agricole S.A.
07/09/2006	Optimisation de la politique de couverture de plans de stock-options d'achat
12/09/2006	Communiqué de presse du Crédit Agricole : Obtention par la Réserve fédérale américaine du statut de Financial Holding Company
12/09/2006	Déclaration des transactions sur actions propres
15/09/2006	Déclaration de transactions sur actions propres du 7 au 14 septembre 2006
22/09/2006	Communiqué de presse Crédit Agricole S.A. - Phoenix Announcement
25/09/2006	Transactions sur actions propres du 15 au 19 septembre 2006
03/10/2006	Déclaration de transactions sur actions propres du 25 au 29 septembre 2006
11/10/2006	Crédit Agricole S.A. acquires 654 branch retail network in Italy
12/10/2006	Déclaration de transactions sur actions propres Crédit Agricole S.A. du 2 au 10 octobre 2006
20/10/2006	Déclaration de transactions sur actions propres Crédit Agricole S.A. du 11 au 13 octobre 2006
25/10/2006	Mise en œuvre d'un contrat de liquidité
27/10/2006	Communiqué de presse Crédit Agricole S.A. – Clôture de l'offre publique d'achat obligatoire de Phoenix Metrolife Emporiki
07/11/2006	Déclaration des transactions sur actions propres du 26 octobre 2006 au 1er novembre 2006
22/11/2006	Communiqué : Résultats des 9 premiers mois 2006 de Crédit Agricole S.A.
24/11/2006	Déclaration des transactions sur actions propres du 16 au 20 novembre 2006

6

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Renseignements concernant la Société

Dates de publication	Nature des documents
28/12/2006	Augmentation de capital de Crédit Agricole S.A.
28/12/2006	Communiqué de presse Crédit Agricole S.A. et Fiat Auto
08/01/2007	Calyon et Société Générale envisagent de regrouper leurs filiales de courtage
22/01/2007	Réduction de la participation de Crédit Agricole S.A. au capital d'Intesa Sanpaolo
24/01/2007	Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. ne poursuivent pas leur partenariat dans la gestion d'actifs
26/01/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité de Crédit Agricole S.A.
01/02/2007	Succès de l'augmentation de capital de 4 milliards d'euros
08/02/2007	Déclaration des transactions sur actions propres
16/02/2007	Groupama S.A., Emporiki Bank et Crédit Agricole S.A. en négociations exclusives pour l'acquisition de Phoenix Metrolife
01/03/2007	Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. signent le contrat de vente de Cariparma et de FriulAdria
01/03/2007	Crédit Agricole S.A. constitue son réseau italien en acquérant le contrôle de Cariparma et de FriulAdria
07/03/2007	Résultats annuels 2006 de Crédit Agricole S.A.
08/03/2007	Accord définitif sur la cession de Phoenix Metrolife
15/03/2007	HypoVereinsbank et CACEIS concluent un partenariat stratégique dans les activités de titres
19/03/2007	Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. signent le contrat de dénouement de la <i>joint-venture</i> CAAM SGR

4. Informations publiées au Balo relatives à l'Assemblée générale et publications périodiques

Dates de publication	Nature des documents	
15/02/2006	Situation trimestrielle au 31 décembre 2005	BALO n° 20
22/03/2006	Avis de réunion à l'Assemblée générale 2006 de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006	BALO n° 35
28/04/2006	Comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2005 de Crédit Agricole S.A.	BALO n° 51
28/04/2006	Avis de convocation à l'Assemblée générale 2006 de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006	BALO n° 51
15/05/2006	Situation trimestrielle au 31 mars 2006	BALO n° 58
02/06/2006	Avis concernant les droits de vote à l'Assemblée générale du 17 mai 2006	BALO n° 66
21/06/2006	Avis post Assemblée générale (Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 mai 2006, rapport des Commissaires aux comptes...)	BALO n° 74
11/08/2006	Situation trimestrielle au 30 juin 2006	BALO n° 96
16/10/2006	Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2006 de Crédit Agricole S.A.	BALO n° 124
10/11/2006	Situation trimestrielle au 30 septembre 2006	BALO n° 135
03/01/2007	Avis aux actionnaires : augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	BALO n° 2
09/02/2007	Situation trimestrielle au 31 décembre 2006	BALO n° 18
21/03/2007	Avis de réunion à l'Assemblée générale du 23 mai 2007	BALO n° 35

→ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

→ RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires.

Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital que celles indiquées dans le tableau "Évolution du capital au cours des cinq dernières années" en page 110 du présent document de référence. La Société n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital potentiel, ni d'actions à droit de vote double, et n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

À la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucun autre actionnaire que la SAS Rue La Boétie détenant 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote.

Contrôle de l'émetteur

Les liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont décrits dans l'annexe comptable – "cadre général" page 147 du présent document.

Le contrôle de Crédit Agricole S.A. est décrit dans le chapitre II "Gouvernance et contrôle interne" du document de référence.

Les règles concernant la formation du Conseil d'administration sont prévues à l'article 10 des statuts.

La composition du Conseil d'administration, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 62 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales, détenant 55,3 % des droits de vote

au 31 décembre 2006) d'assurer une représentation également majoritaire aux Caisses régionales.

Outre l'administrateur désigné par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture, quatre postes sont attribués à des personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole. Trois d'entre eux peuvent être considérés comme indépendants selon les recommandations de place (rapport consolidé AFEP-MEDEF 2003, recommandations AFEP-ANSA-MEDEF 2006). Leur engagement est très important au sein du Conseil d'administration. En particulier, trois personnalités extérieures assurent la présidence de Comités spécialisés (audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance).

Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Politique de distribution

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Elle peut prendre en compte, notamment, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que les politiques de distribution des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur. Crédit Agricole S.A. ne peut pas garantir le montant des dividendes qui seront versés au titre d'un exercice.

Dans le cadre du plan de développement 2006-2008 présenté fin 2005, Crédit Agricole S.A. s'est fixé un objectif de distribution de résultat de 30 % - 35 % au moins.

→ DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En application de l'article L. 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat devant être approuvé par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2007.

I - Nombre de titres et part du capital détenu directement par Crédit Agricole S.A.

Au 19 mars 2007, le nombre d'actions détenues directement par Crédit Agricole S.A. est de 15 342 162 actions, représentant 0,93 % du capital social.

II - Répartition des objectifs par titres de capital détenus au 19 mars 2007

Au 19 mars 2007, les actions détenues par Crédit Agricole S.A. sont réparties comme suit :

- 14 282 162 actions sont destinées à couvrir les engagements pris auprès des salariés, soit dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, soit dans celui du contrat de liquidité des salariés du Crédit Lyonnais ;
- 1 060 000 actions sont détenues au sein d'un contrat de liquidité en vue d'animer le marché du titre.

III - Objectifs du programme de rachat

L'autorisation devant être conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2007 est destinée à permettre à Crédit Agricole S.A. d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, Crédit Agricole S.A. pourra utiliser cette autorisation en vue :

- 1) de consentir des options d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- 2) d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-dessus, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
- 3) de conserver les actions de la société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- 4) d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ;
- 5) d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- 6) de procéder à l'annulation des actions acquises.

IV - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1 - Part maximale du capital à acquérir par Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. est autorisée à acquérir un nombre d'actions ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, au 19 mars 2007, représente 164 705 453 actions. Toutefois, le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la société.

Par ailleurs, le montant total des sommes que Crédit Agricole S.A. pourra consacrer au rachat de ses actions au cours du programme de rachat est de 3 milliards d'euros.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : actions cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A)

Libellé : Crédit Agricole S.A.

Code ISIN : FR 0000045072

3 - Prix maximal d'achat

L'acquisition de ses propres actions par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du programme de rachat ne peut excéder 50 euros par action.

V - Durée du programme

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce et à la 13^{ème} résolution qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2007, ce programme de rachat peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine Assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte, soit au plus tard jusqu'au 23 novembre 2008.

VI - Déclarations des opérations réalisées par Crédit Agricole S.A. sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2006 au 19 mars 2007 ⁽¹⁾

Pourcentage de capital auto détenu au 19 mars 2007 : 0,93 %
 Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
 Nombre de titres détenus en portefeuille au 19 mars 2007 : 15 342 162
 Valeur comptable du portefeuille : 293 390 797 €
 Valeur de marché du portefeuille au 19 mars 2007,
 (cours de clôture du 19 mars 2007) : 451 826 670,90 €

Période allant du 1 ^{er} janvier 2006 au 19 mars 2007 ⁽¹⁾	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées ⁽²⁾	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	3 699 717	14 669 762	21 771 603	Néant	Néant	Néant
Dont contrat de liquidité	3 460 917	2 400 917	0			
Échéance maximale			7/10/2013			
Cours moyen de la transaction (en euros)	31,55	31,45				
Dont contrat de liquidité	31,52	31,71				
Prix d'exercice moyen (en euros)			27,00			
Montants (en euros)	116 740 314	461 311 868	587 775 142			
Dont contrat de liquidité	109 080 562	76 144 374	0			

(1) Conformément aux dispositions de l'instruction 2005-06 de l'AMF, la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi.

(2) Le montant des options d'achat correspond au nominal.

→ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

→ HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES⁽¹⁾

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.⁽²⁾

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	3 515	1 400	18,9 %	13,2 %	3 514	1 400	20,4 %	9,6 %
Filiales intégrées globalement	9 592	8 496	51,7 %	79,8 %	10 380	9 549	60,4 %	65,2 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (3)								
Émetteur	2 759	0	14,9 %	0,0 %	875	57	5,1 %	0,3 %
Filiales intégrées globalement	2 432	721	13,1 %	6,8 %	2 267	3 513	13,2 %	24,0 %
Sous total	18 298	10 617	98,6 %	99,8 %	17 036	14 519	99,1 %	99,1 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	189	8	1,0 %	0,1 %	152	24	0,9 %	0,2 %
Autres	77	18	0,4 %	0,2 %	0	105	0,0 %	0,7 %
Sous total	266	26	1,4 %	0,2 %	152	129	0,9 %	0,9 %
TOTAL	18 564	10 643	100 %	100 %	17 188	14 648	100 %	100 %

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale

(en milliers d'euros)	Mazars & Guerard				KPMG				Deloitte				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 599	1 608	100,0 %	87,6 %	446	319	99,6 %	96,1 %	595	687	96,6 %	96,1 %	818	1 231	96,9 %	94,3 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽³⁾	0	227	0,0 %	12,4 %	2	13	0,4 %	3,9 %	21	28	3,4 %	3,9 %	26	74	3,1 %	5,7 %
TOTAL	1 599	1 835	100 %	100 %	448	332	100 %	100 %	616	715	100 %	100 %	844	1 305	100 %	100 %

(1) Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.

(2) Y compris les filiales de Crédit Agricole S.A. consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

(3) Selon l'instruction 2006-10 du 19 décembre 2006 de l'AMF.

→ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les Caisse régionales de Crédit Agricole

Nature et objet

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de votre société, le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 octobre 2001, a autorisé le Président et le Directeur général à signer, pour le compte de la Caisse nationale de Crédit Agricole, le protocole d'accord avec ses annexes et tous les engagements nécessaires à sa mise en œuvre. Parmi les dispositions de cette convention complexe figure, notamment, la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Les Caisse régionales ont participé à la constitution de ce fonds, doté de 609,8 millions d'euros, et destiné à permettre à votre société de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisse régionales qui viendraient à connaître des difficultés.

Modalités

Votre société a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de 609,8 millions d'euros, soit 457,4 millions d'euros, et les Caisse régionales, collectivement à hauteur de 152,4 millions d'euros, selon une répartition identique à celle du fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du Code monétaire et financier.

Au cours de l'exercice 2006, aucun prélèvement sur la dotation du fonds au profit d'une Caisse régionale ayant un dirigeant commun avec votre société n'a été réalisé. Conformément aux termes du protocole, une dotation de 37 millions d'euros a été effectuée au cours de l'exercice 2006.

2. Avec la société Calyon

Nature et objet

À la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de financement et d'investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Calyon) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de Calyon. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 mars 2004, a autorisé la réalisation, par votre société, des opérations permettant le renforcement des fonds propres de Calyon, pour une enveloppe globale maximale de 3 milliards d'euros.

Modalités

Dans le cadre de cette autorisation, votre société a, notamment, souscrit à une émission de titres super subordonnés, pour un montant de 1 730 millions de dollars. Les intérêts perçus par votre société à ce titre se sont élevés à 108,5 millions de dollars au cours de l'année 2006.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

→ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. DU 23 MAI 2007

→ ORDRE DU JOUR

Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2006 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2006, fixation du dividende et mise en paiement du dividende ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Nomination d'administrateur(s) ;
- Jetons de présence aux administrateurs ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.

Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de fixer lui-même le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employees ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents à un plan d'épargne groupe aux États-Unis ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Modifications statutaires à l'effet de mettre les statuts en conformité avec le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ;
- Formalités, pouvoirs.

→ RÉSOLUTIONS PRÉSENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. DU MERCREDI 23 MAI 2007

I - Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2006)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 67 996 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que celui de l'impôt supporté par la société du fait de la non-deductibilité, soit 23 411 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat, fixation et mise en paiement du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le résultat net de l'exercice 2006 s'élève à 2 956 817 535,03 euros et que le report à nouveau est de 1 175 667 403,22 euros, soit un total de 4 132 484 938,25 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

1. à la distribution du dividende global, soit un montant total de 1 894 112 710,65 euros, au paiement du dividende net, égal à 1,15 euro par action ayant droit au dividende mis en paiement au titre de l'exercice 2006 ;
2. au report à nouveau, soit 2 238 372 227,60 euros.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du mardi 29 mai 2007.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte "report à nouveau", étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du même Code, applicable à compter de l'imposition des revenus de 2006. Cette réfaction bénéficie aux seules personnes physiques.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice (en euro)	Dividende	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Total
2003	0,55	0,275	0,825
2004			
Acompte ⁽²⁾	0,30	0,15	0,45
Solde ⁽³⁾	0,36		0,36
2005	0,94		0,94

(1) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50 % ; dans certains cas, ce taux est différent.

(2) Distribution au cours de l'année 2004.

(3) Distribution au cours de l'année 2005, ce solde était éligible à la réfaction au taux de 50 %.

Quatrième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions énoncées dans ce rapport.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration du 31 janvier 2007 de Monsieur Jean-Paul Chifflet en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Yves Couturier démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Chifflet vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Bru vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain David vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno de Laage vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Dixième résolution

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de Monsieur Roger Gobin, dont le mandat d'administrateur venait à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

En conséquence, l'Assemblée générale nomme comme administrateur Monsieur Dominique Lefebvre, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Roger Gobin.

Onzième résolution

(Nomination d'un administrateur)

Il sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire de prendre acte de la démission de Monsieur Corrado Passera et de nommer un nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le nom du candidat n'est pas connu à la date de mise en impression du présent document de référence.

Douzième résolution

(Jetons de présence aux administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, fixe à neuf cent cinquante mille (950 000) euros la somme globale annuelle allouée aux administrateurs, à raison de leurs fonctions.

Treizième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats d'actions de la société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5 % du capital de la société.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la société pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 164 705 453 actions, et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de trois (3) milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante (50) euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- de consentir des options d'achat d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-dessus, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
- de conserver les actions de la société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ;
- d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- de procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 23^e résolution.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

II - Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-132 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de monnaies, avec ou sans prime, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou donnant droit à un titre de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en

espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ;

2. décide que le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder deux milliards cinq cents millions d'euros (2,5 Md€) en nominal ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
3. décide en outre que le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de cinq (5) milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le Conseil pourra en outre conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues si les conditions prévues par la loi sont satisfaites, répartir à sa diligence les titres non souscrits et/ou les offrir au public ;
5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
6. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs de compétence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
 - déterminer la forme, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que fixer les conditions d'émission, notamment les dates, délais et modalités d'émission,
 - fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et suspendre, le cas échéant, l'exercice des

droits attachés à ces valeurs mobilières, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
- faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
- et, généralement prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les réalisations des augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts,
- en cas d'émission de titres de créance, décider, notamment, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ou à l'attribution de titres de créance ;
- 7. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Quinzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et suivants, L. 225-148, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute unité monétaire établie par référence à un ensemble de monnaies, avec ou sans prime, par l'émission d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou donnant droit à un titre de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ;

2. décide que :

- le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder :
 - ▶ un (1) milliard d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, en cas d'émission avec un délai de priorité de souscription et,
 - ▶ cinq cents (500) millions d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, en cas d'émission sans délai de priorité de souscription,
- compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- en outre, le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation sera au maximum de cinq (5) milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère,
- le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds fixés à la 14^e résolution, étant également précisé que toute émission réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera à due concurrence sur le ou lesdits plafonds correspondants ;

3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au bénéfice des actionnaires un délai de priorité de souscription, irréductible et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera, conformément aux dispositions légales et réglementaires, cette priorité de souscription ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables ;

4. décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions si les conditions prévues par la loi sont satisfaites,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;

6. décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale au prix d'émission minimum prévu par la loi au moment où il sera fait usage de la présente délégation

après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.

7. délègue au Conseil d'administration, dans la limite du montant global d'augmentation de capital visé au 2 ci-dessus, la compétence de décider de procéder à toute augmentation de capital par émission d'actions d'apport ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société destinées à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange ou mixte (à titre principal, subsidiaire ou alternatif) initiée par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé, dans les conditions et sous les réserves fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet notamment (i) d'arrêter la liste et le nombre des titres apportés à l'échange, (ii) de fixer les conditions d'émission, la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soultre en espèces à verser et (iii) de déterminer les modalités d'émission ;

8. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour :

- déterminer la forme, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que fixer les conditions d'émission, notamment les dates, délais et modalités d'émission,
- fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
- fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
- déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
- faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
- et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts,
- en cas d'émission titres de créance, décider, notamment, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions

du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ou à l'attribution de titres de créance ;

9. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Seizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la faculté, si celui-ci constate une demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation de capital, d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions avec ou sans droit de souscription décidées en vertu des 14^e, 15^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
2. décide que le montant maximal des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, à l'exclusion des augmentations de capital autorisées par les 20^e, 21^e, et 22^e résolutions, s'imputera sur les plafonds globaux d'augmentation de capital fixés dans les 14^e et 15^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire ;
3. constate que le Conseil d'administration a tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la présente délégation en vertu des 14^e, 15^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire ;
4. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, notamment pour approuver l'évaluation des apports, constater la réalisation de l'augmentation de capital rémunérant l'apport, imputer sur la prime d'apport, sur sa seule décision s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par ces émissions et prélever sur cette prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
3. décide que le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera dans la limite des plafonds globaux prévus aux 14^e et 15^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire ;
4. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, dans la limite annuelle de 5 % du capital social, à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, prix qui sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminué éventuellement d'une décote maximale de 10 %.

Dix-neuvième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, des augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de primes, réserves bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, soit par attribution d'actions nouvelles gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes, soit par l'emploi de ces deux procédés ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra dépasser trois (3) milliards d'euros et est indépendant du plafond global fixé aux 14^e et 15^e résolutions soumises à la présente Assemblée ;
3. confère au Conseil d'administration, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour, en cas d'usage de la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
 - décider, en cas de distribution d'actions gratuites, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - procéder à tous ajustements requis par les textes législatifs et réglementaires,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts,
 - prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la (ou les) augmentation(s) de capital qui pourra (pourront) être réalisée(s) en vertu de la présente délégation ;
4. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Vingtième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder à l'émission, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, d'actions réservées aux adhérents (ci-après dénommés Bénéficiaires) à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole qui est constitué par la société, les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. au plus tard la veille du jour de l'ouverture de la période de souscription ou de l'ouverture de la période de réservation s'il a été décidé d'en ouvrir une), les Caisse régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la société et/ou des Caisse régionales de Crédit Agricole en application de l'article L. 444-3 du Code du travail ;
2. décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution ;
3. décide de fixer à cent cinquante (150) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation, étant précisé que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des augmentations de capital résultant des résolutions qui précédent ;
4. décide que le prix de souscription des actions Crédit Agricole S. A. ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra ajuster le montant de la décote au cas par cas pour se conformer aux contraintes légales et réglementaires et notamment aux contraintes fiscales, comptables ou sociales applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du groupe Crédit Agricole participant à l'opération d'augmentation de capital ;

5. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs des actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, qu'ils soient à émettre ou déjà émis, en remplacement total ou partiel de la décote sur le prix des actions visée au paragraphe 4 de la présente résolution dans les conditions et limites prévues par l'article L. 443-5 4^e alinéa du Code du travail ;
6. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et qu'elle se substitue à celle conférée par la 26^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006 en la privant d'effet, sauf en ce qui concerne les opérations d'augmentation de capital déjà décidées par le Conseil d'administration et qui ne seraient pas encore réalisées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, et sans que cette liste soit limitative, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, et notamment pour :

- a) fixer les critères auxquels devront répondre les entités juridiques faisant partie du groupe Crédit Agricole pour que les Bénéficiaires puissent souscrire aux augmentations de capital, objet de l'autorisation ci-dessus ;
- b) fixer les conditions que devront remplir les Bénéficiaires des actions nouvelles émises et, notamment, décider si les actions pourront être souscrites directement par les Bénéficiaires adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- c) arrêter les caractéristiques, conditions, montant et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution et, notamment, pour chaque émission, fixer le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission et les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription ;
- d) fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, ainsi que les modalités et conditions de souscription, les périodes de réservation avant souscription et fixer les modalités de libération, de délivrance et la date de jouissance des actions émises ;
- e) dans le cas de l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres à la décote sur le prix de l'action dans les conditions et limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail ;
- f) constater ou faire constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites ;
- g) procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter

la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- h) procéder à la (ou aux) modification(s) corrélatives des statuts ;
- i) et, généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures pour la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital, conclure tous accords et conventions, effectuer toutes formalités utiles et consécutives à la (ou aux) augmentation(s) de capital précitées.

Vingt et unième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employees)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. prend acte que (i) les salariés des entités juridiques du groupe Crédit Agricole (tel que défini ci-après) dont le siège social est situé dans des pays où des contraintes financières, juridiques et/ou fiscales rendraient difficile la mise en œuvre des formules d'actionnariat salarial réalisées par l'intermédiaire d'un FCPE ou (ii) les salariés des entités juridiques du groupe Crédit Agricole résidant dans ces mêmes pays, dès lors qu'ils sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole, sont ci-après définis par les mots «Salariés étrangers» ; dans la présente résolution, le terme «groupe Crédit Agricole» désigne la société Crédit Agricole S.A., les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. au plus tard la veille du jour de l'ouverture de la période de souscription ou de l'ouverture de la période de réservation s'il a été décidé d'en ouvrir une), les Caisse régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la société et/ou des Caisse régionales de Crédit Agricole en application de l'article L. 444-3 du Code du travail ;
2. décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la société par émission d'actions nouvelles réservées à la société «Crédit Agricole International Employees», société anonyme au capital de 40 000 euros ayant son siège à Courbevoie (92400), 9, quai du Président-Paul-Doumer, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre et portant le numéro SIREN 422 549 022, ci-après le «Bénéficiaire», et délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour fixer la date, le montant et les modalités de l'augmentation de capital, dans les conditions décrites ci-après ;
3. décide de supprimer, en faveur du Bénéficiaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;

4. décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par le Bénéficiaire, en application de la présente délégation, devra, en tout état de cause, être identique au prix auquel les actions seront offertes aux autres Bénéficiaires du Groupe conformément à l'autorisation conférée en vertu de la 20e résolution, et ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action «Crédit Agricole S.A.» sur l'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués fixant la date d'ouverture de la souscription ;
5. décide que la durée pendant laquelle l'émission pourra être réalisée sera de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée ;
6. décide de fixer à quarante (40) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être décidée(s) et réalisée(s) en vertu de la présente autorisation.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, et, sans que cette liste soit limitative, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, et notamment pour :

- décider le nombre maximum d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et constater le montant définitif de chaque augmentation de capital ;
- arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital, notamment le seuil en deçà duquel les souscriptions ne seraient pas réduites ;
- imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital social résultant d'une telle augmentation ;
- et, d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des actions émises en vertu de la présente autorisation ou à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater l'augmentation de capital résultant de toute émission réalisée en vertu de la présente autorisation et procéder à la modification corrélative des statuts de la société.

Vingt-deuxième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents à un plan d'épargne groupe aux États-Unis)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce

et, notamment, de son article L. 225-138-1 et, d'autre part, des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1. autorise le Conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans le délai de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée, par l'émission d'actions à libérer en numéraire ;
2. réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de certaines des entités juridiques du groupe Crédit Agricole S.A. (tel que défini aux 20e et 21e résolutions) établies aux États-Unis, dont le contrat de travail est régi par le droit des États-Unis ou résidant aux États-Unis dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole S.A. (les "Salariés Américains") ;
3. décide de fixer à quarante (40) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentations de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation ;
4. décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre sera égal au montant le plus élevé entre (i) 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. sur l'Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains et (ii) 85 % du cours de bourse de l'action Crédit Agricole S.A. le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général, ou, en accord avec ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal à 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de celui-ci, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains ;
5. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs des actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, qu'ils soient à émettre ou déjà émis, en remplacement total ou partiel de la décote susvisée relative au prix des actions, dans les conditions et limites prévues par l'article L. 443-5,4^e alinéa du Code du travail ;
6. décide de supprimer au profit des Salariés Américains le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, et sans que cette liste soit limitative, pour

fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, et notamment pour :

- a) décider du nombre maximum d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et décider également, à l'occasion de chacune de ces augmentations de capital, si les actions doivent être souscrites directement par les Salariés Américains ou si elles doivent l'être par l'intermédiaire de fonds communs de placement ;
- b) arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, ainsi que les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription et, notamment, déterminer le prix des actions, les dates de jouissance ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;
- c) dans le cas de l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres à la décote sur le prix de l'action dans les conditions et limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail ;
- d) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- e) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- f) apporter aux statuts les modifications consécutives aux augmentations du capital social ;
- g) imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- h) et, généralement, faire le nécessaire.

Vingt-troisième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- 1. à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la société en vertu de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions faisant l'objet de la 13e résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée ;

- 2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006 en la privant d'effet à partir de ce jour, est donnée au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

Vingt-quatrième résolution

(Modification statutaire à l'effet de mettre les statuts en conformité avec le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n° 67-23 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'article 23 des statuts relatif à l'accès aux Assemblées et aux pouvoirs, afin de le mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée générale propose la rédaction suivante :

"Article 23. – Accès aux Assemblées – Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, sous réserve que les titres soient enregistrés comptablement au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, du dépôt, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée, le cas échéant par voie électronique, par celui-ci.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
ou
- voter à distance ;
ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

6

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Lorsque l'actionnaire a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée générale. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ou opération réalisée après le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la société.

Les propriétaires d'actions de la société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées générales par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en

conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure."

Vingt-cinquième résolution

(Formalités et pouvoirs)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires. Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes

→ PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

→ ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleur légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Cette lettre de fin de travaux contient la mention suivante : « Les données estimées de l'effet des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 relatives à l'exercice 2004 incorporées par référence dans le présent document de référence n'entrent pas dans le champ des états financiers consolidés que nous avons audités. »

Fait à paris, le 22 mars 2007

Le Directeur Général de Crédit Agricole s.a

Georges PAUGET

→ CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par
Valérie Meeus
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par
Gérard Hautefeuille
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

Suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Denis Picarle
11, allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

Pierre Coll

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Versailles

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société, représentée par Valérie Meeus, est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Elle a pris le nom de **Ernst & Young et Autres** depuis le 1^{er} juillet 2006.

Alain Grosmann avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société **Picarle et Associés**, domiciliée 11, allée de l'Arche à Courbevoie (92400), a été nommée Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres, pour une durée de 6 exercices, par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Gérard Hautefeuille, est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

→ TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (annexe I) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du document de référence
1. Personnes responsables	327
2. Contrôleurs légaux des comptes	328
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques	6 à 8 - 10
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	93 à 104 - 160 - 180 à 199 - 218 à 219
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	50 - 52 à 55 - 294 à 295
5.2. Investissements	70 à 71 - 106 à 108 - 170 à 175 230 - 302 à 304
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	56 à 67 - 106 à 108 - 304
6.2. Principaux marchés	58 à 67 - 203 à 206
6.3. Événements exceptionnels	N/A
6.4. Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	104
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	51
7.2. Liste des filiales importantes	143 à 145 - 231 à 243
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	201 à 202 - 216 à 217
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	133 à 135
9. Examen de la situation financière et du résultat	70 à 93
9.1. Situation financière	149 à 154 - 246 à 249
9.2. Résultat d'exploitation	149 - 249
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	111 - 152 - 220 à 222 - 280
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	153 à 154
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	193 à 197
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagements	230 - 302 à 303
11. Recherche et développement, brevets et licences	N/A
12. Informations sur les tendances	105 à 108 - 304
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	37 à 45
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	45
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	18 à 19 - 21 à 22 - 34 à 36 - 227
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	21 à 22 - 35 à 36 - 156 à 157 - 168 à 169 - 218 à 219 - 222 à 227 - 260 à 261

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du document de référence
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat	37 à 44
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	45
16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	18 à 19
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	14 à 33 - 45
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	7 - 118 à 119 - 127 à 129 - 222
17.2. Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	34 à 46 - 225 à 227 - 261
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	111 à 114 - 225 à 227 - 261
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	8 - 112 - 220 - 309
18.2. Existence de droits de vote différents des actionnaires	8 - 112 - 115 à 116 - 220 - 296 - 309 à 311
18.3. Contrôle de l'émetteur	15 - 45 - 51 - 147 - 309
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	309
19. Opérations avec des apparentés	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques*	141 à 291
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	141 à 243 - 246 à 289
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	244 à 245 - 290 à 291
20.5. Date des dernières informations financières	141 - 304
20.6. Informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	8 à 11 - 110 - 221 à 222 - 309 - 316
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	45 - 104 - 218 à 219
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	304
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	8 - 111 à 114 - 220 - 230 - 295
21.2. Actes constitutifs et statuts	294 à 301
22. Contrats importants	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	305
25. Informations sur les participations	175 - 177 - 231 à 243 - 265 à 270

N/A : non applicable

* En application des articles 28 du règlement (CE) n° 809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, le rapport de gestion du Groupe présentés aux pages 118 à 215, 216 à 217, 61 à 116 du document de référence 2005 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès l'AMF le 30 mars 2006 sous le n° D.06-0188 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 et le rapport de gestion du Groupe présentés aux pages 107 à 169, 170 à 171, 27 à 85 du document de référence 2004 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le n° D.05-0233.

Les parties des documents de référence n° D.05-0233 et n° D.06-0188 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent document de référence.



Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 941 163 593 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr